Research
01-000 20617

School
of
Theology
Library

Bibliothèque
de la Cté
a-3

LES

JÉSUITES A CAYENNE

Reserve
BX
3714
.G8
M8
1895

Tous droits réservés

BX
4888
.M8

LES JÉSUITES A CAYENNE

HISTOIRE
D'UNE MISSION DE VINGT-DEUX ANS
DANS LES
PÉNITENCIERS DE LA GUYANE

PAR

Le P. Paul MURY, S. J.

Misit me ut prædicarem *captivis* indulgentiam.

ISAI. LXI, 1.

STRASBOURG
F.-X. LE ROUX & Cie
Libraires-Éditeurs
34, Rue des Hallebardes, 34

PARIS
V. RETAUX & FILS
Éditeurs
82, Rue Bonaparte, 82

1895

PRÉFACE

Les Jésuites français ont été dès l'origine les Apôtres de la Guyane : ils ont cessé d'y exister à la suppression de la Compagnie. Le P. de Montézon a écrit l'histoire de cette mission ;[1] nous n'avons pas à la refaire.

En 1852, les Jésuites revinrent dans la colonie en qualité d'aumôniers de la transportation ; ils gardèrent ces fonctions jusqu'en 1874 ; à cette époque le nombre de leurs ouailles étant considérablement réduit par suite de l'établissement des Pénitenciers de la Nouvelle-Calédonie, ils jugèrent que leur ministère pouvait être rempli par le clergé colonial.

Ce sont les travaux des Pères de la Com-

---

[1] *Mission de Cayenne et de la Guyane française*, par le P. de Montézon. — Paris, Douniol, 1858.

pagnie de Jésus près des Transportés durant cette période de vingt-deux ans que nous allons mettre sous les yeux du lecteur en compulsant les notes et la volumineuse correspondance des aumôniers, ainsi que les travaux manuscrits des PP. Hus, Jardinier, Verdière et Bégin. Ce dernier, l'un des vétérans de la Mission, consacra dix années entières à rédiger sous le titre de *Souvenirs de Cayenne* une Histoire de la Mission en trois volumes in-folio.

Tous les documents[1] que nous avons consultés peuvent se ranger en trois classes :

La première comprend les *Actes officiels* publiés par le *Moniteur* ou par le *Bulletin de la Guyane,* les *Rapports,* les *Règlements*, les *Circulaires* et autres pièces administratives.

La seconde classe se compose des *Registres de la Mission.* Signalons particulièrement celui que tenait chaque chef de station sous le nom de *Diarium.* Ces Registres écrits au jour le jour par les aumôniers, offrent plus ou moins de détails selon le caractère du rédacteur; souvent ils se bornent à une note assez

[1] Ces documents appartenant presque tous aux Archives de la rue de Sèvres, ont été mis gracieusement à notre disposition par le R. P. Provincial de Paris. Qu'il reçoive ici l'expression publique de notre reconnaissance.

sèche, mais ils ont l'avantage de faire connaître la date des évènements.

Nous mettons dans une troisième classe les *Relations* envoyées en France sous forme de *Lettres édifiantes*, et les *Lettres plus intimes* que les Missionnaires échangaient avec leurs Supérieurs. Les premières ne présentent que le beau côté des choses. Les secondes montrent le revers de la médaille.

Ce n'est pas un petit embarras pour l'historien sincère que de faire voir au lecteur l'un et l'autre sans paraître tomber dans quelque contradiction. Mais nous avons été soutenu dans notre travail par le désir de rendre hommage à des hommes qui ont bien mérité de l'Eglise et de la France. Après avoir parcouru notre récit, le lecteur sera convaincu, nous l'espérons, que si la Transportation en Guyane n'a pas donné les résultats en rapport avec les espérances et les sacrifices, la faute n'en a pas été aux aumôniers dont le zèle, le dévoûment, l'abnégation ont été constamment dignes de tout éloge.

METZ, Collége Saint-Clément

EN LA FÊTE DU SAINT NOM DE JÉSUS

20 Janvier 1895

INTRODUCTION

AVANT de raconter les travaux des aumôniers de la Transportation, nous croyons utile de faire connaître le pays qui en fut le théâtre.

La Guyane (ou Goïane) est cette vaste région de l'Amérique du Sud qui s'étend le long de l'Océan Atlantique, depuis l'Orénoque jusqu'à l'embouchure de l'Amazone. Les côtes, en s'arrondissant vers le Nord-Est, forment un arc de cercle dont Cayenne occupe le milieu.

Cet immense territoire a été partagé entre plusieurs nations : la partie voisine de l'Orénoque appartient à l'Etat de Vénézuéla ; celle qui longe l'Amazone est occupée par le Brésil ; l'intervalle est divisé entre la France, la Hollande et l'Angleterre.

La Guyane française est égale en superficie au tiers de la France. Elle présente une ligne de côtes de quatre-vingts lieues environ, depuis le fleuve du Maroni, qui le sépare de la Guyane hollandaise jusqu'à l'Oyapock, où commence un territoire d'une étendue presque aussi considérable, le *territoire contesté*, que réclament à la fois le Brésil et la France, divisés sur l'interprétation des termes du traité d'Utrecht.

On peut distinguer dans la Guyane française trois parties bien différentes : le littoral, les hauts plateaux et la région montagneuse formée par les monts Tumuc-Humac.

Le littoral est formé de terres d'alluvions, basses, fertiles, mais malsaines. Les pluies diluviennes en déterminant la crue des fleuves, la marée en refoulant leurs eaux, contribuent à inonder les plaines et à créer, dans les dépressions du sol, des marais ou *pripri;* quand vient la saison chaude, l'évaporation s'opère rapidement ; les poissons périssent dans la vase ; la putréfaction et la fermentation des débris organiques de toutes sortes, laissés par les eaux, engendrent des miasmes qui répandent des fièvres dans tout le pays. Sur le bord de la mer ou des fleuves, du sein des terres noyées s'élèvent des forêts de mangliers et de palétuviers dont la cime atteint huit ou dix mètres de hauteur ; ces bois bordent les côtes à une profondeur de quatre à cinq lieues.[1]

Le pays n'est donc accessible que par les embouchures des cours d'eau, lesquels forment les principales et presque les uniques communications de la Guyane. Aussi on ne trouve les centres de populations sédentaires que sur les rives, et le plus souvent fleuve et village portent le même nom.

Si l'on cotoie le rivage à partir de l'embouchure du Maroni, situé par 5°55′ de latitude boréale, on rencontre les rivières de Mana, d'Iracoubo, de Sinnamary, de Kourou. Puis vient l'Oyac ou rivière de la Comté, se divisant en deux branches, dont l'une prend le nom de Mahuri et l'autre celui de Rivière de Cayenne, qui enserre une île de cinq lieues sur quatre, où se trouve le chef-lieu de la colonie. En avançant vers l'Oyapock, on

[1] Cf. Moreau de Jonnès, *Statistique de la Guyane française* et la *Géographie universelle*, d'Elisée Reclus.

trouve encore la rivière de Kaw (ou de Caux) et l'Approuague, large de quatre lieues à son embouchure. Ces fleuves sont généralement peu profonds, hérissés d'îlots et de roches et d'une pente si faible que la marée se fait sentir à quinze ou vingt lieues de leur embouchure.

En remontant les fleuves et les *criques* ou rivières qui s'y jettent, on rencontre de grandes savanes dont le sol, inondé pendant une partie de l'année, est formé de deux à trois pieds de terre végétale recouvrant de la vase marine et donnant naissance à des herbes tranchantes. On trouve ordinairement ensuite des taillis coupés de lagunes poissonneuses. Le dessèchement de ces marais a été tenté avec succès à plusieurs reprises. C'est là surtout que les noirs cultivaient la canne à sucre et le coton.

A vingt ou vingt-cinq lieues des côtes, on trouve la limite des terres d'alluvion : le sol s'exhausse, la navigation est interrompue par des sauts ou des cataractes ; on entre dans la région des hauts plateaux. La température y est moins ardente, l'air est plus salubre, l'humus a moins de profondeur, les familles des plantes ne sont plus les mêmes. Aux arbres des marais, dont l'accroissement est si rapide, succèdent les bois incorruptibles, qui s'élèvent avec lenteur, mais dont le tissu ligneux a la dureté et la résistance des métaux.

Les hauts plateaux de l'intérieur et la région montagneuse n'étaient guère fréquentés des Européens à l'époque où commença la Transportation. Les mines d'or que recèlent les flancs de ces montagnes n'y avaient point encore attiré les aventuriers et les spéculateurs.

Les Européens se trouvent parfaitement sur ces hauteurs, tandis qu'ils ont beaucoup de peine à se faire au climat humide et chaud des terres basses. Cependant, à peu de distance du littoral, se rencontrent aussi des points plus élevés dont le séjour est très supportable.

Ces élévations se présentent sous l'aspect de pitons ou mornes d'origine volcanique ; les vallons qu'ils enserrent conviennent parfaitement à la culture du caféier, du coton, du cacaoyer et des autres plantes coloniales ; ils sont assez nombreux aux environs de Cayenne.

En avant de la côte émergent quelques petites îles de même origine. Les principales sont les Iles du Salut, à quatre lieues de Kourou, et les îlots de Remire à pareille distance de Cayenne.

Outre la ville de Cayenne, qui comptait de quatre à cinq mille habitants, et le bourg de Roura sur le Mahuri, il n'y avait, en 1852, dans toute la Guyane, aucune agglomération tant soit peu considérable. Les communes, formées d'habitations disséminées, portaient le nom de quartiers. Il y avait ainsi *sous le vent de Cayenne*, c'est-à-dire au Nord-Ouest, les quartiers de Kourou et de Macouria, de Sinnamary et d'Iracoubo ; au centre, les quartiers de l'île de Cayenne, du Tour-de-l'Ile, de Roura, Tonnégrande et Mont-Sinery ; *au vent*, c'est-à-dire au Sud-Est, ceux de Kaw et d'Approuague.

Quoique la Guyane soit comprise entre le 4e et le 6e degré de latitude boréale, la température n'est pas aussi élevée qu'on le croit généralement. A Cayenne, la moyenne est de 27° environ, le maximum dépasse rarement 31°, le minimum ne s'abaisse guère au-dessous de 23°.

Au point de vue météorologique, l'année est partagée en deux saisons : l'une sèche, ou des grandes chaleurs, commence vers la fin de juillet et se continue pendant les mois d'août, septembre, octobre, novembre ; la saison des pluies, ou l'hivernage, comprend le reste de l'année. Durant ces sept ou huit mois, il tombe sur le sol une couche de plus de trois mètres d'eau ; dans les quatre ou cinq mois d'été, cette couche n'atteint pas 50 centi-

mètres. En décembre, janvier et février, le ciel est presque complètement couvert, mais les pluies sont modérées. Vers l'équinoxe de printemps, l'atmosphère s'éclaircit ; pendant cinq ou six semaines, les pluies sont très rares et très douces : c'est le petit été de mars, le temps le plus sain de l'année. Vers la fin d'avril, les vents du Sud-Est et du Sud amènent des pluies torrentielles qui finissent par quelques orages en juillet-août. Alors le ciel apparaît dans une sérénité splendide, la campagne est couverte de plantes vigoureuses garnies de fruits et de feuilles toujours vertes ; c'est le temps de la récolte du girofle, de la canne à sucre, etc.

« Cet étrange pays, dit un écrivain, est comme la serre chaude de la nature. Arrosé d'une pluie tiède pendant la moitié de l'année et brûlé ensuite par les rayons d'un soleil de feu, il produit nécessairement une végétation d'une activité prodigieuse que rien ne vient arrêter dans son élan. »

Recueillons aussi l'impression produite sur un transporté à la vue de la Guyane :

« Tout est nouveau, le ciel, la terre, les arbres, les animaux. L'Européen ne peut se lasser de contempler les palmistes gigantesques, balançant à la brise leur majestueux et ondoyant panache, les feuilles étranges du bananier, les grappes énormes de ses fruits, les fleurs de toutes les nuances offrant les couleurs les plus riches et les plus variées, les lianes grimpant, s'élançant, se croisant et formant les plus capricieux dessins, l'oiseau-mouche, le colibri volant d'une fleur à l'autre, se cachant dans leur calice et qu'on prendrait eux-mêmes pour des fleurs, n'était leur mouvement perpétuel que l'œil a peine à suivre.

« Ce qui frappe le plus, ce sont ces arbres sur lesquels on voit en même temps des fleurs, des boutons, des

fruits à demi-formés et des fruits en pleine maturité. La végétation ne s'arrête jamais dans ces contrées, où il n'y a pour ainsi dire qu'une saison, l'été. L'hivernage, il est vrai, amène des pluies folles pendant plusieurs mois de l'année; mais alors la chaleur est presque aussi intense que dans le temps de la sécheresse. Pour qui visiterait la Guyane en courant, elle ne saurait manquer de le séduire par ses rivières immenses, ses forêts anciennes comme le sol qui les porte, ses fruits si savoureux, si rafraîchissants, ses fleurs si splendides, ses animaux innombrables, dans le plumage et la fourrure desquels brillent les plus belles couleurs. Vraiment le Seigneur est admirable dans toutes ses œuvres. »

Il n'est pas de notre sujet de rappeler ici les divers essais de colonisation tentés dans ces contrées lointaines pendant la première moitié du dix-septième siècle ; mais nous ne saurions passer sous silence les noms des premiers Jésuites qui portèrent dans ces régions avec le bienfait de la civilisation, le bienfait encore plus précieux de la lumière évangélique.

Ce furent d'abord, en 1652, les PP. Méland et Pelleprat, qui catéchisèrent, dans la vallée de l'Orénoque, les peuplades Galibies de la Guyane.

Vers 1674, les PP. Grillet et Béchamel entreprirent un voyage d'exploration demeuré célèbre. Désireux d'étendre le cercle des missions indiennes, ils remontèrent le cours de l'Approuague, traversèrent la région montagneuse, redescendirent par le Camopi et atteignirent au bout de cinq mois l'embouchure de l'Oyapock; ils avaient fait au moins trois cent quarante lieues.

Lorsqu'en 1676 l'amiral d'Estrée eut repris le Guyane sur les Hollandais, les missionnaires jésuites profitèrent du calme qui régnait dans la colonie pour s'élancer à la conquête pacifique des âmes. Suivant les Indiens

dans leurs courses, ils s'arrêtent dans leurs stations, logent sous leurs carbets, partout accueillis, partout écoutés ; ils forment quelques groupes de catéchumènes, mais n'obtiennent que peu de conversions. Ces peuplades étaient d'un bon naturel, de mœurs pures, sans fourberie, mais la polygamie, — une polygamie patriarcale, — était le grand obstacle qu'il fallait renverser pour les amener à la pratique de la religion. « On en baptisait peu, dit un missionnaire, car leur indolence et leur inconstance offraient peu de garanties. »

Au commencement du dix-huitième siècle, on introduit de Surinam la culture du café et du cacao. Les Jésuites créent les plantations modèles de Loyola, de Remire et de Beauregard dans l'île de Cayenne et un peu plus loin celle de Saint-Régis et de Guatemala.

A l'arrivée du P. Lombard à Cayenne (1709), les chrétientés indiennes n'étaient plus qu'un souvenir. L'amour de la vie errante en avait repris une partie, les scandales des Européens avaient corrompu l'autre. Après un an de séjour chez les Galibis, voisins des établissements coloniaux, le P. Lombard n'avait pas converti un seul païen : ce n'étaient qu'ivrogneries et débauches ; toutefois, ajoute-t-il, *jamais rien contre la pudeur*. Découragé, il voulait revenir à Cayenne. « Restez, lui dit son Supérieur, Dieu bénira vos efforts persévérants. » En effet, bientôt les conversions se déclarent. La constance des adultes lui paraissant peu assurée, le P. Lombard demande aux Indiens leurs enfants pour les former à la piété. Puis il fonde la chrétienté de Kourou et y attire tous ses néophytes, les Galibis, voisins de Cayenne, les Coussaris, d'au delà de l'Oyapock, les Maraones de l'Amazone, les Arouas, qui ont fui les Portugais. Il est tout dans sa mission : curé, médecin, juge, etc. Des établissements semblables se multiplient sur le bord des

grands fleuves : c'est Saint-Paul, sur l'Oyapock ; c'est Notre-Dame de Sainte-Foi, au confluent du Camopi ; ce sont d'autres postes encore sur l'Ouanari, le Sinnamary, l'Approuague, etc.

En 1762, le gouvernement français, cédant à l'impulsion d'une philosophie haineuse, ruine toutes ces espérances. Les Jésuites sont expulsés !

Lorsqu'un siècle après, en 1852, ils reviennent en qualité d'aumôniers des transportés, ils ne retrouvent plus que les ruines de leurs établissements jadis si florissants ; mais à l'imitation de leurs prédécesseurs, ils sauront braver les fatigues et la mort pour adoucir aux malheureux transportés les douleurs de l'exil et les disposer *presque tous* à une mort chrétienne !

LIVRE PREMIER

Les Débuts de la Mission

CHAPITRE PREMIER

CRÉATION DE LA TRANSPORTATION

Le 12 novembre 1850, le Prince Louis-Napoléon, président de la République, fit entendre dans un message à la Chambre, ces paroles qui expriment parfaitement l'idée-mère de la Transportation :

« *Six mille* condamnés, renfermés dans nos bagnes de « Brest, de Rochefort et de Toulon, grèvent notre bud- « get de plus en plus et menacent incessamment la « Société. Il me semble possible de rendre la peine des « travaux forcés plus efficace, plus moralisatrice, moins « dispendieuse et en même temps plus humaine, en « l'utilisant au progrès de la colonisation française. »

Ce projet de fonder une colonie avec d'anciens forçats, n'était, comme le montrera la suite de cette histoire, qu'une généreuse illusion ; mais il faut savoir gré à Louis Bonaparte d'avoir voulu adoucir le régime de nos

anciens bagnes. On frémit en lisant le tableau que nous trace de la vie du forçat le transporté Chassagnol,[1] sorti du bagne de Toulon :

« Au bagne, quatre choses surtout contristaient et humiliaient le condamné dans l'âme duquel tout sentiment de la dignité humaine n'était pas éteint : le vêtement, l'accouplement, le coucher et les traitements méprisants.

« Dès son arrivée, le condamné était revêtu d'un accoutrement bizarre et honteux qu'il ne quittait plus jusqu'à sa libération. Un pantalon jaune, une casaque rouge, de gros souliers, un bonnet vert pour les condamnés à vie, rouge pour les autres : telle était la livrée du bagne. Une manche jaune signalait les récidivistes ou *chevaux de retour*. Le forçat se voyait ensuite river autour du pied un anneau de fer auquel s'attachait une chaîne dont le poids était gradué selon le degré de docilité ou d'indiscipline. Elle était assez longue pour qu'il pût la relever et la suspendre à sa ceinture de cuir. Ainsi équipé le malheureux était livré au commissaire du bagne qui lui assignait son rang et son travail.

« Mais le règlement exigeait qu'il fût d'abord accouplé. Avec un clou on rivait ensemble les chaînes de deux condamnés, et c'étaient dès lors deux êtres inséparables, la nuit comme le jour. Pour agir, se reposer, se rendre en quelque endroit, aborder ou éviter quelqu'un, chacun devait compter sur la volonté de son compagnon de chaîne. On devine ce qu'avait d'affreux une pareille union entre deux misérables qui souvent se faisaient horreur l'un à l'autre, et combien de souffrances, de haines, de brutales tyrannies, et même parfois de dépravations infâmes résultaient de cet ignoble contact. Le découplement n'était accordé qu'après un temps

[1] Notes pour servir à l'*Histoire de la Transportation :* Ch. III.

assez long et seulement aux individus dociles et éprouvés.

« La nuit amenait de nouvelles humiliations et de nouveaux tourments. A la tombée du jour, un coup de canon partant du vaisseau-amiral donnait le signal du coucher. Aussitôt les forçats s'entassaient dans les salles ou dans les pontons : c'étaient comme des bêtes fauves rentrant dans la ménagerie ; les grilles de fer criaient sur leurs gonds et se fermaient avec bruit ; à l'intérieur comme à l'extérieur veillaient des sentinelles, le fusil chargé, prêtes à faire feu. Sur les planches nues qui servaient de lit, s'étendait une longue file d'hommes pressés les uns contre les autres. Ils étaient là cent, deux cents, deux cent-cinquante, la tête à la même hauteur, les corps et les pieds se touchant. Alors avait lieu l'opération que dans le langage expressif du bagne on nommait le *Ramas*. Un garde-chiourme prenait le dernier anneau de la chaîne de chaque condamné et l'enfilait dans une grosse barre de fer qui traversait la salle dans toute sa longueur et se fixait au pavé par des crampons et des cadenas. Dans cette situation pénible, harcelé par la vermine, suffoqué bientôt par l'odeur nauséabonde d'un air chargé de mille émanations, le forçat avait peine à trouver le sommeil ; et alors les souvenirs de la famille, des amis, des plaisirs passés, l'horreur de la situation présente, l'impossibilité ou l'incertitude d'un meilleur avenir, entrevu pourtant et choyé dans ses rêves, venaient déchirer son cœur, et souvent, hélas ! y faire pénétrer davantage la haine et le désespoir.

« Au bagne enfin, et c'était là pour beaucoup la peine la plus odieuse, le condamné se sentait comme enveloppé de mépris. Quelle qu'eût été sa position dans le monde, les règlements prescrivaient de le tutoyer. Les chefs ne lui parlaient qu'avec une sévérité impérieuse et hautaine ; le moindre employé devait, — c'était la con-

signe, — lui intimer ses ordres avec dureté. Si le malheureux gardait encore dans sa nature quelque noblesse, si le repentir avait réveillé en lui, avec les sentiments d'une jeunesse meilleure, le désir de revenir au bien, il comprenait aux paroles et aux allures des personnes libres avec lesquelles il était en contact, qu'une barrière infranchissable était élevée entre lui et la société, qu'il n'était plus aux yeux de ses semblables qu'un être dégradé et réprouvé. S'il nourrissait parfois quelque illusion, la grossière et insolente familiarité de ses compagnons de chaîne, leurs discours impies ou immondes, leurs railleries ignobles et méchantes, le spectacle de leurs vices, le ramenaient bientôt à la triste réalité. »

C'était pour mettre fin à ce régime odieux que fut promulgué le décret du 27 mars 1852, substituant à la peine des travaux forcés la *Transportation volontaire à la Guyane française.*

Déjà, par les ordres de Napoléon, le Ministre de la marine, M. Théodore Ducos, avait fait ouvrir dans les bagnes de Brest, de Rochefort et de Toulon, des registres sur lesquels les condamnés, après avoir pris connaissance du régime nouveau auquel ils devaient être soumis, dans la Guyane française, avaient été appelés librement et volontairement à déposer leur adhésion. Il y en eut trois mille environ qui, dans les premières heures, demandèrent spontanément à quitter les bagnes et à être déportés, acceptant cet exil volontaire comme une faveur.

On leur avait fait, il est vrai, de belles promesses. Rien dans les futurs pénitenciers ne devait plus rappeler le régime ignominieux du bagne. Les condamnés, — sauf les cas de rébellion ou d'indocilité, — ne traîneraient plus le boulet, ne porteraient plus la chaîne, ne seraient plus accouplés le jour, ni *ramassés* et attachés la nuit; leurs vêtements seraient ceux d'honnêtes ouvriers ; on

éviterait, en leur parlant, les formes blessantes ; ils auraient des lits séparés. Après deux années d'épreuve, ceux qui se rendraient dignes d'indulgence pourraient continuer à travailler comme simples engagés ou recevoir une concession de terre, contracter mariage ou être rejoints par leurs familles, et même recouvrer en tout ou en partie leurs droits civils.

Telle était la part des adoucissements et des encouragements au bien. Elle était si grande que certains magistrats y voyaient un encouragement au crime. Mais le décret y joignait une mesure rigoureuse, que les instructions ministérielles avaient déjà fait prévoir : le *doublage,* c'est-à-dire, l'obligation imposée aux transportés de résider dans la Guyane après l'expiration de la peine un nombre d'années égal à celui de leur condamnation, ou même d'y rester à perpétuité, s'ils étaient condamnés à huit ans ou plus. Cette mesure était dictée par la nécessité de ne pas faire rentrer des criminels dans la société, après quelques années d'une épreuve singulièrement mitigée, et dès lors peu efficace. D'ailleurs si l'on voulait réellement coloniser par la Transportation, il fallait que le transporté comprît parfaitement qu'il n'y avait plus pour lui aucun espoir de réhabilitation et d'établissement honorable hors de la Guyane ; à ce point de vue, la loi n'avait rien de trop dur.

Aussi, les forçats, repoussés par la société, acceptèrent-ils avec enthousiasme les offres qui leur étaient faites, ils entrèrent avec joie dans la voie de la réhabilitation qui leur était ouverte. Plus tard, quand la vaste étendue de l'Océan les eut séparés de la terre natale, quand le temps leur eut fait oublier les souffrances et les hontes du bagne, quand les difficultés des premières installations eurent ralenti leur ardeur et dissipé leurs illusions, quand le mirage toujours fuyant d'un établissement sur la grande terre eut à plusieurs reprises trahi

leurs espérances, l'exil leur parut bien amer. Plusieurs même en vinrent à regretter les pontons de Brest, de Toulon et de Rochefort. Mais, pour le moment, tous les cœurs de ces infortunés s'ouvraient à l'espérance et par delà l'Océan, les plages brûlantes de la Guyane, semblaient leur promettre le plus riant avenir !

CHAPITRE II

LES AUMÔNIERS — DÉPART — TRAVERSÉE

Homme d'une grande intelligence, d'un caractère élevé, M. Ducos était persuadé que l'œuvre de la moralisation des condamnés ne pouvait réussir que sous l'égide de la religion. Il fit des démarches pour trouver des aumôniers.

Les Pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, établis en Guyane n'acceptèrent point ses offres, faute de sujets assez nombreux ou d'un âge convenable; les Lazaristes refusèrent pareillement. Le Ministre s'adressa sans plus de succès à différents membres du clergé séculier. Une congrégation religieuse, ayant un personnel suffisant pour réparer les pertes causées par la fatigue, la maladie ou la mort, pouvait seule donner à l'œuvre l'unité de direction et la stabilité nécessaire.

Dans ces négociations, on n'avait point songé aux Jésuites ; leur nom seul et les préjugés qui s'y rattachent auraient suffi pour éloigner la pensée d'une telle solution.

On ne les demandait pas; ils allèrent s'offrir. Le 12 mars 1852, le R. P. Studer, provincial de Paris, accompagné du P. Hus, supérieur de la résidence de Nantes, se présente à l'Elysée. Le Prince-Président les fit entrer immédiatement et les accueillit avec une grande courtoisie. Il remercia vivement les Pères, « car l'appui de la

« religion, dit-il, est indispensable dans une œuvre de « régénération comme celle que nous tentons en ce mo- « ment.[1] » Il ajouta, après quelques paroles flatteuses, que s'il ne s'était pas adressé aux Jésuites, c'était parce qu'il ignorait leur existence en France. « La mission que « vous sollicitez, continua-t-il, ne sera pas sans épines, « je le pressens ; mais j'ai fait une promesse à la France, « je ne reculerai pas devant les difficultés de l'entreprise. « Que ces hommes dangereux pour la patrie montrent « en Guyane de la bonne volonté pour se relever, j'en « ferai des colons et ils trouveront là-bas une nouvelle « patrie. » Le Prince termina en acceptant les offres des Pères, et en assurant que le conseil des Ministres, auquel il allait les proposer, partagerait certainement son avis.

Le conseil, en effet, se montra favorable, mais ce ne fut pas toutefois sans de longues hésitations. Elles furent même telles, que le Ministre de la Marine pour en finir, s'exprima ainsi, en plein Conseil : « Il nous faut une corporation qui nous présente des prêtres éclairés et capables, qui s'engage à fournir le nombre nécessaire d'aumôniers, à remplacer ceux qui par maladies ou autres causes devraient être rappelés. Eh bien, désignez-moi une autre corporation qui nous offre ces garanties au même degré que les Jésuites, et je la préférerai. »

Personne ne put répondre à ce défi, et les Jésuites furent agréés.

Le 10 avril 1852, le Ministre écrivant au P. Coué, procureur des Missions de la Compagnie de Jésus, à Paris, résumait ainsi les conditions auxquelles la Société de Jésus consentait à être chargée du service religieux dans l'établissement pénitencier de la Guyane française :

« 1° Le personnel de la mission se composera de six ou sept prêtres, outre le supérieur, et de trois frères laïcs.

---

[1] Compte-rendu de cette audience par le P. Hus. (Archives de la rue de Sèvres.)

« 2° Les traitements des prêtres seront de 3000 frs. par an; ceux des frères de 1800 frs.

« 3° Une maison avec les installations nécessaires, sera fournie, à Cayenne, pour servir de communauté, de chapelle, etc., et les prêtres qui desserviront les Pénitenciers seront convenablement logés, sur les lieux, aux frais du gouvernement.

« 4° Le matériel du culte sera fourni par l'Etat, qui subviendra aux frais de transport dans l'intérieur, comme à ceux de passage des prêtres que le supérieur jugerait utile d'envoyer en France.

« 5° Le service de la mission, circonscrit dans les établissements pénitentiaires de la Guyane, sera entièrement distinct et indépendant de celui du reste de la colonie, sauf les rapports canoniques indispensables avec l'autorité religieuse; et le supérieur disposera de ses sujets comme il le jugera le plus convenable pour l'intérêt de la mission.

« 6° Il sera laissé aux prêtres affectés à la mission une entière liberté de suivre les lois canoniques pour la célébration des offices, l'instruction religieuse, les secours aux malades, l'inhumation des morts, etc.

« 7° Les travaux, dans les établissements pénitentiaires, seront suspendus les dimanches et fêtes conservées, afin que tous puissent suivre les prescriptions de l'Eglise.

« 8° Les modifications ou les arrangements nouveaux seront traités à Paris, entre le Ministre de la Marine et le supérieur de la Société. »

La lettre se terminait par ces mots:

« Des ordres seront donnés à Brest, pour le passage des religieux à la table de l'Etat-major et pour celui des Frères à la table des Maîtres... »

Le nombre des religieux fut fixé à 10 pour la première année, 6 prêtres et 4 Frères Coadjuteurs.

Quand il fallut désigner les premiers ouvriers de la nouvelle mission, le Provincial des Jésuites n'eut que

l'embarras du choix. La mission se présentait comme exceptionnellement pénible et laborieuse, aucune ne fut plus enviée.

Un premier convoi de transportés fut réuni à Brest au mois d'avril 1852. Le Ministre de la Marine voulut que la moitié du personnel de la mission fût de ce voyage et commençât son ministère pendant la traversée.

Le P. J.-B. Hus, nommé Supérieur des Aumôniers accourut avec les deux Pères Louis Ringot et Joseph Morez, et les deux Frères Coadjuteurs Antoine Schmoderer et Joseph Futsch.

Quand les aumôniers arrivèrent au port, ce fut pour eux un spectacle plein d'intérêt que l'embarquement de leurs futures ouailles. Délivrés de leurs chaînes, couverts non plus de l'odieuse livrée du bagne, mais de vêtements de laine grise, s'ils n'avaient mieux aimé s'en procurer d'autres, les transportés, marchant deux à deux et chantant en cadence, se dirigeaient vers les chaloupes d'embarquement. Presque tous en posant le pied sur le vaisseau poussaient des cris d'allégresse; ils croyaient toucher au bout de leurs peines et se livraient aux plus douces espérances. Toutefois, la prudence et l'intérêt même des condamnés demandaient qu'on prît des précautions contre des désordres éventuels et qu'on ménageât les transitions. On leur avait laissé la *manille* (anneau fixé au bas de la jambe) comme moyen de reconnaître et de reprendre ceux qui tenteraient de s'évader, et aussi pour leur donner plus tard un gage de confiance, en leur ôtant cette dernière marque de leur captivité. Les chaînes qu'ils avaient portées, les boulets, les entraves, étaient amoncelés sur le vaisseau pour servir au besoin à châtier les indisciplinés. De tous côtés on voyait en sentinelle des soldats armés du sabre d'abordage, et des surveillants dans lesquels les transportés reconnaissaient plusieurs de leurs garde-chiourme.[1]

[1] Lettre du P. Hus, 21 juin 1852.

Dans le faux pont du navire on avait aménagé deux grandes salles, fermées de forts barreaux et de verrous cadenassés : là étaient entassés les forçats, pris au bagne ; d'heure en heure on les amenait par bandes sur le pont pour respirer un air plus pur, et grâce au beau temps les mêmes bandes purent revenir ainsi au moins trois fois le jour tant que dura la traversée.

Le Dimanche du Bon Pasteur, 25 avril, la *Forte* leva l'ancre ; elle emportait vers la Guyane, outre l'équipage et quelques passagers, les cinq missionnaires, trente condamnés, dits *politiques*, deux cent quarante forçats libérés, émigrants volontaires, et trois cent soixante forçats en cours de peine ; en tout 783 personnes.

Les Pères commencèrent aussitôt leurs fonctions. Chaque jour ils visitaient les hommes en toute liberté, causaient avec eux, et les engageaient à mener une vie plus régulière. Les transportés recueillaient avec avidité toutes leurs paroles ; il les prenaient d'abord pour des passagers ou des aumôniers de la flotte ; mais lorsqu'ils surent que les Pères devaient à perpétuité partager leur exil, il firent éclater à l'envi leurs sentiments de reconnaissance et de dévoûment ; les uns voulaient confier à leur garde ce qu'ils avaient de précieux ou des objets chers à leur souvenir, d'autres s'écriaient : « Vous serez nos Pères comme dans la Mission (la mission au bagne),[1] et nous serons vos enfants, soumis à tout ce que vous direz. Nous vous ferons de belles églises au milieu des villes que nous allons bâtir en Guyane. Vous serez heureux avec nous. » Tous promettaient de mener une vie chrétienne, et, ce qui était mieux, ils en donnaient déjà les marques. Aussi les armes et les fers furent inutiles, et pendant la traversée, dit le P. Hus, auquel nous empruntons tous ces détails, aucun de ces hommes ne pro-

[1] Voir le touchant récit qu'en a fait Léon Aubineau, dans son livre : *Les Jésuites au bagne.*

voqua la moindre répression, ne s'attira le moindre blâme.

Les trois aumôniers étaient animés d'un même zèle, mais ils attiraient les cœurs par des qualités différentes.

Le P. Hus, orateur éloquent, plein d'élévation dans les idées et d'abondance dans l'expression, charmait dans la conversation par le tour original de sa parole et par sa bonhomie fine et spirituelle. Il voyait, avec peine les transportés se repaître d'illusions dont son bon sens devinait la vanité.

Le P. Louis Ringot, doué d'une grande force de caractère et faisant siens tous les intérêts des transportés, avait conquis sur eux, dès les premiers jours, un ascendant extraordinaire. Un jour, l'aide de camp leur avait adressé une demande à laquelle la moitié d'entre eux s'étaient refusés ; sur un mot du P. Ringot, tous accédèrent aux désirs de l'officier. « Nous avons accepté de confiance l'exil de Cayenne, disaient-ils, sans savoir ce qui nous y attend ; mais vous êtes près de nous, vous serez nos pères, nos protecteurs : nous sommes rassurés.[1] »

Le P. Joseph Morez, nature impressionnable, âme généreuse et dévouée, partageait les espérances et les joies des transportés. Il a laissé dans une de ses lettres une intéressante description de ce voyage : nous en extrayons quelques passages.[2]

« Le vaisseau qui nous a reçus est une belle frégate de 60 canons, qui faisait comme moi son premier voyage sur l'Océan.

« Parmi nos forçats, les uns jouaient des instruments, d'autres confectionnaient des chapeaux de paille, qui devaient leur être d'un si grand secours sous la zône torride ; d'autres maniaient l'aiguille, ou le marteau, ou

[1] Lettre du P. L. Ringot à son frère, 16 mai 1852.

[2] Lettre du 26 juin 1852.

le ciseau. Les matelots faisaient leurs manœuvres accoutumées : quelquefois ils se livraient à l'exercice du sabre ou du pistolet, du fusil ou du canon ; les officiers de marine jouaient au tric-trac dans leur carré et se délassaient à peu près comme dans un café d'Europe ; tandis que les déportés politiques paraissaient plongés dans de profondes méditations sur l'inconstance des choses humaines, en regardant tristement la frégate qui fendait les flots et qui les emportait impitoyablement, à près de deux mille lieues, loin des frères et amis.

« Pendant tout le temps de la traversée, nous avons pu faire nos exercices religieux et même célébrer tous les jours et tous les trois la sainte messe dans la petite chambre qui nous était réservée. Le Dimanche, l'un de nous la célébrait plus solennellement sur le pont de la frégate qui se transformait alors en église. On pourrait même dire, avec un peu d'imagination, que c'était une magnifique cathédrale, dont la voûte s'étendait à l'infini dans le ciel azuré des tropiques, et dont l'enceinte n'avait d'autres bornes que l'Océan. Les pavillons des différentes nations, fixés avec des cordages par les matelots, formaient une espèce de sanctuaire aérien qui mettait le prêtre à même de célébrer à l'abri du vent et à la vue de tous les assistants, c'est-à-dire des huit cents hommes qui formaient la population du navire.

« Parmi nos forçats, il se trouvait d'excellents musiciens ; aussi, pendant cette messe paroissiale de l'équipage, la musique vocale se mêlait agréablement et pieusement à la musique instrumentale.

« Du reste la conduite de nos transportés a été admirable. Deux fois par jour nous faisions avec eux les prières ; de temps en temps dans la journée, nous allions causer avec eux ; tous les soirs nous chantions ensemble les Litanies de la très sainte Vierge... Aussi le commandant en a-t-il rendu un compte très flatteur. »

Enfin le 19 mai, fête de l'Ascension, après vingt-

quatre jours seulement d'une heureuse navigation, les voyageurs virent surgir du sein des flots jaunâtres quelques bouquets de verdure. C'étaient les Iles du Salut, situées à dix lieues au Nord de Cayenne. Quelques heures après, la *Forte* mouillait au pied de l'Ile-Royale, la principale du groupe. Elle vint se ranger à côté de l'*Allier*, qui, deux semaines auparavant, avait amené le nouveau gouverneur de Cayenne, M. Sarda-Garriga avec un premier convoi de 300 forçats-ouvriers.

La vue des îles et de leur magnifique verdure réjouit les yeux des transportés. Ils admirèrent la végétation exubérante, les formes étranges et les éclatantes couleurs des plantes tropicales, et ils saluèrent de leurs acclamations cette terre de Guyane, devenue pour eux la Terre Promise.

CHAPITRE III

PREMIÈRES INSTALLATIONS — LE P. HUS A CAYENNE — LE P. RINGOT A L'ILE-ROYALE

SARDA-GARRIGA, Gouverneur de Cayenne, avec le titre de Commissaire général, avait dû sa haute position à la révolution de 1848. Envoyé par le Gouvernement de la République dans l'île de la Réunion, pour y proclamer l'émancipation des esclaves, il avait réussi à faire accepter le nouvel état de choses, sans provoquer de troubles ; mais ce résultat, il le devait moins à ses capacités administratives qu'à la sagesse des colons et à l'influence du clergé. Il rentra en France avec la réputation de Pacificateur de la Réunion ; ce fut sans doute ce qui le désigna au choix du Ministre pour diriger l'œuvre de la Transportation : on s'aperçut bientôt que le choix n'avait pas été heureux.

Doué d'une certaine éloquence de tribun, Sarda-Garriga aimait à prononcer des harangues creuses et sonores, où dominaient l'imagination et la présomption. Dès qu'il apprit à Cayenne l'arrivée de *La Forte* aux Iles du Salut, il se fait transporter à bord de cette frégate, ordonne de réunir tous les transportés sur le pont et leur parle à peu près en ces termes :

« Mes amis, il n'y a encore que dix jours que je suis « arrivé dans ce pays : je n'ai pu le voir qu'imparfaite-

« ment ; mais je l'ai assez vu pour pouvoir vous assurer « que, dans tout son cours, le soleil n'en éclaire pas de « plus beau et de plus fertile. Or, ce pays si magnifique « et si riche, il est à vous. Le Prince Louis-Napoléon « m'envoie ici pour vous le partager, et je ne doute pas « que ceux d'entre vous qui voudront se bien conduire « et travailler un peu, ne soient dans quelques années « propriétaires chacun d'un vaste, riche et beau domaine.

« Mettez donc sérieusement la main à l'œuvre ; prépa- « rez tout pour l'érection des cases. Pendant ce temps, « je vais parcourir le pays, choisir les sites les plus « agréables, les cantons les plus fertiles, et, à mon « retour, j'y installerai ceux qui se seront fait remarquer « par leur ardeur au travail. Ces terres cultivées en « commun d'abord, seront ensuite partagées entre les « plus méritants, quand le temps fixé par le décret du « Prince sera arrivé. »

Ces fallacieuses promesses, dit le P. Hus,[1] témoin de cette scène, fascinèrent nos hommes au point qu'ils ne se contentèrent pas de battre des mains ; de leurs yeux jaillissaient des larmes abondantes.

Des paroles encourageantes avaient certainement leur raison d'être, mais celles-ci dépassaient la mesure. Quoiqu'il en soit, elles durent contribuer à l'ardeur que déployèrent les transportés, quand ils furent descendus à terre. Ils commencèrent par déblayer les chemins qui devaient conduire au sommet de l'île. Elle se termine par deux plateaux d'inégale grandeur; le plus vaste fut choisi pour asseoir l'établissement. Des arbres, des lianes, des broussailles, en un mot, une végétation exubérante, dont on ne saurait se faire une idée en Europe, couvrait entièrement le sol. On n'avançait que pas à pas, en abattant, en défrichant, en coupant tout ce qui entravait la marche. Après ce premier travail, il s'agit

[1] Historia missionis.

de niveler le plateau, œuvre difficile à cause des rochers qu'il fallait faire disparaître par la mine. Les cases s'élevèrent ensuite et l'on comprend à peine comment quinze jours purent suffire à cet énorme travail. Cette activité presque fébrile, due aux causes que nous venons de mentionner, passa bien vite et ne devait plus se reproduire dans les annales de la transportation.

Des logements furent aussi élevés pour le Commandant particulier du Pénitencier, les administrateurs et les officiers. Une caserne provisoire reçut les soldats préposés à la sûreté publique. Une cabane fut transformée en hôpital pour recevoir les malades, et leur nombre s'accrut rapidement. Six religieuses de la communauté de Saint-Paul de Chartres, destinées au service hospitalier de la Transportation, avaient été envoyées dès le mois de Janvier à Cayenne, où leurs sœurs desservaient depuis longtemps l'hôpital; sitôt que leur logement fut prêt, elles débarquèrent à l'Ile Royale, et s'empressèrent de prodiguer aux malades les soins et les délicates attentions de la Charité chrétienne.

Pressé par le Gouverneur de l'accompagner, le P. Hus laissa le P. Morez avec le F. Futsch à l'Ile-Royale, au milieu des transportés, et se rendit lui-même à Cayenne, avec le P. Ringot et le F. Schmoderer.

D'après les conventions, le Gouvernement devait pourvoir au logement des aumôniers; mais Sarda-Garriga, d'ailleurs prodigue de belles promesses, négligea complètement ce détail, et laissa le P. Hus se tirer d'affaire comme il put.

Comme nous l'avons dit, la Guyane française avait connu les Pères de l'ancienne Compagnie, et leur mémoire était restée en vénération, non seulement parmi les noirs qu'ils avaient évangélisés, mais aussi parmi les blancs. Leur souvenir se rencontrait à chaque pas. Le palais du Gouverneur est leur ancien collège; l'horloge

de ce palais est l'œuvre d'un Jésuite; la plupart des églises et des presbytères remontent à leurs missions.

Le Préfet apostolique, Mgr Dossat, trop à l'étroit dans sa maison, pour offrir aux aumôniers une hospitalité complète, les invita au moins à prendre chez lui leur pension, ce qu'ils furent heureux d'accepter. Les Pères du Saint-Cœur de Marie, avec une exquise cordialité, mirent à leur disposition les logements convenables, et la Supérieure des Sœurs hospitalières de St-Paul, la Mère Félix, leur fournit généreusement les objets indispensables à une première installation.

Mais bientôt les Pères du Saint-Cœur de Marie ayant reçu quelques religieux de leur congrégation, leur petite résidence se trouva insuffisante. Il fallut donc songer à se procurer une maison. On finit par en trouver une dans la rue des Marais, n° 14, et le 31 Juillet, les Jésuites présents à Cayenne purent célébrer chez eux la fête de leur Bienheureux Père Saint Ignace, et vivre de la vie de communauté.[1]

Le P. Supérieur, nous l'avons vu, avait laissé le P. Morez seul avec les transportés; il le rappela bientôt

[1] Une lettre du P. Hus, datée du 23 septembre, nous donne l'idée de ce qu'était alors la capitale de la Guyane : « La ville de Cayenne, dit-il, a bien moins l'air d'une capitale que d'un gros village. Ses rues larges et bien alignées se coupent toutes à angle droit. Elles ne sont point pavées. Des rigoles les bordent à droite et à gauche ; mais remplies de grandes herbes elles retiennent les eaux pluviales, qui y croupissent. Ces herbes recouvrent aussi une bonne partie de la rue, qui ressemble à une grande route mal entretenue. Les maisons ont rarement plus d'un étage. Elles sont en bois et briques, à l'exception de cinq ou six bâties autrefois par les Jésuites, ou depuis par le Gouvernement. La caserne seule construite, il y a peu d'années, au pied du fort et sur le bord de la mer offre de ce côté une façade assez grandiose et régulière... Le palais du Gouverneur est, après la caserne, ce qu'il y a de plus apparent. C'était jadis la maison des Jésuites. Ses jardins anciennement plantés d'arbres admirablement réunis là de tous les pays chauds, vont jusqu'à la mer. La façade, sans décors

auprès de lui, et envoya le P. Ringot prendre sa place à l'Ile Royale.

L'habitation provisoirement assignée à l'aumônier consistait en une sorte de soubassement laissé sous le plancher de la caserne par la déclivité du sol; la hauteur variait de 1 m. 50 à 3 mètres, sur une longueur et une

---

d'architecture, mais très large et belle pour le pays, donne sur une vaste place couverte d'herbe, bordée de manguiers hauts et touffus. Ils la séparent, à l'Est, de la *Savane*, autre place également herbue, mais beaucoup plus grande et régulière. Celle-ci présente un coup d'œil peut-être unique dans le monde entier. Les quatre côtés sont ombragés par quatre rangs de palmistes dont le tronc, qui a plus de trois mètres de tour à sa base, s'élève en diminuant insensiblement, sans branches, nœuds, ni feuilles, à plus de quarante pieds. Là ils épandent en rond parfait leurs feuilles longues de quatre ou cinq mètres, très épaisses et dentelées comme celles du cocotier. On croit y être au milieu des colonnes d'une immense cathédrale. J'ai oublié de vous dire qu'aux maisons les croisées n'ont pas de vitres. Elles se ferment par des jalousies mobiles que l'on élève pour se donner de l'air et qu'on abaisse pour se garantir du soleil. Point de cheminées ; on ne se sert de feu que pour la cuisine, qui se fait dans une petite case isolée ouverte à tous les vents.

« On compte dans Cayenne sept mille et quelques centaines d'habitants de toute couleur et nation, les deux tiers au moins noirs ou mulâtres...

« L'affranchissement des nègres a replongé la Guyane dans une affreuse misère, qui ne fait que s'accroître. Il est impossible d'obtenir des nègres libres aucun travail quelque peu réglé et constant. Les blancs n'avaient pas l'habitude du travail, ils ne veulent pas s'y mettre. Aussi toute espèce de culture, même celle des jardins potagers, a-t-elle presque entièrement cessé. De là le prix exorbitant où tout est ici : un chou, 50 ou 60 centimes ; le lait, *bien baptisé*, 80 centimes le litre ; le pain, 40 centimes la livre ; la viande, 1 fr. 20 ; encore est-elle de mauvaise qualité et très rare. Les bœufs qui la fournissent, tous petits et étiques, nous viennent par mer des pays étrangers. Les objets de vêtement, de lingerie, d'ameublements, etc., sont apportés confectionnés de France ou de l'Amérique du Nord et se paient le double de leur valeur. Quelques colons ont trouvé dans l'indemnité donnée pour les esclaves

largeur de 4 mètres environ. L'aumônier sut y trouver une chambre pour lui et pour le Frère, une chapelle, un couloir utilisé comme salle d'attente et une salle à manger, destinée aussi à recevoir les visiteurs et les transportés. Il y demeura une quinzaine de jours sur la terre nue. Cette situation précaire ne l'empêchait pas de

---

le moyen de retourner en France; les autres languissent ici... Les bureaucrates et autres employés du Gouvernement, extrêmement nombreux et grassement payés, ont et dépensent de l'argent; mais ils en gardent aussi tant qu'ils peuvent pour pouvoir s'en retourner bientôt. Les nègres se tirent assez bien d'affaire. D'abord ils ont une longue habitude de la pénurie ; puis, usant de leur liberté, ils chassent, ils pêchent, et vendent fort cher l'excédent de leur nécessaire. Si cela ne suffit pas, ils portent ou traînent quelque fardeau, ils font quelque commission ou un travail momentané pour les blancs, et l'énorme salaire qu'ils exigent supplée abondamment. D'ailleurs ils se procurent presque sans travail la cassave, espèce de galette sèche et dure, qu'ils font avec la racine du manioc ; les ignames, énormes tubercules, et les fruits de l'arbre à pain, gros comme de petites citrouilles, qui se cuisent à l'eau comme des pommes de terre ; les bananes et les bacoves, fruits extrêmement abondants, bons et très nourrissants, qui ont la forme, la grosseur et presque la largeur de la corne d'un bœuf de trois ans ; les pois sauvages, que les lianes produisent avec une abondance surprenante, les mangues, les sapotilles, les oranges et cent autres fruits qui tous mûrissent en toute saison. »

Citons encore ces passages d'une lettre (21-27 juin 1852) : « L'insalubrité du pays est telle que l'intérêt seul, spirituel ou temporel pourra y amener ou y retenir les Européens. On n'évite la fièvre qu'à force de purgations et d'absorption de quinine. Les tempéraments les plus robustes s'y altèrent, s'y ruinent promptement. Les prêtres, comme les employés du Gouvernement ne peuvent guère y passer plus de trois ou quatre ans sans aller reprendre un peu de vie en France. La lèpre, hideuse et mortelle maladie, est assez commune pour que sur 6500 personnes qui habitent Cayenne, 500 au moins soient connues comme infectées, et l'on ne se déclare que quand il ne reste plus aucun moyen de se cacher. Elle est si contagieuse qu'elle se propage par le mélange du linge au blanchissage. Une autre maladie, plus commune

se livrer avec zèle à toutes les fonctions de son ministère. Esprit éminemment pratique, prenant rapidement connaissance des hommes et des choses, le P. Ringot organisa promptement un service régulier.

Voici comment le zélé missionnaire rend compte lui-même de ses travaux dans une lettre à l'un de ses confrères en France.[1]

« J'habite l'Ile Royale avec un personnel d'environ quinze cents individus. Nos transportés vont bien pour la plupart; ils s'acquittent volontiers de leurs devoirs religieux. Je prêche deux fois le dimanche; il y a attention et bonne tenue dans toute l'assistance. J'entends les confessions tous les jours, et je suis occupé du matin au soir. Nos offices sont courts, mais solennels. Nous avons musique à grand orchestre, des chœurs, des voix

---

encore et à peu près aussi contagieuse, couvre tout le corps de plaies rougeâtres comme des dartres vives.

« Ajoutez à cela des sueurs continuelles du jour et de la nuit, le fardeau d'une atmosphère qui n'est qu'un épais nuage d'eau tiède qu'aucun vent ne remue [le P. Hus écrit pendant l'hivernage] et les millions d'insectes qui ne laissent pas un instant de répit : les maringouins, les moustiques, les macks, les mouches à dague, les mouches sans raison, les mouches de Cayenne, les chiques, — espèce de petit ver noir qui perce la peau sous la plante des pieds ou dans l'intérieur des mains, s'y fait un nid de la grosseur d'un poids, le remplit d'œufs qui éclosent et s'étendent de proche en proche jusqu'à envahir tout le dessous des pieds en moins de quinze jours ; — le tique, qui est une sorte de pou adhérant à la peau, les pous d'agouti, les fourmis flammans, les fourmis manioc, les fourmis Oyapock, les vers macacks, les araignées crabes, les millepattes, grosses comme le doigt, longues de cinq à huit pouces, les scorpions, les crapauds qui fourmillent, les serpents de toute grosseur, les caïmans et, dans la mer, les requins... Est-ce assez ?...

« Jamais on ne sort sans un parapluie, qui est en même temps un parasol. Le rayon de soleil qui perce les nuages peut donner la fièvre cérébrale, ou tuer comme la foudre. »

[1] Lettre du 20 juillet 1852.

magnifiques. Beaucoup de cathédrales, en France, ne sont pas aussi bien partagées. Mais nous n'avons pas encore de chapelle, et chaque dimanche, nous sommes obligés de nous transporter dans une nouvelle case. Nous suppléons à ce déficit par des tentures, des guirlandes de fleurs et des feuillages que nos transportés disposent avec beaucoup de grâce et de goût.

« Tout ce déploiement de magnificence leur plaît et les attire à l'église, où ils se trouvent mieux que partout ailleurs. Messieurs les administrateurs eux-mêmes paraissent s'y plaire, et la plupart se font un devoir d'assister aux offices.

« Il y a bien le revers de la médaille, c'est vrai; mais permettez-moi de ne pas insister là-dessus. Pour moi, je trouve mes condamnés polis et même affables. Ils aiment leur aumônier; ils le regardent comme un frère et un ami. Ils sont si persuadés que les religieux de la Compagnie les aiment, et sont disposés à leur rendre tous les services, que lorsqu'ils reçoivent une faveur, une grâce, ils disent tous : « C'est le Père qui nous a obtenu ce bienfait. »

Quel était ce revers de la médaille que le Père passe discrètement sous silence? Nous n'avons plus les mêmes raisons de le taire.

M. Sarda-Garriga ne comprenait pas suffisamment la mission qui lui était confiée. Il crut ou sembla croire que la religion n'était qu'un élément accessoire de moralisation pour ces infortunés. Les Pères n'eurent donc pas, de ce côté, tout l'appui qu'ils avaient droit d'attendre; les résultats, qu'ils ne laissèrent pas d'obtenir, n'en furent que plus glorieux pour leur apostolat.

CHAPITRE IV

LES NOUVEAUX AUMÔNIERS — TRAVERSÉE

Au moment où les passagers de la *Forte* prenaient terre aux Iles du Salut, la frégate l'*Erigone* embarquait à Brest 399 transportés, savoir : 161 forçats, 94 repris de justice et 144 condamnés, « que les commissions départementales avaient désignés pour la transportation politique, mais dont plus des deux tiers avaient des antécédents judiciaires d'une autre nature ».[1]

Le 28 mai, veille du départ, les Pères Pierre Boulogne, Etienne Herviant et Jean-Baptiste Liaigre, accompagnés du Frère Mercier, montèrent à bord et commencèrent l'œuvre de la moralisation et de la réhabilitation des transportés. Le commandant du navire, capitaine de Montfort, obéissant en cela aux intentions formelles du ministre et à ses propres convictions, les seconda de tout son pouvoir. Tous les jours, matin et soir, au signal donné par le tambour, l'un des aumôniers récitait à haute voix la prière. Le dimanche, la sainte messe se célébrait en public dans la batterie à l'extrémité du corridor à claire-voie qui séparait les diverses catégories des transportés.

---

[1] Notice... par l'amiral Rigault de Genouilly.

Cette cérémonie eut lieu la première fois le jour de la Pentecôte. A l'élévation, les forçats chantèrent l'*O salulutaris hostia* et, à la fin de la messe, sans en avoir rien dit à personne, ils entonnèrent le *Domine salvam fac rempublicam* aux oreilles des déportés politiques. Le lendemain, les *volontaires* ou repris de justice écrivirent au P. Boulogne pour obtenir la permission de chanter la grand'messe et les vêpres tous les dimanches; le Père leur fit comprendre que la prudence et la discrétion s'opposaient à ce que les offices fussent si longs et si bruyants, et il les amena à se contenter d'ajouter deux ou trois motets aux chants dont les forçats avaient pris l'initiative. Par ordre du commandant, un quart de vin supplémentaire récompensait les chanteurs. D'ailleurs, les transportés étaient très bien traités. Leur nourriture était celle des matelots, excepté qu'ils avaient un quart de vin en moins; aussi n'avaient-ils pas toute leur fatigue. Chaque catégorie montait à tour de rôle sur le pont et y passait un heure le matin, une heure le soir. C'était là que les aumôniers les abordaient, emmenant au besoin dans leur cabine ceux qui désiraient quelque entretien particulier. Les forçats étaient heureux et pleins d'espérance; les volontaires faisaient éclater leur joie par les chants dont ils régalaient les aumôniers tous les soirs.

Les politiques montrèrent d'abord des dispositions beaucoup moins amicales. Quelques-uns prenaient le titre de *martyrs de Cayenne*. « Tristes martyrs, s'écrie le P. Boulogne, que ce petit nombre d'individus qui n'ont d'autre peine, d'autre travail, d'autre souffrance que de quitter une patrie où ils espéraient se gorger et goinfrer aux dépens de l'ordre et de la société tout entière! Tristes martyrs, si l'on compare la bonté, les attentions, les soins dont ils ont été l'objet à cette brutalité et à cette cruauté avec laquelle leurs pères ont traité tant de vénérables prêtres à une époque trop rap-

prochée encore pour qu'il leur soit avantageux de nous rappeler le véritable martyre de ces victimes de leur fureur. »[1]

Quelques-uns des plus turbulents parmi les insurgés, remarquant que le nombre des transportés était bien supérieur à celui de l'équipage et des troupes, conçurent le dessein de s'emparer du navire. En vain essayèrent-ils d'ourdir un complot; il suffit au commandant de faire charger ostensiblement les fusils pour faire comprendre à tous la folie d'une pareille entreprise. Peu à peu la plupart des politiques prirent une attitude résignée. Deux d'entre eux écrivirent au P. Boulogne pour lui demander une messe, l'un pour sa vertueuse femme, l'autre pour sa mère, dont sa conduite avait causé la mort; ils tremblaient que leur démarche ne fût connue de leurs compagnons : le respect humain les enchaînait tous.

Le 28 juin, après un mois de navigation, l'*Erigone* aborda aux Iles du Salut. Il n'y avait eu à bord aucune maladie sérieuse, et même les hommes étaient en général mieux portants qu'au départ. Les aumôniers s'empressèrent d'aller saluer leur confrère de l'Ile Royale. Le P. Ringot les conduisit à sa case, sur le plateau, où il recevait de tous côtés une brise rafraîchissante et jouissait, disait-il, d'une meilleure santé qu'en Europe. Il leur fit visiter son Pénitencier, la ville de bois et ses rues bien alignées, les routes tracées par les transportés. Sur tous les points de l'ile, comme dans une ruche d'abeilles, on apercevait des groupes de travailleurs, on les voyait serpenter sur les flancs de la montagne entre le port et le camp, à travers des bois au feuillage vert et nourri, offrant l'aspect le plus pittoresque.[2] Le P. Ringot était satisfait des dispositions de ses hommes et

[1] Lettre du P. Boulogne, 16 juillet 1852.

[2] Lettre du P. Herviant, 16 juillet 1852.

de leur état sanitaire. Pas un seul n'avait encore eu à subir une punition. Sur une population de 800 transportés, il s'en trouvait 120 à l'hôpital pour de légères indispositions ; depuis l'arrivée, deux seulement étaient morts.

Les nouveaux venus, contents de ce qu'ils avaient appris, remontèrent à bord et partirent pour Cayenne, où les attendait le supérieur de la mission. Le P. Hus les accueillit avec joie. L'effectif des aumôniers était au complet et l'on espérait commencer bientôt les établissements sur la grande terre. Jusqu'alors, malgré les difficultés d'une première installation, l'œuvre paraissait en bonne voie et, on voulait le croire, les obstacles qui s'élevaient çà et là ne parviendraient pas à entraver sa marche.

CHAPITRE V

LE PÉNITENCIER — SON ORGANISATION

Le contingent de l'*Erigone* avait porté à 1200 le nombre des transportés. Ils ne pouvaient plus tous demeurer sur l'Ile Royale : on les dissémina dans les îlots voisins. A l'Ile St-Joseph furent placés les *libérés* ou les *repris de justice;* les *politiques* furent relégués dans l'Ilet-la-Mère, et les *forçats en cours de peine* restèrent à l'Ile Royale.

C'est le pénitencier de cette île qui servit de modèle à ceux qui furent créés après lui, au moins dans les premières années : il importe donc de le décrire dans ses principales lignes.

A la tête de l'établissement se trouve un *Commandant,* revêtu de la plénitude de l'autorité militaire; ce sera ordinairement un officier d'infanterie ou d'artillerie de marine, ou un lieutenant de vaisseau. Une nombreuse brigade de *surveillants* est chargée de communiquer ses ordres aux transportés et de maintenir dans chaque groupe de travailleurs l'ordre et la discipline; chaque surveillant commande à une trentaine d'hommes. Un officier ou *garde de génie* est préposé à la direction de tous les travaux qui s'exécutent sur le pénitencier. Un agent du commissariat de la marine, vulgairement le

Commissaire, pourvoit à l'entretien matériel de la population; il exerce aussi les fonctions d'officier de l'Etat civil. Il a sous ses ordres une foule de *commis* pour la garde et la distribution des vivres, des vêtements, des approvisionnements de toute sorte. Deux ou trois *chirurgiens de la marine*, aidés de quelques *pharmaciens*, ont le soin de la santé publique. Les *hôpitaux* de la transportation sont entre les mains des sœurs de Saint-Paul de Chartres, établies en Guyane depuis 1722. Un *Aumônier* pourvoit à l'exercice du culte et veille au bien spirituel des âmes. Enfin un *détachement d'infanterie de marine*, commandé par un *capitaine*, assure la sécurité et au besoin prêterait main-forte aux surveillants et aux gendarmes.

Deux classes d'hommes avaient pour mission d'aider la bonne volonté des transportés dans l'œuvre de leur moralisation et de leur réhabilitation : les aumôniers et les représentants du pouvoir civil, c'est-à-dire le Gouverneur, le Commandant, les surveillants.

Aux aumôniers, la charge de rappeler à ces âmes dégradées leurs destinées immortelles; d'opposer aux passions fougueuses, aux convoitises désordonnées, le frein de la loi divine; de rendre aux volontés, brisées par des habitudes impérieuses, la vigueur surnaturelle qui se puise dans la fréquentation des sacrements.

Aux représentants du pouvoir civil, le soin de pourvoir aux installations nécessaires, de réveiller l'amour du travail par l'appât des promesses, d'encourager les efforts et la vertu par des récompenses sagement distribuées, de contenir les mauvais instincts par la crainte d'une répression immédiate, d'habituer les hommes aux formes honnêtes en les traitant honnêtement, et enfin de faire respecter leur autorité par la prudence de leurs mesures, par la fermeté de leurs décisions et par la dignité de leurs mœurs.

Le Gouvernement français avait prescrit qu'« un

« aumônier fût attaché à chaque camp, afin que l'ins-« truction religieuse entrât largement dans le régime du « pénitencier et que la parole des ministres de l'Evangile « exerçât une influence salutaire sur la réforme des « coupables. »[1] Ce sont les expressions du rapport ministériel. Disons-le sans détour, si l'on voulait que la religion exerçât son influence sur les transportés, il fallait leur donner pour chefs des hommes qui consentissent à la subir eux-mêmes. Or, tels n'étaient guère les sentiments de ceux à qui on avait dans le début confié cette importante mission. Sans être ouvertement hostiles à la religion, ils n'en comprenaient pas l'importance, et remettaient volontiers la construction de la case-église à l'époque où l'on n'aurait plus rien à faire. Si les officiers eux-mêmes ne craignaient pas de dire : « Qu'avons-nous à faire d'église et d'aumôniers! » les agents immédiatement en contact avec les condamnés mettaient encore plus d'obstacles à leur moralisation. Pour la plupart, anciens garde-chiourme, les surveillants ne concevaient pas que les forçats pussent changer, et si l'un d'eux faisait preuve de bonne conduite, ils le regardaient comme un hypocrite, lui réservant un surcroît de mépris, de travaux et de pénitences.

Voilà l'état de choses que le P. Ringot appelait le « revers de la médaille ». Mais loin de se décourager, il déploya un nouveau zèle pour grouper ce qui restait encore d'éléments passables parmi ses tristes ouailles.

Ses relations quotidiennes avec les forçats lui avaient montré l'existence de trois catégories d'individus qu'il désigne par ces appellations indulgentes : *les très bons, les bons, les moins bons;* disons franchement *les bons, les hommes sans caractère, les mauvais.*

« Les premiers, dit-il, hommes d'intelligence, de cœur et même de foi, désirent sincèrement se réhabiliter et

[1] Rapport du 20 février, 1852.

travaillent en conséquence. La plupart ne sont tombés qu'une fois, et encore était-ce l'effet d'un moment d'exaltation, l'entraînement d'une passion non comprimée; le malheur les a fait réfléchir; l'espérance de la réhabilitation leur a donné du courage; les pensées de foi, d'honneur, d'avenir sont rentrées dans leur cœur, en ont fait des hommes sérieux. On peut, on doit bien espérer de ces hommes.

« La seconde catégorie se compose d'hommes faibles, qui subissent facilement l'impulsion donnée. Bons avec les bons, ils se laissent aisément entraîner par des hommes moins bien disposés : ils ne seront capables de porter le poids de la liberté qu'autant qu'ils seront bien entourés, et qu'ils auront près d'eux de bons et solides tuteurs pour les soutenir.

« La troisième catégorie réunit tous les indociles, tous les indisciplinés, je dirais presque les incorrigibles. La plupart de ceux-ci sont sortis des maisons centrales, où ils ont été jetés dès l'âge de dix à quinze ans. L'éducation qu'ils ont reçue dans ces maisons est un véritable noviciat du bagne qu'ils sont venus habiter à l'âge de vingt-et-un ou vingt-deux ans. Point d'instruction, point de foi, point de cœur : travaillés par de mauvaises passions, ces hommes ne pourront jamais arriver à la liberté ou du moins ils ne la conserveront pas. Il y aura donc toujours des bagnes, et le bagne est ressuscité à l'Ile du Salut, où nous avons déjà trois forçats *robes rouges et chaînes,* un assassin et deux voleurs. »

Le lecteur se demandera comment le gouvernement avait accordé à de pareils hommes le *bienfait de la transportation* et quels colons il espérait en faire? Dans le désir de supprimer rapidement les bagnes, on n'avait peut-être pas pris le loisir d'examiner les qualités des aspirants à la Guyane, et d'ailleurs les éléments d'appréciation manquaient.

« La difficulté, dit encore le P. Ringot, est de faire le

triage, de distinguer les bons des mauvais. Personne ne les connaît. La matricule de Brest ne donne que des renseignements peu exacts ou incomplets. Le commandant de l'île et les gardiens ne connaissent les condamnés que par les *rapports pour délits*. L'homme paisible et vraiment bon restera inconnu pendant de longues années. Le seul moyen de connaître un condamné est de recourir à un autre condamné, et pour éviter la délation toujours odieuse, souvent injuste, nous les avons exhortés à se réunir par sociétés de vingt-cinq individus, en leur indiquant les qualités que doit avoir celui qui demande à être admis. Voici ce qu'ils exigent d'un associé :

« 1° Principes religieux et conduite sincèrement chrétienne.

« 2° Moralité : point de voleurs *de présent* : on passe l'éponge sur le passé ; point de joueurs. Point de débauches, d'excès de boisson, ni de paroles ou d'actes infâmes.

« 3° Travail, chacun selon ses forces.

« 4° Subordination aux chefs de tous les degrés.

« Aucun transporté n'est admis dans une société, s'il ne s'engage à observer ces quatre points. De plus, ils promettent de s'aider mutuellement, de s'encourager, de se fortifier mutuellement les uns les autres dans leurs résolutions, de s'avertir, de se reprendre ; enfin ils s'engagent à livrer à la justice celui qui se rendrait coupable d'une faute grave. »

Pour apprécier l'importance de ce dernier article, il faut se rappeler que ces sociétés, selon la parole même de leur fondateur, « ont pour but de préparer leurs membres à la liberté entière et à la vie sociale ; » or pour les amener à jouir sans danger de ces biens, il est nécessaire de détruire en eux le mauvais esprit du bagne, l'esprit de solidarité des criminels, et de le remplacer par l'amour de la justice et du devoir.

Ainsi s'élaborait la constitution des catégories « in-

dispensables pour arriver à faire quelque chose plus tard. » Le P. Ringot « dégrossissait la matière, » espérant arriver « à lui donner un certain poli avec du travail, du temps et surtout l'aide de Dieu. »

Les bons se groupaient et formaient des sociétés qui inspiraient confiance ; les choix étaient faits « avec une intelligence et une exactitude admirable. » Quant aux mauvais, repoussés de partout, ils ne pouvaient trouver parmi leurs semblables vingt-cinq individus qui consentissent à fraterniser avec eux. Déjà quatre cents hommes étaient enrôlés dans ces sociétés, et leur exemple faisait du bien à toute la masse. Ils demandaient qu'on établît parmi eux la Société de Saint-Vincent de Paul, l'œuvre de la Propagation de la Foi, la Confrérie de la Bonne-Mort. L'aumônier jugea à propos d'attendre.

« Tous, même « les incorrigibles », écrit encore le P. Ringot, sont polis, honnêtes et d'une conduite tout à fait convenable vis-à-vis de nous. Pas un ne refuse de se confesser, lorsque la maladie est grave. Dieu daigne les conserver dans ces dispositions ! elles nous permettront de leur faire tout le bien possible au milieu de mille difficultés.[1] »

Le 26 juillet, la fête de Sainte-Anne, patronne des menuisiers, inaugura brillamment les fêtes de corporation, toujours si populaires. Il y eut messe solennelle, avec le pain bénit traditionnel, vêpres, allocution et, le soir, l'aumônier écrivait dans son journal : « La fête a été édifiante. Nos ouvriers se sont récréés avec dignité et convenance ; ils se croyaient tout à fait rendus à la vie sociale.[2] »

Quelques jours plus tard, la fête de Saint Ignace, fondateur de la Compagnie de Jésus, apporta une nouvelle consolation au cœur du missionnaire. L'église avait

---

[1] Lettres du 19 et du 20 juillet 1852.

[2] Diarium de l'Ile-Royale.

été magnifiquement décorée, une assistance nombreuse se pressait à la messe et au salut solennel ; le P. Herviant, venu le matin même de Cayenne, apportait à son confrère la joie de sa présence et de son esprit aimable et gracieux.

Depuis plusieurs semaines, le P. Ringot réunissait chaque jour une vingtaine d'adultes, qu'il catéchisait et disposait à faire leur première communion le jour de l'Assomption. Cette fête si chère à tous les catholiques promettait de donner d'heureux résultats. Dès le 2 août, les transportés se présentèrent en foule au tribunal de la Pénitence. Tous les soirs, pendant la neuvaine préparatoire, l'aumônier s'avançait, escorté de ses acolytes et de ses chantres, à l'entrée de la grande rue du camp : les transportés se rassemblaient autour de lui. Après le chant des litanies de la Sainte Vierge, il adressait à l'auditoire une courte allocution, qu'il terminait par un trait capable d'exciter la confiance en Marie. Ses paroles portèrent leurs fruits. Le jour de la fête, il y eut « assistance compacte à tous les offices » ; la communion générale fut très nombreuse ; parmi les communiants on remarquait vingt et un nègres qui s'agenouillaient pour la première fois à la sainte table.

Par ordre du gouverneur (on recommençait à donner ce titre au commissaire général de la République), la fête du Prince-Président, célébrée le 15 août à Cayenne comme dans la métropole, fut remise au 22 pour l'Ile Royale. Les commissaires chargés par le commandant Matte de combiner le programme de la journée avaient imaginé un alliage bizarre de cérémonies sacrées et de réjouissances profanes. A une extrémité de la grande rue devait s'élever un reposoir, où l'aumônier chanterait la messe ; à l'autre, un théâtre, où les forçats joueraient la comédie. Le P. Ringot déclara que la fête religieuse serait distincte de la fête civile, qui promettait d'être scandaleuse, et il obtint, non sans peine, d'en être seul

chargé. Par ses soins fut dressé, sur le plateau en face de l'hôpital, un magnifique reposoir, figurant un portail avec colonnes et clochetons en style ogival.

Le 21, le gouverneur arriva de Cayenne avec les Pères Liaigre et Herviant, qu'il avait demandés afin de donner plus d'éclat à la cérémonie.

Le 22, la messe fut chantée très solennellement au reposoir avec accompagnement de musique. Les tentures rouges et blanches, les ornements sacrés resplendissaient sous les rayons ardents du soleil. L'assistance était recueillie, une douce joie se faisait remarquer sur tous les visages. On termina par le chant du *Te Deum*. Jusque-là tout se passa avec dignité. Mais la seconde partie de la fête ne ressembla guère à la première. Afin d'exciter l'intérêt et la joie des transportés, Sarda-Garriga avait annoncé qu'il récompenserait ce jour-là ceux dont la conduite aurait donné le plus de satisfaction : l'anneau rivé à leur jambe, dernier souvenir du bagne, devait être brisé. Vint le moment où le gouverneur proclama les noms des heureux élus. L'attente était vivement surexcitée, la déception fut complète. Les faveurs tombèrent sur des hommes notoirement indignes, les plus méritants en furent privés. Que s'était-il donc passé ? Un marché scandaleux. La liste avait été dressée d'après les renseignements des surveillants, qui n'y avaient fait inscrire que ceux qui leur avaient donné de l'argent. Il n'en fallait pas davantage pour transformer cette fête en une cérémonie funèbre. La plupart s'abstinrent de paraître au théâtre. On voulut les faire danser, ils s'y refusèrent : « Eh quoi, disaient-ils, danser avec des fers ! Nous ne sommes pas encore à la noce. »

Le lendemain, le camp était rempli de plaintes et de murmures. L'aumônier crut devoir en avertir le gouverneur. Celui-ci l'accueillit avec bienveillance, il avait remarqué l'air de tristesse des transportés, il avait même entendu quelques plaintes. Dans le but de remédier au

mal et de détruire la mauvaise impression que laisserait dans l'île le passage de la première autorité de la colonie, le P. Ringot proposa le *démanillement* de 400 transportés au moins, de tous même, s'il était possible. Malgré son désir de conserver sa popularité parmi les condamnés, Sarda-Garriga craignit de dépasser ses pouvoirs en ordonnant le démanillement général ; d'ailleurs plusieurs officiers réclamaient contre cette mesure. Il prit quelques jours de réflexion et donna enfin l'ordre d'enlever l'anneau à 400 nouveaux individus, ce qui porta à près de 600 le nombre des « déferrés ». Cette réparation consola les bons, fit cesser les murmures, mais elle ne rétablit pas entièrement la confiance à l'égard de plusieurs chefs et du gouverneur lui-même. Au fond des cœurs restait cette pensée : « Nous sommes toujours au bagne ; l'homme laborieux et irréprochable est oublié, les faveurs sont pour les intrigants et les coquins. »

Après le départ de Sarda-Garriga, le P. Ringot écrivait : « La colonie rentre dans le calme et reprend ses travaux, mais on ne voit plus la même activité, le même courage. Il y a plus de dissipation ; le désordre, l'infamie prennent de l'accroissement et multiplient les victimes... Les prisons se remplissent. — Tristes fruits, fruits prévus, d'une triste et déshonorante fête. Nos hommes de principe et de résolution se soutiennent, les faibles tombent, les pervers triomphent et marchent la tête levée.[1] »

Telles furent les conséquences d'une mesure qui, mieux combinée, aurait eu la plus heureuse influence sur la colonie.

Diarium de l'Ile Royale.

CHAPITRE VI

LE P. LIAIGRE A SAINT-JOSEPH — LE P. HERVIANT A L'ILET-LA-MÈRE — LA COMMISSION DU RÈGLEMENT — PROCÉDÉS ODIEUX DE SARDA-GARRIGA — LE P. HUS PART POUR LA FRANCE.

Dans les derniers jours d'août 1852, *le Duguesclin* débarqua aux Iles du Salut un quatrième convoi de transportés : 450 restèrent à l'Ile-Royale, 61 repris de justice ou libérés furent placés à l'Ile Saint-Joseph et 5 condamnés politiques à l'Ilet-la-Mère. Ces deux dernières îles n'avaient pas encore d'aumôniers ; sur les vives instances du Supérieur de la mission, le gouverneur donna enfin l'autorisation attendue depuis si longtemps, et le 4 septembre, le P. Liaigre fut envoyé à Saint-Joseph au milieu des libérés, venus volontairement en Guyane, et des repris de justice.

Le nouvel aumônier arrivait à son poste dans des circonstances peu favorables. Les volontaires libérés que l'on avait rappelés de l'îlet-la-Mère, pour les réunir aux repris de justice, étaient dans une irritation facile à comprendre. Ils se disaient indignement trompés. Refusant de défricher les terres d'une île où ils ne devaient pas rester, ils demandaient avec impatience le départ pour la grande terre ou le retour en France. Dans leur déception, ils se soulevèrent en masse et mirent le feu à

la belle forêt qui couvrait l'île de sa vigoureuse végétation. Elle devint en grande partie la proie des flammes.

Tandis qu'on s'occupait de faire une enquête sur les coupables, un second incendie vint jeter l'alarme ; on réussit pourtant à préserver la partie destinée à l'établissement du camp.

Toutefois les volontaires accueillirent convenablement le P. Liaigre, leur aumônier ; sa douceur et son aménité lui eurent vite gagné les cœurs de ces malheureux. Ils comprirent qu'ils avaient trouvé en lui un protecteur, un avocat, un conseiller, un père. Ils venaient volontiers causer avec lui, certains de rencontrer toujours l'accueil le plus amical. Malheureusement la santé du Père ne lui permit pas de soutenir longtemps les fatigues de son apostolat. Miné par une dyssenterie opiniâtre, affaibli par de fréquents accès de fièvre, il fut obligé de revenir à Cayenne, et le conseil de santé demanda son retour en France (3 mars 1853). Il ne s'est jamais remis complètemant des infirmités contractées en Guyane.

Après son départ, le P. Ringot, déjà bien occupé dans le pénitencier de l'Ile-Royale, se chargea encore de celui de l'Ile Saint-Joseph.

L'Ilet-la-Mère avait reçu à son tour son premier aumônier dans la personne du P. Herviant.

Cette gracieuse petite île offre l'aspect d'un bouquet de verdure s'élevant du sein des flots ; des arbres séculaires l'ombragent, des sources limpides tombent en cascades du flanc des collines, l'air qu'on y respire est pur et sain, la chaleur tempérée par une forte brise de mer qui rafraîchit l'atmosphère... Les habitants de Cayenne l'appellent le *Paradis de la Guyane*... Mais sans la liberté, le paradis lui-même ne saurait plaire.

Le jour même de l'arrivée du P. Herviant au milieu des condamnés politiques, douze d'entre eux réussirent à s'évader. Quatre embarcations étaient amarrées au

rivage : profitant de l'obscurité de la nuit, les conjurés les rejoignent à la nage, placent quelques hardes sur l'une d'elles, qui était pontée, poussent les autres au large, afin d'enlever tout moyen de poursuite, et après deux jours d'une navigation pénible et dangereuse, abordent dans la Guyane hollandaise. Le gouverneur de cette colonie, reconnaissant leur qualité de déportés politiques, leur donna l'assurance qu'ils ne seraient pas livrés au gouvernement français.

A la nouvelle de l'arrivée d'un aumônier au milieu d'eux, ces pauvres égarés, victimes des utopies socialistes, ennemis de toute autorité humaine et divine, avaient juré de faire le vide autour du Jésuite. Les plus exaltés donnèrent une représentation du *Tartuffe*.

« J'arrivais sous de tristes auspices, écrivait le P. Herviant ; pendant plusieurs jours, il me fut impossible de les aborder ; leurs orateurs montaient sur des tréteaux et criaient : « Frères, nous vous avons longtemps prémunis contre les momeries des prêtres, prenez garde, les voici : c'est le jésuitisme, vous le savez, qui nous a chassés de France ! » Je ne manquai pas cependant chaque dimanche de célébrer en public la sainte messe et d'annoncer mes intentions et ma mission toutes pacifiques. On m'épiait, on m'observait de près ; on aurait voulu saisir sur mes lèvres des paroles irritantes, afin de pouvoir commencer le combat. Ne réussissant pas sur ce point, on a incriminé ma douceur, prétendant que je comblais de plus de bontés ceux qui n'allaient pas à la messe que ceux qui y allaient. Je n'en finirais pas si je voulais vous raconter toutes les calomnies que l'on a débitées sur mon compte. Ma seule consolation alors, c'est d'avoir reçu l'abjuration d'un protestant, maintenant fervent néophyte et le modèle, je dirai même l'admiration de la colonie. Je n'ai pas obtenu d'autres conversions ; je ne crois pas même possible d'en obtenir tant que nos gens seront réunis. Les chefs sont *prou-*

dhonistes, ils ne veulent point de Dieu ; ils déclament sans cesse contre la Providence et contre toutes sortes d'autorités. Les autres, arrachés du sein de leurs familles pour des opinions qu'ils disent être libres et dont ils se font gloire, sont dans une irritation extrême, augmentée par l'inclémence du climat.[1] »

Cependant les efforts du Père ne restèrent pas complètement stériles : au bout de six mois, il écrivait :[2]

« Tout mon ministère depuis six mois s'est borné au prône du dimanche et à sept ou huit confessions. Plusieurs transportés m'ont fait dire des messes pour leurs parents, d'autres apprennent de nouveau leurs prières. Beaucoup de préjugés sont tombés. Les blasphèmes ont cessé en partie ; mais les passions bouillonnent encore au fond de ces cœurs ulcérés. »

On eût pu croire le missionnaire découragé ; écoutez-le :

« Je n'ai jamais été aussi heureux que depuis le jour où j'ai mis le pied en Guyane, et le jour le plus douloureux pour moi serait celui où je devrais quitter ce pays. Paix du cœur, union avec Dieu, détachement de tout : voilà les trésors que j'ai rencontrés ici. Je ne méritais pas l'honneur d'être membre de la mission la plus sublime qui se puisse rencontrer, parce que c'est la plus crucifiante. Vous me l'avez accordé, cet honneur, mon R. Père, je vous en bénirai toujours.[3] »

Pendant que les aumôniers dont nous venons de parler remplissaient, chacun à son poste, leur difficile et utile mission, le Supérieur, le P. Hus, ne restait pas dans l'inaction.

Il s'était mis à la disposition du Préfet apostolique pour l'exercice du ministère. Il prêcha le mois de Marie

---

[1] Lettre du 18 janvier 1853.

[2] Lettre du 2 juin 1853.

[3] Lettre du 2 juin 1853.

à Cayenne avec le plus grand succès. Le gouverneur avec les aides de camp y assistaient assidûment, et l'église, plus d'une fois, se trouva trop petite pour contenir la foule avide d'entendre le prédicateur. De plus, le Père prêchait des retraites aux religieuses de Saint-Paul, aux sœurs de Saint-Joseph, aux frères de l'Instruction chrétienne.

Mais le soin des pénitenciers passait avant tout. Il visitait les aumôniers, s'enquérait de leurs travaux, de leurs épreuves, s'employait auprès de l'administration pour leur procurer, à eux et aux détenus, les choses dont ils avaient besoin. Un peu plus tard, il se rendait tous les quinze jours à la *Montagne d'Argent*, pénitencier dont nous parlerons tout à l'heure, dans un moment où il n'y avait pas encore là d'aumônier en titre, ce qui faisait, à chaque fois, un voyage de plus de 60 lieues. Il était, en outre, chargé, à Cayenne même, du soin d'un certain nombre de transportés, détenus à la *Geôle*, et du vaisseau-hôpital, le *Gardien*, mouillé dans le port.

Or, pendant que le P. Hus se livrait à ces travaux excessifs, il fut à peine un jour sans être en proie à la maladie et à la fièvre. Il dut même être conduit à l'hôpital, où il resta quinze jours. Pendant plus de soixante heures il fut entre la vie et la mort. Mais le généreux missionnaire trouvait dans la maladie moins d'obstacles à son zèle que dans le mauvais vouloir du commissaire général. Bien des fois le P. Hus, gémissant des entraves portées à l'action des aumôniers, avait dû rappeler au gouverneur les conventions passées entre les Jésuites et le ministère de la marine et en demander l'exécution. Ses réclamations déplaisaient et ses représentations le faisaient regarder comme un censeur importun ; aussi le gouverneur, tout en multipliant les démonstrations de politesse, tenait-il le Supérieur des Jésuites de plus en plus à l'écart.

Nous devons dire, pour expliquer les difficultés nou-

velles que rencontrèrent presque partout les aumôniers, que l'enthousiasme des premiers jours s'était bien vite ralenti. Les promesses du gouverneur hélas! ne se réalisaient pas et ne pouvaient se réaliser si promptement. Le climat était détestable : quelques mois d'un soleil de plomb et huit ou dix mois de pluies diluviennes. Et puis, pour la plupart, les tristesses d'un exil qu'ils ne croyaient pas avoir mérité; tout cela avait fait succéder aux premières espérances des désenchantements cruels. Les détenus politiques étaient particulièrement exaspérés, et c'est là ce qui rendit le ministère du P. Herviant si difficile. Les transportés de Saint-Joseph, sous le coup des mêmes déceptions, se mutinèrent deux fois. Il fallut en quelque sorte rétablir le bagne dans des établissements qui avaient pour but de l'abolir.

Vers le milieu de septembre 1852, le gouverneur nomma une commission chargée d'élaborer le règlement des pénitenciers : elle se composait de toutes les sommités de l'administration; seul, le Supérieur des aumôniers en avait été exlu. Dès leur première réunion, les membres de la commission demandèrent à l'unanimité qu'on leur adjoignît le P. Hus; deux jours après il reçut, sa nomination et assista à toutes les discussions, qui furent parfois assez longues; sur sa proposition, l'on adopta d'emblée l'article suivant :

« Pour la direction religieuse, les établissements pénitenciers sont sous la conduite des Pères de la Compagnie de Jésus, nommés pour cela par le gouvernement. Ils forment dans la colonie un ordre religieux entièrement distinct et indépendant du clergé colonial.[1] »

Plus tard, cet article donna lieu à des interprétations erronées et à des conflits regrettables. Pour le moment,

[1] Diarium de Cayenne

il s'agissait probablement d'empêcher Sarda-Garriga de s'appuyer sur le Préfet apostolique pour entraver l'action des Jésuites.

Le gouverneur, en effet, se montrait de plus en plus hostile aux aumôniers, tout en leur prodiguant extérieurement les témoignages d'estime et de satisfaction. Craignant que leurs rapports à la métropole ne fissent la lumière sur les vices de son administration, il osait intercepter et retenir les lettres du P. Hus à ses supérieurs en France. Il ne pouvait plus y avoir de doute à cet égard, après le fait odieux que nous allons raconter.

Le gouverneur avait disgrâcié son aide de çamp, M. Pradier, que sa loyauté empêchait d'approuver certaines mesures de son chef : or, sachant que l'officier révoqué avait écrit au P. Ringot, Sarda-Garriga voulut à tout prix se procurer sa lettre et pria l'aumônier de la lui livrer. Comme celui-ci se défendait de commettre une telle indélicatesse, le commissaire général ne rougit pas de gagner à prix d'argent un condamné nommé Martin Riancourt, dont l'histoire est curieuse.

Placé sous la surveillance de la haute police en 1848, pour une condamnation afflictive et infâmante, il avait profité de la confusion produite par la révolution du 24 février pour se faire bombarder sous-préfet du Havre ! Un de ses anciens compagnons de captivité, l'ayant reconnu, exploita sa fausse position et lui extorqua à diverses reprises des sommes considérables. Riancourt, pour mettre un terme à ses demandes sans fin et sans bornes, l'assassina ! C'est pour ce crime qu'il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité, puis transporté en Guyane.

Voilà le complice que choisit le gouverneur de Cayenne pour dérober la lettre de son aide de camp ! Il s'introduisit dans la demeure de l'aumônier pendant qu'il disait la messe, força son secrétaire et s'empara du papier con-

voité. Le gouverneur eut l'imprudence de montrer à son entourage la lettre volée.[1]

Un tel état de choses ne pouvait durer plus longtemps ; l'œuvre des aumôniers était frappée de stérilité. Le Père Hus se décida à partir pour l'Europe, afin d'instruire ses supérieurs de ce qui se passait. Le gouverneur usa de tous les subterfuges possibles pour empêcher ce départ. En présence de cette mauvaise volonté, le P. Hus va trouver le commissaire général et, lui montrant le traité passé entre la Compagnie et le ministre de la marine, lui dit d'un ton ferme, comme il savait le prendre : « Si ce traité est nul pour vous, monsieur le commissaire général, vous nous retirez les fonctions qui nous ont été confiées par la France, et je vous remets notre démission. Avisez donc à trouver des prêtres pour nous remplacer ; car, à la première occasion, moi et tous les aumôniers nous nous embarquons ! L'autorité supérieure tranchera notre différend ! »

Devant cette attitude résolue, le gouverneur n'osa plus mettre d'obstacle au départ, et le 17 décembre 1852, le P. Hus s'embarqua sur l'aviso la *Vedette* pour aller rejoindre à Démérari le paquebot anglais qui devait le ramener en France.

Ce voyage eut d'étranges péripéties.

Sans le savoir, le P. Hus s'était jeté dans le foyer de la fièvre jaune qui sévissait avec fureur dans cette ville. Il se hâta de prendre passage sur un bateau anglais, en partance pour la Martinique. Dès la première nuit du 28 au 29 décembre, il se sentit frappé par le fléau. En vain fit-il appeler le médecin du bord : celui-ci protestant et Anglais, lui adressa à peine quelques paroles et le laissa se débattre contre la fièvre pendant la nuit et le

[1] Riancourt mourut, quelques années plus tard, à l'hôpital d'un des pénitenciers ; il eut le bonheur de se réconcilier avec Dieu et de terminer chrétiennement une vie remplie de perfidies et de crimes odieux !

jour suivant, sans reparaître dans sa cabine. Pendant ces deux jours d'angoisses et de torture physique, sept cadavres sont jetés à la mer. Le P. Hus attendait d'heure en heure le coup de la mort. A la Barbade, on changea de bateau pour éviter le fléau, mais inutilement; celui qu'on reprit était infecté comme le premier. Le médecin, rappelé par le P. Hus, lui donna une potion qui amena une crise violente et sauva le malade. On touchait à la Martinique et bientôt à l'île Saint-Thomas, où le Père prit le *packet* pour Southampton. La fièvre régnait aussi sur ce transport. Le capitaine, craignant de perdre pendant le trajet tout son équipage par la maladie, partit à toute vapeur et fit la traversée en quinze jours. Vingt-sept cadavres furent jetés à la mer pendant le trajet. Après une si terrible traversée, le Père Supérieur débarquait à Douvres et de là se rendit d'un trait à Paris. A son arrivée dans la capitale, il y apprit la nomination de l'amiral Fourichon comme gouverneur de Cayenne à la place de Sarda-Garriga.

CHAPITRE VII

LA MONTAGNE-D'ARGENT — LE P. MOREZ — DÉBUTS MALHEUREUX — MORTALITÉ — RETOUR DU P. HUS AVEC L'AMIRAL FOURICHON, LE NOUVEAU GOUVERNEUR — DÉPART DE SARDA-GARRIGA.

Les îles ne suffisaient plus à contenir tous les condamnés qui arrivaient de France. Le gouverneur songea à établir des pénitenciers sur la grande-terre.

C'était d'ailleurs la pensée du gouvernement qui voulait utiliser la transportation pour le défrichement et la culture de la colonie. On choisit la *Montagne-d'Argent*, à 30 lieues environ au sud-est de Cayenne. C'est une presqu'île qu'on pourrait appeler une île, parce que le seul côté où elle tient au continent est un immense marais qu'on ne traverse qu'avec les plus grandes difficultés.

Elle forme la pointe intérieure de la baie de la belle rivière de l'Oyapock : le cap d'Orange forme l'autre pointe. Son abord difficile en tout temps devient très dangereux lorsque la mer est mauvaise.

A l'époque où on la découvrit pour la première fois, elle était couverte par l'arbre-canon, dont les larges feuilles réfléchissaient au soleil la blancheur mate de l'argent ; et c'est, dit-on, à cette circonstance qu'elle doit son nom. On y voit encore plusieurs de ces arbres, mais

ils ont été abattus en grande partie et remplacés par des essences plus utiles.

Cette portion du continent avait appartenu aux anciens Jésuites, qui avaient plusieurs de leurs missions dans le voisinage. Là encore se trouvait, d'après la tradition, la maison où les missionnaires fatigués et malades venaient se reposer et reprendre des forces.

Après leur expulsion et la saisie de leurs biens meubles et immeubles, la Montagne-d'Argent fut exploitée par les MM. Boudot ; sur la demande de M. Sarda, ils la cédèrent au gouvernement. Dès qu'elle fut devenue propriété de l'Etat, le gouverneur y envoya des ouvriers libres, afin de préparer des logements pour les transportés.

La case de l'ancien propriétaire fut réservée à l'ambulance ; l'usine fut transformée en hôpital. Au-dessous de la case furent établis les carbets du camp faisant face à la montagne des Corbeaux et disséminés entre l'hôpital et l'écurie aux bœufs. Près de la case furent dressés divers hangars et greniers et enfin un carbet plus grand servant d'église provisoire.

Malheureusement l'installation se fit avec une rapidité fâcheuse et dans des conditions où l'inexpérience avait incontestablement sa grande part. Les travaux préparatoires n'étaient pas achevés que l'on expédiait deux cents hommes environ, blancs et noirs, pour fonder la colonie. Ils se logèrent comme ils purent dans les misérables carbets des nègres, très insuffisants et fort insalubres.

Aussi huit jours n'étaient pas écoulés que les blancs étaient atteints par la maladie. Les noirs seuls purent résister à l'action délétère du climat. Des fièvres pernicieuses se déclarèrent, et tous les Européens, deux exceptés, étaient frappés par le fléau. Au bout de six semaines, sur 250 hommes, 23 étaient emportés, parmi lesquels deux soldats du génie.

Telle fut la situation de la Montagne-d'Argent depuis le mois d'octobre 1852 jusqu'au mois de février 1853. Chaque bâtiment revenant du pénitencier à Cayenne apportait les plus sinistres nouvelles. Les fonctionnaires, tout en remplissant courageusement leur devoir, se plaignaient amèrement de l'horrible position dans laquelle on les avait si imprudemment jetés.

Les Jésuites demandaient en grâce d'être envoyés près de ces malheureux qui mouraient sans secours et sans consolation. Ce ne fut qu'au mois de février 1853 qu'on permit à l'un d'eux de partir : le P. Morez fut le premier aumônier de la Montagne-d'Argent.

Quand il débarqua, il trouva trois cadavres qui attendaient la sépulture ecclésiastique. Vingt autres avaient été jetés dans la fosse sans cérémonies et sans prières. Ces inhumations furent les prémices de son ministère.

Il courut ensuite aux malades : il les trouva dans un état lamentable. La plupart des habitants de la Montagne ressemblaient à des moribonds , il y avait à peu près soixante malades sur cent individus. Après avoir adressé à chacun d'eux quelques mots d'encouragement et d'espoir, il fallut songer aux besoins du corps et se pourvoir d'un gîte. Après des courses et des pourparlers fatigants, il obtint enfin un petit coin pour reposer sa tête dans le dortoir commun de l'état-major. Son plus grand souci était de trouver pour ses paroissiens un lieu pour les instruire, car il n'y avait point d'église et elle se fit longtemps attendre encore !

Au milieu de ses tribulations, le P. Morez ne tarda pas à payer son tribut à cette terre inhospitalière. Le 1er mars, il eut une défaillance à l'autel et ne termina le saint sacrifice qu'avec une peine extrême.

Il n'interrompit point cependant le cours de son ministère, car la fièvre continuait ses ravages. Il écrivait dans ce même mois de mars : [1]

[1] Lettre du 12 mars 1853.

« En ce moment, j'ai plus de cent malades ; c'est presque la moitié de la population dont se compose la petite colonie de la Montagne-d'Argent. Il est vrai que la plupart sont hors de danger et entrent en convalescence. Mais ils sont trop faibles pour travailler et même pour assister aux offices ; en sorte que je n'ai que quelques noirs pour assister à la messe et aux vêpres. C'est à peine si je puis trouver un servant de messe. Je n'ai, comme vous le voyez, qu'une poignée de paroissiens en ce moment, et pourtant je ne sais où les conduire le dimanche. Il n'y a aucun endroit convenable pour les offices. C'est un grenier qui me sert d'église, et je vais être obligé, pour la troisième fois, de transporter ailleurs mon autel, dans un endroit moins propre encore aux cérémonies religieuses. Pendant la semaine, pas de difficulté ; je dis la messe dans ma chambre, sur un meuble de sacristie. »

Cependant le P. Hus, moins de trois mois après son départ, revenait, dans les premiers jours de février, sur le *Caméléon*, qui portait à son bord le nouveau gouverneur de la Guyane, le contre-amiral Fourichon.

Ce changement de la haute administration de la colonie fut accueilli par les témoignages d'une satisfaction universelle.

On revoyait aussi avec joie le Supérieur des aumôniers ; les principaux habitants de Cayenne le reçurent à son débarquement et lui firent cortège jusqu'à sa demeure.

Le 1er mars, le nouveau gouverneur prit en main l'administration de la colonie ; le lendemain, M. Sarda quittait Cayenne, au grand soulagement de la population tout entière.

CHAPITRE VIII

LES PREMIÈRES VICTIMES — MORT DU P. HERVIANT A CAYENNE ET DU P. MOREZ A LA MONTAGNE-D'ARGENT

L'HEURE des grands sacrifices avait sonné pour l'Aumônerie. Nous avons vu le P. Liaigre, renvoyé en France, par ordre du Conseil médical, malgré ses réclamations et son ardent désir d'essayer de s'acclimater encore en Guyane. Un Frère, également ruiné de santé, le F. Mercier, avait dû reprendre un peu avant lui le chemin de la France.

Le P. Ringot, que nous avons laissé à l'Ile-Royale, malgré l'épuisement de ses forces, désirait garder son poste, et il écrivait à son Provincial, au mois de mai 1853, au moment même où son pénitencier était en proie à l'épidémie :[1]

« Nous sommes ravagés par le fléau. Quand notre tâche sera remplie, quand les fosses seront comblées, nous nous tournerons vers vous, pour vous dire que nous sommes plus que jamais à votre disposition. Il y a tout près de nous des populations abandonnées qui nous tendent les bras, et nous conjurent d'avoir pitié d'elles : les habitants de la grande terre. Nous sommes

[1] Lettre du 5 mai 1853.

au moins deux, le P. Herviant et moi, qui leur donnerons volontiers le reste de nos forces et de notre vie.

« Dans la tribulation où nous sommes, les consolations ne nous manquent pas. J'ai la confiance, l'estime et l'affection de mes pauvres transportés. Ils m'ont connu à Brest, et c'est là ce qui les attache à moi. J'en ai, pour ma part, enterré environ 300, et pas un qui n'ait reçu les sacrements à la mort. »

Le P. Hus toutefois apprenant la gravité de son état, et pensant qu'il était encore temps de le sauver, le faisait revenir à Cayenne, et envoyait le P. Boulogne pour le remplacer. Il parvint, en effet, pour le moment du moins, à l'arracher à la mort. Il fut moins heureux avec le P. Herviant.

Nous avons laissé ce Père, au milieu des détenus politiques, à l'Ilet-la-Mère, et nous avons vu ses épreuves et ses espérances. Il continuait à travailler avec une héroïque constance sur ce terrain vraiment ingrat. Quelques extraits de sa correspondance nous feront mieux connaître les sentiments de cette âme d'élite.[1]

« Ne me plaignez pas, Madame, écrivait-il à une dame de Brest, ne plaignez pas le *Bienheureux*. Je menais en France une vie trop douce. Ici j'ai trouvé ce qu'il me fallait: l'isolement et la souffrance. J'ai trouvé mieux encore sur ce sol brûlant: j'ai trouvé le Dieu que j'aime par-dessus tout. Il me semblait le voir sur la plage américaine, me tendant les bras à la descente du navire, et me disant: Celui qui laisse pour moi son père, sa mère et tout ce qu'il possède, aura la vie éternelle et le centuple dans ce monde.

« O Cayenne que j'aime, il me semble que je perdrais tout en te perdant! Ici on touche la croix, on la savoure;

[1] Lettre du 4 avril 1853.

elle nous purifie et nous sanctifie. Jamais, non jamais les délices humaines ne présenteront de pareilles douceurs. »

Dans une autre lettre nous lisons :[1]

« Le bon Dieu me bénit au-delà de ce que je mérite. Il me donne assez de santé et de forces pour travailler à la sanctification des âmes.

« Mon troupeau s'est accru de trois cents nouvelles brebis. Je ne pourrais pas dire, avec orgueil, comme certaines mères : Mes enfants sont gentils ; rien ne les égale. Non, mes enfants à moi sont des repris de justice. Ils sont charmants, lorsque je leur promets quelque chose ou que rien ne les gêne. Mais l'aumônier n'a-t-il rien à donner, ou bien sont-ils malades, je n'ai plus accès auprès d'eux. Ils me repoussent, refusent de se confesser. Comme une pauvre mère, près d'un enfant malade, je rôde autour de leurs cases, je cherche le moment propice pour les voir et pénétrer jusqu'à eux...

« Vous voyez que j'ai grand besoin de vos prières. Je suis toujours sur mon rocher, soupirant après la grande terre. Ce serait pour moi un contentement humain, un travail plus facile, d'évangéliser les Indiens. Mais dois-je quitter ma croix, cette croix qui nous mûrit pour le Ciel ? Non, je ne ferai pas une démarche pour changer à mon sujet les desseins de mes Supérieurs. »

Dans la pensée qu'il pourrait être appelé à évangéliser les Indiens, le P. Herviant avait appris le Portugais, que comprennent plusieurs peuplades sauvages. Il employait ses loisirs à étudier le *galibi*, dialecte très répandu dans ces contrées. Si la mort ne l'avait pas frappé, au début même de sa mission, il aurait été mis en rapport avec plusieurs tribus indiennes, qui viennent souvent sur l'Oyapock.

Mais Dieu en avait décidé autrement ; il le desti-

[1] Lettre du 17 avril 1853.

nait à être, dans l'aumônerie, la première victime de l'insalubrité du climat de la Guyane. Par sa piété et son zèle, le P. Herviant s'était rendu digne d'un tel honneur. Le 11 juin 1853, il quittait l'Ilet-la-Mère, et revenait à Cayenne. Le médecin, M. Laure, qui prodigua ses soins au malade avec un dévoûment mêlé de tendresse, lui prescrivit l'hôpital. Le Père s'y trouva avec le F. Schmoderer, qui était en proie, depuis trois semaines, aux atteintes de la fièvre. La maladie du P. Herviant fit de rapides progrès, et le médecin vit bientôt que tout espoir était perdu. Il mourait, en effet, quelques jours après, avec le courage et la résignation d'un saint.

Le Gouverneur, les chefs de l'armée, les communautés, la population tout entière assistèrent à ses funérailles. Le P. Herviant avait 43 ans.

Lui au moins avait eu la consolation de mourir en quelque sorte en famille, entouré des soins affectueux de son Supérieur. Le P. Morez allait avoir une mort, humainement moins consolante, mais non moins glorieuse.

Il était absolument seul à la Montagne-d'Argent. Le Supérieur n'avait pu lui donner, comme aux autres aumôniers, un F. coadjuteur pour l'assister dans ses travaux. A la fin du mois de septembre, il avait éprouvé quelques légers accès de fièvre, mais qui ne présentaient aucun symptôme alarmant. Le 3 octobre, à onze heures du matin, il descendit de sa chambre pour baptiser un enfant indien. Dans la soirée, il sortit quelques instants et rentra plus malade. Il n'avait auprès de lui qu'un transporté, nommé Choisy, qui lui rendait quelques services. Le Père s'assit dans un fauteuil, pendant que Choisy allait chercher le médecin. Quand celui-ci arriva, le P. Morez était toujours dans la même position, mais il avait cessé de vivre. Le soldat était mort à son poste. Son Supérieur n'apprit sa mort que le 17 octobre,

quand il vint, comme de coutume, pour visiter le pénitencier de la Montagne.

« Je gravis, comme je pus, dit le P. Hus,[1] cette triste colline. Tous les messieurs de l'État-Major vinrent à ma rencontre, et mêlèrent l'expression de leurs regrets à celle de ma douleur... je me fis conduire au cimetière; on me montra la tombe, et là je priai et je pleurai de tout mon cœur. Hélas ! je n'étais pas auprès de lui pour recueillir son dernier soupir, pour l'encourager, le consoler ! »

Le P. Morez est enterré au milieu de ses chers paroissiens, dans la partie basse du cimetière. Sur sa modeste tombe, on lit l'inscription suivante :

JOSEPH MOREZ
AUMONIER DE LA MONTAGNE-D'ARGENT
DÉCÉDÉ LE 3 OCTOBRE 1853
A L'AGE DE 43 ANS

[1] Lettre du 18 octobre 1853.

CHAPITRE IX

FONDATION DE SAINT-GEORGES SUR L'OYAPOCK

Entre le nouveau gouverneur, l'amiral Fourichon, et le P. Hus l'accord fut parfait, ce qui était souverainement désirable ou plutôt nécessaire pour le bien de la transportation. Dans une lettre du religieux, nous lisons cette appréciation sur l'administration de l'amiral : [1]

« L'amiral Fourichon accueille tout le monde avec la bonté et la simplicité les plus touchantes. La droiture et la sincérité de sa parole lui gagnent chaque jour des sympathies nouvelles et lui assurent le concours dévoué de tous ceux qui peuvent l'aider dans cette œuvre difficile. Il travaille sans relâche et déjà il a parcouru tous les établissements prenant toutes les mesures possibles pour améliorer la situation. »

L'amiral avait voulu que le P. Hus l'accompagnât dans cette première visite. Arrivé à la Montagne-d'Argent, il eut la douleur de constater le triste état physique et moral où se trouvait cet établissement. Il donna aussitôt des ordres pour améliorer le sort des transportés ; puis, remontant le cours de l'Oyapock, il chercha sur ses rives un emplacement favorable à la fondation d'un nouveau pénitencier.

---

[1] Lettre du 10 avril 1853.

Il crut l'avoir trouvé à une dizaine de lieues en amont de la montagne, dans le voisinage de la petite paroisse de Malouët, établie sur la rive droite du fleuve. Il fixa lui-même les limites de la nouvelle colonie et lui donna le nom de Saint-Georges, dont on célébrait la fête ce jour-là (27 avril 1853).

Pour former cet établissement, on suivit la méthode des Indiens. On fit une trouée dans la forêt. L'arpenteur avait tracé le long du fleuve un carré d'un kilomètre de longueur, sur autant de largeur. Une armée de bûcherons, la hache et le sabre d'abattis à la main, attaquaient les arbres qui se dressaient devant eux, serrés les uns près des autres, de manière à intercepter par leur haute et épaisse ramure les rayons du soleil.

Pour simplifier et accélérer le travail, on abat les arbres, non à fleur de terre, mais à hauteur d'homme, laissant intactes les souches énormes plantées dans le sol et livrant le reste à la flamme pour débarrasser plus promptement le terrain. On cultive aussi la terre autour de ces troncs restés debout, et lorsqu'après cinq ou six années le sol est épuisé, on taille de nouveau dans la forêt un second abattis pour le cultiver de la même façon.

A mesure que la forêt tombait sous la hache des travailleurs, on élevait, sur le terrain déblayé le long du fleuve, les constructions qui devaient abriter les ouvriers et les futurs colons. Lorsque l'ensemble des installations fut terminé, on y expédia, en 1854, cent-quatre-vingts transportés noirs et blancs. Mais dès leur arrivée sur ce défrichement en pleine forêt, ces hommes, surtout les blancs, devinrent la proie des fièvres paludéennes.

La brise rafraîchissante faisait défaut dans cette trouée au milieu des grands bois ; elle n'arrivait pas jusqu'à cette hauteur ; on étouffait dans une atmosphère humide, embrasée et empestée par les miasmes qui s'éva-

poraient de cette terre nouvellement exposée aux rayons du soleil.

Pendant les quatre premiers mois, la moitié des blancs avaient été frappés de maladie, et avant la fin de l'année 1853, un grand nombre avait succombé à la mort.

Le P. Hus n'avait point d'aumônier à donner à ces infortunés mourants. Il demande à desservir lui-même ce poste dangereux. Il obtint de s'y rendre tous les quinze jours, tantôt par les bateaux à vapeur, tantôt par les goëlettes qui faisaient ce service. Il passait ainsi à peu près quinze jours par mois sur mer, mais il pouvait, à ce prix, administrer les derniers sacrements à la plupart des malheureux qui succombaient et leur donner la sépulture ecclésiastique.

Ces voyages durèrent jusqu'au mois de décembre, époque à laquelle le P. Bigot fut envoyé à Saint-Georges avec le F. Bazin.

Le P. Louis Bigot, né dans le diocèse de Rouen le 22 septembre 1806, reçu dans la Compagnie de Jésus le 21 juin 1829, était récemment arrivé de France avec les PP. Charles Gaudré et François Leroy et les FF. coadjuteurs Bazin et Pingrenon.

L'humble religieux se trouvait au collège Saint-Clément de Metz, lorsqu'entendant lire une circulaire du provincial de France adressée à toutes les maisons de la province pour leur exposer les besoins de la Guyane, il se sentit porté à s'offrir lui-même pour cette pénible mission.

Voici dans quels termes il avait formulé sa requête :

« Metz, 22 août 1852.

« Mon révérend Père,

P. C.

« Depuis deux jours que la circulaire de Votre Révé-
« rence a été lue au réfectoire, la pensée de Cayenne s'est

« tellement emparée de moi qu'elle m'accompagne par-
« tout, et avec ce genre d'impression que saint Ignace
« indique comme signe de l'action du bon Esprit dans
« ses règles du discernement des esprits. C'est donc de
« grand cœur que je m'offre pour cette mission, si la
« sainte obéissance daigne agréer ma demande. Je vais
« donc me tenir tout prêt à partir pour le jour qui me
« serait indiqué, sans en parler toutefois à personne.
« D'autres peuvent être utiles ou nécessaires à nos mai-
« sons de France; pour moi, je puis être remplacé ici
« comme partout ailleurs avec avantage.

« C'est à genoux que je vous écris cette lettre, mon
« révérend Père, absolument comme si je parlais à Notre
« Seigneur Jésus-Christ. Je recevrai donc votre réponse
« comme l'expression de sa volonté. »

Le P. Provincial n'eut garde de rejeter un ouvrier qui se présentait avec cette générosité et cette simplicité de dévouement.

Quand, à son arrivée à Cayenne, le P. Hus lui annonça sa destination pour le poste périlleux de Saint-Georges, il le remercia avec une véritable effusion de joie, lui disant que s'il avait été libre de choisir, il n'aurait pas fait un autre choix. Il alla ensuite se prosterner devant l'autel, où il resta longtemps, bénissant Dieu de l'honneur qui lui était fait.

Le pénitencier de Saint-Georges était dans un état affreux. Les transportés n'avaient pas de prêtre à poste fixe au milieu d'eux. Aussi étaient-ils en proie, non pas au découragement, mais au désespoir. Plusieurs se laissèrent mourir de faim, deux se pendirent, un autre se noya. Les survivants étaient dans un état d'exaspération impossible à décrire. Quelques-uns s'étaient écriés avant de mourir : « Ah ! si nous avions un prêtre ! »

Le P. Bigot fut donc accueilli avec un véritable enthousiasme. Il se rendit en hâte à l'hôpital, et les malades en le voyant paraître, ne purent retenir un cri

de joie. « Eh quoi, mon Père, vous venez au milieu de nous ! Mais ce ne sera sans doute qu'en passant. — Non, mes amis, reprit le Père, j'ai su que vous étiez sans secours religieux, je viens pour ne plus vous quitter ; je souffrirai et mourrai au besoin avec vous. — Enfin, reprenaient les pauvres malades, nous ne mourrons plus comme des chiens. — Nous aurons quelqu'un qui nous aimera, disaient d'autres ; car s'il ne nous aimait pas, il ne viendrait pas dans ce triste pays de la Guyane. »

Le P. Bigot ne vécut que quatre mois à Saint-Georges, et l'on peut à peine comprendre comment il parvint à accomplir tant de travaux en si peu de temps.

Les deux tiers de la population se composaient de noirs venus des Antilles, outre ceux que la Guyane avait fournis au pénitencier. Le nombre des blancs diminuait chaque jour, et ceux que la maladie ne retenait pas à l'hôpital, se traînaient péniblement, incapables de tout travail. Ils étaient convaincus et disaient que tous, sans exception, avant la fin de l'année, ils seraient descendus dans la tombe.

Il devenait de plus en plus évident que les Européens ne parviendraient jamais à s'acclimater à Saint-Georges et l'on songeait, en effet, à ne plus y envoyer personne.

Le P. Bigot n'avait pas tardé à prendre un immense ascendant sur ces malheureux. C'était une nature exquise, d'une délicatesse, d'une modestie et d'une aménité qui lui gagnaient rapidement les sympathies et la confiance. Tous les soirs il réunissait les transportés dans sa pauvre chapelle pour réciter les prières et chanter des cantiques. Les malades mouraient avec une résignation et parfois une joie qui arrachait des larmes à tous les assistants.

L'un d'eux, qui, à la première visite du Père, avait cru l'écarter en se vantant d'avoir lu Voltaire, devint dans les derniers jours de sa vie l'édification de tous ses

compagnons de souffrance. Après avoir reçu les derniers sacrements, il prit la main de l'aumônier, la porta à son cœur et dit, avec une expression de reconnaissance impossible à décrire : « Mon Père, je vous ai fait ma confession comme je l'aurais faite à Dieu. Je sais que je vais mourir, mais je meurs le cœur plein de confiance. Oui, Dieu m'a pardonné, je le sens. Je serai éternellement heureux, et c'est à vous que je devrai ce bonheur. Si vous aviez tardé d'un mois à venir en Guyane, j'étais perdu. »

D'autres lui disaient : « Je suis très heureux de mourir en ce moment, je ne serai jamais mieux disposé. »

Mais le saint aumônier était lui-même frappé à mort. La fièvre le minait peu à peu. Un jour ne pouvant plus achever un enterrement, il faillit tomber dans la fosse où l'on venait de déposer le mort. D'autres accidents fréquemment renouvelés indiquaient la gravité de son état.

On se hâta d'envoyer à son secours, le P. Antoine Dabbadie, récemment arrivé de France (29 janvier 1854) avec le P. Xavier Raulin et les FF. Ignace Lichtlé et Pierre Aillery.

Il était grand temps d'éloigner le malade de Saint-Georges. Il s'embarqua, en effet, mais on dut le ramener à terre, avec des peines infinies, et quelques heures après il rendait le dernier soupir parmi les regrets et les larmes des infirmiers, des médecins et de tous ceux qui furent témoins de sa sainte mort.

Le Commandant, comprenant le désir de tous les transportés, les exempta du travail pour qu'ils pussent assister à ses funérailles. Les blancs et les noirs se disputèrent l'honneur de porter son cercueil. Les premiers disaient : « C'est à nous de le porter ; il est venu de France pour nous ! » Les noirs reprenaient : « Non, cet homme nous appartient ; le Père nous a fait faire notre première communion. » Pour tout concilier,

les Français le portèrent du carbet à l'église, et les noirs de l'église au cimetière.

Aussitôt qu'il fut exposé dans la chapelle sur son lit de mort, tous accoururent pour contempler ses traits tranquilles et reposés. Tous, sans exception, le regrettaient amèrement, et même beaucoup ne pouvaient s'empêcher de verser des larmes sur leur bon Père. « Oh! qu'il a délivré d'âmes de l'enfer, disaient les uns... Il m'a fait faire ma première communion, répétait celui-ci... J'aurais bien donné ma vie et de bon cœur pour sauver la sienne, ajoutait un autre... »

En France, le ministre, M. Ducos, voulut exprimer lui-même au Supérieur du P. Bigot tous les regrets que lui inspirait la perte de ce membre si dévoué de la mission des pénitenciers.

Un petit cahier trouvé dans ses papiers contenait la date des époques de sa vie où il avait reçu les plus grandes faveurs du Ciel. Il y avait écrit celle de son baptême, de sa première communion, de son admission au Noviciat, de ses premiers vœux, de son ordination, du commencement de son troisième an, de ses vœux solennels, de son départ pour Cayenne, de son arrivée à Saint-Georges. On peut y ajouter avec confiance le 28 avril, date de sa mort, qui fut précieuse devant le Seigneur!

C'était un troisième martyr de la charité que la mission de la Guyane envoyait au Ciel!

Mais, quand un aumônier tombait, vingt autres se présentaient pour recueillir son héritage; et un jour, la nouvelle étant venue en Europe que deux Pères avaient succombé, le Provincial reçut quatre-vingts demandes à la fois!

CHAPITRE X

LES INDIENS DE L'OYAPOCK

Les aumôniers des pénitenciers ne bornaient pas leurs soins aux condamnés ; ils s'occupaient aussi des noirs et des Indiens, épars dans la contrée. A la Montagne-d'Argent, le F. Provost, après une de ces excursions, écrivait : [1] « J'avais quitté la Montagne-d'Argent pour me rendre à Ouanary, village situé sur la rivière de ce nom. J'étais en compagnie de douze transportés. Le village forme une petite chrétienté de cent vingt-trois noirs environ. Ces pauvres gens étaient dénués de tout secours religieux. Lorsqu'ils apprirent qu'un Frère arrivait, ils se rassemblèrent pour me recevoir. Une femme, parlant un peu français, me dit : « Nous ne pouvons pas « faire notre salut ici, nous n'avons pas de Père pour nous « confesser et nous dire la messe. Envoyez-nous donc le « Père de la Montagne. » Une bonne vieille me fit appeler et me dit : « Je suis vieille et aveugle ; je vais bientôt « mourir ; dites au Père de venir me confesser, car je « veux aller au ciel ; de grâce, qu'il ne tarde pas sa visite. »

Mais c'était l'aumônier de Saint-Georges surtout qui, par la situation de son pénitencier, se trouvait le plus ordinairement en rapport avec les indigènes.[2]

---

[1] Lettre du 26 août 1854.

[2] Lettre du 10 août 1854.

« Outre le personnel de notre établissement, écrivait le P. Dabbadie, je m'occupe encore des Indiens des deux rives de l'Oyapock et des fleuves voisins, ainsi que des Indiens sauvages qui viennent quelquefois à Saint-Georges du milieu des forêts; car il n'y a, dans tout le pays, d'autre prêtre que moi.

« Pour réunir plus facilement ces pauvres gens, j'ai choisi l'ancien poste militaire nommé *Malouët*, qui n'est plus gardé que par un soldat. Nous avons déjà eu six premières communions et trois mariages.

« A gauche de l'embouchure de l'Oyapock est une rivière appelée Ouanari, sur laquelle est une habitation considérable tenue par un Français ayant à son service un assez grand nombre de nègres. Ces derniers viennent à Saint-Georges pour faire leurs Pâques. J'en ai vu plusieurs qui avaient encore de grands chapelets semblables à ceux de nos missionnaires et qui se réunissent tous les dimanches pour le réciter en commun. Il y avait là autrefois une mission établie par nos anciens Pères.

« Je ne veux pas finir ma lettre sans vous parler d'une vieille mulâtresse âgée de plus de cent ans et qui est actuellement, dans toute la Guyane, l'unique personne qui eût connu nos anciens Jésuites. Mme Placide, c'est le nom de cette vénérable chrétienne, demeure à une lieue de Saint-Georges. Dieu semble l'avoir conservée dans ce pays, si dépourvu de secours religieux, pour empêcher que la foi ne s'y perdît totalement.

« Née vers 1746 et baptisée à l'âge de quatorze ans par un missionnaire Jésuite, la bonne mulâtresse avait continué à recevoir les instructions des missionnaires de la Compagnie, même après la suppression de l'ordre; car le gouvernement, à défaut d'autres ecclésiastiques, avait dû demander aux anciens Jésuites de remplir les fonctions du ministère. Mme Placide se rappelle avoir vu le P. Elzéar Fauque, devenu curé de Notre-Dame de Foi

de Camopi ; le P. Caranave, curé de Saint-Paul de l'Oyapock, et le P. Juste, curé de Saint-Pierre de la Pointe.

« Cette excellente chrétienne avait si bien profité des leçons des missionnaires qu'elle continua pour ainsi dire leur œuvre, quand l'exil ou la mort en eut privé la colonie. Sa maison devint le rendez-vous où se réunissaient toutes les négresses des environs pour prier en commun, chanter des cantiques et apprendre la doctrine chrétienne.

« Dans les temps qui suivirent, quand Mme Placide apprenait qu'un prêtre arrivait dans ces parages, elle allait le trouver, avec celles de ses filles spirituelles qu'elle pouvait rassembler, et toutes profitaient de cette occasion pour recevoir les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Ayant appris du commandant de Saint-Georges qu'un aumônier était attaché à l'établissement, elle n'eut rien de plus pressé que de s'informer si c'était un Père Jésuite, et sur sa réponse affirmative elle envoya demander au Père s'il voudrait bien lui faire faire ses Pâques.

« En effet, le dimanche des Rameaux, on vit arriver à Saint-Georges cette vénérable femme de cent dix à cent douze ans, qui semblait recouvrer les forces de sa jeunesse à la pensée qu'elle allait revoir les religieux qui l'avaient instruite dans son enfance. Toutes les négresses qu'elle réunit deux fois par semaine avaient été convoquées. Rien de plus touchant que l'expression de foi avec laquelle elle reçut la sainte eucharistie, que lui apporta le P. Bigot. »

Dans l'histoire de l'Église, nous avons rencontré peu d'épisodes plus touchants que celui de cette excellente mulâtresse. Mme Placide vivait encore en 1857. Le Père Gaudré, qui la vit alors, nous raconte ce qui suit sur ses derniers jours : [1]

« Mme Placide se plaît à me répéter les noms des Pères

[1] Lettre du 20 octobre 1857.

de l'ancienne Compagnie qu'elle a connus. Je n'ai jamais vu prier avec une plus vive expression de foi. Quinze jours avant sa mort, elle me chantait encore des couplets de vieux cantiques avec une fraîcheur de voix qui m'étonnait.

« A cette dernière visite, quoique ne trouvant en elle d'autre maladie que la faiblesse, je me décidai à lui donner la sainte communion et l'extrême onction. Deux jours après, je reçus la nouvelle de sa mort. »

CHAPITRE XI

DÉPART DE L'AMIRAL FOURICHON — M. BONARD, LE NOUVEAU GOUVERNEUR — FONDATION DE LA COMTÉ — LE P. RAULIN

Pendant les quelques mois de son administration, l'amiral Fourichon n'avait cessé de témoigner aux aumôniers la plus grande bienveillance : sa persuasion était que l'œuvre de la transportation ne pouvait réussir que sous la bénigne influence de la religion. Aussi, dès les premiers jours de son arrivée à Cayenne, avait-il statué que tous les dimanches ordinaires il y aurait dans l'église paroissiale une messe spéciale à laquelle tous les militaires de terre et de mer seraient tenus de se rendre ; tous les chefs, comme ceux des différentes administrations, devaient désormais se réunir en grande tenue au palais pour accompagner le gouverneur à l'église.

Dans ses visites sur les différents pénitenciers, il assigna partout une case exclusivement destinée au culte et fixa des emplacements pour y construire le plus tôt possible des édifices convenables. Dans l'établissement Saint-Georges qu'il fonda, il eut soin de faire bâtir avant tout une chapelle plus que suffisante pour tout le personnel.

Mais voyant que les maladies et les morts se multipliaient dans une effroyable proportion, surtout à Saint-Georges et à la Montagne-d'Argent, et convaincu, comme

l'affirmaient d'ailleurs tous les anciens colons, que jamais Européen ne parviendrait à cultiver le sol de la Guyane, l'amiral envoyait au ministère par tous les courriers un état exact des malades et des morts et terminait tous ses rapports par la demande de son rappel.

« Mon Père, disait-il confidentiellement au Père Supérieur, je ne resterais pas ici, quand même on m'offrirait la Guyane tout entière, fût-elle aussi riche que la Californie. Je ne puis rien pour améliorer l'état affreux des établissements. Dès lors je ne suis plus que le premier bourreau de la France chargé d'exécuter des hommes dont aucun n'a mérité la sentence de mort !... Que ceux qui ont promis le succès viennent le réaliser ! Je serai le premier à les applaudir et je le ferai de tout mon cœur ! Mais pour moi, mon honneur et ma conscience me répètent à chaque instant que je ne dois ni ne puis diriger plus longtemps une œuvre contraire aux intérêts de la France. [1] »

Malgré cette conviction intime de l'inutilité de ses efforts, le digne gouverneur, jusqu'à la dernière heure de son administration, déploya une activité et un zèle merveilleux, qui remplissaient d'admiration tous ceux qui en étaient les témoins. On eût dit qu'il comptait sur une réussite assurée et complète à laquelle il rattachait tout son avenir !

Le 29 janvier 1854, ses vœux furent comblés ; l'*Armide* lui amenait un successeur : le capitaine de vaisseau Bonard, ancien gouverneur de Taïti. L'amiral se hâta de lui transmettre ses pouvoirs et quitta Cayenne, emportant l'estime et les regrets de toute la colonie.

Le nouveau gouverneur fut accueilli avec peu d'enthousiasme. On savait qu'à la suite de son séjour à

[1] Historia missionis.

Haïti, il avait été mis en retrait d'emploi et on redoutait surtout son emportement, qui allait jusqu'à la fureur.

Toutefois, dans les commencements, il se montra convenable à l'égard du Supérieur, mais dès qu'on lui demanda les choses les plus indispensables pour le culte, il fut intraitable et répondit constamment par des refus. C'était un homme sans croyances aucunes, comme il s'en vantait lui-même. Aussi, sous son administration, la religion fut-elle reléguée au dernier rang, car les subalternes, dans cette occurrence, ne manquaient pas d'imiter leur chef.

Celui-ci ne fut pas longtemps sans s'apercevoir que de nouveaux établissements étaient devenus nécessaires. Les îles étaient encombrées ; la Montagne-d'Argent était au complet ; Saint-Georges n'était pas habitable ; M. Bonard se mit en devoir de chercher un terrain propre à la réalisation de ses projets. Il crut l'avoir trouvé sur les rives de l'Oyac, en un lieu appelé *la Comté*, au sud-ouest de Cayenne, dans une contrée beaucoup plus rapprochée que Saint-Georges du chef-lieu de la colonie.

Ce terrain avait été concédé autrefois à M. de Gennes par Louis XIV, qui l'érigea même en comté en 1698. C'est de là que lui vient son nom.

Le premier poste occupé par l'ordre du gouverneur fut une ancienne habitation appelée *Cacao*, à cause du grand nombre de cacaotiers qui couvraient le pays. On lui donna depuis le nom de *Sainte-Marie*.

M. Bonard lui-même traça le plan général du nouveau pénitencier ; comme il n'appréciait, dans la conduite à tenir avec les transportés, que les sévérités d'une discipline de fer, il fit élever aux quatre angles du camp destiné aux forçats des blockhaus, où jour et nuit veillaient des postes militaires : dans sa pensée, le pénitencier devait être un bagne en plein vent.

Quelque temps après, il en fonda un autre, nommé

Saint-Augustin, pour les libérés et les repris de justice. Comme Sainte-Marie, cet établissement était sur la rive droite de l'Oyac, mais un peu plus près de son embouchure.

Le P. Xavier Raulin fut le premier aumônier de Sainte-Marie. En y arrivant, au mois d'octobre 1854, il trouva pour toute église un hangar incommode, dont une partie à peine était fermée par de mauvaises planches. L'hôpital était rempli de fiévreux ; le médecin lui-même était malade, ainsi que le commandant. Ce qui n'empêchait pas le gouverneur d'insérer dans la feuille de la Guyane un arrêté ordonnant des poursuites contre quiconque oserait parler de l'insalubrité de l'établissement de Sainte-Marie.

Le P. Raulin, installé dans un méchant carbet, ouvert à tous les vents, ne fut pas longtemps sans être atteint lui aussi de la fièvre et, bien malgré lui, il dut retourner à Cayenne. A peine rétabli, il revint à son poste, avant même que son installation ne fût achevée.

Voici le portrait que trace de lui le commandant Jusselain, qui le vit et l'étudia de près :[1] « Le P. Raulin avait une physionomie bien faite pour modifier l'opinion que se forment plusieurs d'entre nous sur tous ceux qui portent l'habit de son Ordre. C'était un jeune homme de vingt-huit ans, d'une figure ouverte, au regard franc, presque fier. Je le vois encore debout devant l'autel, se frappant la poitrine et disant aux condamnés : « Quoi, moi, jeune, instruit, me sentant une âme capable de toutes les tendresses, j'ai tout abandonné, amis, parents, patrie pour venir sauver quelques âmes, leur ouvrir le ciel et mourir ! Quel insensé serais-je donc s'il n'y avait ni âme ni ciel ! Mais ils existent, mes amis ; je les vois en moi-même aussi clairement que vous voyez ces forêts immenses qui vous entourent. »

---

[1] *Un déporté de Cayenne.*

Laissons le zélé missionnaire nous raconter lui-même ses travaux, ses consolations et ses peines, dans une lettre écrite le 25 février 1855 :

« Je me plais très bien à Sainte-Marie, quoique les choses soient loin d'aller comme il faudrait pour le bien de cette grande œuvre à laquelle nous travaillons.

« Depuis plus de deux mois que je suis ici, je ne connais, grâce à Dieu, ni le désœuvrement ni l'ennui. Notre Seigneur m'a fait trouver le moyen d'être toujours occupé, ayant pour principe que tout le temps passé avec mes malheureux paroissiens, loin d'être perdu, est au contraire très bien employé, puisqu'il a toujours pour résultat d'empêcher bon nombre de fautes que ces infortunés ne manqueraient pas de commettre, si rien ne venait les distraire de leurs pensées et de leurs conversations habituelles.

« Mes rapports avec eux, je le vois, ne leur déplaisent pas ; ils m'accueillent avec plaisir comme un ami, leur unique ami ; ils reconnaissent qu'ils sont beaucoup moins maltraités depuis que je suis au milieu d'eux. On dit qu'ils m'aiment beaucoup, et je le crois, parce que j'en ai des preuves. Dieu soit béni !

« Le carême s'annonce sous de bons auspices ; bien que je sois réduit à faire mes instructions sous un hangar qui n'est que couvert, sans être fermé sur les côtés, et que ces réunions soient libres, il n'y a guère moins de quatre cents hommes qui les fréquentent.

« Tout tristes qu'ils sont, et ils ont sujet de l'être, les condamnés oublient un moment leurs chagrins pour chanter mes cantiques avec un entrain bien édifiant. Et en effet, cela fait du bien à l'âme d'entendre cette masse d'hommes, et quels hommes ! redisant : « Bénissons à jamais... » ou bien encore le cantique à Marie : « Je mets ma confiance... »

« Et cependant ces malheureux transportés sont si maltraités, souvent dans un tel état de découragement et d'exaspération qu'un rien pourrait d'un jour à l'autre les pousser aux plus déplorables extrémités. Quel bien je pourrais faire ici, avec la grâce de Dieu, si j'étais secondé, si l'œuvre était comprise par ceux qui la dirigent ! Mais hélas ! je le dis en toute vérité, de leur part les choses vont à peu près aussi mal que possible, et au lieu de secours, je ne rencontre pour ainsi dire partout que des entraves !... »

En effet, il avait beau supplier qu'on agrandît sa chapelle et qu'on y mît des bancs pour permettre aux assistants de s'asseoir pendant les offices, ni le gouverneur, ni le commandant de Sainte-Marie ne voulaient faire dans ce but la moindre dépense ! Ils allaient même jusqu'à lui refuser un autel pour y offrir le saint sacrifice de la messe.

Fatigué de sollicitations inutiles, de démarches sans résultat, connaissant, d'autre part, la bonne volonté des transportés, il leur proposa de se cotiser pour l'érection de cet autel.

Cette ouverture fut reçue avec enthousiasme et chacun s'empressa d'apporter sa modeste offrande. Cette souscription, sans doute, était insolite et peut-être extra-réglementaire ; mais, après tout, elle avait une explication et une excuse. Le gouverneur n'en voulut point admettre.

Le 12 mai, de passage à la Comté, il interpellait le P. Raulin publiquement et de la manière la moins mesurée. Le 23, une lettre pleine de reproches amers parvenait au R. P. Hus. Le gouverneur y demandait que le P. Raulin fût rappelé de Sainte-Marie et privé de tout emploi sur le pénitencier. Le Père Supérieur crut devoir obtempérer à cette démarche et, dès le 26, il envoyait le

P. Alet remplacer le P. Raulin, qui se renfermait dans la maison de Cayenne.[1]

Deux mois après, le 28 juillet, le bon P. Raulin succombait à l'Ile Royale, victime de son zèle et martyr de la charité. Il est enterré à l'Ile Saint-Joseph, au milieu de ses chers transportés!

---

[1] Le P. Alet était arrivé de France le 16 février 1855, avec les trois Frères Nœgert, Mouton et Barbieux. Le 18 octobre de l'année précédente, l'aumônerie s'était augmentée des PP. Benjamin Beigner et Joseph Berriaud et des FF. Ribalet et Gross.

CHAPITRE XII

LE P. ROLLINAT A LA MONTAGNE-D'ARGENT — SA DISGRACE — DÉPART DU P. HUS — LE P. DABBADIE, SUPÉRIEUR PAR INTÉRIM.

Au mois de novembre 1853, le P. Rollinat, récemment arrivé de France, était venu remplir le vide laissé à la Montagne-d'Argent par la mort du P. Morez. Il était accompagné du F. Provost; la présence d'un compagnon était sans doute un très grand adoucissement à sa position; cependant il eut à souffrir encore longtemps des misères et du malaise qui avaient hâté la fin de son prédécesseur.

Il passa les premiers mois de son séjour à la Montagne à organiser le mobilier de sa pauvre église et de son habitation. Tout manquait: il ne savait à qui s'adresser dans les plus pressants besoins, et souvent les demandes les plus justes étaient écartées par des fins de non-recevoir qui mettaient sa patience à de rudes épreuves.

Au milieu de ces embarras, le courageux missionnaire faisait tous ses efforts pour engager ses paroissiens à remplir leurs devoirs religieux, et ne négligeait aucune occasion de faire entendre sa parole paternelle et sympathique. Malgré un zèle et une persévérance infatigables, il ne put pas réunir cent individus à la table

sainte pendant le temps pascal. C'était bien peu, eu égard à la population des condamnés qui s'élevait à peu près au chiffre de cinq cents.

Pour conserver les fruits de ces conversions et en préparer de nouvelles, il établit les exercices du mois de Marie qui, à son grand déplaisir, furent peu suivis. Hélas! il était toujours très difficile de rassembler le troupeau. L'appartement servant d'église n'avait aucune commodité; les cérémonies du culte ne présentaient aucun attrait, et l'on ne venait, pour ainsi dire, dans la maison de Dieu que lorsqu'on y était forcé par les règlements. Et à ces heures mêmes, que d'embarras, que d'obstacles de toutes sortes ?

A cette époque une espèce de terreur planait sur le pénitencier; le découragement, le désespoir s'étaient emparés des transportés. Ils erraient, sombres et taciturnes dans les chemins, dans les chantiers, sur les bords de la mer, et se montraient indifférents à tout. Des rigueurs extra-réglementaires, des punitions injustes ou exagérées avaient amené cet état déplorable. Des maladies violentes, attribuées à l'insalubrité des aliments, avaient mis le comble à l'exaspération. A tout prix, il fallait en finir; et puisqu'ils n'étaient pas assez forts pour briser la verge de fer avec laquelle on les conduisait, plusieurs essayèrent de lui échapper par la fuite. Ce fut une véritable épidémie d'évasions, et pourtant la plupart échouaient misérablement.

« Deux seulement, dit le P. Hus, à notre connaissance, ont eu un heureux résultat, l'une et l'autre en faveur de transportés politiques. Des autres, ceux qui se hasardèrent sur les flots furent dévorés par les requins; ceux qui suivirent la voie de terre ont péri dans les forêts; le plus grand nombre ont été repris ou se sont rendus.[1] »

---

[1] Historia missionis.

Pour mettre un terme à ces tentatives inutiles, l'administration crut devoir recourir à des mesures dont la cruauté inouïe ne fit qu'augmenter le mal. En l'année 1854, un évadé rencontré endormi est tué ; un autre est mortellement frappé au moment où il se rendait sans armes. Comment s'étonner que dans leur désespoir ces malheureux se soient vengés par des assassinats qui conduisirent leurs auteurs à l'échafaud. Le P. Boulogne eut la consolation de disposer à une mort chrétienne trois de ces infortunés, entre autres le nommé Baptième qui avait tué un surveillant.

L'exécution de Baptième fut suivie de nombreuses évasions. Quatorze condamnés en fuite ne reparurent plus, et l'on n'a jamais connu leur sort. Ils auront sans doute péri misérablement dans les marais qui environnent la Montagne.

Aux évasions vinrent s'ajouter les suicides, qui se multipliaient d'une manière effrayante, et continuèrent pendant presque toute l'année 1855.

Le P. Rollinat s'épuisait en généreux efforts pour calmer l'exaspération de ces infortunés ; un jour même, il parvint à déjouer un complot contre la vie de tous les chefs de la colonie. A ce moment même, une sentence d'expulsion fut prononcée contre lui par le Gouverneur. Par une lettre du 8 juin 1855, adressée au P. Hus, l'amiral Bonard statuait que le P. Rollinat serait renvoyé en France par la plus prochaine occasion.

Quelle grave raison avait pu amener une mesure si rigoureuse, qui portait atteinte à la considération du prêtre qu'elle frappait, et à celle de la Société dont il était membre ? Une simple dénonciation d'un gendarme et de deux surveillants.

« L'aumônier de la Montagne, disaient-ils, avait lu le dimanche en chaire, devant les transportés, des articles de journaux, contenant des nouvelles alarmantes sur la guerre de Crimée. Ses réflexions, à la suite de cette

lecture, ses inductions dangereuses et peu françaises, étaient de nature à appeler la déconsidération et le mépris sur nos armes, sur la personne de Napoléon Ier et sur celle de l'Empereur actuel. »

Comment un prêtre, un religieux, qui depuis plus de quinze ans exerçait le sacré ministère avec douceur et édification, eût-il pu se rendre coupable d'une pareille maladresse ?

Le P. Hus, obligé de répondre sans retard à la lettre du Gouverneur, le fit avec mesure, mais franchise.[1]

« Le P. Rollinat peut partir, disait-il, mais je n'ai point de prêtre pour le remplacer. Il faudra attendre qu'il en vienne de France. Pendant ce temps, c'est-à-dire pendant quatre ou cinq mois, l'exercice du culte sera suspendu à la Montagne ; les mourants seront privés de toute assistance religieuse, et je ne porterai pas, devant Dieu, la responsabilité de ces malheurs. »

« Votre lettre ne saurait me satisfaire, réplique le Gouverneur. Si je ne me trompe, le personnel des aumôniers est assez nombreux pour vous permettre d'en envoyer un à la Montagne-d'Argent. Si vous maintenez votre appréciation d'impossibilité, veuillez m'en avertir *immédiatement*. Dans ce cas, je demanderai à M. le Préfet apostolique un prêtre de son clergé. »

« J'ai trois prêtres à Cayenne, répond le Père Supérieur : le P. Boulogne, chargé de la *Geôle* et du pénitencier flottant le *Gardien ;* le P. Dabbadie, échappé tout récemment à une maladie dangereuse, et sujet encore à de fréquents accès de fièvre ; et enfin le P. Raulin. Ce dernier, est-il besoin de vous le rappeler ? ce dernier, il y a peu de jours, par sentence de Votre Autorité Supérieure, a été déclaré inhabile à tout emploi dans les Etablissements pénitenciers jusqu'à nouvel ordre. Je ne puis donc disposer de personne. »

---

[1] Lettre du mois de juin 1855.

A ces déclarations franches et formelles, le Gouverneur répond toujours par écrit, qu'il juge convenable de ne pas maintenir la mesure disciplinaire prise contre le P. Raulin dont on peut, en conséquence, disposer; et que, de plus, il vient de faire évacuer le *Gardien*. Ces dispositions permettront-elles de donner un successeur au P. Rollinat, ou le Gouverneur doit-il s'adresser à M. le Préfet apostolique ?

La position se dessinait; les questions se posaient carrément et sans équivoque. Voici en quels termes le P. Hus termine cette correspondance délicate, dont nous avons donné la substance :

« Le ministère religieux, dit-il, pour porter des fruits doit être soutenu par la considération des autorités temporelles. Je ne puis pas remplacer à la Montagne le P. Rollinat, flétri par la sentence de gravité extrême qui vient d'être prononcée contre lui, par le P. Raulin, également flétri par une sentence un peu moins rigoureuse, il est vrai, mais analogue et toute récente encore. Le P. Beigner, destiné à Sainte-Marie et arrivé hier soir, partira demain matin pour la Montagne, si vous l'agréez; et dans ce cas, j'ai l'honneur de vous demander pour lui un ordre d'embarquement. »

Une demi-heure après, l'ordre d'embarquement pour le P. Beigner était envoyé. Mais un très grand nombre de matelots étant tombés malades, il ne put partir que le 20 juin 1855.

Dans cet échange actif de communications écrites et officielles, M. le Contre-Amiral Bonard avait parlé plusieurs fois de Mgr Dossat, Préfet apostolique. Le Père Supérieur évite de prononcer son nom, et il est facile de comprendre et d'apprécier la raison de ce silence et de cette réserve.

Pendant tous ces débats, le P. Rollinat continuait paisiblement l'exercice de ses laborieuses fonctions. Il ne se doutait pas qu'il lui faudrait, sous peu de jours,

quitter non seulement ses paroissiens, mais encore la Guyane. Le 7 juin, quatre jours après le fait dénoncé, il écrivait: « Absolument rien de nouveau sur notre Montagne, si ce n'est que la mortalité y diminue sensiblement. »

Aussi sa surprise fut extrême, lorsque le P. Beigner lui apprit ce qui s'était passé. C'était un véritable coup de foudre sous lequel il courba silencieusement la tête, avec la résignation et la douceur de l'innocence.

« La conduite du P. Rollinat, écrivait quelques jours après le P. Beigner, a été celle d'un excellent religieux.[1] Il est victime de la plus noire et de la plus atroce calomnie. » Or, le P. Beigner avait pu prendre, sur les lieux mêmes, les informations les plus précises au sujet des faits imputés au P. Rollinat; il ne lui avait pas été difficile de saisir et de démêler les fils de la trame ourdie contre lui, et il se faisait un devoir de proclamer hautement la vérité.

Arrivé à Cayenne le 21 juin, le P. Rollinat s'embarqua le 25 sur la *Nathalie* en destination pour Bordeaux. Par une coïncidence étrange, il devait faire le voyage avec le Préfet apostolique de la Guyane, qui se rendait en France « pour raison de santé; » d'autres disaient « pour négocier avec le ministère le remplacement des Jésuites par des prêtres séculiers. »

A la suite de ce conflit, la position du P. Hus vis-à-vis de la haute administration était devenue à peu près impossible. D'autre part, sa présence à Paris paraissait indispensable dans les circonstances actuelles. Les aumôniers seraient certainement accusés avec chaleur et persistance auprès du ministère. Or leur Supérieur mieux que personne pouvait détruire et mettre à néant des préventions fâcheuses, répondre à des allégations hasardées, sinon mensongères, mettre les faits dans leur

[1] Lettre du 22 juin 1855.

jour véritable, empêcher, en un mot, le succès d'une cabale malintentionnée, pour ne rien dire de plus.

Il demanda donc au gouverneur l'autorisation de rentrer en France par le *packet* anglais. Le lendemain, elle lui était accordée et, le 18 juillet 1855, il montait sur l'aviso à vapeur la *Vedette*.

Avant son départ, il avait établi Supérieur intérimaire le P. Dabbadie et l'avait présenté, en cette qualité, à toutes les autorités de la colonie.

A peine était-il parti que l'on vit éclater dans tous les pénitenciers le terrible fléau de la fièvre jaune.[1]

---

[1] Le P. Hus, échappé au fléau, fit une heureuse traversée. Il avait un légitime besoin de repos. Sa vigoureuse santé avait essuyé à Cayenne les maladies les plus graves. Trois fois il avait rapporté de la visite des pénitenciers empestés par la fièvre, des accès qui l'avaient contraint de prendre un lit à l'hôpital et l'avaient réduit à toute extrémité. Il n'avait échappé à la mort qu'en utilisant les traitements les plus violents et les plus douloureux, qui faisaient souvent de tous ses membres une plaie vive.

Toutes ces souffrances, ajoutées aux épreuves morales, l'avaient vieilli ; ses cheveux blanchis ne formaient plus qu'une mince couronne autour de son vaste front dénudé. Mais son esprit et son cœur étaient restés jeunes. Il pouvait donc, sans fléchir, reprendre un nouvel emploi et franchir une cinquième fois l'Océan, en qualité de visiteur des Jésuites établis aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

LIVRE II

La Fièvre jaune

CHAPITRE PREMIER

L'EPIDÉMIE — LE FLÉAU ET SES RAVAGES

De toutes les maladies contagieuses, l'une des plus terribles est la fièvre jaune, qui exerce surtout ses ravages dans les régions chaudes de l'Equateur. Elle débute ordinairement par un violent accès de fièvre, accompagné de douleurs aiguës dans la tête, dans les reins et dans les articulations des jambes et des genoux; les yeux s'injectent de sang, puis tout le corps prend une teinte jaunâtre, comme dans la jaunisse. Ces premiers symptômes sont suivis de fréquents vomissements de bile; quand, par suite de la décomposition du sang, les vomissements deviennent noirs, c'est un indice presque certain de la mort; de là le nom de *vomito negro*, donné par les Espagnols à cette terrible maladie.

Parfois les souffrances du malade ne paraissent pas trop vives; mais, presque toujours, deux heures environ avant la mort, le patient entre dans de violentes convulsions; la respiration devient difficile; la poitrine se sou-

lève haletante; le corps se fond pour ainsi dire en une sueur froide et nauséabonde. Alors le moribond perd connaissance et, après une courte agonie, il expire. Aussitôt le cadavre devient violet, puis noir. La décomposition est si rapide qu'on est obligé de procéder à l'inhumation une heure ou deux après le dernier soupir.

Tel était le terrible fléau qui envahit la Guyane le 15 juillet 1855. Il se déclara d'abord à Cayenne, où il fit rapidement un très grand nombre de victimes. Bientôt l'hôpital se trouva insuffisant pour les malades qui affluaient jour et nuit : soldats, matelots, transportés, hommes libres de toute condition. L'aspect de la rue était effrayant; on n'osait plus porter les cadavres à l'église, ni sonner les cloches; les enterrements se faisaient dès 5 heures du matin et dans un silence lugubre.

Dès le début, le gouverneur et presque tout l'état-major furent frappés. Deux sœurs hospitalières de Saint-Paul de Chartres avec un chirurgien de la marine tombèrent victimes de leur dévouement : leurs funérailles furent célébrées avec pompe aux frais de l'Etat.

De Cayenne, le fléau se répandit dans les Iles du Salut. La Montagne-d'Argent fut épargnée quelque temps, mais elle finit par avoir son tour et elle fut un des points les plus maltraités.

Le P. Ringot était à l'Ilet-la-Mère. Malgré sa salubrité proverbiale, ce pénitencier fut atteint comme les autres et devint, en peu de temps, un véritable hôpital. L'aumônier fit faire des prières publiques pour obtenir du ciel la cessation du fléau, et les transportés, pour la plupart, s'associèrent de grand cœur à cet acte religieux.

La maladie est d'ordinaire un éloquent prédicateur; on le vit une fois de plus dans ces douloureuses circonstances. Tous les mourants, sans exception, demandèrent avec empressement les secours de la religion. Mais l'aumônier lui-même tomba malade, ce qui causa dans l'île une consternation véritable. Les malades redoutaient

par-dessus tout d'être privés de l'assistance du prêtre à leurs derniers instants. Le P. Ringot s'empressa de les rassurer et leur fit dire que tant qu'il aurait un souffle de vie, il ne les abandonnerait pas. Un homme, en effet, étail-il frappé par la maladie, l'aumônier se faisait porter auprès de lui, remplissait son ministère, puis on le ramenait dans son lit. Parfois c'était le malade qu'on apportait près du Père, quand celui-ci était hors d'état d'être transporté. Dans un de ces voyages de l'aumônier à l'hôpital sur un matelas, il fut rencontré par le médecin : « Vous faites-là une grave imprudence, mon Père, lui dit celui-ci. — C'est possible, répondit le Père, mais je ne puis me résigner à laisser un seul de mes enfants mourir sans secours religieux ; j'irai jusqu'au bout. — Allez donc, répliqua le docteur, Dieu est tout-puissant ! » Le P. Ringot fut, en effet, véritablement protégé par le ciel ; malgré ces fatigues extrêmes, il parvint à se rétablir, et nous le verrons bientôt, sur un nouveau champ de bataille, luttant contre le fléau avec une indomptable énergie.

Les religieuses de Saint-Paul étaient pour l'aumônier de bien précieuses auxiliaires. Elles se dépensaient au service des malades avec la plus touchante abnégation. Obligées d'être sur pied nuit et jour, de transporter les malades d'un lit à un autre, on comprend à peine comment elles pouvaient suffire à des travaux qui semblaient au-dessus des forces humaines. Aussi ne furent-elles pas épargnées ; l'une d'elles, la Sœur Sainte-Anne, tomba malade et fut plusieurs jours entre la vie et la mort.

Au bout de deux mois et demi d'angoisses, le fléau parut vouloir s'éloigner. Il avait même fini par disparaître complètement, lorsqu'une imprudence le ramena plus terrible que jamais. Les marins qui stationnaient dans ces parages devaient fréquemment descendre à terre, pour les besoins du service. Or, plus d'une fois ils emportèrent à bord la maladie, la communiquèrent à l'équi-

page et le navire devenait alors un véritable foyer d'épidémie. C'est ainsi que le vapeur le *Rapide* perdit, à Cayenne, plus de la moitié des hommes qui le montaient.

Un jeune mousse de quatorze ans tomba malade à l'Ilet-la-Mère et fut enlevé au bout de trois jours. Le P. Ringot, persuadé qu'il y avait danger à porter le corps à l'église, fit part de ses craintes au commandant, en lui demandant toutefois ses instructions. Celui-ci consulta le médecin, qui, regardant la mort du jeune mousse comme un cas absolument isolé, fut d'avis qu'on pouvait faire à l'église les cérémonies funèbres. Elles se firent en effet, et quelques jours après l'Ilet-la-Mère était une seconde fois ravagé par la fièvre jaune. L'hôpital recevait de quinze à vingt malades et l'aumônier enregistrait de dix à douze décès par jour. Comme à la première invasion de la maladie, les mourants acceptaient avec joie les secours religieux. Deux médecins succombèrent en donnant des marques de la plus haute piété. L'un d'eux, un Breton, qui depuis son arrivée en Guyane avait notoirement vécu en libre-penseur, changea complètement de dispositions sous le coup de l'épreuve et fut, dans ses derniers jours, l'objet de l'édification universelle. Sur le point de rendre le dernier soupir, il voulut demander publiquement pardon des scandales qu'il avait donnés, ce qui fit une profonde impression sur les transportés, car ils admiraient ce médecin pour sa science et l'aimaient pour sa charité.

Le compagnon du P. Ringot, le F. Pingrenon fut frappé comme lui par le fléau. Après quinze jours de souffrances, comme il restait immobile sur son lit, on le crut mort, et l'on couvrit son corps d'un drap funèbre. Or, le pauvre malade était seulement plongé dans une profonde léthargie; incapable de donner le moindre signe de vie, il entendait parfaitement tout ce qu'on disait autour de lui. Il assista ainsi à son oraison funèbre, prononcée par les transportés: « Quel malheur,

répétaient-ils à côté de lui, que ce bon petit frère soit mort ! Il faudra l'enterrer à côté du major !... » On comprend quelles devaient être les angoisses du malade, exposé à être enseveli encore vivant ! Après quelques heures de cette effroyable torture, il retrouva enfin ses sens, et put, à la lettre, se dire « échappé des portes du tombeau ! » Plus tard, revenu en France, il est encore à l'heure présente, un bon et fidèle serviteur de la Compagnie !

Les Iles du Salut furent plus maltraitées encore que l'Ilet-la-Mère. La population y était plus nombreuse, et le mouvement continuel des partants et des arrivants contribuait beaucoup au développement de la contagion. C'est à l'Ile-Royale que débarquaient les transportés à leur arrivée d'Europe, et le fléau attaque de préférence et avec une violence exceptionnelle ceux qui n'ont pas eu le temps de s'acclimater.

Vers le 24 juillet, le F. Barbieux était atteint et mourait quelques jours après dans de grands sentiments de piété.

Les trois Pères qui faisaient le service religieux dans toutes les îles, les PP. Gaudré, Berriaud et Raulin furent successivement frappés. Le P. Gaudré, passa plus d'une semaine entre la vie et la mort, et pendant ce temps-là les deux autres aumôniers étaient écrasés par un surcroît de travail. Le P. Raulin surtout apportait à l'exercice de ses fonctions une activité et un zèle dévorants. Le P. Berriaud et lui tombèrent malades le jour même où le P. Gaudré put reprendre les fonctions de son ministère. Mais les jours du P. Raulin étaient comptés. Le nouveau Supérieur de la mission, le P. Dabbadie arriva juste à temps pour lui fermer les yeux, le 28 juillet 1855.

Quand il fut étendu sur sa couche funèbre, revêtu de sa pauvre soutane, son visage respirait une si grande sérénité qu'on l'aurait cru endormi. Les transportés

vinrent en foule prier près du corps et ne se lassaient pas de contempler ces traits où le calme de la sainteté se mêlait à la majesté de la mort. L'état-major et la transportation tout entière assistèrent à ses funérailles. Son corps fut conduit au cimetière Saint-Joseph, où il repose à côté de ceux auxquels il avait consacré et sacrifié sa vie.

Le P. Raulin était doué d'un cœur bon et sensible, d'un caractère plein de franchise. Quoiqu'il ne fût à l'Ile-Royale que depuis quelques mois, il y était très aimé. Le zèle et la charité avec lesquels il assista les malades, surtout pendant l'absence du P. Gaudré, lui avaient acquis sur les transportés un très grand ascendant. « Nous avons tué cet excellent Père, disait l'un d'eux pendant les funérailles du P. Raulin; il passait ses jours et ses nuits dans les salles de l'hôpital; il est mort à la peine. »

Le nombre des victimes augmentait dans des proportions effrayantes. Les aumôniers et les sœurs étaient à bout de forces. Une des religieuses, la sœur Sainte-Sabine tomba malade et fut bientôt aux portes du tombeau. Les transportés qu'elle avait gagnés par ses soins et son dévouement, étaient au désespoir en apprenant la gravité de son état. On vit ces hommes, dont quelques-uns semblaient avoir abjuré tout sentiment de foi et même d'humanité, se prosterner à l'autel de la Vierge et y faire brûler des cierges pour obtenir la guérison de leur chère sœur Sabine.

Les plus difficiles à aborder, même pendant les ravages de l'épidémie, étaient les condamnés politiques. Si quelquefois le zèle des missionnaires venait à échouer, c'était généralement près d'eux. Souvent même l'aumônier devait s'armer de patience chrétienne et d'abnégation pour supporter les procédés peu aimables et les paroles amères de ces malheureux.

Un jour, à l'Ile-Royale, le Père passait près du lit

d'un socialiste exalté, et lui demandait, selon l'usage, des nouvelles de sa santé: « Nous n'irons bien, répondit-il, que lorsque nous aurons fauché quarante mille de vos têtes. — Pourquoi pas quatre cent mille, répliqua le missionnaire sans trop s'émouvoir? C'était le nombre demandé par Marat; il était plus logique que vous; si vous n'en tuez que quarante mille, il en restera pour en former d'autres, et ce sera toujours à recommencer. »

Un autre de ces infortunés était un ancien négociant d'Angers, nommé Riotteau. Au milieu même de ses souffrances, il conservait des allures moqueuses. « Vous prétendez que Dieu est bon, disait-il parfois à l'aumônier; pourquoi donc nous a-t-il fait une existence si misérable? Ah! ce n'est pas ainsi que j'agirais à l'égard de mes fils malheureux ou coupables! » L'aumônier se garda bien de discuter avec lui, il se contenta de l'engager doucement à prier. « Je ne puis plus, s'écria-t-il, c'est trop difficile! » Cependant la grâce commençait dans cette âme son travail mystérieux: « Avez-vous prié, lui demanda son visiteur? — « J'ai essayé, j'ai fait ce que j'ai pu. » — « Dès lors, écrit l'aumônier, mes espérances furent sans bornes, et je bénis Dieu! Je parlai confession, et il ne refusa point; seulement il me pria de ne pas le presser... En nous séparant, nous échangeâmes une fraternelle accolade. Le jour suivant, je retrouvai mon cher malade sans parole. Comme il avait gardé toute sa connaissance, je le confessai par signes et je lui donnai l'absolution. Mais j'attendais mieux du doux Sauveur. Les bonnes sœurs se mirent en prières; dans l'après-midi le malade, ayant recouvré la parole, put reprendre sa confession en détail. En la terminant, il me serra les mains et me remercia avec effusion! Quelques moments après il perdit connaissance, et rendit le dernier soupir! Ce malheureux avait été égaré par la bonté même de son cœur. Épris du beau mot de fraternité, il avait embrassé avec ardeur les doctrines socialistes, et n'avait

pas craint, pour les faire triompher, de dépenser une partie de sa fortune ! Dieu eut pitié de lui et, dans sa miséricordieuse Providence, permit que le bagne devint pour cet infortuné le chemin du ciel ! »

Au plus fort de l'épidémie, deux convois de transportés arrivèrent à la Guyane. Ils furent plus que décimés. Sur cinq cents condamnés venus à bord de l'*Africaine*, quatre cents au moins avaient succombé avant la fin de l'année.

Les pénitenciers de la Comté n'avaient pas tardé à être envahis par la contagion. Le P. Beigner rendant compte à son Supérieur de la situation de ces contrées, lui disait :[1] « Nous sommes dans le plus extrême embarras. Il faudrait deux aumôniers à Sainte-Marie ; le P. Berriaud est seul dans ce pénitencier, peuplé de onze cent cinquante personnes, dont cent trente malades ; de plus, il doit se rendre chaque jour à Saint-Augustin, où les malades sont encore plus nombreux. Je l'ai remplacé pendant treize jours ; dans ce court espace de temps, j'ai eu vingt-trois décès à Sainte-Marie, sans parler des morts de Saint-Augustin. »

Dans toutes les lettres, les Pères, à l'envi, rendent hommage au dévouement et à la charité des Sœurs de Saint-Paul. Grâce à leurs soins intelligents, nous verrons le P. Thibault arraché à une mort presque certaine.

Le P. Alet avait remplacé, à Sainte-Marie, le P. Raulin, que nous avons vu tomber les armes à la main.

Vers le milieu de septembre, le nouvel aumônier avait la douleur de perdre, après trois jours de maladie, le compagnon de son zèle et de ses travaux, le F. Mouton. En annonçant cette triste nouvelle au P. Dabbadie, le

[1] Lettre du mois d'août 1855.

P. Alet ne se doutait pas qu'il suivrait de bien près le Frère dont il pleurait la perte.

« Notre cher Frère, écrivait-il à son Supérieur,[1] est parti en digne enfant de la Compagnie de Jésus. Il était vraiment appliqué à son emploi. Le petit jardin qui entoure la cour de l'aumônier, ce gracieux rideau de verdure qui décore et ombrage sa petite galerie, ses soins empressés à demander pour le Père ce qu'il croyait lui manquer, prouvent assez combien il mettait de sollicitude à aider dans le temporel selon le degré de sa vocation, le ministère tout spirituel que nous sommes appelés à remplir.

« Sur ma demande, sa tombe a été creusée parmi celles des transportés, pour l'amour desquels, en vue de Dieu, il avait renoncé à toutes les consolations de ce monde. Cette décision inattendue a surpris agréablement ces pauvres gens et a fait sur eux une impression favorable, En demandant cette faveur au commandant, je lui ai dit que, si Dieu m'appelle à Lui dans cet établissement, d'avance je lui demande une place semblable. »

Le P. Alet avait-il le pressentiment de sa fin prochaine ? On pourrait le croire en le voyant suivre de si près le Frère dont il pleurait la mort !

Le Supérieur n'était pas à Cayenne lorsque la lettre du P. Alet y arriva ; il était parti pour la Comté avec le gouverneur, et c'est à Saint-Augustin qu'il apprit que le F. Mouton avait cessé de vivre. Il se rendit en hâte à Sainte-Marie. Il arrivait bien à propos ; car quelques jours après, le P. Alet tombait malade pour ne plus se relever. Le Supérieur dut se charger, à sa place, des soins du pénitencier. Ce n'était pas un mince travail.

« J'avais à répondre, dit le P. Dabbadie, à tous les transportés qui venaient voir l'aumônier ; et ils venaient en grand nombre. Je devais en outre visiter les deux

[1] Lettre du 20 septembre 1855.

cents malades qui encombraient les cinq salles d'hôpital, administrer les mourants, enterrer les morts. Heureusement le F. Pingrenon, le mort ressuscité de son cas de léthargie, arriva de Cayenne pour nous porter secours. Il était temps, car l'état du P. Alet s'aggravait rapidement et ne laissa bientôt plus d'espoir. Je proposai au malade de recevoir les derniers sacrements ; il les reçut, en effet, avec une touchante piété et expira sans agonie et sans douleur pendant que nous récitions les prières des mourants.

« Le P. Alet était adoré de ses paroissiens. Il était toujours au milieu d'eux, à l'hôpital, dans les blockaus ou dans les cases. Il n'était pas rare qu'on le rencontrât dans le camp, pendant la nuit, épiant l'occasion d'être utile à quelqu'un. Aussi tout le monde rendait justice à son zèle et à son dévouement.

« Sensible peut-être à l'excès aux douleurs des autres, il s'affectait vivement des punitions sévères qu'il voyait infliger aux condamnés qui s'étaient rendus coupables de quelque méfait ou d'infraction à la discipline. Il sollicitait leur grâce, et quand il ne pouvait l'obtenir, il en était malade, à la lettre. »

« Après la visite de l'hôpital, écrivait-il à son Supérieur, le 22 juin 1855, j'ai parlé à trois hommes qui avaient passé la nuit chargés de fers ; ce sont trois évadés, arrêtés hier. L'un d'eux tenait sa tête sous les rayons du soleil de midi, avec un air qui semblait dire : je veux mourir. Je l'ai obligé à se mettre à l'ombre, et il a paru sensible à cette attention.

« Je viens d'écrire au Commandant pour le conjurer de faire grâce de la bastonnade à ces hommes. Ma lettre est si respectueuse qu'il ne peut pas s'en fâcher, et si elle pouvait être l'occasion d'un acte de clémence, j'en serais très heureux.

« L'évadé que j'ai administré hier vit encore, mais il n'a pas recouvré la parole. Il me reconnaît et remue les

lèvres pour dire *oui* lorsque je lui propose de baiser le crucifix.

« Pauvre jeune homme ! il a l'air si doux et il est si malheureux !

« J'ai la réponse à ma demande ; elle est négative. Je vais donc encore entendre des cris de douleur qui me déchirent l'âme. Si le devoir et l'obéissance ne me retenaient ici, je ne pourrais jamais tenir devant un tel spectacle. Mais je suis assuré de faire la volonté de Dieu en souffrant dans ce bagne, et j'ai l'espoir de sauver quelques âmes ; je resterai donc, s'il le faut, jusqu'au dernier soupir.

« Avant-hier j'étais dans ma chambre, disposé, comme à toute heure, à donner audience à mes pauvres gens. J'entends dans la galerie le bruit d'un homme se traînant avec peine et respirant avec effort. C'était un forçat, un enfant de l'Auvergne, âgé de vingt-cinq ans. « Mon Père, me dit-il, j'ai la fièvre, voyez comme je tremble. J'ai eu bien de la peine à me traîner jusqu'ici ; mais je voulais me confesser. » Après la confession, il dit avec un vif accent, de reconnaissance : « Que je suis donc heureux d'être venu vers vous ! Je donnerais tout pour la joie que je ressens. »

La mission perdait par la mort du P. Alet un sujet d'un talent distingué, d'une très grande vertu et surtout d'un zèle et d'une générosité sans bornes.

On lira avec plaisir le portrait qu'en a tracé M. Jusselain : [1]

« Le P. Alet, dit-il, était moins éloquent que le P. Raulin. Sa foi avait moins de feu extérieur qui distingue les vrais apôtres. Je savais cependant que le zèle travaillait son âme, et qu'il avait un ardent désir de catéchiser les Indiens épars entre l'Oyapock et les Amazones.

---

[1] *Un déporté à Cayenne*, p. 307.

« Mais ses aptitudes et sa faible santé en faisaient plutôt un homme de cabinet. Il avait une vaste érudition, une parole élégante et facile que paralysait malheureusement trop de timidité, mais qui avait un grand charme dans l'intimité.

« Quand j'allais le voir à Sainte-Marie, il me faisait asseoir dans sa petite chambre, à l'angle de laquelle, caché derrière un rideau d'étoffe blanche, se dressait un autel, où il disait la messe chaque matin. Quelles bonnes causeries nous avons faites là ! Il me donnait maints détails intéressants et ignorés sur les travaux, les voyages et les missions des anciens Jésuites ! »

CHAPITRE II

L'ÉPIDÉMIE

(Suite)

Depuis le début de l'épidémie, quatre victimes avaient été frappées parmi les aumôniers. Une cinquième, le F. Lichtlé, succombe à Cayenne même, le 16 septembre 1855. En Europe, on pleurait la perte de ces martyrs de la charité, mais on enviait leur sort et l'on se disputait l'honneur de les remplacer.

Le 4 janvier 1856, l'*Armide*, mouillant aux Iles du Salut, y déposa le P. Pierre Stumpf qui devait succéder au P. Hus comme Supérieur de la mission. Il était accompagné des PP. Xavier Bertrand, Thibault et du F. Paul Bonat.

L'épidémie sévissait alors avec fureur à Cayenne même : le gouverneur, M. Bonard, atteint une première fois, se releva et reprit le cours de son administration ; mais, frappé de nouveau, à la fin de 1855, il ne voulut pas plus longtemps braver le danger et alla chercher en France le remède le plus sûr contre la maladie.

Au mois de février suivant (1856), l'amiral Baudin s'installait à sa place dans le palais du gouvernement, au foyer même de l'épidémie.

Le P. Stumpf avait hâte de visiter les pénitenciers : il commença par ceux de la Montagne-d'Argent et de

Saint-Georges, jusqu'alors épargnés par le fléau. Mais il rapporta de cette première excursion le germe du mal qui devait l'emporter bientôt : lui-même avait comme le pressentiment de sa fin prochaine. Le 16 avril, il fut pris d'un accès de fièvre dont il se remit bientôt ; on était à peu près rassuré, lorsque, le 18 au soir, le frère infirmier vint en hâte avertir la communauté que le Père Supérieur avait des vomissements noirs. Dès lors, tout espoir était perdu !

Le malade comprit son état et, appelant autour de lui ses frères : « C'en est fait, leur dit-il, je sens que je vais mourir ; j'avoue cependant que j'aurais désiré vivre encore, non pour moi, mais pour... pour... » Il ne put achever la phrase. « Je ne trouve plus mes idées, » reprit-il. Et comme on lui disait de ne pas se troubler : « Oh ! s'écria-t-il, je ne crains pas la mort... pourtant elle est toujours à craindre. Priez pour moi... »

A ce moment arriva le médecin ; comme il parlait bas avec les Pères, le Père Supérieur lui dit : « Parlez haut, Monsieur le docteur, et sans déguisement. Un religieux, après avoir tout quitté dans le monde, n'a pas peur de mourir. » Puis il ajouta : « Docteur, pouvez-vous me répondre que je passerai la nuit ? » Et, sur sa réponse négative, il accepta avec reconnaissance l'offre de recevoir les derniers sacrements ! Il les reçut à quatre heures du soir et, vers quatre heures et demie, il expira après deux légers soupirs !

Cette mort causa dans la ville une véritable consternation ; il n'y avait pas six mois que le saint religieux remplissait ses fonctions de Supérieur à la satisfaction universelle.

Avant de mourir, il avait désigné pour le remplacer par intérim le P. Dabbadie, qui avait déjà rempli cette charge une partie de l'année précédente.

Le fléau continuait ses ravages avec une intensité croissante. Trois semaines après la mort du P. Stumpf,

le P. Dabbadie tombait à son tour et mourait, emporté lui aussi en trois jours par la fièvre jaune. Le P. Beigner, annonçant cette triste nouvelle au Provincial de la France, lui disait : [1]

« Le P. Dabbadie vient de nous être enlevé et laisse un grand vide parmi nous. Dès le second jour de sa maladie, il comprit la gravité de son état et se prépara sérieusement à la mort. On peut dire qu'à partir de ce moment sa vie n'a plus été qu'un élan d'amour vers Dieu, un continuel désir du ciel, une expansion de joie qui ravissait tous ceux qui le visitaient. Le gouverneur, témoin de ce spectacle, ne put s'empêcher de lui dire : « Oh ! que vous êtes heureux, vous autres ! Vous n'avez aucune crainte de la mort ! Tout le monde n'en est pas là ! »

Le P. Beigner, qui nous donne ces détails, les emprunte à une relation du P. Boulogne, par qui le P. Dabbadie fut assisté à ses derniers moments. Cette sainte mort arriva le 12 mai 1856. Toute la colonie manifesta les plus vifs regrets en apprenant cette attristante nouvelle. Le P. Dabbadie était vénéré de tout le monde. Il avait désigné le P. Beigner pour remplir sa place en attendant un supérieur de France.

Le 3 août 1856, l'épidémie gagna la Montagne-d'Argent, qui avait été épargnée jusque-là. Bientôt l'ancienne chapelle et les quatre cases de l'hôpital regorgèrent de malades. Il y avait trois ou quatre décès par jour. Le P. Thibault, à cause de l'état de sa santé, ne pouvait suffire au travail, le P. Ringot vint le remplacer. Malgré les fatigues extrêmes qu'il avait éprouvées dans les deux épidémies de l'Ilet-la-Mère, il se mit à l'œuvre avec le plus énergique courage. D'après une de ses lettres, datée du 7 septembre, c'est-à-dire un mois après l'invasion du fléau, il y avait quatre-vingts décès à la Montagne-

[1] Lettre du 21 avril 1856.

d'Argent. Un jour, on en compta onze dans l'espace de vingt-quatre heures.

Le 3 et le 12 septembre, deux religieuses de Saint-Paul succombèrent : la Sœur Anaclet et la Sœur Isidore.

En présence de ces morts multipliées, un des membres de l'administration disait aux Pères : « Vous êtes bien éprouvés, Messieurs ; sept en quelques mois, c'est beaucoup ! » Le P. Boulogne lui répondit : « C'est pour cela que nous aimons davantage notre mission, que nous nous y attachons toujours plus. Nous serions tous heureux de mourir pour conduire à bien une si belle œuvre ! »

Ce vœu sublime devait être exaucé : le 29 septembre 1856, le P. Boulogne expirait à l'Ilet-la-Mère. Ce religieux modèle avait mérité l'estime et la vénération de tous ceux qui le connaissaient, et les transportés, au milieu desquels il avait voulu rendre le dernier soupir, le chérissaient comme un père et l'honoraient comme un saint.

Le dévouement héroique des aumôniers, pendant les ravages de la fièvre jaune, avait reçu sur le lieu même sa plus douce récompense dans les dispositions édifiantes avec lesquelles les transportés tombaient victimes du fléau. Partout ils accueillaient les Pères avec la plus vive reconnaissance.

« A l'Ile Royale, écrit le P. Gaudré,[1] nous en avons à peine rencontré quatre ou cinq qui aient refusé les secours de la religion sur un nombre de trois à quatre cents environ. »

« Un grand nombre d'entre eux, dit de son côté le P. Berriaud,[2] à Saint-Joseph, demandaient d'eux-mêmes les sacrements de l'Eglise, dès qu'ils se sentaient atteints de la maladie. Plusieurs qui s'étaient confessés dans un

---

[1] Lettre du 10 mai 1856.

[2] Lettre du 15 mai 1856.

moment de délire, voulurent refaire cette confession.»

«J'ai rarement vu, ajoute le P. Gaudré,[1] embrasser le Crucifix d'une manière aussi édifiante que par les moribonds; ce n'était pas une fois, mais plusieurs fois de suite ; il fallait en quelque sorte l'arracher de leurs lèvres !

« Un jour, après avoir réconcilié un vieux pécheur, longtemps opiniâtre, je lui tendis le Crucifix pour le baiser. « Mon Père, me dit-il, un sauvage comme moi ne mérite pas de baiser le bon Dieu ! » Le même, à qui le lendemain de sa confession, je demandais s'il avait bien dormi : « Croiriez-vous, me répondit-il, que depuis huit jours je ne pouvais plus fermer l'œil, et depuis que *j'ai fait mon affaire,* j'ai dormi comme un bienheureux ! »

« A un jeune homme, torturé cruellement par la fièvre, compliquée d'un rhumatisme articulaire, je demandai un jour : « Etes-vous toujours patient pendant la longueur des nuits ? — Mon Père, me répondit-il, je sais où l'on prend courage ; » puis tirant un petit crucifix suspendu à son cou : « On vous baise cela, ajouta-t-il et voilà l'affaire ! tout est fini avec cela ! » Quand j'eus confessé ce pauvre enfant pour la dernière fois, je l'engageai à demander pardon à Dieu de tous ses péchés anciens et récents : « Oui, mon Père, s'écria-t-il, de tous ; mais pourtant pas de celui pour lequel j'ai été condamné ; j'en suis innocent ! »

« Un autre que j'embrassai après sa dernière confession s'écria : « Mon Père, c'est trop vous humilier devant un misérable comme moi ! »

« Un pauvre malade, dénoncé faussement d'avoir joué à un jeu prohibé, avait reçu deux fois la bastonnade et entrait mourant à l'hôpital. Dans l'état d'exaspération où il était, il ne songeait guère à se réconcilier avec Dieu et repoussait le prêtre avec fureur. Cependant il finit par accepter une médaille de la Sainte Vierge : il était sauvé !

---

[1] Lettre du 20 mai 1856.

Lui-même demanda à recevoir les sacrements et voulut obtenir publiquement le pardon de ses mauvais exemples ! »

Telles étaient au moment de la mort les consolantes dispositions de ces âmes naguère encore flétries par le vice. Pendant les dix-huit mois de sa durée, le fléau fit environ deux mille victimes : c'était le tiers de la population des pénitenciers ! Mais la miséricorde divine n'avait frappé si fort que pour pardonner avec plus de libéralité et peupler le ciel de nombreux élus, tirés des profondeurs du bagne !

Vers la fin de l'année 1856, la fièvre jaune diminua partout et finit par disparaître. Il était temps, car la Guyane française allait rapidement devenir un désert, si l'épidémie avait continué de sévir avec une telle intensité.

Deux autres Pères moururent encore de la fièvre jaune, mais deux années plus tard. Nous croyons devoir les mentionner ici parmi les victimes du fléau. Ce furent les PP. Florent Ringot et Laurent Postel. Le premier, frère du P. Louis Ringot que nos lecteurs ont appris à connaître, succomba à l'Ile Royale, le 19 décembre 1858. Le P. Postel mourut à Cayenne, le 21 décembre de la même année. Il était arrivé de France depuis quelques jours seulement ; il ne vint en Guyane que pour y mourir.

Durant cette épidémie, la Compagnie de Jésus perdit donc sept Pères et trois Frères. Beaucoup d'autres furent frappés, mais ils se rétablirent plus ou moins complètement.

On nous saura gré de réunir ici les noms de ces nobles martyrs de la charité. Ce furent :

Le F. Antoine Barbieux, mort à Cayenne, le 24 juillet 1855.

Le P. Xavier Raulin, mort à Sainte-Marie, le 28 juillet 1855.

Le F. Julien Mouton, mort à Sainte-Marie, le 14 septembre 1855.

Le F. Ignace Lichtlé, mort à Cayenne, le 16 septembre 1855.

Le P. Jean Alet, mort à Sainte-Marie, le 23 septembre 1855.

Le P. Pierre Stumpf, mort à Cayenne, le 20 avril 1856.

Le P. Antoine Dabbadie, mort à Cayenne, le 11 mai 1856.

Le P. Pierre Boulogne, mort à l'Ilet-la-Mère, le 20 septembre 1856.

Le P. Florent Ringot, mort à l'Ile Royale, le 19 décembre 1858.

Le P. Laurent Postel, mort à Cayenne, le 21 décembre 1858.

Les autres Pères qui ont traversé cette terrible épreuve sans y succomber sont les suivants :

A Saint-Georges, le P. Bertrand avec le F. Nœgert;

A la Montagne, le P. Berriaud avec le F. Gross;

A l'Ilet-la-Mère, le P. Ringot avec le F. Prévost;

A l'Ile Royale, le P. Gaudré avec le F. Aillery;

A Saint-Augustin, le P. Leroy sans frère.

A Sainte-Marie, le P. Thibault avec le F. Pingrenon;

A Cayenne, le P. Beigner, Supérieur, avec les Frères Bonat et Schmoderer.

Avec le renfort des PP. Jardinier, Bonamy et Garnier et des FF. Carité et Caspar, arrivés le 22 novembre 1856, le nombre des aumôniers, en 1857, était porté à dix et celui des Frères à neuf.

Sept religieuses hospitalières furent aussi victimes de l'épidémie : cinq moururent à Cayenne et deux à la Montagne-d'Argent. L'une d'elles, Sœur Casimir, offrit à la mort un spectacle émouvant : dans les transports de son allégresse, elle entonna le *Magnificat*; au quatrième verset, elle exhala son dernier soupir, allant achever le

saint cantique avec les Vierges qui accompagnent l'Agneau sans tache !

Au commencement du mois d'avril 1856, le gouvernement fit adresser aux aumôniers de chaleureuses félicitations pour leur conduite courageuse pendant l'épidémie de la fièvre jaune, se faisant ainsi l'interprète de l'admiration et de la reconnaissance de toute la colonie envers les Pères de la Compagnie de Jésus.[1]

---

[1] Voici la lettre du Gouverneur :

CABINET
DU
GOUVERNEUR

Cayenne, 2 avril 1856.

Monsieur le Supérieur,

Par une dépêche du 1er février dernier, nº 80, Son Excellence le Ministre de la Marine et des Colonies me charge d'adresser un témoignage de satisfaction à MM. les missionnaires détachés dans les pénitenciers, à raison du dévoûment dont ils ont fait preuve pendant l'épidémie, notamment au Révérend Père Boulogne, qui a été désigné par M. le Contre-Amiral Bonard comme s'étant particulièrement distingué.

Je suis heureux, Monsieur le Supérieur, d'avoir à vous prier de transmettre à ces ecclésiastiques l'expression de Son Excellence.

Recevez etc.

Le Contre-Amiral Gouverneur,
BAUDIN.

M. le Supérieur des Jésuites
à Cayenne.

CHAPITRE III

ADMINISTRATION RÉPARATRICE DE M. MASSET ET DE L'AMIRAL BAUDIN

Le gouverneur de Cayenne, M. Bonard, comme nous l'avons vu, avait été un des premiers atteint par le fléau ; il eut le bonheur d'échapper à une double attaque ; mais, pour hâter sa convalescence, il partit pour la France le 30 octobre 1855 et ne revint plus en Guyane.

Il fut provisoirement remplacé dans sa charge par M. Masset, lieutenant-colonel au 3e régiment d'infanterie de marine, commandant militaire de la Guyane. M. Masset se concilia bien vite les sympathies de tout le monde ; son désir de rendre justice à chacun, sa bonté, sa fermeté, quand les circonstances l'exigeaient, le firent également aimer et respecter.

Pendant sa courte administration, il prit à tâche d'assurer parmi les transportés le service religieux. Depuis leur arrivée en Guyane, les aumôniers n'avaient pas encore pu obtenir d'église convenable. Les travaux s'exécutaient avec une lenteur désespérante : le gouverneur intérimaire les fit pousser avec vigueur et, le 3 décembre 1855, put enfin avoir lieu la bénédiction solennelle de la gracieuse église qui se dressait sur un des points les plus élevés de la Montagne-d'Argent.

Le P. Beigner, qui était alors l'aumônier de ce péni-

tencier, ne put assister à cette touchante cérémonie : un violent accès de fièvre avait mis sa vie en danger et il ne dut son rétablissement qu'aux soins charitables du commandant Loubère, qui avait installé le malade dans sa propre maison.

Quelques jours après, le 8 décembre de la même année 1855, l'Ile Royale, à son tour, voyait inaugurer par une bénédiction solennelle une belle et vaste église dédiée à l'Immaculée Conception. M. Masset, accompagné de tout son état-major, se fit un devoir d'assister à cette fête ; l'heure des dissentiments et des luttes contre la religion était passée ; un régime nouveau, tout de justice et d'humanité pour les transportés, allait s'établir dans les pénitenciers. Le colonel Masset en avait eu l'initiative ; M. l'amiral Baudin le poursuivra de toute l'énergie de son âme sincèrement chrétienne.

Il avait débarqué à Cayenne le 16 février 1856 ; il trouvait la colonie en proie aux ravages de la fièvre jaune qui la décimait depuis plusieurs mois. Son courage n'en fut pas ébranlé ; il s'associa avec son état-major à une procession qui se fit dans les rues de Cayenne pour obtenir du ciel la cessation du fléau ; puis, accompagné du Supérieur des aumôniers, il visita immédiatement tous les points où sévissait l'épidémie.

Sa présence releva les courages et laissa partout de salutaires impressions, dont on trouve l'écho dans cette lettre du P. Gaudré :[1] « Veuillez, mon R. P. Supérieur, aussitôt que vous le pourrez, remercier M. le gouverneur de toutes les marques de bonté qu'il nous a données dans sa visite à l'Ile Royale. Nous sommes dévoués à l'œuvre dont il a la charge et la responsabilité ; mais il semble que la justice qu'il nous rend, lorsque nous sommes liés ou entravés, ajoute encore à nos forces ! »

Et, de son côté, l'aumônier en chef, le P. Beigner,

[1] Lettre du 12 mars 1856.

écrivait à son Supérieur de Paris :[1] « M. le gouverneur est vraiment plein de bienveillance pour la religion et pour nous. Il vient d'ordonner à tous les commandants d'assister, *à son exemple*, à la messe du dimanche et de ne plus faire donner la bastonnade aux transportés, à moins d'évasion. C'est une sage mesure. Il a renvoyé en France les officiers et les surveillants qui s'étaient montrés hostiles à la religion ; partout il fait respecter les aumôniers et a blâmé sévèrement ceux qui les entravent dans leur ministère. »

Il voulait faire plus encore : il écrivit au Provincial de France, le conjurant de vouloir bien confier à ses Pères la direction du Collège de Cayenne. Cette démarche ne put aboutir, au grand regret de l'amiral ; le Supérieur de Paris n'était pas en mesure d'accepter sa proposition.

Le fléau avait fait de grands vides parmi les transportés comme parmi les aumôniers : l'effectif de la population des pénitenciers était réduit à 3600 hommes. Depuis 1852, 8000 condamnés avaient été amenés dans la colonie ; en moins de cinq ans, 4000 avaient péri !

Bientôt de nouvelles recrues arrivèrent de France ; un premier transport, qui parut dans le courant de l'année 1857, apporta 500 hommes ; il fut suivi d'un second avec le même nombre de transportés.

Avec eux débarquait à Cayenne le P. Bertrand et un peu plus tard les PP. Garnier, Jardinier et Bonamy, avec les FF. coadjuteurs Caspar et Carité.

Le P. Jardinier fut chargé du pénitencier de l'Ilet-la-Mère et les deux autres Pères remplacèrent les aumôniers de la Comté.

Les pénitenciers allaient entrer dans une voie nouvelle : d'accord avec le Supérieur des aumôniers, le gouverneur fit paraître une série de circulaires adressées

[1] Lettre du 20 mars 1856.

aux commandants des divers établissements pour leur indiquer les moyens de moralisation qu'ils devaient dorénavant employer auprès de leurs subordonnés.

La première de ces circulaires établit les différentes catégories des transportés et le régime propre à chacune d'elles.

La première catégorie est celle des condamnés aux travaux forcés, soit pour un temps, soit à perpétuité ; ce sont les forçats sortis des bagnes.

La deuxième est celle des condamnés politiques.

La troisième comprend les repris de justice en rupture de ban.

La quatrième, les libérés, qui forment deux classes distinctes :

1) Ceux qui sont destinés à rester en Guyane ;

2) Les libérés à temps, qui pourront retourner en France.

Or, il importait de séparer les unes des autres ces différentes catégories qui refusaient de se mêler. Le repris de justice, et surtout le condamné politique, ne souffrait pas d'être confondu avec les condamnés du bagne. On s'efforça donc de grouper chaque catégorie dans un pénitencier à part. Après, dans une seconde circulaire, le sage gouverneur indique, à côté des mesures répressives, quelques moyens d'émulation pour exciter la bonne volonté de ceux qui se montreraient assidus au travail et dociles au règlement. Ainsi, à côté du peloton de punition, assujetti aux travaux les plus rudes et réservé aux plus intraitables, on établit un système de gratifications et de récompenses graduées, aboutissant, pour les hommes exemplaires, à leur inscription sur le *tableau des grâces*. Ce tableau, que dressait chaque année une commission, composée du commandant, de l'aumônier et du commissaire, était envoyé à l'empereur, qui accordait une remise ou une réduction de peine. On comprend aisément le secours que le transporté trouvait

dans ces encouragements pour persévérer dans la bonne voie.

Mais le gouverneur attribuait plus d'importance encore aux moyens religieux et, d'accord avec le Supérieur des aumôniers, il publia un règlement où tout était prévu et parfaitement ordonné : exercices religieux du carême ; instructions préparatoires aux grandes fêtes de l'année; messe du dimanche, à laquelle tout le personnel libre est prié instamment d'assister; rapports entre les aumôniers et les chefs, qui doivent respect et déférence aux prêtres et aux religieuses ; liberté pleine et entière laissée à l'aumônier d'exercer son ministère, soit dans sa maison, soit dans son église, soit dans les chantiers de travail, soit même dans les cachots ; établissement de bibliothèques, où les condamnés peuvent se procurer des livres propres à les instruire ou à les distraire honnêtement.

Grâce à ces sages mesures, l'œuvre entra dans une voie de prospérité inconnue jusqu'alors, et M. Werquin, le commandant supérieur des Iles du Salut, put adresser au gouverneur à Cayenne les rapports les plus consolants sur le bien opéré parmi les transportés.

CHAPITRE IV

TRAVAUX DES AUMÔNIERS DANS LES ILES — L'ILE ROYALE — SAINT-JOSEPH — L'ILET-LA-MÈRE

Au mois d'avril 1857, le commandant de l'Ile Royale écrivait :

« Pendant le carême et le temps pascal, tous les transportés ont assisté, les mercredi et vendredi de chaque semaine, aux instructions religieuses faites par M. l'aumônier. Tous les dimanches, ils sont conduits aux deux messes qui se disent à 5 heures un quart et à 8 heures du matin. A la première se trouvent les transportés employés aux différents services, les hommes à la chaîne et en prison ; à la seconde, tous les autres transportés, sans exception.

« Leur tenue est exemplaire. Les chants organisés par l'aumônier ont lieu avec beaucoup d'ensemble. Le dimanche de Pâques, plusieurs morceaux avec accompagnement de quelques instruments ont été exécutés avec goût et méthode. Il est à désirer que ces exercices puissent continuer ; l'effet moral est excellent. Les instructions du P. Ringot ont amené un nombre considérable de transportés à la communion, et tous les jours, aux heures de repas et après le travail, on rencontre dans l'église bien des hommes agenouillés et priant Dieu.

« Beaucoup ont été ramenés à la religion catholique,

grâce au zèle des Révérends Pères; l'esprit des transportés s'améliore d'une manière sensible et, à part quelques incorrigibles, la grande majorité se conduit bien et évite d'encourir des punitions, jadis trop souvent répétées. »

Un mois plus tard, il écrivait :

« Le service religieux ne laisse rien à désirer maintenant. La conduite générale des transportés nous démontre tous les jours davantage le grand bien que la religion apporte à la moralité de tous ces hommes.

« Malgré la sévérité de la discipline, on les trouve rarement en punition pour des fautes graves, à part les êtres incorrigibles, qu'il serait indispensable de diriger vers un autre point de la Guyane, ne serait-ce que pour l'exemple.

« Messieurs les aumôniers rivalisent de fatigues et de soins pour accomplir leur difficile ministère, mais leur tâche est de plus en plus couronnée de toutes sortes de succès.

« Le jour de la Fête-Dieu, nous avons eu une cérémonie vraiment belle et imposante, à la solennité de laquelle tous les habitants de l'Ile Royale avaient concouru.

« On avait élevé six reposoirs remarquables par leur élégance. Les Sœurs de l'hôpital, les surveillants, les militaires, les aumôniers, le génie, enfin chaque groupe avait tenu à élever son reposoir et à lui donner un cachet spécial.

« Tout le personnel de l'Ile Royale assistait à la procession. Le recueillement le plus grand se faisait remarquer chez tous les transportés, exécutant des chants religieux et portant des bannières.

« La musique du camp et les tambours de la troupe ouvraient la marche devant un défilé de cinquante hommes de troupes d'infanterie de marine, commandés par un officier et formant la haie. Le dais était porté par

les sous-officiers de chaque arme et les glands par les officiers eux-mêmes.

« Cette cérémonie très imposante fera, dit-on, époque à l'Ile Royale. L'état-major de l'*Adour* a pu en emporter des souvenirs en France.

« Le dimanche suivant, la même cérémonie, avec les mêmes personnes et le même matériel, s'est reproduit à l'Ile Saint-Joseph, avec le même entrain et la même magnificence.

» Ces solennelles démonstrations de la foi chrétienne frappent les esprits et les élèvent au-dessus des basses passions et du terre à terre des sentiments humains. J'en ai fait une expérience dont j'ai eu lieu d'être extrêmement satisfait.

« Le 9 juillet, un service funèbre à la mémoire de la Supérieure de nos religieuses de l'hôpital a été chanté à l'Ile Royale, à 4 heures et demie du matin. J'avais donné l'ordre unique de ne sonner la cloche des travaux qu'après l'office ; aucune convocation n'avait été faite et l'église était comble, personne n'était absent.

« Je dois ajouter que Messieurs les officiers d'infanterie et de santé donnent toujours le bon exemple : c'est justice de vous en informer. »

« Que les temps sont changés ! écrivait de son côté le P. Ringot.[1] Le Vendredi-Saint, à ma demande, le commandant a accordé la levée des punitions et a délivré les prisonniers qui étaient aux fers ! Touchante manière de célébrer la délivrance du genre humain, arraché en ce jour à la captivité du démon par la mort d'un Dieu !

« Cette année encore on inaugura la dévotion du mois de Marie, à laquelle tous les transportés, renvoyés du chantier un peu plus tôt, pouvaient se rendre librement. Tous les soirs, l'église, illuminée de mille feux et ornée de guirlandes de fleurs et de feuillage, mêlés aux ten-

[1] Lettre du 15 mai 1857.

tures, se remplissait non seulement de la foule des condamnés, avides d'y assister, mais aussi de nombreuses personnes libres, administrateurs, officiers et autres. Tous remportaient de cet office du soir une impression de paix, de joie, de contentement intime, qui, au milieu des tristesses de l'exil, mettait un peu de bonheur dans ces cœurs ulcérés par le malheur!

« Une cérémonie plus imposante encore vint couronner une année si fructueuse : ce fut l'abjuration publique et le baptême d'un transporté juif. Mgr Dossat voulut lui-même présider à cette fête, que le Gouverneur, suivi de tout son Etat-major, honora de sa présence. L'Amiral consentit même à être le parrain du néophyte avec Mme Werquin, la femme du Commandant, pour marraine. Combien une telle déférence de la part de la première autorité de la colonie devait faire tomber de préjugés, et relever aux yeux des transportés le prestige de la religion ! »

Les transportés de l'Ile Saint-Joseph ne donnaient pas moins de consolation à leur aumônier, le P. Leroy.

« Je les trouve très polis à mon égard, écrivait-il,[1] même ceux qui sont loin d'être bien notés. Je m'entretiens souvent avec eux, et il est aisé de voir qu'ils me regardent comme un ami. »

Or, ces hommes étaient des détenus politiques, les plus difficiles à aborder, comme nous l'avons vu.

L'Ilet-la-Mère eut le bonheur d'être dirigé pendant près des trois ans par des commandants qui se faisaient un devoir d'aider de leur mieux le ministère des aumôniers. Nous sommes heureux de consigner ici les noms de ces dignes officiers ; ce furent d'abord M. Chaudière devenu plus tard Directeur des pénitenciers ; puis M. Césari qui prit à cœur d'achever la construction et l'ornementation de l'église ; enfin

[1] Lettre du 15 mai 1857.

M. Brasseur : ce dernier était protestant, mais il se montra catholique de cœur, et peut-être, s'il n'eût été surpris par la mort, fût-il rentré dans le giron de l'Eglise.

Grâce à l'appui de ces chefs, vraiment dignes de leur mission, les aumôniers obtenaient de la part des transportés des résultats bien consolants.

Le P. Jardinier surtout, avec son cœur aimant et généreux, maniait à son gré les âmes meurtries de ses paroissiens. Il les attirait à l'église par le charme de ses petits entretiens, où la piété, l'affection, la compassion parlaient tour à tour un langage auquel ces hommes avaient peine à résister... Ecoutons-le nous raconter lui-même une de ses pieuses industries :[1]

« Un soir j'interpellai un de mes auditeurs sur qui je pouvais compter, et je lui dis : « Martin, voulez-vous nous réciter à haute voix tout ce que vous vous rappelez de votre catéchisme sur les sept sacrements ?... » Et voilà notre homme de quarante-cinq ans, qui, avec un aplomb sans pareil et à la stupéfaction de ses camarades, récite sans broncher, avec demandes et réponses, le catéchisme de son diocèse. Après dix minutes je l'arrête, et je le félicite au nom de tous. Je lui promets un livre (Le Pensez-y bien) et une image, qu'il vint joyeusement chercher au presbytère le lendemain. Tout le monde vit l'image et le livre ; nul ne s'avisa de rire. Le gaillard était de taille et de mine à dire au rieur : « Essaye donc d'en faire autant ! »

« Est-ce à dire que l'Ilet-la-Mère est une petite Thébaïde ? Hélas ! je ne vois que trop combien il y a ici, j'allais dire de *canailles,* disons plus chrétiennement de pauvres chrétiens ! Je sais que quelques uns, pleins des préjugés à la mode, ont la religion et la soutane en horreur, et me voudraient à cent pas sous terre. D'autres nous regardent comme des gens intéressés, venus ici

[1] Lettre du 10 juin 1857.

pour gagner notre vie, à l'instar des autres administrateurs.

Pourtant j'ai obtenu d'eux que tous les soirs nous réciterions une dizaine de chapelet en commun pour leurs familles de France. Le souvenir de leurs parents réveille en eux les bons sentiments enfouis au fond de leurs cœurs, et fait refleurir quelques vertus, au milieu des ruines de leurs passions... »

Quand le P. Jardinier céda la place au P. Garnier, son départ provoqua des regrets unanimes et même des larmes parmi les transportés.

Le nouvel aumônier, de concert avec les commandants Césari et Brasseur, imprima une vigoureuse impulsion aux travaux de l'église; elle fut achevée en novembre 1858. C'était un gracieux édifice, en forme de croix latine, mesurant 35 mètres de longueur sur 10 de largeur. Les autels, la chaire et le confessionnal, en bois de wacapou, le chêne de la Guyane, étaient ornés de sculptures élégantes, œuvre de quelques transportés artistes, sous la direction de M. Brasseur.

La bénédiction du nouveau sanctuaire fut faite avec la plus grande solennité, par Mgr le Préfet apostolique, en présence du Gouverneur et d'une suite nombreuse d'officiers.

A la même occasion, le prélat donna la confirmation à une trentaine de transportés. Six ou huit autres firent leur première communion; un grand nombre s'approcha de la sainte table; un protestant converti abjura solennellement ses erreurs entre les mains du Préfet apostolique. La fête se termina par l'érection d'un Chemin de Croix, dont les stations étaient élégamment encadrées de bois sculpté.

Bientôt le jubilé vint apporter de nouvelles consolations à l'aumônier : sur 370 hommes présents au pénitencier, il y eut 157 communiants.

Un peu plus tard, le P. Garnier écrivait à son Supérieur : [1]

« La solennité des Quarante-Heures a été aussi édifiante que possible. On a vu avec joie le personnel libre donner pour la première fois le bon exemple. M. le commandant, M. le lieutenant-commandant des troupes ont fait les premiers leur demi-heure d'adoration, à l'issue de la grand'messe. Cinq surveillants, deux gendarmes, huit soldats (c'est toute la garnison) les ont suivis. Chaque demi-heure du temps destiné aux transportés a été occupé par six d'entre eux, qui se sont ainsi succédé jusqu'au nombre de quarante-deux. Ceux qui n'avaient pas été convoqués se sont plaints d'avoir été oubliés.

« Une autre fois, les surveillants ont été « unanimes », comme l'écrivait leur chef, dans l'accomplissement d'une œuvre si propre à édifier les malheureux, qu'ils sont appelés à moraliser. »

Les Pâques suivantes furent le fruit signalé de ces belles dispositions : sur 380 hommes, 228 eurent le bonheur de remplir leur devoir de chrétiens ; c'était presque les deux tiers de l'effectif.

Ainsi se rapprochaient pieusement de Dieu les pauvres vieillards invalides qui avaient été envoyés en convalescence dans le paradis de la Guyane. Une dévotion chère à leurs cœurs était la dévotion à Marie, qui parfois se plaisait à leur accorder une assistance quasi miraculeuse, témoin le fait suivant :

Six évadés étaient parvenus à s'emparer d'une petite embarcation et, munis de quelques provisions, ils s'étaient livrés au caprice des flots. Entraînés au large par le courant, les six malheureux eurent bientôt épuisé leurs forces dans la lutte ; abandonnant rames et gouvernail et désespérés, ils se couchent au fond de l'embarcation, attendant une mort qui ne pouvait tarder. Dans

[1] Lettre du 12 février 1858.

leur détresse cependant, ils avaient invoqué Marie, l'étoile des mers. Ce ne fut pas en vain : ballottée par les vagues pendant six jours, la barque se rapproche d'elle-même de la côte hollandaise de Surinam. On l'aperçoit du rivage, on la rejoint et l'on trouve ces six évadés, étendus sans mouvement et presque sans vie! On les transporte à l'hôpital et quand des soins charitables les eurent rappelés à la vie, on les renvoya au pénitencier de l'Ilet-la-Mère. Fidèles au vœu qu'ils avaient fait à la Sainte Vierge de se convertir sérieusement s'ils échappaient à la mort, cinq d'entre eux se hâtèrent de s'approcher des sacrements ; le sixième hésitait à tenir sa promesse ; mais, forcé par la maladie d'entrer à l'hôpital, il se décide, lui aussi, à remplir son vœu et meurt dans les sentiments de la foi la plus vive et du repentir le plus sincère.

Tous cependant n'en étaient pas là, et des assassinats venaient de temps en temps rappeler qu'on avait affaire à des forçats trop pervers pour renoncer à l'habitude du crime.

« Il y avait, dit le P. Garnier[1], une bande noire qui vivait côte à côte avec la masse des transportés et qui formait, à côté de la cité de Dieu, la cité du vice et du démon. C'était une espèce de société secrète, composée des plus mauvais sujets de l'établissement, adonnés aux vices les plus infâmes ; pour satisfaire leurs passions, il leur fallait de l'argent, qu'ils savaient se procurer par tous les moyens, fût-ce même par l'assassinat. Quand l'administration était honnête et chrétienne, ces hommes disparaissaient dans l'ombre ; mais que l'autorité se montrât peu favorable à la religion, bientôt l'influence de ces misérables se faisait sentir autour d'eux et contrecarrait l'action de l'aumônier.

Au P. Garnier avait succédé le P. Mirebeau : par sa

[1] Lettre du mois de septembre 1858.

piété, sa douceur et sa fermeté patiente il entretint le bien commencé par son prédécesseur, mais non sans avoir à lutter contre le mauvais vouloir d'un jeune commandant, plus ami du plaisir que du devoir !

Vers ce temps, 20 juillet 1861, le P. Gaudré, qui était venu exercer quelque ministère à l'Ilet-la-Mère, fut pris d'un vomissement de sang si violent qu'on jugea prudent de lui donner l'extrême-onction. A cette nouvelle, les transportés, qui aimaient le P. Gaudré au delà de toute expression, accourent en foule au presbytère. Le malade ému leur adresse alors quelques paroles d'adieu : « Mes chers enfants, leur dit-il, me voici à la fin de ma carrière, mais je suis content. Le Maître que j'ai servi remplit en ce moment mon âme de joie. Mes amis, retenez bien ces mots : Servir Dieu, c'est le tout de l'homme; tout le reste n'est rien. Je le vois, je le sens plus que jamais ! Aimez Dieu, mes enfants ; je vous donne rendez-vous près de Lui; n'y manquez pas. Je prie Notre-Seigneur, présent ici, de vous bénir... » A ces mots, tout le monde tomba à genoux et le moribond les bénit de sa main défaillante !...

Cependant, dans tout le pénitencier, les transportés priaient avec ferveur, suppliant Dieu de leur conserver un Père si dévoué. Leur prière fut exaucée et le Père Gaudré, ramené des portes du tombeau, put reprendre bientôt le chemin de Cayenne. Mais la maladie avait tellement affaibli son tempérament qu'il n'était plus que l'ombre de lui-même : ses forces devaient trahir son courage et son ardeur de missionnaire !

CHAPITRE V

LA COMTÉ — SAINTE-MARIE — SAINT-AUGUSTIN

Après avoir parcouru les pénitenciers des Iles, le Gouverneur, accompagné du P. Beigner, poussa jusqu'aux établissements de la Comté. On avait concentré sur ce point, dans les trois groupes de Sainte-Marie, Saint-Philippe et Saint-Augustin, près de onze cents transportés. Trois aumôniers y exerçaient le ministère religieux ; mais on n'y voyait pas encore d'église, et l'on faisait l'office dans des chapelles provisoires, trop étroites pour le personnel des établissements.

A Sainte-Marie, l'amiral s'empressa de désigner l'emplacement de l'édifice qui devait remplacer le misérable carbet ; les pierres de la construction devaient être tirées d'une carrière, ouverte dans le voisinage ; mais soit mauvaise volonté de l'administration, soit manque de ressources, la colonie fut supprimée avant que l'église n'ait été même commencée !

A Saint-Augustin, les travaux marchèrent plus vite, grâce à un digne commandant, qui nous a raconté lui-même, dans un livre fort intéressant, l'histoire accidentée de la colonie rivale de Sainte-Marie. Nous nous plaisons à rendre ici hommage à sa haute et ferme intelligence, et au dévoûment inaltérable avec lequel il s'est appliqué, de concert avec les aumôniers, ses amis, à l'œuvre de

moralisation des transportés. Qui mieux que lui pourra nous décrire l'aspect de Saint-Augustin ?[1]

« La brise circulait librement à travers la masse de verdure des palmiers, des orangers, des calebassiers, des paripous, des manguiers que les esclaves avaient plantés autrefois autour de leurs demeures. Les cases à nègres, remises à neuf, et badigeonnées au lait de chaux, se détachaient toutes blanches sous ces ombrages. Du seuil de notre logement, on voyait à ces pieds la grande cheminée de la sucrerie ; à côté, les bâtiments qui servaient de magasins, avec leurs murailles fraîchement peintes et leurs toits jaunes de bardeaux, brillant au soleil ; plus loin le vieux hangar, noirci par le temps, sous lequel dormait la machine à vapeur ; puis la Comté, qui, après quelques détours, disparaissait au milieu des arbres ; enfin la forêt éternellement verte, s'étendant de tous côtés, aussi loin que la vue pouvait aller. La ligne d'horizon était brisée au nord par les jolies collines de la *Rivière des Cascades ;* au sud, un rideau de montagnes bleues, dont la chaîne sépare les eaux de l'*Orapu* de celles de la Comté, se dressait en amphithéâtre autour de nous. Le soleil des Tropiques jetait sur ce vaste panorama des flots de lumière. C'était un spectacle vraiment magnifique. »

L'on pouvait espérer que sur cette éminence, profitant, grâce aux défrichements, du moindre souffle de la brise qui courait seulement sur la cime des grands arbres, on serait hors de l'atteinte des exhalaisons miasmatiques.

« Cette illusion s'évanouit avec la lumière... Le soir, lorsque l'ombre commença à couvrir la forêt, nous vîmes descendre, de tous les points du ciel, de longues colonnes de vapeur. Elles s'étendirent peu à peu en une

[1] *Un déporté à Cayenne*, par Armand Jusselain. Paris, Calmann-Lévy, 1878, p. 278.

immense ligne horizontale, sous laquelle la terre entière fut comme ensevelie...

« C'est ce qu'on appelle dans le pays le *linceul des Européens !...* C'est aussi bien le linceul des créoles, et mêmes des animaux, qui se font difficilement à cet air empoisonné !

« Bientôt tout cet océan, immobile d'abord, s'ébranle... Les flots montent, comme une marée battant les flancs de notre colline. Les cases, les palmiers jusqu'à la cime, le plateau, tout est submergé... Une à une les étoiles s'éteignent, et la Comté tout entière est plongée au fond de l'océan pestiféré.

« Avec l'expérience de chaque jour s'affermissait de plus en plus en moi cette conviction qu'on ne bâtirait jamais à la Comté que des *nécropoles.* »

Le nouveau gouverneur, conformément aux instructions qu'il avait reçues, arracha à ce foyer de mort les *libérés*, qui pour la plupart rentrèrent en France et les remplaça par des condamnés aux travaux forcés, n'ayant pas encore fini leur peine. Mais le commandant conserva à son établissement l'aspect d'un village libre. On n'y éleva pas de blockhaus ; on ne l'enferma pas dans une enceinte palissadée. Il en résulta un double bienfait : plus de fraîcheur et moins d'évasions.

On poussa activement, avec ces nouveaux-venus, les travaux de défrichement ; on creusa des canaux de dessèchement pour assainir le sol noyé par les eaux de l'hivernage. Quatre chantiers étaient en pleine activité bien avant dans le Grand-Bois : de là, pour les aumôniers, la rude tâche d'aller visiter les hommes disséminés dans les abatis, par des chemins souvent impraticables, au milieu de fondrières, où monture et cavalier risquèrent plus d'une fois de s'enliser dans la boue mouvante !

Comment résister à ces fatigues ? Le P. Bonamy fut contraint de quitter la Comté après six mois de séjour ;

il rentra exténué à Cayenne, et peu de temps après il reprenait le chemin de la France. Les frères Caspar et Carité ne purent résister plus d'un an à l'ennemi commun : la fièvre. Le Père Garnier y serait mort comme tant de transportés, s'il n'eût été rappelé à Cayenne par son supérieur et chargé du salubre pénitencier de l'Ilet-la-Mère. On lui donna pour remplaçant le P. Leroy qui, malgré des accès périodiques de fièvre violente, resta pendant deux ans dans ce poste périlleux. Dans la seule année 1856, il conduisit au cimetière de l'établissement cent soixante-quatre victimes sur quatre cent cinquante hommes environ qui composaient l'effectif de la colonie !

Aux prises avec de si effroyables calamités, les transportés s'abandonnaient volontiers entre les mains des aumôniers, et mouraient du moins dans les sentiments de la résignation chrétienne et de l'espérance.

L'un d'eux avait pensé trouver dans l'évasion la fin de ses maux. Mais, égaré dans les profondeurs de la forêt sans limites, en proie aux horreurs de la faim, il se vit condamné à une mort certaine. Dans sa détresse, il tourne son âme vers Dieu et fait vœu, s'il échappe à la mort, de revenir sincèrement au bien. Sa prière est exaucée. Délivré presque miraculeusement après quelques jours de torture, il revient sur le pénitencier, et après s'être soumis aux châtiments réservés aux évadés, il vint trouver l'aumônier, le pria de le réconcilier avec Dieu et de lui faire faire sa première communion. « Mon Père, disait-il au prêtre, je remercie le bon Dieu de m'avoir amené en Guyane pour y trouver le trésor de la foi. » Peu de temps après, il dut entrer à l'hôpital, où il expira dans les sentiments les plus consolants.

Sainte-Marie avait été successivement confié aux PP. Gaudré, Berriaud et Thibault. Le jubilé de 1858 n'y produisit pas moins de fruit que dans les autres pénitenciers. « Mon attente, écrit le P. Berriaud, a été dépassée : cent vingt transportés sur quatre cent cin-

quante se sont confessés et ont communié.[1] Il y a eu des retours consolants, même chez les personnes libres. Le commandant, M. Césari, avec dix de ses surveillants, avaient donné l'exemple.

A Saint-Augustin, le P. Leroy eut la joie de recevoir l'abjuration d'un protestant converti, à qui le commandant lui-même voulut servir de parrain. Quelque temps après, comme on s'étonnait dans une réunion qu'il eût voulu être le parrain d'un forçat: « Je m'en félicite, s'écria-t-il, c'est une des bonnes actions de ma vie; j'espère que Dieu m'en tiendra compte !... »

Une dernière solennité religieuse signala cette année : ce fut la bénédiction d'une mine d'or qu'on mit en exploitation à Saint-Augustin. Tout le personnel des deux pénitenciers assista à la cérémonie; et le directeur de l'entreprise, tout ému des paroles qu'avait prononcées l'aumônier, le remercia avec effusion du précieux concours qu'il avait accordé à son œuvre. Mais les résultats furent loin de répondre aux espérances conçues !

Le P. Leroy, épuisé par les fièvres et les privations de la Comté, eut pour successeur à Saint-Augustin le P. Florent Ringot, récemment venu de France (2 février 1858) avec le P. Fornier et le F. Glédel.

Le P. Florent était le frère du vaillant P. Louis. Voici le tableau qu'il fait de sa nouvelle vie de « missionnaire » :[2] « L'obéissance m'a chargé du pénitencier de Saint-Augustin. J'avais l'avantage d'être le voisin du P. Bertrand, aumônier de Sainte-Marie ; mais il vient de retourner à Cayenne, chassé par la fièvre. Me voilà donc seul avec le secours de Dieu, qui me soutiendra par sa grâce à la vie et à la mort; or, ici on peut mourir en quelques heures; la maladie n'attend pas l'arrivée du vapeur qui en emporterait la nouvelle et ramènerait un prêtre, dix

[1] Lettre du mois d'août 1858.

[2] Lettre du 20 mars 1858.

ou douze jours plus tard ; il faut être prêt à tout instant. Je m'abandonne entre les mains de Dieu !

« Le double service que je fais à Sainte-Marie et à Saint-Augustin me force de courir au secours des malades à une assez grande distance, sans route carrossable, sous un soleil dévorant ou dans les brouillards empestés de la nuit... Pendant le carême, il m'a fallu prêcher dans mes deux églises quatre instructions par semaine, faire le catéchisme tous les jours pour préparer les blancs au devoir pascal et les noirs à la première communion. Puis est venu le mois de Marie, avec une instruction chaque jour ; tout cela sans préjudice de la visite des malades de l'hôpital, que j'avais à voir chaque matin et à préparer au dernier sacrifice et chaque fois en grand nombre : la mort venait vite et me préparait pour le lendemain une course au cimetière pour l'inhumation des pauvres décédés.

« Mes loisirs sont occupés aux soins matériels de ma maison, qu'il faut organiser et surveiller du grenier à la cave, s'il y en avait une... Une église, qui n'est pas sortie de terre, à construire ; une nouvelle case à bâtir comme presbytère, avec un jardin à planter. Heureusement que je ne suis pas seul et que je suis parfaitement secondé par un frère dévoué, actif, entendu et bon religieux, l'excellent F. Aillery, remplacé de temps en temps par le F. Glédel, arrivé en Guyane avec moi ; ils sont obligés de se succéder dans le pénitencier pour aller reprendre des forces à Cayenne, partant et revenant tour à tour, dès qu'ils sont malades ou guéris de la fièvre.

« Je ne parle pas des heures passées à la bibliothèque pour donner et recevoir les livres que les transportés viennent rapporter et demander, tout en m'entretenant de leurs chagrins, des nouvelles qu'ils reçoivent de France et qu'ils désirent envoyer à leurs familles, des lettres que cette correspondance m'impose à écrire sur

leur prière, car comment leur refuser un service si utile pour eux ?...

« Ils regardent l'aumônier comme un père, il l'aiment, ils l'écoutent; sous l'action de ses conseils, leur conscience reprend son empire; ils reviennent l'un après l'autre à la pratique des devoirs oubliés depuis longtemps.

« Le départ du P. Bertrand m'a bien attristé. La fièvre l'a éloigné de nous : notre tour viendra un jour. Quand j'aurai commencé une fois à trembler la fièvre, le cours en sera périodique; tous les huit ou quinze jours de tous les mois, on en est quitte pour quelques heures de fortes sueurs, avec anéantissement des forces physiques, vomissements, quelquefois douleurs d'entrailles. On se traite à la quinine et cela s'en va ! Mais cela revient aussi, et alors de la quinine, encore et toujours de la quinine, jusqu'à ce qu'on tombe! Bien vite il faut quitter le poste et s'en aller à Cayenne respirer un air plus sain et reprendre des forces !...

« Hélas ! le transporté ne peut jouir de cette facilité, et il n'a pour remède que l'hôpital ! Aussi la mortalité ne chôme pas chez nous !...

« Malgré tous ces arrêts, les travaux marchent encore assez rapidement ! Nos travailleurs ont bâti leurs cases, élevé un hôpital de cent lits; ils ont percé des routes, jeté des ponts en bois sur les rivières. Nos trois camps sont régulièrement établis et tout le monde est à couvert ! Maintenant nous construisons une église de trente-six mètres de longueur avec croix... Notre Seigneur jusqu'à ce jour a daigné habiter la case, comme ses serviteurs; dans quelques semaines, il aura une demeure moins indigne de Lui. L'autel en bois de satiné s'achève ; le tabernacle, élégamment orné de filets d'or est en bois bagote; la balustrade, la chaire, les confessionnaux viendront à leur tour avec la tribune réservée au chœur des musiciens. N'est-il pas juste que notre musique, qui nous donne des concerts deux fois par semaine, ne se

borne pas à charmer l'oreille, mais se mêle aux prières et aux chants religieux des fidèles?... »

Trois mois après, en octobre, l'auteur de cette lettre prenait le chemin de Cayenne, et de là se rendait à l'Ile Royale où il était guetté par la fièvre jaune!...

De son côté le P. Gaudré, qui avait pris à Sainte-Marie la place du P. Bertrand, écrivait à son Supérieur:[1]

« Vous m'avez un peu caché, mon R. P. Supérieur, les misères de Sainte-Marie: oh! qu'elles sont grandes! Je n'avais pas encore eu sous les yeux un spectacle plus triste dans nos pénitenciers, excepté pendant la fièvre jaune. Cent trente ou cent quarante malades, plus de soixante à l'infirmerie, un grand nombre dans le camp ne sont que des cadavres ambulants!... Cette nuit j'ai été vraiment favorisé d'être appelé deux fois à l'hôpital... cela fait une diversion salutaire à des souffrances aiguës!... »

Quelques semaines après, le généreux P. Gaudré succombait à la tâche, et rentrait à Cayenne épuisé comme ses prédécesseurs.

A bout de ressources, le Père Supérieur ne parvenait plus à combler les vides qui se faisaient sur les établissements. Il écrivit au Gouverneur pour lui exposer sa détresse, et lui démontrer la dure nécessité où il était de laisser sans aumônier les deux postes de Sainte-Marie dans la Comté, et du *Gardien* dans la métropole. « Cinq aumôniers y ont perdu la santé en une année, et pour de si grands sacrifices nous avons obtenu quelques communions pascales! Le mal vient du manque d'église; elle ne pourra être terminée que dans deux ans; nous aurions donc encore deux années entières à faire les mêmes sacrifices d'hommes, sans récolter plus de fruits spirituels!... »

Le Gouverneur ne pouvait rester insensible à cet état

[1] Lettre du 10 juin 1858.

de choses. Il décida l'établissement d'une nouvelle colonie sur les rives du Maroni, l'un des quartiers les plus sains de la Guyane, et fit évacuer les deux pénitenciers de la Comté, pour la fin de décembre 1859.

En quittant ces contrées désolées, le PP. Fornier et Berriaud y laissaient plus de douze cents victimes de la maladie, avec un Père et un Frère couchés au milieu de ces infortunés, en attendant l'heure de la résurrection glorieuse !

CHAPITRE VI

SAINT-GEORGES ET MALOUET

Situé sur les rives de l'Oyapock, à une trop grande distance de Cayenne, le pénitencier de Saint-Georges était resté en dehors du mouvement qui avait modifié l'esprit de l'administration en la rendant plus douce et plus paternelle.

Le commandant B*** gouvernait cet établissement avec un absolutisme brutal, mêlé de grossière immoralité. Il ne s'y trouvait plus que cent cinquante hommes, dont quelques blancs seulement; le reste, c'étaient des noirs de nos colonies, ou des coolies chinois, qui supportaient mieux ce climat insalubre.

L'aumônier qui avait succédé au P. Dabbadie, était le P. Xavier Bertrand. Son tempérament robuste opposa une résistance invincible à toutes les atteintes de la fièvre. Son activité ne se borna pas au seul établissement de Saint-Georges : tout autour du pénitencier il y avait une nombreuse population d'Indiens et de créoles épars sur les deux rives du fleuve ; le zélé missionnaire brûlait d'évangéliser ces âmes abandonnées ; mais comme le commandant ne permettait pas de les réunir dans l'église de Saint-Georges, le P. Bertrand conçut le projet de transformer en sanctuaire les ruines du fort de Malouët, à trois quarts d'heure en aval de Saint-Georges. Grâce à une souscription, il put donner suite

à ce projet, et créa en cet endroit une petite paroisse, dont les habitants rayonnaient au loin dans la forêt, à plusieurs lieues de distance.

Pour visiter ses ouailles dispersées, le Père se fit construire un canot, armé de deux roues à pagayes; puis dans cette légère embarcation, accompagné d'un seul domestique chargé de mettre les roues en mouvement, il parcourait le fleuve, à la recherche des familles isolées qui avaient besoin de son ministère. Le dimanche, il célébrait l'office dans la petite église de Malouët; et alors on voyait accourir, de tous les points du fleuve, sortant des épais feuillages qui bordent ses rives, de légères pirogues chargées d'Indiens, hommes, femmes, enfants, vieillards, revêtus de costumes pittoresques aux vives couleurs...

Laissons le P. Gaudré, qui vint en 1857 remplacer pour quelque temps le P. Bertrand, nous décrire le ministère exercé parmi les Indiens.[1]

« Dimanche dernier, après avoir terminé l'office du matin à Saint-Georges, j'ai descendu la rivière, et pour la première fois j'ai rempli la charge de pasteur auprès de ces pauvres brebis disséminées dans la forêt! J'ai baptisé une petite Indienne de la rivière Oualla, puis deux petites négresses de l'Oyapock du plus joli teint noir. J'ai entendu quelques confessions, distribué quelques médailles pour aider à bien faire le mois de Marie. Après la messe, le déjeuner était tout préparé pour le Père dans l'habitation de Mme Lindor, négresse affranchie du temps de l'esclavage, aujourd'hui grande propriétaire du pays. On l'appelle avec exagération, « la reine de l'Oyapock! » Le repas se composait d'une pimentade, de cassaves, d'œufs et de gouyaves. Je suis rentré à Saint-Georges pour chanter vêpres à trois heures!...

[1] Lettre du mois de mai 1857.

« Dès le lendemain, j'ai visité les habitants de la rive droite ; la semaine prochaine ce sera le tour des familles de la rive gauche. Ces pauvres gens sont bien loin d'être insensibles à l'intérêt qu'on leur porte... Il y a quelques jours, en entrant chez un malade, je vis toute la maison en émoi, à la poursuite des grosses volailles de la basse-cour ! C'était pour le Père ! Et comme je parlais de payer : « Non, non, me dit la maîtresse du logis, c'est la bénédiction de notre case ! »

Vers la fin de 1858, le P. Bertrand vint reprendre ses fonctions à Saint-Georges. Aux fêtes de Noël il écrivait dans son journal :

« Dix-huit premières communions de transportés et quelques baptêmes d'arabes mahométans. »

Sa chère paroisse d'Indiens, à Malouët lui donne également quelques consolations, et s'il lui reste quelques loisirs, il les emploie à cultiver son petit jardin, « arrosant mes fleurs, dit-il, presque autant de mes sueurs qu'avec l'eau de l'Oyapock. »

Nous nous souvenons de l'avoir vu consacrer, avec non moins de zèle dans la résidence de Douai, les derniers jours de sa vie aux travaux du jardinage pour consoler sa vieillesse !

A la fin de 1859, la santé du vaillant missionnaire commença à fléchir. Son Supérieur dut le rappeler à Cayenne, et comme il fallait avant tout pourvoir aux établissements nouvellement fondés sur le Maroni, Malouët fut érigé en paroisse : Mgr le Préfet apostolique y envoya un de ses prêtres, chargé en même temps du service religieux de Saint-Georges.

CHAPITRE VII

LA MONTAGNE-D'ARGENT

Sur le pénitencier de la Montagne-d'Argent, atteint le dernier par la fièvre jaune, le fléau n'avait laissé vivants que quatre-vingt dix transportés, la plupart languissants et minés par la fièvre paludéenne.

Lors de sa visite, le Gouverneur déclara que si le dernier convoi de deux cents hommes qu'on allait envoyer à la Montagne ne résistait pas mieux au climat, on abandonnerait définitivement le pénitencier. Ce dernier essai fut plus heureux, et l'on put augmenter l'effectif jusqu'à quatre cents hommes en 1858. Pourtant depuis sa fondation en 1852 jusqu'en 1857, la Montagne avait dévoré cinq cent cinquante de ses habitants, dont deux cent dix-sept de la fièvre jaune.

Encore si l'aumônier eût pu librement exercer son ministère ; mais souvent il ne rencontrait de la part de l'administration qu'un mauvais vouloir à peine dissimulé ! Commandants, médecins, surveillants se montraient hostiles à la religion et traitaient d'hypocrites ceux qui en suivaient les préceptes. On allait même jusqu'à défendre aux transportés d'aller voir le Père sans être accompagné d'un surveillant... Par ses démarches actives, le P. Leroy obtint l'abolition de cette mesure, qui annihilait complètement l'action de l'aumônier.

Quand le P. Jardinier vint prendre aux premiers jours de janvier 1859 la place du P. Leroy, il se trouva en face des mêmes difficultés... Frappé de voir si peu de monde aux offices du dimanche (sur quatre cent six personnes, deux cent vingt et une seulement assistaient à la messe), il s'en plaignit auprès du commandant, M. Châtelain, et lui rappela les circulaires ministérielles, qui prescrivaient l'assistance aux offices le dimanche.

Un autre abus contre lequel il dut s'élever était la diffusion de mauvais livres parmi les transportés. Il écrivit à son Supérieur, le suppliant d'en parler au directeur des pénitenciers pour qu'on mît un terme à la circulation de ces œuvres immorales.

Pour mieux connaître ses paroissiens, il se mit à étudier les dossiers des condamnés, et nous trouvons dans une de ses notes une curieuse statistique des criminels qui composaient alors sa paroisse.

La voici :

Homicides ou tentatives d'homicides	28
» avec vols	13
» reconnus par le conseil de guerre	4
Infanticides	4
Fratricides	1
Uxoricides ou tentatives d'uxoricides	3
Matricides ou tentatives	3
Empoisonnements, homicides divers	5
Crimes contre la pudeur	43
Incendies	10
Fausse monnaie	3
Faux en écriture, banqueroute frauduleuse	117
Vols	112
Vols avec complices	24
Vols sacrilèges	3
Commués de mort	19
Récidivistes du bagne	27

Condamnés à vie 73
Condamnés par conseil de guerre 12

« Quel tableau ! ajoute le P. Jardinier. Et encore je n'ai compté qu'un vol par chaque condamné ; et il en est dont la feuille en porte plus de vingt, sans compter ceux que Dieu seul connaît ! »

Et cependant le zélé pasteur ne se laissa point décourager, et dans ce milieu étrange de trois cents criminels, il eut la joie de compter cent soixante-dix communions pascales. Près de cent d'entre eux étaient en retard de cinq, dix, trente ans et plus !

Pendant le mois de Marie, huit vieillards eurent le bonheur de faire leur première communion. Tous les soirs, le P. Jardinier, à l'exercice du mois de Marie, faisait réciter quelques dizaines du chapelet pour la conversion de ceux qui restaient éloignés de Dieu. « Un jour, après le chapelet, continue le P. Jardinier[1], j'étais prosterné aux pieds de la statue de la Sainte Vierge, quand un transporté, resté à la chapelle, s'approche doucement de moi et me dit : « Mon Père, je n'y tiens plus ; voilà plusieurs nuits que je ne dors pas. Quand vous avez parlé de ceux qui ne veulent pas revenir à Dieu, il m'a semblé que vos paroles ne s'adressaient qu'à moi !... — Eh bien ! mon ami, mettez-vous là et confessez-vous. — C'est que ce sera bien long ! voilà plus de vingt ans... — Qu'à cela ne tienne ; répondez à mes questions comme vous le feriez à Notre-Seigneur lui-même... et tout ira bien... » Et le pauvre condamné, les yeux baignés de larmes, se releva en s'écriant : « Oh ! mon Père, de quel fardeau vous avez déchargé mes épaules !.. que je suis heureux !... le poids de mes fautes m'étouffait !... »

Grande était la reconnaissance de ces hommes trans-

[1] Lettre du 20 mai 1858.

formés par la grâce. L'un d'eux, poète à ses heures, voulut exprimer ses sentiments en vers et adressa au P. Jardinier l'acrostiche suivant sur son nom :

J'écris, amis, le nom d'un Père
Aimé, chéri de ses enfants ;
Révérons son saint ministère,
Dans tous les lieux, dans tous les temps.
Instruits par sa sage parole,
Nous ne pouvons perdre l'espoir ;
Ici lui tout seul nous console
En nous dictant notre devoir :
Respect à lui ! c'est notre avoir !

Un événement subit vint enlever à l'aumônier toutes ses espérances en lui arrachant des mains son troupeau tout entier, dans l'espace de deux jours.

Le 5 juillet, l'aviso à vapeur le *Flambeau* amena cinquante-cinq hommes arrivés de France, les versa sur le pénitencier de la Montagne et prit en retour la moitié des condamnés, qu'il porta aux Iles du Salut. Le lendemain, il revenait avec trois cent cinquante-huit repris de justice enlevés à l'Ile Saint-Joseph, les débarqua comme les précédents, et emmena à l'Ile Royale tous les hommes qui restaient, moins soixante.

A ces repris de justice, que l'on réunit tous sur la Montagne-d'Argent, on joignit tous les détenus de Lambessa en Algérie, qui s'étaient révoltés. On ne pouvait choisir prison plus sûre pour y enterrer les hommes remuants, aux mœurs vagabondes, qui forment la catégorie des repris de justice. Ils étaient cinq cent vingt, tous mécontents d'être assimilés aux forçats, sans espoir d'évasion !

Le P. Jardinier accompagna les partants jusqu'à l'Ile-Royale, et revint avec ses nouveaux paroissiens, dont il n'était guère enchanté.

« Je vous avoue, écrit-il à son Supérieur,[1] que j'ai besoin de faire à chaque instant appel à l'esprit de foi pour ne pas faiblir devant la nouvelle tâche qui vient de m'être confiée... J'ai pour nouveaux paroissiens deux cents vieilles barbes de mauvaise humeur, qui nous arrivent de Lambessa, avec des idées d'indépendance ridicules et bien décidés à n'accepter qu'un travail rémunéré. « Nous ne sommes pas des condamnés, disent-ils, mais des transportés ! » Hélas ! chez les forçats, on rencontre plus de ressources pour le bien que parmi les repris de justice, à qui les condamnés eux-mêmes ont donné le sobriquet significatif de *Pied de biche,* c'est-à-dire vagabonds. Fiers de leurs exploits d'escrocs et de filous, ils se croient de bonne foi, sinon les plus savants, du moins les plus rusés et les plus adroits des hommes. Ils n'ont d'autre rêve qu'une vie aventureuse, remplie de jouissances matérielles et sans travail aucun !... Plutôt que de gagner leur pain par une occupation honnête, ils se feront mettre en prison pour y être nourris sans effort ni travail. Amasser quelques sous par n'importe quelle voie, pour se donner, à la sortie de prison, la basse satisfaction d'une honteuse orgie ; voilà leur unique souci. On devine à quelle dépravation morale mène une existence pareille ! »

Cependant le P. Jardinier, dans sa mansuétude, ne désespère pas de ramener quelques-unes de ces brebis galeuses : il raconte d'une manière piquante sa première entrevue avec l'un d'eux : [2]

« Comment vous appelez-vous, mon ami ? — Je m'appelle ce que je ne suis pas. — Ah ! qu'est-ce que cela veut dire ? — Je m'appelle Richard et je n'ai pas le sou ! — Eh bien ! ni moi non plus ! — Oui, mais vous en avez quand vous voulez... Après cela, j'ai autre chose à

[1] Lettre du 10 juin 1858.

[2] Lettre du 12 juin 1858.

vous dire ; je viens de cueillir deux abricots. — *Cueillir* est joli, dites donc *voler*, cela serait plus court, mon pauvre Richard. — Voler ! ah ! mais non, je n'ai jamais volé et je ne veux pas commencer. — C'est-à-dire que vous ne voulez pas *continuer !* — Eh bien ! si c'est voler, je vous l'ai dit, Monsieur l'aumônier, et je ne crains pas d'être *puni !...* » Loin de faire punir ce facétieux Richard, le P. Jardinier n'avait qu'un souci : celui d'adoucir le commandant Châtelain, qui faisait peser sur ces repris de justice un joug de fer : la moindre faute était punie de cinq, dix ou quinze coups de corde !

Son successeur, M. Letoulat, suivit une méthode différente et voulut conduire les transportés en les amusant : il fit élever un théâtre-guignol ; mais le Gouverneur fit fermer « cette boutique de plates bouffonneries et de rires immoraux. »

La saison des pluies ramena les maladies et, comme toujours, l'hôpital devint pour ces malheureux l'occasion d'une conversion sincère à l'heure de la mort.

Ceux que ne fortifiaient pas les sentiments religieux se laissaient aller à un sombre désespoir et cherchaient dans le suicide ou l'évasion la fin de leurs maux.

Les lettres des aumôniers sont remplies de détails douloureux relatant des faits désolants.[1]

« Deux hommes, écrivait le P. Berriaud, s'étaient évadés ; on lança à leur poursuite des soldats avec ordre de faire feu sur les récalcitrants. Les deux malheureux, se voyant cernés, demandèrent grâce, mais les soldats, trop fidèles à leur consigne, les tuèrent à bout portant ; puis le commandant fit ramener leurs cadavres sanglants sous les yeux des transportés réunis dans le camp.»

Un nommé Béani, qui, dans une rixe, avait blessé un de ses camarades, avait été jeté au blockhaus et condamné à recevoir la bastonnade. Comme il refusait de

[1] Lettre du mois de juin 1858.

subir sa peine, les surveillants en référèrent au commandant, qui ordonna de tirer sur le révolté par les embrasures du blockhaus ; les surveillants obéirent, et le malheureux tomba percé de deux balles dans la poitrine. Cependant il survécut assez de temps pour que le Père Berriaud pût le disposer à la mort et il rendit le dernier soupir en pardonnant à ses bourreaux.

Comme les évasions ne réussissaient guère, ces malheureux recoururent aux suicides. En juillet 1860, il y en eut trois dans la même semaine. L'un d'eux essaya de se noyer, mais il ne put y réussir. Avant de se jeter à l'eau, il s'était recommandé à Dieu en récitant toutes ses prières ; puis, après un dernier acte de contrition, il avait baisé la terre avant de se précipiter dans les flots qui le rejetèrent bientôt sur le rivage. Sa prière lui avait valu une meilleure fin : il mourut pieusement entre les bras de l'aumônier !

Le P. Jardinier termine une lettre,[1] où il raconte trois autres suicides, par cette amère réflexion : « Pas d'espérance pour la France ! Pas d'espérance pour la Guyane ! Pas d'espérance pour le Ciel ! Ces malheureux ne regardent pas la Croix ! et comme ils ne recourent pas à la prière, ils ne peuvent se résigner et voudraient se jeter dans le néant !... »

Le successeur du P. Jardinier, le P. Demangin, ne craignit pas de dénoncer au Gouverneur cet état de choses et il réussit à faire rappeler le surveillant-chef qui se signalait entre tous par sa brutalité.

Au milieu de ses tristesses, le P. Jardinier fut frappé d'une épreuve plus rude encore : la mort de son compagnon, le bon F. Damboine. Ce digne religieux remplissait l'office de sacristain avec un dévouement admirable.

Il entretenait dans son église une exquise propreté, et les jours de fête il savait l'orner avec élégance, quoi-

[1] Lettre du 12 juin 1858.

qu'il n'eût d'autres ressources que le feuillage et les fleurs de la forêt ; mais il n'épargnait pour cela ni fatigues, ni courses. Il venait ainsi de se dépenser sans mesure pour donner plus d'éclat à la solennité de Pâques, quand deux jours après il fut repris d'un mal qui déjà l'avait fait souffrir plusieurs fois ; il fut enlevé au bout de trente-six heures d'horribles souffrances, qui ne purent lasser sa patience ni troubler sa sérénité ! Même sur son lit de mort, il restait apôtre : à un transporté qui venait le voir, il dit : « Pourquoi tardez-vous toujours à vous convertir ? je vous conjure de penser à votre âme, je prierai pour vous au ciel ! » Cette parole s'enfonça comme un trait dans le cœur du condamné !...

Le bon Frère eut de belles funérailles, auxquelles prirent part tous les transportés. Sa tombe fut creusée à côté de celle du P. Morez.

La maladie atteignit le P. Jardinier à son tour : miné par la fièvre, il dut revenir à Cayenne pour y prendre quelques semaines de repos avant de partir pour la nouvelle colonie qui venait d'être établie sur les bords du Maroni et où nous allons maintenant conduire notre lecteur.

LIVRE III

Le Maroni

CHAPITRE PREMIER

FONDATION DE LA COLONIE AGRICOLE DE SAINT-LAURENT

(27 Août 1857)

Depuis six ans que durait l'œuvre de la transportation, tous les essais de colonisation sur les bords de l'Oyapock et dans la Comté avaient misérablement échoué.

Trois causes principales expliquaient ce triste résultat : d'abord, l'insalubrité des contrées choisies pour les défrichements ; puis, la part trop restreinte faite à l'action moralisatrice de la religion et des aumôniers ; enfin, la disposition personnelle de la plupart des chefs, trop enclins à une sévérité excessive, parfois même inhumaine, et, malheureusement aussi, trop peu soucieux, sauf quelques rares exceptions, de donner l'exemple de la moralité et de la pratique religieuse.

A son arrivée en Guyane, le nouveau Gouverneur, M. le Contre-Amiral Baudin se montra grandement préoccupé de la colonisation du pays. Mais quel terrain choisir ?

Dès le début de la transportation, M. Sarda-Garriga, sur un rapport de M. Mélinon, fixé en Guyane depuis 1839, et alors commissaire-commandant à Mana, avait fait les préparatifs d'un établissement sur les bords du grand fleuve Maroni, qui sépare les possessions françaises de la Guyane hollandaise. Mais les successeurs de M. Sarda portèrent leurs vues sur dautres points de la colonie, et l'idée du Maroni avait été abandonnée.

En 1857, M. le Contre-Amiral Baudin reprit ces projets, et chargea M. Mélinon de les exécuter. On ne pouvait faire un meilleur choix.

« Savant botaniste, homme de conscience et de dévoûment », de plus, sincèrement religieux et chrétien fervent, M. Mélinon, autant par ses connaissances approfondies en agriculture que par la dignité d'une vie exemplaire, semblait destiné providentiellement à faire réussir cette grande entreprise. Il s'y donna de tout cœur, et sacrifiant une position avantageuse, mieux rétribuée et moins laborieuse que celle qu'on lui confiait, il partit avec le titre de commandant au mois d'août 1857. Le jeudi, 27, il pénétra dans les eaux du Maroni, et s'arrêta à sept lieues environ de l'embouchure, au lieu appelé la *pointe Bonaparte*. Il était accompagné de M. Bœuf, chirurgien de marine, et avait avec lui quatre gendarmes, quinze soldats d'infanterie de marine, dix noirs croumans et dix transportés. Pour loger tout ce monde, il n'y avait sur la rive du fleuve qu'une seule habitation, restée debout au milieu de quelques carbets en ruine. Mais, dès le lendemain, les trente-cinq hommes, armés de haches et de sabres d'abatis, descendent à terre et attaquent la forêt sur une largeur de plus de cent cinquante mètres. Encouragés par la présence du Commandant, ils travaillent avec ardeur ; sous les coups de leurs haches, qui retentissent au loin dans le silence de cette plage déserte, les grands arbres tombent avec fracas, ouvrant une large brèche dans la forêt profonde.

Puis, voilà nos bûcherons qui se tranforment en charpentiers, scieurs de long, menuisiers et forgerons. Avec une activité fébrile, ils élèvent comme par enchantement, ici la modeste habitation du Commandant, plus loin la caserne des gendarmes et des soldats, puis un abri pour les ouvriers, un hangar pour les outils, un magasin pour les vivres, une boulangerie, enfin une double rangée de carbets pour les futurs habitants de la colonie naissante.

Il y avait trois semaines que durait ce travail sans trève ni repos, lorsqu'un vapeur apparut au détour du fleuve, s'avançant rapidement en laissant derrière lui une longue trainée de fumée. Bientôt les ouvriers accourus sur la rive, voient débarquer le Gouverneur entouré de son Etat-Major: M. Loubère, Directeur du pénitencier, M. Favard, Directeur de l'intérieur, M. Lavieille, secrétaire du Gouverneur, et le P. Beigner, Supérieur des Aumôniers. La joie fut grande parmi les transportés et leurs chefs. Le lendemain était un dimanche: le saint sacrifice fut offert pour la première fois dans la forêt du Maroni, sous un modeste carbet de feuillage, en présence de l'Amiral et de tout le personnel de l'établissement.

Après la messe, le Gouverneur visita le terrain déboisé, les constructions provisoires, les emplacements des bâtiments futurs ; il parut grandement satisfait, et félicita chaudement le Commandant et ses travailleurs. De son côté le Supérieur des Aumôniers, le P. Beigner, promit aux colons de leur envoyer bientôt un prêtre pour les consoler dans leurs peines et bénir leurs travaux. Jusqu'ici M. Mélinon, en homme de foi, s'était chargé de suppléer, autant qu'il le pouvait, l'action de l'aumônier. Soir et matin, il groupait ses hommes autour de lui et récitait lui-même la prière ; le dimanche, il les réunissait encore pour leur lire à haute voix l'Ordinaire de la Messe ; et il mettait dans l'accomplissement de cet

acte de piété un tel accent de foi et de conviction religieuse, que ses auditeurs en étaient profondément émus.

Le premier aumônier du Maroni fut le P. Jardinier ; il y arriva le 19 octobre 1857, amené par le Préfet apostolique, Mgr Dossat, qui avait voulu installer lui-même le nouveau pasteur au milieu de son troupeau.

Comme il n'y avait pas de presbytère, on divisa en deux une des pièces occupées par les officiers, et l'un des compartiments devint le logement de l'aumônier. D'ailleurs son bagage n'était guère encombrant : un modeste trousseau de missionnaire, une caisse de livres pour ses pauvres paroissiens, et enfin son hamac roulé dans un coin et qu'il déroule chaque soir pour la nuit. Voilà tout l'ameublement de l'aumônier ; mais comment eût-il songé à se plaindre, quand il voyait la femme du Commandant et ses deux enfants logés pendant un mois dans un misérable grenier !

Par sa douceur et son aménité, le P. Jardinier, toujours souriant, eut bientôt capté la confiance des transportés : ils venaient volontiers lui conter leurs peines et leurs privations. Comme les relations avec Cayenne étaient assez rares, (la correspondance n'avait lieu que tous les quinze jours), la colonie naissante manquait d'une foule d'objets indispensables pour les constructions ; pendant des mois on n'eut pas même un seul clou, et il fallut *ferrer* avec des chevilles de bois !

Aux privations se joignaient des souffrances de toutes sortes, dans un pays où fourmillent les êtres les plus malfaisants de la création : les reptiles venimeux, serpents de toute grandeur, dont la morsure est souvent mortelle, mouches au dard empoisonné, enfin le terrible animalcule, appelé la *chique*.

Voici comment le P. Jardinier décrit cet insecte :

« La chique ressemble, à s'y méprendre, à une puce de la plus petite espèce, saute comme elle, pince et pique comme elle ; seulement elle vient établir sa de-

meure non pas *sur* vous, mais *dans* vous, à la plante et aux doigts de vos pieds, entre vos ongles, et pénètre bien avant dans les chairs vives. Elle entre si doucement que d'abord on ne se doute de rien. Après deux ou trois jours, voilà des douleurs lancinantes, d'insupportables démangeaisons : on ne sait où poser son pied. On regarde, et quand on a de bons yeux, on découvre un tout petit point noir entouré d'un cercle blanc, c'est la *chique* avec son nid et son enveloppe. Il faut alors s'armer de son canif, trancher dans le vif et tout enlever d'un seul coup ; d'où résulte un trou assez profond et qui fait souffrir, mais moins que l'animal. Il est ici de pauvres malheureux auxquels on en a ôté jusqu'à cinquante à la fois.

« Les Indiens qui nous entourent, se servent, assure-t-on, de grosses épingles pour enlever les chiques, et afin d'avoir toujours l'instrument sous la main, comme ils n'ont pas de vêtements pour l'attacher, ils recourent à un moyen qui leur paraît fort simple : ils piquent l'épingle à leur lèvre inférieure, et l'en retirent quand ils ont besoin de ses services. »

Malgré toutes ces misères, l'état sanitaire des transportés se maintenait bon. Aucune fièvre ne s'était encore déclarée, même les malades venus de Sainte-Marie s'étaient remis assez promptement.

Grâce à de nouveaux renforts, envoyés de Cayenne, le nombre des hommes employés au défrichement était monté à cent cinquante. Comme l'écrivait le P. Jardinier : « l'arbre poussait, grandissait et multipliait ses rameaux ! »

CHAPITRE II

INAUGURATION DES CONCESSIONS

(22 Février 1858)

Après quelques mois à peine, l'entreprise de la colonisation avait pris de tels développements que M. Mélinon ne craignit pas d'écrire au Gouverneur :

« Dans ma conviction intime, le succès ne peut manquer de couronner notre œuvre ; la colonie du Maroni est chose parfaitement praticable : le climat y est bon, les terres salubres et fertiles, le lieu isolé de tout contact avec des populations libres. L'on y pourra établir autant de colons que l'on voudra, et vider les pénitenciers disséminés de côté et d'autre, avec tant de charges et de frais pour l'Etat !

« Ainsi l'idée généreuse de Sa Majesté l'Empereur sera réalisée, en même temps que les promesses dont les transportés attendent depuis si longtemps l'exécution !

« Ainsi encore sera résolu le problème de la réforme pénitenciaire. Le transporté, devenu colon, sera relevé à ses propres yeux; il sera réconcilié avec la société ; attaché au sol qu'il aura arrosé de ses sueurs, il pourra contracter une alliance et retrouver les affections de la famille sous la bénigne influence de la religion. »

Ces belles espérances devaient être cruellement

déçues ! Cependant le gouverneur partageait la confiance du commandant: avec l'assentiment du ministre de la marine et des colonies, qui lui donnait *carte blanche*, il voulut lui-même présider l'inauguration de la colonie nouvelle.

Le supérieur des aumôniers, le P. Beigner, s'embarqua avec lui ainsi que le F. Nœgert, destiné à servir de compagnon au P. Jardinier resté seul, depuis son arrivée au Maroni.

On donna à la cérémonie toute la solennité que comportait la situation encore précaire de l'établissement. L'église construite en bois était encore inachevée : elle n'avait pour tout ornement que le feuillage de la forêt, avec un tableau dû à l'habile pinceau de M. Bœuf, chirurgien du pénitencier. C'était une copie de la Descente de Croix de Lebrun.

Le P. Beigner fit la bénédiction de cette église le 21 février, et la plaça sous le vocable de Saint-Laurent, deuxième patron de l'amiral: Auguste Laurent Baudin.

Le lendemain eut lieu la bénédiction des terrains formant la concession. Le gouverneur était entouré du directeur des établissements pénitenciaires, M. Loubère, du commandant, M. Mélinon et des officiers de marine.

Tous les transportés étaient rangés en carré sur le terrain choisi pour cette réunion. Au centre du carré se tenaient les vingt-quatre concessionnaires. Lorsque l'aumônier en rochet eut béni et aspergé la forêt et le sol d'alentour, l'amiral, d'une voix vibrante, fit cette harangue, qu'on a soigneusement recueillie:

« Désormais ne vous faites pas illusion : la loi de mai 1854 sur la transportation sera exécutée. Le ministre me charge de vous le dire. Il ne dépend pas du ministre, ni même de l'empereur de changer une loi portée par la chambre. Donc il ne vous faut plus compter revoir la France !

« Voilà votre patrie (et l'orateur montrait la forêt).

Voilà votre propriété... Voilà l'emplacement de votre maison, de votre famille ; il faut en prendre résolument votre parti, et faire de nécessité vertu.

« Il faudra vous donner du mal, arroser cette terre de vos sueurs ; mais vous n'aurez pas encore si chaud que votre patron Saint-Laurent. J'ai tenu à vous le donner pour patron parce que c'est le mien, et que mon père et que mon grand-père s'appelaient Laurent. J'ai toujours été heureux dans mes projets; la Providence m'a protégé ; j'espère que je serai heureux avec vous dans l'œuvre que nous commençons aujourd'hui ! »

Après cette allocution, le gouverneur reçut des mains d'un concessionnaire une hache enrubannée, avec laquelle il frappa de deux coups vigoureux un arbre désigné par M. Mélinon. A ce signal, quatre concessionnaires attaquent le tronc à coup de haches : bientôt l'arbre chancelle et tombe aux applaudissements des assistants, qui en emportent chacun un éclat de bois comme souvenir de cette journée.

L'amiral mit le comble à la joie en accordant aux colons une gratification de cinquante francs avec une ration de vin. Pendant les deux jours que le gouverneur passa encore à Saint-Laurent, il visita seul tous les chantiers, encourageant les travailleurs du regard et d'une parole bienveillante.

L'élan était donné ! Tout s'annoncait sous les meilleurs auspices et les lettres des aumôniers respirent la joie et l'espérance.

« Que Dieu bénisse la petite colonie et son directeur ! écrit le P. Jardinier.[1] Le succès serait si honorable pour la France, si avantageux en même temps à la mère-patrie et aux transportés ! Dès le commencement, ce fut le rêve de tous nos Pères, de ceux que Dieu a appelés à la récompense comme de ceux qu'il a laissés à la peine. »

[1] Lettre du mois de décembre 1857.

Ces lignes étaient écrites au mois de décembre 1857. Dix mois plus tard, le P. Beigner, Supérieur des aumôniers, écrivait : [1]

« Les forêts tombent, les chemins s'ouvrent et les maisons s'élèvent. On bâtit à la fois l'hôpital et la maison des Pères. On va agrandir l'église ou plutôt la pauvre chapelle provisoire, dont la seule richesse consiste jusqu'ici en une fort belle Descente de Croix et une magnifique statue de la Sainte-Vierge. Mais nos forêts renferment tout ce qu'il faut pour nous donner des boiseries comme vous n'en avez dans aucune cathédrale d'Europe, et nos hommes attendent avec impatience le moment où, ayant pourvu à leurs premières nécessités, ils pourront travailler à embellir la maison de Dieu. Saint-Laurent est déjà le plus beau de nos pénitenciers et bientôt il sera le plus considérable. Actuellement, soixante-douze hommes ont des concessions, chacune de deux hectares. On est content de leur conduite, de leur travail et même de leur santé. Je vous l'ai dit, la région du Maroni est plus salubre que le reste de la Guyane et d'ailleurs le climat ne mérite pas la réputation que lui ont faite les expéditions de Kourou et de Sinnamari et l'apparition si regrettable de la fièvre jaune coïncidant avec les débuts de la transportation. Les hommes d'une conduite régulière et d'un tempérament sain, pourvu qu'ils usent d'aliments de bonne nature, sont infiniment moins sujets à toutes les misères qui ont jeté le discrédit sur la contrée. Il faut avouer toutefois que nous voyons ici de singulières maladies bien faites pour effrayer une imagination déjà prévenue. Ainsi, il y a trois jours, un transporté mourait dévoré par les vers. On lui ouvrit la tête : elle était rongée dans toutes ses parties. On dit que c'est une mouche qui entre dans les narines et y dépose des œufs, d'où proviennent des vers

[1] Lettre du 10 octobre 1858.

qui se nourrissent dans les chairs environnantes, et surtout par le nez quand ils ont atteint leur développement.

« Il y a un autre insecte, qu'on appelle le ver *macqua*, qui fait dans la chair un trou assez profond et y dépose trois ou quatre œufs. Hier on m'apporta un de ces vers et je le contemplai avec étonnement et frayeur : il mesurait quatorze centimètres de long sur quatre de circonférence. On l'avait extrait de l'épaule d'un transporté.

« Mais ce sont là des cas isolés. Une épidémie plus commune est le mal d'yeux qui tout à coup s'enflamment et font cruellement souffrir. Il faut nous résigner à subir quelque temps encore les conséquences du défrichement. Un sol vierge, couvert si longtemps de forêts impénétrables au soleil, ne pouvait manquer de contenir bien des vapeurs pestilentielles. Nous sentons aussi, malgré toutes les précautions qu'on a prises, la pénurie inséparable d'un début. L'aumônier de Maroni habite une toute petite case couverte en feuilles, et sa table n'offre pas précisément la nourriture la plus convenable sous les tropiques. Mais il serait mal venu à se plaindre quand il voit ses pauvres paroissiens encore plus mal partagés que lui. Du reste, cet état de choses ne doit pas durer longtemps. Et puis l'aumônier a du moins la consolation de travailler en toute liberté au milieu d'une population disposée à l'écouter et à suivre ses enseignements. La plupart des hommes qui sont ici remplissent leurs devoirs religieux. Sur quatre cent trente-trois transportés, il n'y en a que douze qui n'aient pas fait leur jubilé. Le commandant, tous les surveillants, la majeure partie des gendarmes, des soldats, toutes les femmes libres ont pris place à la sainte table avec les condamnés. Pourrait-on se plaindre après cela ! »

CHAPITRE III

L'ACTION RELIGIEUSE DE L'AUMÔNIER — LE P. JARDINIER

Dans la pensée du fondateur de la colonie du Maroni, comme dans celle de son créateur, M. Mélinon, l'œuvre inaugurée devait être surtout *religieuse*. Ces hommes, dont on voulait faire des colons et des propriétaires libres, avaient manqué à tous les devoirs sociaux ; ils ne pouvaient être *réhabilités* que par les maximes du christianisme. Aussi le digne commandant de Saint-Laurent, sans se désister de son autorité administrative, donnait-il une large part à l'influence de l'aumônier, dont il favorisa le zèle par l'exemple d'une vie ostensiblement chrétienne.

Au centre de l'établissement s'élevait la petite église avec son clocher surmonté de la croix et à côté d'elle l'humble presbytère du pasteur. C'est là que le P. Jardinier, aidé de ses deux compagnons, les Frères Nœgert et Gross, se dévoua tout entier à la tâche ardue de transformer d'anciens forçats en chrétiens pratiquants.

Laissons-le nous décrire lui-même la journée du transporté : [1]

« A cinq heures la cloche s'ébranle et appelle les hommes à la prière et au travail. Les hommes étant

[1] Lettre du 12 janvier 1858.

réunis, l'aumônier, debout devant eux, récite à haute voix la prière à laquelle tous répondent. A six heures commencent les travaux, qui se poursuivent jusqu'à dix ; puis la cloche sonne, chacun revient à son petit logis et se tient jusqu'à deux heures à l'abri du soleil. Une partie profitent de ce temps pour travailler encore et gagner quelques sous ; d'autres, en grand nombre, viennent trouver le Père, soit pour se procurer quelques bons livres, soit pour demander des conseils. A deux heures le travail recommence pour durer jusqu'à cinq heures et demie. La journée se termine par la prière du soir à laquelle tous doivent assister. »

« Nous n'oublierons jamais, ajoute le P. Jardinier, ce qu'il y avait d'édifiant dans ce spectacle unique d'une paroisse entière récitant ensemble, sous le regard de Dieu, la prière matin et soir, avant et après le travail, dans le silence si majestueux de ces déserts du Maroni.

« Le dimanche, tous les travaux sont suspendus ; à huit heures, grand'messe paroissiale ; on la célèbre avec une certaine pompe qui jette une distraction salutaire dans la vie monotone du pénitencier. Le commandant se fait un devoir d'y assister régulièrement avec tous ses officiers. Un harmonium, touché par un des transportés, accompagne les cantiques et les chants de l'église que le peuple répète alternativement avec le chœur des musiciens.

« Après l'Évangile, l'instruction : il serait difficile de trouver un auditoire plus attentif. Nos transportés aiment la verve, l'entrain, l'autorité dans le prédicateur ; mais prenez garde de prononcer une parole de blâme qu'ils puissent appliquer à un chef qu'ils n'aiment pas ; ils diront, après la messe : A la bonne heure ! voilà qui est bien dit !

« Après midi, les vêpres sont chantées avec solennité et l'assistance est aussi complète qu'à la messe. Pour que tout le monde sache bien les tons des psaumes et

même les paroles, nos vêpres sont toujours les mêmes. Il en résulte que tous nos hommes chantent et trouvent le temps très court à l'église. L'office se termine par un sermon et le salut!

« Ces détails peuvent sembler minutieux; mais n'oublions pas qu'il s'agit d'une paroisse d'anciens forçats, où les moindres choses peuvent fournir des renseignements utiles à l'observateur intelligent. »

A l'approche des grandes fêtes de l'Église, l'aumônier redoublait de zèle pour disposer ses hommes à la réception des sacrements. Pendant le carême, deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi soir, les transportés quittaient le travail réglementaire pour assister à l'église aux instructions préparatoires au devoir pascal. Sans doute on ne réussit pas à les grouper tous autour de la table sainte; cependant dès la première année, on ramena la grande majorité des hommes à l'accomplissement de la loi religieuse. L'aumônier eut la consolation d'en compter plus de cent qui célébrèrent la fête patronale du 10 août, en faisant leurs dévotions. Un des plus fidèles était un Breton, qu'on appelait le *réchappé*. Voici pourquoi :

« Un jour, raconte le P. Jardinier, notre Breton avait voulu, malgré la défense du commandant, se donner le plaisir de passer la crique (ruisseau) qui sert de limite aux hommes du camp. Désobéissance ne porte pas bonheur, le pauvre homme l'expérimenta. Après avoir contenté sa curiosité, il se mit en devoir de revenir pour être présent à l'appel de cinq heures. A son grand désappointement, il marche, il marche encore sans retouver ni chemin ni crique. Ces forêts, impénétrables au soleil, sont si épaisses que, hors du sentier battu, le plus intrépide marcheur ne fait pas en deux heures le chemin de cinq minutes. Tantôt il faudra franchir de gros arbres tombés de vétusté, tantôt couper d'immenses lianes qui vous enlacent. Donc notre Breton manque à l'appel.

Comme on trouve dans son carbet (case) sa vareuse, son couteau, son pain et son tabac, on en conclut qu'il n'avait pas voulu s'évader ; et, pour l'aider à retrouver la route du camp, le commandant fait sonner le clairon : tout est inutile. Dix jours se passent et le Breton ne revient pas. On le crut mort. Le douzième jour après sa disparition, quinze hommes furent envoyés abattre des acajous à une demi-lieue de là. Les arbres en tombant écrasent leurs voisins et font un fracas épouvantable. Le prétendu mort entendit le bruit et dirigea sa marche en conséquence. Mais il était sans voix et sans forces, n'ayant eu pour se nourrir que des herbes et des feuilles. Il mit trois jours à parvenir jusqu'à nos bûcherons, qui le virent enfin, demi-nu, adossé contre un arbre et agitant les bras. Durant tout ce temps de détresse, outre ses prières accoutumées, il avait demandé la grâce d'échapper à la mort et récité chaque jour à cette intention cinq *Pater* et cinq *Ave* avec une invocation à son ange gardien, que j'avais aussi beaucoup prié pour lui. Il est maintenant remis et bénit le ciel d'une protection si manifeste. »

Ce Breton, nommé Lejoncourt, devint concessionnaire et resta bon chrétien jusqu'à la fin de ses jours, communiant chaque année, au jour anniversaire de sa délivrance. Il vécut jusqu'en 1867, où il est mort pieusement, assisté par le P. Bégin, alors aumônier de Saint-Laurent.

Ce n'était pas seulement au confessionnal et dans l'église que le P. Jardinier exerçait son zèle religieux. Par mille industries de charité il attirait au presbytère ses « sauvages enfants du bagne. »

Dès qu'un nouveau convoi abordait sur le pénitencier, le bon Père se hâtait d'entrer en relations avec les nouveaux venus. Parcourant leurs livrets, il commençait par se renseigner sur leur passé, afin de savoir, par la

nature des condamnations, quels étaient les vices et les penchants qu'il fallait combattre en chacun d'eux.

Or, un jour il découvre sur la feuille d'un de ces malheureux qu'il porte, gravées en tatouage sur sa poitrine, les initiales d'un affreux blasphème (S. N .d. D.) « Je ne voyais point passer cet homme, écrit-il, sans éprouver comme un malaise. Je l'appelle et lui dis : « Jai un service à vous demander ; il dépend de vous de me le rendre tout de suite, et je compte sur votre générosité. — Parlez, mon Père ; si je le puis, je le ferai. — Vous le pouvez... c'est d'effacer de votre poitrine l'horrible blasphème que vous avez tatoué sur votre cœur. — Qui vous a dit cela ? — Peu importe ; je le sais. — C'est vrai, mon Père ; moi-même j'en suis tout honteux... Que voulez-vous ? C'est fait ! On ne peut plus l'effacer à présent. — Mais on peut le rendre illisible. — Je ne demande pas mieux : donnez-moi de l'encre de Chine et une aiguille. — Revenez demain. » Il revint le lendemain ; je lui donnai l'encre de Chine et l'aiguille. Dix minutes après le courageux prodigue revenait souriant ; il me montra sa poitrine en sang et me dit : « Tenez, je suis si content d'avoir caché cette saleté-là, que je ne sens pas les piqûres d'aiguille, ni le sang qui coule. — Merci au nom de Dieu, lui dis-je ; offrez ce sang à Notre-Seigneur qui a donné tout le sien pour votre âme ! »

Autre industrie du P. Jardinier : il avait le nom de tous inscrit sur son carnet, et lorsque la fête de leur patron approchait, il leur disait : « J'invite les cinquante-deux transportés qui s'appellent Louis, ou les soixante-six qui se nomment Pierre ou Jean-Baptiste à venir assister à la messe que je dirai spécialement pour eux le jour de leur fête. » La plupart se rendaient à cette paternelle invitation et plusieurs même recevaient la sainte communion.

Mais l'un des moyens les plus efficaces qu'il employait

pour gagner le cœur de ses chers forçats était de se charger de leur correspondance avec leur famille; il écrivait leurs lettres, soit pour demander quelques secours, soit pour donner à leurs parents des nouvelles de leur sort amélioré, surtout pour leur annoncer leur retour au bien. Ainsi, pour relever ces âmes flétries, il mettait à profit l'influence d'une famille désolée, de parents chrétiens et de bienfaiteurs dont il provoquait en leur faveur la généreuse libéralité. Que de cœurs il a ouverts et transformés par ce moyen ! Que de larmes de repentir il a fait verser à ces pauvres exilés en leur lisant les consolations et les encouragements venus de la patrie !

CHAPITRE IV

OBSTACLES ET DIFFICULTÉS

Cependant le bon grain ne germait pas sans difficulté sur le sol religieux que défrichait avec tant de zèle le P. Jardinier. Comment pouvait-il en être autrement dans un milieu recruté parmi les habitants du bagne ! On avait bien la ressource d'expulser les incorrigibles et de les renvoyer aux pénitenciers de Cayenne ; mais parmi ceux qui restaient, combien se montraient plus sensibles au châtiment qu'à l'espoir d'une récompense ! Jusqu'alors le commandant avait rêvé de supprimer cachots et punitions corporelles, généreuse illusion ! En présence de méfaits réitérés, M. Mélinon se vit obligé d'installer un blockhaus à l'entrée du camp. La nouvelle prison fut étrennée par dix hommes qui avaient tenté de s'évader. Depuis plusieurs jours, ils erraient dans le Grand-Bois, lorsqu'ils tombèrent entre les mains d'une troupe d'Indiens, envoyés à leur poursuite. Ils durent se rendre à discrétion sous peine d'être tués à coup de flèches, comme le gibier des forêts !

Aux tentatives d'évasion venaient s'ajouter des vols, des récriminations contre les chefs, des murmures, triste résultat du mauvais choix que l'on faisait dans les pénitenciers pour peupler le Maroni. Au lieu de prendre des ouvriers d'une conduite régulière et bons travailleurs,

les commandants ne cherchaient qu'à se débarrasser de tout ce qu'ils comptaient d'ivrognes et de paresseux. M. Mélinon et même les aumôniers avaient beau réclamer et se plaindre, les envois ne devenaient pas meilleurs. On eût dit de la part de l'administration une sourde hostilité contre l'œuvre du Maroni, que des préventions faisaient juger impraticable.

L'obstacle le plus sérieux venait de M. le directeur des pénitenciers: officier lui-même, il eût voulu voir l'autorité entre les mains d'un militaire. Loin de favoriser l'action de M. Mélinon, il semblait l'entraver de toute façon, refusant même d'accorder les secours d'argent les plus indispensables, sous prétexte que le budget de la colonie était épuisé !

D'autre part, cependant, on reconnaissait le généreux dévouement du commandant de Saint-Laurent, et le 15 août 1858, le gouvernement de l'empereur lui envoya la croix ! « Il y a longtemps, disait à ce sujet l'amiral Baudin, que M. Mélinon serait décoré, s'il avait consenti à se faire franc-maçon ! » Voilà sans doute l'explication des difficultés qui naissaient sous les pas des aumôniers. Leur œuvre ne plaisait guère à la secte, très puissante à Cayenne et toujours disposée à combattre l'influence de la religion, même auprès des transportés !

Cependant, loin de se rebuter, le P. Jardinier continuait de payer bravement de sa personne. Des pluies continuelles, comme il n'en tombe qu'à Cayenne, inondaient les chantiers ; jour et nuit, les hommes étaient couverts d'habits mouillés ; les vivres mêmes se gâtaient au contact de l'humidité et le pain n'était presque plus mangeable. Touché des misères de ses « enfants », l'aumônier se multipliait pour les consoler ; armé de son parapluie, chaussé de gros souliers, la soutane relevée, il parcourt les grands bois à la recherche des travailleurs dispersés dans la forêt. Son apparition est saluée par des cris de joie et dans de douces et salutaires con-

versations les pauvres bûcherons viennent décharger leur cœur dans celui du prêtre.

Bien souvent, dans ces courses lointaines, le Père rencontrait M. Mélinon qui, lui aussi, allait porter ses encouragements aux travailleurs. Parfois quand le déluge était trop fort, « Allez vous abriter, mes enfants », leur criait le bon commandant, et ceux-ci ne se faisaient point répéter la permission, pour aller fumer leurs pipes, étendus dans leur hamac, à l'abri de l'averse !

Au mois d'août de cette même année 1858, l'arrivée du gouverneur qui vint passer quelques jours à Saint-Laurent, accompagné de sa famille, fit une heureuse diversion aux souffrances du passé. L'amiral désigna une seconde fournée de vingt-quatre concessionnaires, bien vite remplacés au camp par un nouveau convoi de quatre-vingts hommes. On pressa les travaux du carbet qui devait servir d'infirmerie, et vers la mi-septembre, trois sœurs hospitalières de Saint-Paul vinrent prendre la direction de l'hôpital improvisé. Les soins des bonnes sœurs n'étaient pas inutiles : « Encore un envoi comme le dernier, écrivait au directeur M. Mélinon désolé, et le Maroni ne sera plus qu'un lazaret. Je vous demande des bras et vous ne m'envoyez que des malades, des vieillards, des invalides, des fiévreux évacués du pénitencier de Sainte-Marie... »

Au lieu d'écouter ces plaintes, l'administration envoya des surveillants, dont le commandant ne voulait pas, sachant trop bien combien ils étaient méprisés par les transportés, et quels tristes exemples quelques-uns d'entre eux donnaient autour d'eux, par leur conduite privée !

C'était une véritable plaie, qui inspirait au P. Beigner les lignes suivantes :[1] « Voilà le Maroni devenu pénitencier comme les autres ! Ce n'était point là ce que

[1] Lettre du mois de septembre 1859.

nous souhaitions; hâtons-nous de dégager notre responsabilité, de peur qu'on ne nous attribue l'échec d'une œuvre qui eût pu devenir si florissante, sous l'influence de la religion! »

Non moins préoccupé du bien être matériel de ses hommes que de leurs intérêts spirituels, le P. Jardinier s'employa auprès du directeur et du gouverneur pour obtenir que le pain fût de meilleure qualité et qu'on remplaçât le *tafia* par du vin dont l'usage est presque indispensable sous ce climat meurtier. Il réussit pour le pain, mais le vin ne fut accordé que plusieurs mois après.

Cependant le zélé missionnaire sentait ses forces décliner; il demanda un remplaçant qui lui fut accordé en octobre suivant, dans la personne du P. Gaudré, l'un des vétérans de la mission.

CHAPITRE V

LE P. GAUDRÉ ET SON MINISTÈRE

Le P. Gaudré débuta à Saint-Laurent par un naufrage dans les flots du Maroni. Désireux de se mettre en relation avec les Indiens de la forêt, il s'était rendu en canot sur la rive hollandaise avec le P. Beigner, le Frère Gross et la Mère Macarie, Supérieure des Sœurs de Saint-Paul. Dès cette première entrevue, il eut la consolation de baptiser quelques enfants indiens : l'un d'eux s'envola au ciel peu d'heures après et sans doute veilla sur celui qui le lui avait ouvert; car, au retour, le canot, mal dirigé, alla heurter contre un tronc d'arbre flottant et chavira avec ceux qui s'y trouvaient. Ils eussent tous péri dans les flots sans les Indiens qui les recueillirent dans leurs légères pirogues et les ramenèrent sains et saufs à la colonie.

Après le naufrage, la maladie. Le P. Gaudré fut saisi d'une douloureuse ophthalmie, qui le força de passer près d'un mois dans son carbet : il ne pouvait supporter le moindre rayon de lumière.

Ainsi, par l'épreuve joyeusement endurée, le charitable aumônier obtenait à ses transportés la grâce de nombreux retours à Dieu.[1]

---

[1] Lettre du mois d'octobre 1859.

« Saint-Laurent, écrivait-il à son Supérieur, est presque une paroisse chrétienne; le jour de la Toussaint, plus de cent trente hommes se sont approchés avec recueillement de la sainte table »; et quelques semaines plus tard : « Notre jubilé touche à sa fin : en voyant le bien qu'il a fait, je sens le besoin de remercier Dieu. Sur quatre cent douze personnes, trois cent cinquante-deux ont voulu gagner la grâce du jubilé. Tous les surveillants, chose rare! ont répondu à mon appel, ainsi que trois gendarmes et dix soldats. »

Les communions pascales, préparées par de pieux exercices pendant le carême, ne furent pas moins nombreuses. Sur cinq cent soixante-treize hommes qui forment la population totale de la colonie, cinquante au plus se sont abstenus de remplir leur devoir.

Et ces conversions n'avaient rien que de sincère; écoutons le P. Gaudré nous en raconter lui-même trois des plus édifiantes :

« Nous conduisions ces jours derniers au cimetière de l'établissement la dépouille mortelle d'un ancien élève de nos Pères à Montmorillon. Son éloge funèbre a été sur toutes les lèvres : sur celles de l'aumônier qui l'avait suivi depuis son arrivée à la Guyane; sur celles de ses camarades qui ont voulu tous assister à ses funérailles. A l'Ile Royale, où je l'ai d'abord connu, *Jules* se plaignait souvent des défiances, des inquiétudes, des frayeurs qui bouleversaient son âme au souvenir de ses fautes : il craignait vivement que Dieu ne lui pardonnât pas ses péchés. Ce fut son expiation, sa *croix* pendant plusieurs années. Mais c'était aussi une tentation; Jules l'avait compris; il répondit aux assauts de l'ennemi par des actes de confiance en la miséricorde de Dieu, d'amour pour le cœur de Jésus. La victoire lui resta. Quelle ne fut ma surprise quand j'entendis ce même homme que j'avais vu en proie à des troubles si continuels, me dire à mon arrivée dans le pénitencier de Saint-Laurent :

« Aujourd'hui, mon Père, je suis en paix; je n'ai plus ces troubles que vous connaissez. Je vois bien que je m'en vais; je cherche à mettre à profit le temps qui me reste. » La paix, la sécurité la plus grande avaient donc succédé aux pénibles inquiétudes d'autrefois. Ainsi prévenu des dispositions intérieures de son âme, je cherchais, chaque fois que je le rencontrais, à lui suggérer quelque pensée propre à l'aider, à l'encourager dans la préparation à la mort. Jamais, je puis le dire, je n'ai vu aussi bien accueillis, aussi bien reçus les bons conseils du prêtre en pareille circonstance. « Quoique je ne puisse pas lire beaucoup, me disait-il dans les premiers jours de la maladie qui l'a enlevée, veuillez me prêter le *Pensez-y bien;* j'aime beaucoup ce livre et je le relis volontiers. » Un chapitre lui plaît par-dessus tous les autres : celui qui traite du paradis. « Voyez donc, mon Père, me disait-il, que c'est beau ! » Et il ajoutait : « Si c'est déjà si beau dans cette peinture et si doux à mon cœur, que sera-ce dans la réalité ! » Il y a, lui disais-je, mon pauvre Jules, un exercice qui ne fatigue pas, mais qui est grandement avantageux à l'âme : c'est celui de la conformité à la volonté de Dieu en toutes choses, dans vos ennuis, vos contrariétés, vos privations, vos souffrances. C'est un procédé qui donne de bien riches produits, plus précieux que l'or. » Je faisais ainsi allusion à une découverte de notre brave Jules, qui croyait avoir inventé un procédé pour tirer facilement et à peu de frais la copie des meilleurs tableaux. Je ne tardai pas à voir ce qu'il avait fait de mon conseil. Le jour même de son entrée à l'hôpital : « Mon père, me dit-il, je me suis remis entre les mains de Dieu. Que je vive ou que je meure, je suis content! » Et je ne l'ai pas vu dévier un instant de ces dispositions. La veille même de sa mort, je lui demandais comment il avait passé la nuit, s'il avait gardé la patience au milieu de ses ennuis. Il sembla très surpris de ma question et me dit qu'il ne s'ennuyait pas du tout.

« J'avais toujours connu dans ce cher transporté une grande dévotion à l'ange gardien. C'est à son céleste protecteur qu'il attribuait certaines faveurs que Dieu lui fit dans les derniers temps et que je vais rapporter. « Il y a quelques jours, me disait-il, je craignais un moment de mourir. Une voix intérieure me dit : *Viens avec moi...* Je craignais plus fort. La même voix continua : *Nous allons à Dieu ; viens ; je t'accompagnerai.* La crainte disparut complètement et fit place à une douce confiance. » Une autre fois, il me fit signe d'approcher tout près de lui. C'était pour me dire : « J'ai vu en songe l'Enfant Jésus; je me suis jeté à genoux pour embrasser ses pieds et quand il s'est retiré, je me suis mis à baiser la place où ils s'étaient posés. J'y trouvais autant de douceur et de joie que s'il avait été encore là. » Il lui était resté de tout cela, non seulement une douce onction, une joie vive, mais surtout une grande confusion de ses péchés.

« Vis-à-vis de notre malade, à l'hôpital, était un père de famille ; quittant la terre au moment même où il espérait se voir réuni à sa femme et à ses enfants, en vertu des mesures si sages et si paternelles prises par l'empereur en faveur des transportés de Saint-Laurent. Je m'attendais à une tristesse amère ; je ne trouvai que de la résignation ; mieux que cela, de la sérénité, de la joie. « Vous ne sauriez croire, disait-il après la réception des sacrements, combien je suis content ; jamais je n'ai été aussi heureux. » Le lendemain, comme un de ses amis lui demandait s'il était toujours aussi content : « Toujours de même », répondit-il.

« Timothée donc (c'était son nom) voulut être placé à côté de Jules : ces deux âmes se sentaient attirées l'une vers l'autre. Ce fut un spectacle des plus touchants que leur résignation, leur calme dans les souffrances, les instances qu'ils firent pour recevoir les derniers sacre-

ments. Je fis d'abord des difficultés. Timothée me répondit: « Un chrétien ne doit pas craindre de remplir ses derniers devoirs, et vous savez bien, mon Père, que cela ne fait pas mourir. » Quand, cédant à ses instances, j'eus proféré le *oui* qu'il désirait: « O mon Père, s'écria-t-il, que vous me faites plaisir ! »

« Jules mourut le premier. Le soir, à l'instruction du carême, le Père put faire son éloge sans avoir à craindre qu'aucun des transportés lui donnât intérieurement un démenti. Au cimetière, après la cérémonie funèbre, il ne craignit pas d'ajouter : « N'oubliez point cette place ; la mémoire de ce juste ne périra pas ; elle nous servira devant Dieu ; Jules intercédera pour nous. » Les camarades du défunt aiment à se redire ce qu'ils connaissent de ses vertus. Ce trait surtout les a frappés. Quand il était au pénitencier de Saint-Joseph, employé à des travaux vraiment durs pour son état de santé, un ami vint lui dire qu'un petit poste assez avantageux était vacant et qu'il ferait bien de le demander. Jules, après un moment de réflexion, lui répondit : « Non, j'aime mieux mourir, je l'ai bien mérité. »

« Cependant, comme beaucoup d'autres, Jules n'avait pas été à l'abri des illusions. Lui aussi rêva sa liberté et, pour cela, il songea à l'évasion. Il ne voulait, pensait-il, que réparer ses fautes en faisant quelque bien. Il se mit à l'œuvre et imagina une manivelle pour diriger une embarcation avec économie de ses forces. Mais il eut bientôt découvert le piège et fut tout confus de s'y être laissé prendre. Un mois après, causant de la chose avec un camarade : « J'y ai renoncé, dit-il, ce ne sont pas là les vues de Dieu. » L'amour qu'il nourrissait pour la Sainte-Vierge et pour son bon Ange avait produit en lui, comme il arrive toujours, un grand amour de la pureté. « Je l'ai toujours vu chaste et réservé comme un religieux », dit un de ses amis. Un jour, ils se trouvaient

ensemble sur les travaux. Cet ami se permit un mot déplacé sur une jeune fille qui habitait l'Ile-Royale et qui vint à passer près d'eux : « Pauvre enfant, lui dit Jules, tu ne vois pas qu'il n'y a que Dieu de véritablement beau et de véritablement bon ! Attends seulement que l'on puisse ouvrir la bière de cette personne quinze jours après sa mort, et tu en jugeras. » Dans une autre occasion, où l'on tenait des propos de cette nature, il s'écria d'un ton énergique : « Finissez ou je m'en vais. » Un témoin assure avoir entendu plusieurs fois des transportés qui, le voyant venir, disaient aux autres : « Tâchez de vous taire, voici Jules B... ! » On rapporte de lui une foule d'autres paroles édifiantes ; celle-ci par exemple : « Si j'étais dans les flammes du purgatoire, la seule pensée que je ne pourrais plus perdre Dieu suffirait à me rendre heureux. »

« Revenons à Timothée, l'ami de Jules et son émule en résignation chrétienne. Cette vertu, Timothée n'était pas arrivé du premier coup à la pratiquer sans effort. Depuis un an, il ne rêvait plus que son admission parmi les colons du Maroni, l'arrivée de sa femme et de ses enfants, la vie de famille, le bonheur après tant de souffrances ! Il fallait renoncer à tout cela. Aussi, dans ses premiers jours d'hôpital, Timothée s'attristait à la pensée de son espoir déçu. C'est par la prière qu'il obtint l'admirable résignation dont il donna des preuves si consolantes jusqu'à son dernier soupir. Quand il eut compris qu'il ne fallait plus penser à la terre, il prit des mesures pour faire remettre à sa famille sa petite épargne montant à une trentaine de francs ; puis il ne s'occupa plus que de Dieu. Epuisé par une longue dyssenterie, son corps n'était plus qu'un squelette et pour ainsi dire déjà un cadavre. Malgré cela, Timothée était rempli de vigueur en son âme ; il entendait, il comprenait, il priait, lors même qu'il ne pouvait plus parler. Il baisait fréquemment un petit crucifix qu'il tenait à la main ; et s'il

lui arrivait de laisser échapper de ses mains défaillantes l'image du Sauveur crucifié, on le voyait à l'instant la rechercher et la redemander à ceux qui le soignaient. Cette image, il trouva encore la force de la baiser à plusieurs reprises pendant que je récitais pour lui les prières des agonissants. Un mot que je viens d'entendre m'explique cette vigueur de l'âme, cette vie spirituelle si abondante : « J'avais remarqué, me disait-on, qu'il assistait tous les jours au saint sacrifice de la messe. »

« Un troisième malade, décédé le même jour que Timothée, doit aussi trouver sa place dans le petit groupe que je mets sous vos yeux. Il se nommait Joseph V... ; depuis bientôt un an la dyssenterie le consumait. Joseph était un homme sage, je pourrais dire un honnête homme de la transportation, mais chez lui la foi de chrétien était moins vive et moins développée. Il se voyait arracher la vie sans vouloir la céder et sans apercevoir la main paternelle qui le frappait. Un jour, il avait consenti à me voir dans la soirée; mais quand je revins, il faisait semblant de dormir. Je passai outre. Un de ses amis l'avertit que j'étais là. « Je suis trop fatigué, » répondit Joseph. Timothée vivait encore et quelqu'un l'engagea à prier pour que Joseph fît ses Pâques. « Il les fera ! il les fera ! » répondit Timothée. A l'instant, il fit son signe de croix et commença à réciter un *Je vous salue, Marie.* Joseph ne tarda pas à sentir la salutaire influence de cette prière et il me demanda de lui-même, m'accueillit avec confiance et se confessa. Le lendemain, quand je lui portai la sainte communion, je lui dis : « Mon pauvre Joseph, malgré vos souffrances, ayez confiance en Dieu ; il est toujours pour vous un père et le meilleur des pères. » Et Joseph, complètement changé, me répondit : « Confiance en Dieu, mon Père ? Toujours ! » A neuf heures du soir, il avait cessé de vivre et le bon Timothée l'avait précédé de quelques heures. »

On le voit, les aumôniers avaient leurs consolations.

« Cette pensée, écrivait le P. Gaudré, qu'au moins à la mort, on arrache les âmes au démon pour les donner à Jésus-Christ suffit bien pour qu'on s'estime heureux d'être venu en Guyane. »

Mais l'heure de l'épreuve avait sonné ; une épidémie terrible allait sévir pendant un an avec plus ou moins d'intensité dans la colonie naissante.

CHAPITRE VI

FONDATION DE SAINT-LOUIS

(1859)

Avant de décrire les ravages de l'épidémie qui désola Saint-Laurent pendant près d'un an (1859-1860), nous devons dire un mot du nouvel établissement de Saint-Louis, fondé en septembre de cette même année 1859, à une lieue en amont du fleuve, près de la crique Balatée.

Cette fondation est l'un des derniers actes de l'amiral Baudin. Peu de temps après il demanda et obtint son retour en France; mais en partant, il recommanda chaudement son projet à son successeur, l'amiral Tardy de Montravel, dont il avait donné le nom au pénitencier naissant. Le nouveau gouverneur, en effet, avait saint Louis pour patron.

Or, qu'était-ce que cet établissement? Dans la pensée de son fondateur, il n'était pas destiné à des concessionnaires, mais il devait être un pénitencier proprement dit, où le condamné subirait sa peine et achèverait son temps d'épreuves. Il s'agissait d'évacuer au plus tôt les établissements insalubres de la Comté, et de préparer de la place à de nouveaux convois, venus de France.

Ce fut pour Saint-Laurent un malheureux voisinage, qui causa à la nouvelle colonie un détriment considé-

rable. Celle-ci, en effet, était composée d'hommes choisis, en pleine voie de réhabilitation. Il était donc de la plus haute importance de ne pas les mettre en contact avec des condamnés qui n'avaient encore donné aucune garantie d'amélioration morale. M. Mélinon et tous ceux qui avaient l'expérience de la transportation étaient désolés de voir ainsi compromis tous les résultats obtenus jusqu'alors.

Cependant, pour peupler le nouveau pénitencier, on y recueillit les tristes épaves de la Comté; on y transporta tout le matériel de Saint-Augustin et de Sainte-Marie. Avec ces matériaux, on se hâta d'élever les bâtiments d'un nouveau village: cases des transportés, demeure des employés, presbytère de l'aumônier, voire même une église! M. Ronny, parent du gouverneur, fut nommé commandant; il mena les travaux avec entrain et plaça le pénitencier sous un régime militaire, qui rappelait trop la discipline inflexible des bagnes. Aussi ne vit-on pas à Saint-Louis les transportés se façonner à des mœurs plus humaines comme à Saint-Laurent. Ne subissant d'autre influence que la force brutale, ils se livraient sans frein aux inclinations de leur nature perverse, et bientôt Saint-Louis ne fut plus qu'un foyer de désordres et de crimes dont gémissaient les aumôniers.

L'œuvre, si péniblement commencée par M. Mélinon. et poursuivie au milieu de difficultés sans nombre, était menacée dans son existence. Heureusement, dans la personne de M. le gouverneur, on avait affaire à un homme droit et loyal. Dès sa première visite au Maroni, M. de Montravel se rendit un compte exact de la situation. Il était venu plein de préventions contre M. Mélinon et son œuvre; mais, à la vue des merveilles opérées en si peu de mois par l'énergique commandant, l'amiral ne mit plus de bornes à son enthousiaste admiration; il prit l'œuvre à cœur; il résolut de lui donner le plus

d'extension possible, et traça sur-le-champ le plan des agrandissements à exécuter.

La population de Saint-Laurent comptait alors six cents hommes et trente-six femmes transportés; plus cent soixante-dix-huit employés, formant le personnel de l'administration. A Saint-Louis il y avait trois cent cinquante condamnés.

Bientôt tout ce monde devait être cruellement décimé par la maladie.

CHAPITRE VII

L'ÉPIDÉMIE A SAINT-LAURENT — CONVERSION DU PÉNITENCIER — P. NICOU

« La main de Dieu est sur nous, écrit le 7 janvier 1860 l'aumônier de Saint-Laurent; notre beau pénitencier présente en ce moment les scènes de désolation qui nous avaient été épargnées jusqu'ici. »

A la suite de l'encombrement d'hommes envoyés au Maroni après la suppression de Sainte-Marie de la Comté, les constructions provisoires de la colonie étaient devenues insuffisantes ; les malades furent entassés dans les salles trop étroites de l'hôpital ; pour faire place à de nouvelles victimes, les convalescents étaient obligés de sortir avant leur complète guérison : cela fit prendre aux fièvres ordinaires du pays le caractère d'une épidémie, qui, pendant huit mois, sévit avec une violence inouïe.

Des trente-six femmes nouvellement arrivées de France, seize tombèrent victimes du fléau. « Pendant le mois de décembre, écrit le P. Nicou, nous avons compté vingt-huit morts; janvier commence à peine, et nous sommes au huitième décès. Le chiffre des malades est énorme, toutes les salles regorgent, et si Dieu continue

à nous éprouver, il faudra sans doute transformer en ambulance une partie de notre église. »

Mais Dieu sut tirer le bien du mal : en face de la mort qui les menace à tout instant, les transportés tournent leurs pensées vers le ciel. Dociles à la voix du missionnaire, ils reviennent à la pratique de la religion, abondonnée depuis dix, vingt et jusqu'à trente-cinq ans. L'instrument choisi par Dieu pour cette grande œuvre fut le P. Nicou, récemment débarqué en Guyane avec le F. Rosburger (15 novembre 1859).

Le P. Gaudré avait été rappelé à Cayenne par son Supérieur pour refaire ses forces épuisées. Le nouvel aumônier qui le remplaça était un ancien missionnaire apostolique: petit, brun, grisonnant déjà, il était animé d'un zèle ardent et d'une indomptable fermeté. Nul ne pouvait se soustraire à sa dévorante activité, inspirée par la plus tendre charité.

C'est principalement à l'approche des grandes fêtes qu'il déployait toutes les ressources de son infatigable dévoûment. « Le jour de Noël,[1] écrit-il avec un accent de triomphe, nous avons eu quatre cent quarante communions. A la messe de minuit, la cérémonie était splendide : quatre cents hommes y assistaient; les autres étaient retenus dans leur lit à l'hôpital, au nombre de cent soixante-dix. Sur les quatre cents présents à l'office, trois cent cinquante s'approchèrent de la sainte table pour y recevoir le Dieu consolateur. Il ne restait plus que quelques individus qui semblaient avoir honte d'eux-mêmes. »

Cependant le fléau continuait de sévir avec fureur: les admirables Sœurs qui veillent au chevet des malades, sont frappées elles-mêmes. La sœur Saint-Denis succomba, et son enterrement auquel assista toute la colonie, ressembla à un triomphe.

[1] Lettre du 26 décembre 1859.

Des familles entières disparaissent. Le surveillant Aubert voit mourir coup sur coup sa femme et sa petite fille qui reçoit en viatique la sainte communion pour la première fois; puis il succombe lui-même.

Le commandant et sa famille ne sont pas plus épargnés; ils payent leur tribut à la maladie et M. Mélinon obtient un congé de convalescence.

La fièvre attaque l'aumônier ainsi que son compagnon, le P. Jardinier, accouru à son secours.

Enfin, le mal commence à fléchir vers le mois de mars 1860: le nombre des malades descend à quatre-vingt-neuf et va décroître rapidement; mais la ferveur ne se refroidit pas, et de cinq cent quatre-vingts hommes, une cinquantaine seulement s'abstiennent de la communion pascale.

Arrive la Fête-Dieu: le P. Nicou, pour faire diversion aux préoccupations des esprits, fait coïncider avec cette solennité le baptême de la nouvelle cloche, qui vient d'être suspendue dans le beffroi du camp. Sur son invitation, le Préfet apostolique, Mgr Dossat, vient lui-même présider la cérémonie. De la maison du commandant où il est descendu, on le mène à l'église sous un dais de verdure; des guirlandes de fleurs serpentent en festons sur les murs de la pauvre église; un trône de feuillage s'élève dans le sanctuaire, et, tandis que le prélat y monte, les plus belles voix de la colonie exécutent avec ensemble des chants religieux. Après la messe, l'on se dirige en procession vers le lieu où est suspendue la cloche, parée de dentelles et de fleurs par les soins de sa marraine, Mme Robert, femme du commandant intérimaire. Après les prières liturgiques, Mgr fait tinter la cloche trois fois, puis des bras vigoureux la mettent en branle, et ses accents joyeux retentissent au loin dans la forêt! On eût dit qu'elle sonnait la fin de l'épreuve et annonçait des jours meilleurs!

Avant de quitter cette triste période, laissons le P. Nicou nous raconter lui-même la mort édifiante d'un de ses transportés nommé Mugnier: c'était un concessionnaire, marié en France, que sa femme devait rejoindre bientôt pour se remettre en ménage avec lui.

« La vie de cet homme, dit le P. Nicou,[1] a été celle d'un saint, et sa mort celle d'un prédestiné ; on eût dit un moine, dont tous les instants étaient remplis par la pénitence, le travail et la prière. Railleries des camarades, corvées rebutantes imposées par les chefs, privations de toutes sortes, il supportait tout en silence, sans jamais faire entendre la moindre plainte ! Son règlement, qu'il m'a remis en mains, ne serait point déplacé à côté de celui d'un fervent religieux. Les actes de dévotion y sont multipliés d'une manière extraordinaire. Sa conversation intime avec Dieu, on peut l'affirmer, était continuelle.

« Ne pouvant le voir mêlé à la foule des transportés, je lui fis obtenir une place d'écrivain ; il la quitta bientôt pour aller tenir un magasin, séjour malsain, qui en deux ans a donné plus de trente victimes à la mort.

« Il y était depuis deux mois, lorsque, le voyant dépérir chaque jour, je l'engageai à demander son changement ; il me répondit : « Mon Père, c'est Dieu qui m'a placé là ; Il me placera ailleurs quand Il voudra, mais je ne demanderai rien. » Puis il ajouta : « Je sens que cette place va me conduire promptement à la mort ; mais puisqu'il faut un homme pour l'occuper, autant moi qu'un autre. Du reste, vous savez, mon Père, combien je désire mourir ; voici une belle occasion ; laissez-moi en profiter et faire à Dieu le sacrifice de ma vie.

« Une semaine après cet entretien, Mugnier entrait à

[1] Lettre du 12 juin 1860.

l'hôpital pour ne plus en sortir. Il passa les derniers jours de sa vie, absorbé dans ses entretiens avec Dieu, ou dans la lecture de l'Imitation; chaque dimanche il recevait la sainte communion; enfin après une maladie assez douce, il s'éteignit paisiblement, sans agonie, en pleine connaissance, et comme plongé dans la contemplation, échangeant le bagne pour le Ciel! »

CHAPITRE VIII

JOURS MEILLEURS — ORGANISATION DE LA COLONIE PÉNITENTIAIRE

Au sortir de la rude épreuve qu'elle venait de traverser, la colonie de Saint-Laurent prit de rapides développements. Le commandant Mélinon, revenu de France après le rétablissement de sa santé (15 mars 1861), put constater avec satisfaction de réels progrès; munis des encouragements et des autorisations du ministère de Paris, il se remit à l'œuvre avec ardeur et travailla sans relâche, de concert avec les aumôniers, au bien-être physique et moral des transportés.

Des jours prospères se levaient pour la colonie : « Une fois à Saint-Laurent, écrit un des aumôniers,[1] les hommes y trouvent plus de liberté, une discipline plus paternelle : les châtiments humiliants sont inconnus ici ; ceux qui se conduisent mal sont renvoyés dans les autres pénitenciers, et c'est bien la plus grande punition qu'on puisse leur infliger. Les exercices religieux sont plus honorés et un peu plus multipliés ; l'atmosphère, en un mot, est plus chrétienne. L'homme qui a vraiment de bons sentiments, si ses passions ne sont pas trop indomp-

[1] Lettre du P. Nicou, le 20 juillet 1860.

tées, se fait bientôt à Saint-Laurent et laisse espérer pour l'avenir.

« Avant de devenir concessionnaires, les transportés qui nous arrivent ont à passer par un temps d'épreuve plus ou moins long ; ils sont au *camp* ou bien employés comme jardiniers, cuisiniers, écrivains, infirmiers, etc. Le *camp* est comme dans les autres pénitenciers, composé de cases communes de vingt-cinq à quarante hommes qui font les corvées, les défrichements, les cultures. Une partie est détachée au *Grand-Bois*, chantier d'exploitation des bois de construction qu'on expédie à Cayenne, à la Martinique, en France. Ceux qui se conduisent bien dans cet état de demi-liberté, offrent par là même certaines garanties ; aussi sont-ils appelés par le commandant et par le Père à sortir de la condition ordinaire, pour devenir concessionnaires *urbains* ou *ruraux*. Les concessionnaires urbains sont les gens de métier, cordonniers, tailleurs, menuisiers, etc. Le concessionnaire rural reçoit deux hectares de forêt à exploiter et à cultiver, un emplacement pour sa case et son jardin et, de plus, une part dans une certaine quantité de terres basses à transformer en pâturages pour l'élève du bétail. Vingt concessionnaires forment une *concession*. A partir du jour où le transporté entre dans cette catégorie, il se trouve dispensé du travail pour l'État, des appels, des corvées, etc. ; il est à peu près libre.

« La police est faite à Saint-Laurent par la gendarmerie. Douze gendarmes suffisent pour une population de près de mille âmes, ce qui montre assez la sagesse de nos ex-galériens. Pour relever le concessionnaire à ses propres yeux, chaque vingtaine a son contre-maître choisi par tous, chargé de maintenir le bon esprit et de rendre compte au commandant de ce qui se fait dans la concession. Il vient également informer le Père des choses qui regardent son ministère.

« Le condamné a donc retrouvé la propriété ; voyons

comment il retrouve aussi la famille. Nous supposons toujours qu'il continue à se bien conduire, à donner l'espoir qu'il se montrera bon époux et bon père. Alors, s'il est marié, on l'autorise à faire venir de France sa femme et ses enfants ; s'il est célibataire, il se mariera en Guyane.

« Les femmes qui viennent ici pour entrer en ménage sont des condamnées qui ont demandé elles-mêmes la transportation. On les choisit dans les maisons centrales, parmi celles qui semblent offrir quelques garanties de réhabilitation morale. Ce sont, en général, des jeunes filles condamnées pour infanticides, mais n'ayant subi qu'une seule condamnation. Arrivées à Saint-Laurent, elles sont recueillies dans une maison tenue par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.[1] Leur habitation est environnée d'un vaste jardin clos par une barrière qui les sépare complètement du pénitencier. Quand elles ont leurs *pièces* pour s'établir, le commandant permet au jeune homme qui veut se marier d'aller les voir. Ces visites se font sous la galerie des Sœurs et sous leur surveillance maternelle. Si les partis se conviennent, on demande au commandant de procéder au mariage. Après la cérémonie, les nouveau-mariés se rendent dans la maisonnette que l'homme a eu soin de préparer d'avance. On ne lui a permis de prendre femme que s'il a terminé sa case et commencé son jardin ; mais il a fait plus, et l'épouse trouve d'ordinaire, en entrant, une belle couchette en bois du pays, une belle table, une armoire, des chaises, des bancs, etc. Elle apporte, de son côté, du linge et un peu de vaisselle. Le festin des noces se fait en partie aux frais des invités. Le soir, vers cinq heures, les époux reviennent à l'église, où ils récitent le chapelet et où l'on chante un cantique en l'honneur de la Sainte-

[1] Les Sœurs de Saint-Joseph tiennent en outre la crèche et l'école. L'hôpital est confié aux Sœurs de Saint-Paul de Chartres.

Vierge. En général, les mariages se célèbrent le samedi. Ce jour-là, il y a repos pour tout le monde dans l'après-midi. Les mariés viennent aussi faire leur visite au Père, qui leur donne quelques livres, des images pour orner la maison, une croix, un bénitier, en un mot, un petit mobilier religieux. »

Le premier mariage ainsi conclu avait eu lieu le 23 octobre 1859. Mgr Dossat voulut le célébrer lui-même, le gouverneur s'y fit représenter par un aide de camp, le commandant et tous les officiers l'honorèrent de leur présence et voulurent signer comme témoins.

Le 22 avril 1862 fut baptisé le premier-né de la colonie; ce fut une joie universelle. Le commandant accepta d'être parrain et la femme d'un officier fut marraine. L'enfant reçut les noms de Laurent-Théodore; son père, un nommé Choisy, avait été longtemps au service des Pères et avait même assisté le P. Morez lorsqu'il mourut, loin de ses frères, à la Montagne-d'Argent. Aussi le Père Supérieur, alors en cours de visite à Saint-Laurent, se réserva de procéder à la cérémonie religieuse. C'était le P. Girre, qui venait de succéder au P. Beigner dans cette charge importante.

Ainsi tout prospérait dans la colonie; c'est que rien n'y gênait alors l'action de l'aumônier; son dévouement sans bornes portait ses fruits; tous ses hommes, à l'exception de douze, avaient accompli leur devoir pascal dans cette année 1861.

Quelques mois après, épuisé par ses travaux, le Père Nicou dut retourner à Cayenne; il fut remplacé par le P. Nicolas Gonnet, récemment débarqué en Guyane, le 14 octobre 1858.

CHAPITRE IX

SAINT-LAURENT ET SES ANNEXES

Le développement considérable que prenait le Maroni, avait rendu insuffisant l'établissement de Saint-Laurent. Déjà, nous l'avons vu, on avait créé dans son voisinage le pénitencier de Saint-Louis, fondation malheureuse, qui devint funeste à la colonie naissante. Bientôt s'établirent de nouveaux centres, destinés aux différentes catégories de transportés: concessionnaires, repris de justice, libérés soumis au doublage de leurs années de peine, libérés fixés à Cayenne pour toute leur vie, etc.

On relégua les repris de justice à l'embouchure du Maroni, dans les savanes dénudées de la Pointe française. Là s'éleva le pénitencier des *Hattes,* espèce de bouverie, où l'on se mit à élever des bestiaux.

Plus près du centre de la colonie, sur la crique du Maïpour, à cinq kilomètres de Saint-Laurent, quelques libérés à résidence perpétuelle, et futurs concessionnaires, formèrent le noyau du pénitencier de *Saint-Pierre*, auquel on réunit plus tard le chantier du Grand-Bois, qui prit le nom de *Sainte-Marguerite*.

Sur un plateau assez élevé, également à cinq kilomètres de Saint-Laurent, soixante concessionnaires formèrent une percée dans la forêt pour y installer un nouveau

village, que l'on baptisa du nom de *Saint-Maurice.* La situation était salubre ; dès le début on se hâta d'y élever une église provisoire, car on comptait en faire la paroisse spéciale des concessionnaires ruraux, uniquement occupés à la culture des terres.

Plus tard M. de Montravel, pour donner une plus grande extension à Saint-Louis, son œuvre de prédilection, créa à côté de lui deux nouveaux chantiers d'exploitation aux Grands-Bois.

Le premier, situé à une lieue de Saint-Louis, sur une petite éminence fort agréable, près de la crique Balatée, prit le nom de *Sainte-Anne ;* le second, destiné aux libérés à résidence temporaire, fut placé à trois lieues, en amont de Saint-Louis, et reçut le nom de *Saint-Jean.*

En 1866, l'administration ayant décidé l'exploitation en grand de la forêt du Maroni, pour le service de la marine et des chemins de fer, on tira de Saint-Louis tout le personnel libre et transporté pour l'établir en amont du fleuve, au-dessus de Saint-Jean, sur les bords de la crique *Sparwine,* distante de Saint-Laurent de près de huit lieues et assez rapprochée du Saut Armina. Près de trois cents travailleurs furent mis à cette besogne, distribués dans trois chantiers dont Sparwine fut le plus important.

Placé au centre de ces divers établissements qui rayonnaient autour de lui, « Saint-Laurent, comme l'écrivait le Supérieur des Aumôniers, le P. Girre, (février, 1862) était le pénitencier modèle, notre œuvre de prédilection. Huit concessions, composées chacune de vingt hommes, y sont à l'œuvre, et une neuvième va être nommée. Il y a une quarantaine de ménages, et déjà l'on compte une dizaine d'enfants, nés de ces unions. »

« L'esprit public est bon ; tous ont confiance dans leur Commandant et leurs aumôniers. Je ne parle pas de la

sanctification du dimanche, ni des grandes fêtes, où il n'est pas rare de voir des communions de trois à quatre cents hommes. D'autres œuvres s'établissent pour étendre le bien de la famille. Nous avons déjà celle de la Sainte-Enfance ; celle des Mères de famille va commencer bientôt. Les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny tiennent la salle d'asile et l'école ; la crèche est aux soins des sœurs de l'hôpital, où les jeunes mères viennent s'établir un mois avant l'heure de leur délivrance, pour ne reprendre le chemin de leur concession qu'après leur entier rétablissement. »

Rien ne manquait, ce semble, pour faire de la nouvelle colonie une paroisse modèle. Le P. Bégin, qui l'a cultivée pendant de longues années, nous en fait une description enthousiaste, que nous citons en l'abrégeant :[1]

« Le village de Saint-Laurent se compose de quatre quartiers bien distincts les uns des autres.

« 1° Au premier plan, le groupe des bâtiments de l'administration qui occupe l'esplanade du débarquement.

« 2° A gauche de ce premier groupe, les bâtiments de l'hôpital jetés çà et là sans beaucoup d'ordre sur la rive du fleuve. Là sont logées les Sœurs hospitalières, au centre d'un joli potager, à la portée des salles de malades ; celles-ci avec les dépendances sont au nombre d'environ quinze.

« 3° A la suite de l'hôpital vient le parc du génie, de nombreux ateliers d'ouvriers et les logements des employés, formant un nombre de bâtiments égal à celui de l'hôpital, y compris la caserne des surveillants, laquelle se trouve sur la limite, en face du camp des transportés. Ce dernier se compose de dix grandes cases, abritant les

[1] *Souvenirs de Cayenne*, t. II, p. 138 et suiv. (Ms.)

hommes à l'épreuve pour devenir concessionnaires, au nombre de cinq à six cents.

« 4° Enfin le quatrième groupe, relié au centre administratif par le presbytère et l'église, se compose des cent vingt cases du village des concessionnaires. C'est un vaste carré, dont le centre est une grande place, ouverte du côté de la forêt. Les trois autres côtés sont occupés par une double rangée de maisonnettes, où logent les concessionnaires. Toutes ces cases, construites sur un même modèle, ont dix mètres de profondeur et dix de largeur ; chacune est entourée d'un petit jardin, d'environ quarante ares, qui la sépare de sa voisine.

« Cette petite cité est peuplée de près de cent ménages, qui se sont formés presque tous dans la colonie même. Ce sont des ouvriers, menuisiers, cordonniers, forgerons, boulangers, établis à leur compte, de petits marchands épiciers et autres, vendant les denrées de première nécessité. D'autres cultivent leur abatis situé à quelques minutes du chemin, aux abords du village.

« A vingt minutes de Saint-Laurent et au-delà, s'échelonnent les cases des concessionnaires ruraux, qui ont déserté le village pour habiter leur propre terrain. De la sorte, un des côtés du village, resté sans maisons, s'ouvre au large pour recevoir la brise de la forêt.

« De belles routes, nivelées et bordées de fossés, conduisent aux différentes concessions, qui comptaient en 1865 plus de quatre cents hectares en culture et couverts de plus de quatre cents maisonnettes de toute grandeur.

« Les cases des concessionnaires sont uniformément bâties, avec un seul étage, élevé au-dessus de terre d'un mètre et demi environ et reposant sur des massifs de maçonnerie. Cette façon de rez-de-chaussée ouvert à tous les vents sert de magasin et met l'étage supérieur à l'abri de l'humidité du sol, détrempé par les pluies de l'hivernage.

« Le logement est séparé en deux par une cloison de gaulettes. Dans la cour se trouve la cuisine, indépendante du corps de logis. Partout règne une grande propreté. Sur un buffet en acajou, auquel il ne manque que la vaisselle pour en faire un meuble de luxe, s'étalent des assiettes en porcelaine anglaise aux couleurs voyantes. Une table et quelques chaises forment le reste du mobilier de la première pièce.

« La chambre à coucher est garnie d'un lit et d'une armoire en bois de couleur, d'un berceau où dort un enfant, qu'un moustiquaire de gaze met à l'abri des insectes.

«Un Christ avec un rameau bénit, un petit tableau de sainteté, naïvement enluminé, pendent au mur. Tout respire l'aisance.

« Le jardin est bien entretenu ; le maïs montre ses longues feuilles et ses graines dorées, le bananier balance son régime prêt à être cueilli, les giromans courent sur le sol, les barbadines grimpent aux treilles, le manioc a sa place au potager, ainsi que les patates douces, les choux et la salade.

« Dans la basse-cour, un essaim de poulets et de canards picorent des grains et fouillent la terre humide pour y chercher des insectes ; parfois on y trouve même une étable où grognent de petits cochons, à côté d'une vache qui mange une brassée d'herbe fraîchement coupée sur les bordures de l'abattis.

« Comme le disait un visiteur, c'est un tableau champêtre, une idylle vivante et douce à contempler !

« Un spectacle non moins intéressant est celui qu'offrent ces centaines d'ouvriers qui, chaque jour, vont régulièrement accomplir leur tâche, soit à l'abattis sous les ardeurs du soleil, soit à l'atelier de l'administration sous la direction de leurs chefs et des contre-maîtres.

« Tout marche au son de la cloche : c'est elle qui

donne le signal pour aller au chantier ou pour en revenir, pour se reposer et prendre le repos.

« Le concessionnaire urbain a un peu plus de liberté : il partage sa journée comme l'ouvrier de nos cités d'Europe ; il ne s'accorde pas les longues heures de repos que l'administration ménage aux condamnés occupés sous ses ordres. Maître de ses bras et de son temps, il en use selon ses besoins, tandis que le colon rural reste forcément soumis à la loi du repos, de dix heures à deux heures de l'après-midi ; il déserte le sillon et se retire sous son toit, où il s'occupe de mille petits travaux, tandis que le transporté dort sur son hamac.

« Son jour de repos, c'est le dimanche ; il le voit arriver avec joie. Les offices de l'église le rappellent à Saint-Laurent ; il s'y rend avec empressement ; il a vécu isolé pendant six jours de labeur ; il est heureux de revoir ses compagnons, ses amis et de s'entretenir avec eux.

« Dès le matin, une messe de six heures est annoncée par une longue sonnerie de cloche pour les mères de famille, les serviteurs et employés, empêchés par leurs travaux domestiques. C'est aussi la messe de communion pour les Sœurs et les femmes qui veulent faire leurs dévotions. A huit heures, grand'messe pour toute la paroisse. Un quart d'heure à l'avance les concessionnaires arrivent par groupes de leurs abattis sur tous les points de la campagne ; pendant que les femmes prennent leurs places à l'église, les hommes restent debout et devisent joyeusement jusqu'au dernier son de la cloche. Rien dans ces groupes animés ne dénote des condamnés. Les vêtements sont convenables, la tenue parfaite. Vous croiriez avoir sous les yeux d'honnêtes paysans de France.

« Voici maintenant les hommes du camp placés sur deux rangs pour l'appel ; précédés d'une fanfare de vingt

musiciens qui jouent une marche alerte, ils entrent à l'église en colonne ; à leur suite vient le commandant avec les officiers, sous-officiers et soldats, qui prennent place devant la balustrade du sanctuaire à droite, laissant la gauche aux dames, aux femmes libres, aux Sœurs et aux enfants. Puis viennent les femmes des concessionnaires et leurs enfants ; enfin le groupe des femmes du couvent, surveillées par les Sœurs de Saint-Joseph et portant toutes le même costume.

« Entre les femmes et les hommes s'élève la chaire et, en face, l'harmonium environné d'un groupe de chanteurs.

« Derrière eux sont assis, sur des bancs qu'ils se sont fabriqués eux-mêmes, les concessionnaires. Les hommes du camp qui les suivent n'ont pour s'asseoir que des madriers fixés sur des billes.

« A la messe, il y a toujours une instruction après l'Evangile. Les vêpres sont également suivies d'une courte allocution, après laquelle, les jours de fête, on chante un salut solennel, avec brillante illumination.

« Au sortir de l'église, des groupes de promeneurs se dirigent dans toutes les directions : les femmes non mariées conduites par les Sœurs, les hommes du camp dans les limites assignées.

« A la nuit tombante, à six heures, chacun rentre pour le repas du soir ; puis la prière et le repos, jusqu'au lendemain, à cinq heures du matin, où la cloche de l'*Angelus* appelle au travail !

« Les fêtes de l'église viennent semer la joie parmi ces populations laborieuses. On célébrait surtout avec solennité la fête de Saint-Laurent, qui était le patron du pénitencier. Aux cérémonies de l'église succédaient des réjouissances profanes. On organisait des jeux publics : courses au sac, mâts de cocagne, régates sur le fleuve, enfin distribution des prix de culture, présidée

par le commandant lui-même, entouré des aumôniers et des officiers de son état-major en grand uniforme. La fête était égayée par les joyeux accents de la musique, composée d'une vingtaine d'artistes pris parmi les transportés. Tous les concessionnaires des groupes les plus écartés se pressaient dans la vaste enceinte et saluaient de joyeuses acclamations les heureux lauréats. Le soir, le commandant réunissait dans un brillant banquet tous les officiers et les aumôniers des deux établissements de Saint-Laurent et de Saint-Louis, confondus dans les sentiments d'une sincère cordialité.

« Une autre fête bien touchante est celle de Noël. Saint-Laurent a le privilège d'avoir une messe de minuit qui se célèbre avec la plus grande pompe. Au moment de la communion, le commandant, donnant l'exemple à ses subordonnés, s'approche le premier de la sainte table. Les hommes libres prennent place à ses côtés, puis les dames, et enfin sans distinction les hommes et les femmes concessionnaires, avec les hommes du camp. Souvent ainsi près de quatre cents hommes ont pris part, pendant la messe de minuit, au banquet des anges! Spectacle solennel et grandiose au sein des forêts-vierges de la Guyane, où le silence de ces immenses déserts se trouve tout à coup interrompu par le son joyeux de la cloche et les cantiques animés de ces pauvres transportés, qui se croient revenus aux jours de leur enfance et au sein de la patrie absente !

« La Fête-Dieu, belle partout en Guyane, ne l'est nulle part autant qu'à Saint-Laurent. Deux jours avant, les travaux cessent et une seule chose occupe tout le monde : les préparatifs de la procession. Personnes libres, concessionnaires, hommes du camp, tous rivalisent de zèle pour la construction des reposoirs. M. le commandant a le sien, les Sœurs de l'hôpital, les Sœurs de Saint-Joseph, le camp, les concessions ont le leur, et c'est à qui l'emportera. La verdure et les guirlandes en

font du reste tout l'ornement. Les chemins sont jonchés de feuillage et encadrés de deux lignes d'arbustes. Rien de plus imposant que le cortège de la procession. Nos six cents hommes marchent sur deux rangs, précédés de la croix et accompagnés de deux gendarmes en grand uniforme. Viennent ensuite les bannières, derrière lesquelles marchent les musiciens ; puis nos enfants, qui jettent des fleurs, au nombre d'une douzaine, et enfin les enfants de chœur, balançant l'encensoir. Le dais est porté par des militaires, escorté par un piquet en armes ; les officiers tiennent les cordons. Derrière marchent les personnes libres et les femmes. Les mères apportent leurs petits enfants au pied d'un reposoir pour que la bénédiction du Dieu Sauveur tombe sur eux d'abord. Ces processions se font dans un recueillement parfait : Notre-Seigneur, on peut le dire, y est vraiment porté en triomphe. »

Pour compléter ce tableau de la colonie, rappelons les deux écoles qui réunissent les enfants, tant ceux qui sont venus de France avec leurs mères pour rejoindre leurs pères, que ceux qui naissent des unions formées en Guyane.

Celle des filles est confiée aux soins des Sœurs de Saint-Joseph ; celle des garçons est dirigée par les Frères de Ploërmel (Frères de M. de Lamennais). Pendant plusieurs années, avant l'arrivée des Frères, leur maîtresse avait été une des femmes condamnées venues de France, Mlle P. de St-L. C'était une personne distinguée, que la passion avait entraînée à une tentative criminelle d'empoisonnement. Touchée par le repentir, elle acceptait avec résignation sa triste position et, désireuse de se dévouer au bien, elle demanda et obtint la charge de faire l'école aux petits garçons. Elle avait un talent merveilleux pour conduire ce petit peuple, qui l'aimait à l'égale d'une mère. Elle se donna tout entière à cette mission et renonça même à son droit de rentrer en France au terme

de sa peine. Le jour où les Frères vinrent prendre la direction de l'école, elle vit avec regret les enfants élevés par ses soins lui échapper des mains. En échange on lui confia le soin de la petite classe des filles ; elle embrassa cette nouvelle tâche avec générosité et passa le reste de sa vie au milieu de la communauté des Sœurs, qui la traitaient presque comme une de leurs compagnes.

CHAPITRE X

TRAVAUX DES AUMÔNIERS SUR LE MARONI

Nous ne pourrions, sans nous exposer à des redites, raconter dans le détail les travaux des Pères dans les différents établissements du Maroni. Nous nous contenterons de glaner dans les correspondances des missionnaires les faits les plus intéressants qu'ils signalent à leurs Supérieurs ou à leurs amis d'Europe.

Commençons par le pénitencier des Hattes. Comme il fallait avant tout assainir ces lieux marécageux par des travaux de drainage, les nouveaux habitants de la Pointe eurent beaucoup à souffrir des exhalaisons empestées de ces plages exposées à un soleil de feu, sans compter les moustiques qui les tourmentaient jour et nuit. Le P. Jardinier se hâta d'aller consoler et visiter ces pauvres gens ; en s'y rendant il put jouir d'un étrange spectacle qu'il raconte lui-même en ces termes : [1]

« Nous avions à peine quitté Saint-Laurent, lorsqu'un tigre magnifique, venant de la côte hollandaise, passa en nageant devant les roues du vapeur. On le signale aussitôt ; le commandant met le vapeur à la poursuite du fauve. Blessé de deux coups de feu, rugissant de douleur, le tigre furieux cherche à monter à bord ; il se

[1] Lettre du mois de novembre 1863.

cramponne au gouvernail, y implante ses griffes, et montrant sa gueule rouge et sa terrible mâchoire, il semble défier ses agresseurs. Deux autres balles lui font lâcher prise, il retombe dans le fleuve, dont il rougit les eaux de son sang. Il se débat encore quelques instants contre les vagues, mais bientôt il sombre et se perd sous six mètres d'eau. L'équipage regrettait une si belle capture.

« Pendant ce combat à l'abordage d'un nouveau genre, on perdit un temps précieux, et le flot venant à baisser, le navire s'échoua près d'une crique. Comme il eût fallu attendre jusqu'au lendemain pour que le vapeur pût se remettre à flot, je montai dans une pirogue qui me déposa à la pointe Passato. De là je partis à pied, longeant la rive du fleuve. Il était trois heures du soir et la marée montait ; je fus trempé jusqu'aux os pendant l'espace de cinq kilomètres. Enfin j'arrivai aux Hattes, à onze heures de la nuit, par un beau clair de lune.

« Ma présence fit bon effet ; j'encourageai les hommes perdus sur ce coin de terre ; je leur laissai une douzaine de volumes pour se distraire par la lecture ; puis, après une dernière prière faite avec eux, je me remis en route vers Saint-Laurent, content de mon expédition. »

Le successeur du P. Jardinier à Saint-Laurent, le P. Gonnet parle avec admiration de la ferveur de ses ouailles :[1] « L'un des concessionnaires de la huitième, bon ouvrier, sincèrement vertueux, s'était confessé la veille du dimanche pour venir communier le lendemain. Il arrive le matin, mais après la distribution de la sainte communion, qui se fait après la grand'messe ; il venait de loin. Je le prie d'attendre un moment, après quoi je le communierai à part. Mais voilà que j'oublie ma promesse. Après la grand'messe qui se chante à huit heures, je m'aperçois de mon oubli et je fais savoir à mon

[1] Lettre du mois de janvier 1864.

homme que je suis à lui. Mais bientôt de nombreux visiteurs, qui m'attendaient, m'envahissent jusqu'à onze heures et demie !

« Cependant les forces commençaient à manquer à notre pauvre communiant. Il vient me trouver enfin, et comme je me désolais de l'avoir fait attendre si longtemps bien malgré moi : « Mon Père, me dit-il, je ne me suis pas ennuyé ; j'ai pu prier à mon aise Notre-Seigneur ; mais à la fin mon cœur s'en allait, la tête me tournait, c'est pourquoi je suis venu vous chercher. » Nous nous rendîmes à l'église, et je lui donnai la sainte communion avec une vive émotion !

« Il n'avait pas mangé depuis cinq heures du soir de la veille, s'était levé à cinq heures du matin et avait marché une heure pour arriver à l'église, portant sur son épaule un tronc de chou maripa.

« Cet homme est un des plus laborieux de sa concession ; chaque jour il prend deux heures au moins pour prier, et pour en avoir le temps, me dit-il, il se fait réveiller par son ange gardien une heure avant le lever. Il communie chaque dimanche. Sa lecture habituelle est l'Imitation de Jésus-Christ. Le zèle du salut des âmes ne lui est pas étranger ; il s'attache à ceux qu'il voit animés de bonnes dispositions et leur parle des choses de Dieu, mais avec discrétion et sans jamais les fatiguer ! »

Le Gouverneur dans ses visites au Maroni rendait hommage au dévoûment des aumôniers. Il admirait surtout le P. de Montfort, ancien officier d'Etat-Major qui avait échangé l'épaulette contre la soutane du missionnaire. A peine débarqué en Guyane, ce Père avait été envoyé au Maroni, où il se livra avec zèle aux travaux de l'apostolat. Voici une de ses journées, telle que nous l'a décrite un de ses compagnons : c'est la veille de Noël, 1863. « Après avoir confessé à Saint-Laurent toute la journée, il part immédiatement après la messe de minuit pour Saint-Maurice où il arrive à trois heures

du matin, à travers bois ; après avoir confessé quelques hommes, il dit péniblement ses deux autres messes dans le carbet qui sert d'église, tout inondé par les eaux de la pluie, tombée un peu avant son arrivée. Il a eu quarante-cinq communions à ses messes! Il était de retour à Saint-Laurent pour huit heures, épuisé!... »

Tant de zèle ne resta pas stérile ; laissons-le nous raconter lui-même une conversion, dont il fut fort consolé : [1]

« La pauvre vieux Regnault vient de mourir subitement: il assistait hier à l'instruction, et n'éprouvait aucun malaise. Il a été saisi à trois heures du soir d'une violente attaque de cholérine, à laquelle il a succombé à trois heures du matin. Quand je l'ai vu à minuit, je l'ai trouvé en parfaite connaissance. Il souffrait d'atroces douleurs. « Mon Père, m'a-t-il dit avant que je lui adresse la parole, je vais paraître devant le bon Dieu ; c'est fini et j'en suis bien aise. » Il a été heureux de recevoir avec pleine connaissance les derniers sacrements ; de temps en temps il interrompait les prières par quelques exclamations comme celles-ci: « Mon Dieu, recevez mon âme! Mon Dieu, pardonnez-moi mes péchés, mes scandales... » Il s'est éteint dans les sentiments de la plus vive foi et de la plus grande confiance dans la divine miséricorde.

« Adonné depuis de longues années à des habitudes d'ivresse dont il rougissait et qu'il se sentait impuissant à dominer, Regnault avait fait en janvier 1862, ou plutôt il avait voulu faire le vœu de ne plus jamais boire de liqueurs enivrantes. Son projet de vœu ne fut pas accepté, sinon pour une année. Il le fit et l'observa constamment. A l'expiration de ce terme, il demanda de renouveler le même engagement, et de plus celui de communier tous les huit jours. Tous les matins il assistait à la sainte

[1] Lettre du 15 février 1864.

messe, et ne manquait jamais de faire une visite au Saint-Sacrement après sa journée de travail. »

Malheureusement une mesure vexatoire vint compromettre de si beaux résultats et semer le mécontentement parmi les colons.

On sait que d'après la loi de 1854, les libérés, condamnés à moins de huit ans, pouvaient rentrer dans la mère-patrie, mais seulement après avoir doublé le nombre des années de leur peine.

Les autres, dont la peine temporaire dépassait huit ans, devaient, après son expiration, passer le reste de leurs jours, sous le titre de libérés, dans la colonie de la Guyane. Cette mesure avait pour but de forcer ces hommes à se fixer définitivement dans la terre d'exil, devenue leur nouvelle patrie. Ils se résignèrent à cette nécessité ; et, décidés à prendre une concession, ils demandèrent l'autorisation de se marier, comme les autres concessionnaires. Le Ministre refusa de faire droit à leur réclamation, et leur interdit de contracter mariage. Par cette défense, qu'on a peine à comprendre, ces malheureux étaient exclus de Saint-Laurent et forcés de s'établir ailleurs. Ils formèrent le village de *Saint-Pierre* dont nous avons déjà parlé ; mais rien ne les attachait au sol, et les évasions devinrent presque journalières dans le nouveau pénitencier, comme dans ceux de *Saint-Louis* et des *Hattes*.

Ce fut une véritable contagion, que ne pouvaient arrêter ni la crainte du supplice, — cinquante coups de corde infligé à ceux qui étaient repris —, ni la perspective de mourir de faim et de misère dans les bois, ou de périr sous la dent des bêtes féroces, ou sous les flèches des Indiens qui, alléchés par l'appât d'une prime se lancent partout à la poursuite des fugitifs.

La première évasion à Saint-Pierre eut lieu le jour même de l'inauguration pendant la cérémonie religieuse. Des quatre hommes qui avaient essayé de se sauver,

l'un se noya dans une crique ; les trois autres furent repris. Cela ne découragea point leurs compagnons d'infortune. Des canotiers avaient conduit le commandant jusqu'aux Hattes ; pendant la nuit, ils s'emparent de l'embarcation et disparaissent par la mer vers Surinam, où ils arrivent heureusement.

Parfois il leur suffit, pour tenter la fuite, d'un petit radeau formé de trois fagots ou même d'un tronc d'arbre flottant.

L'habitude de voir partout des évadés donna lieu à une joyeuse méprise. Un soir, le P. Gonnet, revêtu de sa soutane, se rafraîchissait dans les eaux du fleuve, lorsqu'il se sentit saisi brusquement par une main vigoureuse qui lui étreint l'épaule, tandis qu'une grosse voix lui crie : « Ah ! je te tiens, gredin ! » Etonné de ce procédé, le Père retourne la tête et dit : « Comment ! l'aumônier ! » Le gendarme, confus, lâche sa proie : « Pardon, mon Père, je vous prenais pour un évadé ! »

Après les évasions individuelles ou par petits groupes vint l'évasion en grand de toute une concession de Saint-Pierre, partie avec armes et bagages, la veille même de la fête de son saint Patron. « Je ne sais, raconte agréablement le P. Garnier,[1] s'ils ont voulu par là se mettre sous la protection du saint apôtre. S'ils n'avaient volé une montre d'or et un couvert d'argent, on aurait de la peine à ne pas avouer que le tour a été bien joué. Ils ont construit à la sueur de leur front et à grand'peine une embarcation de huit mètres et pouvant porter vingt-cinq personnes. Il paraît que toutes les pièces ont été préparées sur une montagne assez voisine de leur habitation, d'où elles étaient descendues sur le bord de la crique, dans un lieu protégé par de très épaisses broussailles contre les regards de ceux qui n'étaient pas initiés. Là, tout a été mis en place ; chacune des pièces a

[1] Lettre du 22 mai 1864.

été assujettie par la main si adroite de Guilbert, ancien chantre de la *Proserpine* aux Pontons de Cayenne, l'un des plus habiles filous de la transportation. Il a pu calfater et même doubler en fer blanc cette précieuse barque, la peindre et la mettre ainsi en état de faire un voyage de long cours, dont le succès sembla hors de doute.

« Nous avons appris, à dix heures du matin, à Saint-Laurent, le départ de ces chers enfants, auxquels se sont adjoints, comme conducteurs sans doute, quatre de nos meilleurs canotiers et le cuisinier de la cantine avec les deux garçons de confiance de MM. les gendarmes de Saint-Pierre. Les fugitifs n'ont pas manqué d'enlever à leurs patrons tout ce qu'ils ont pu en tout genre pour approvisionner les voyageurs. Le grand Coquet, l'un des chefs de la bande et de mes meilleurs amis, avait voulu quand même me faire cadeau d'une petite canne en satiné : « Gardez-la, mon Père, je veux que vous la gardiez, me dit-il, ce sera un souvenir de la 18e. » Je ne compris pas alors. Maintenant que cette 18e n'est plus, je vois pourquoi ce souvenir.

« Nos excellents gendarmes ont eu beau courir à la recherche des fuyards ; ils ont eu trois jours de mer, de privations cruelles, une fatigue inouïe, mais n'ont rien vu, rien pris, rien ramené !

« Les voyageurs avaient été aperçus en pleine mer, à la Pointe, vers sept heures du matin, voguant à pleines voiles vers Démérari. Les gendarmes s'élancaient à leur poursuite le lendemain, fête de Saint-Pierre, à la même heure. C'était trop tard ! »

Voilà une autre histoire d'évadés, racontée par le Père Houdouin : [1]

« Deux de ces infortunés étaient parvenus à la Pointe française et se dirigeaient sur le bourg de Mana dans

[1] Lettre du 30 juin 1864.

l'espoir d'y voler une embarcation qui les conduirait par mer sur la colonie hollandaise ou anglaise. Averti de leur fuite, le commandant de la Pointe lance à leur poursuite plusieurs surveillants et soldats. C'était la nuit, par un beau clair de lune, dans les petits sentiers de la forêt. Vers onze heures, les soldats aperçoivent les fugitifs ; le surveillant s'élance à leur poursuite, leur crie de se rendre, mais eux de se jeter dans la brousse, au milieu des lianes. Sans s'en apercevoir, l'un d'eux tombe sur un soldat qui le met en joue en criant : « Rends-toi ou je te tue ! » Le malheureux se met à fuir, essayant en vain de se dégager des lianes qui l'enlacent de tous côtés. Après une nouvelle sommation, le soldat fait feu, casse le bras du fugitif et lui loge une balle dans le corps. Son camarade, craignant un pareil sort, crie au soldat : « Ne tirez pas, je me rends ! » On laisse le pauvre blessé baigné dans son sang et l'on ramène l'autre évadé vers la Pointe. Aussitôt quelques hommes de corvée sont commandés pour rapporter le blessé ; mais ils s'égarent dans la forêt et reviennent sans l'avoir trouvé. Alors le soldat qui avait fait feu et le surveillant-chef s'offrent à guider une nouvelle corvée. Vers trois heures de l'après-midi, ils arrivent enfin auprès de la victime, couchée dans son sang, mais calme et résignée. Pendant le trajet, le blessé ne fit entendre aucune plainte, ne montra aucun ressentiment contre le soldat.

« A Mana on le déposa au blockhaus, et là eut lieu une scène touchante et vraiment digne de l'admiration des Anges.

« Le militaire, agenouillé près de sa victime, lui étanchait le sang avec la sollicitude d'une sœur de charité. C'était un spectacle attendrissant de voir ce soldat épongeant le sang qu'il avait été contraint de faire couler ; de son côté, le blessé le regardait avec reconnaissance, et le remerciait en lui disant : « Mon pauvre soldat, je vous donne bien de l'embarras, n'est-ce pas ? —

Ce n'est rien ; seulement j'aurais voulu ne pas être forcé de tirer. Que voulez-vous? c'est la consigne. — C'est bon, c'est bon, reprenait le blessé, n'en parlons plus! »

« Pendant cette scène, le surveillant était allé chercher quelques rafraîchissements et un peu de nourriture. « Vous devez avoir soif, lui dit le brave militaire; vous boirez bien un coup? — Même deux, reprit le blessé, cela ne se refuse pas. » Et il but à leur santé.

La sollicitude du surveillant pour l'âme et les intérêts spirituels de l'évadé ne fut pas moins touchante que celle du soldat pour le corps. « Le gaillard, disait-il, ne paraissait pas se douter de sa position; il ne songeait pas à régler ses comptes, cela me faisait de la peine. Alors je lui dis : « Est-ce que vous ne voudriez pas voir M. le curé de Mana? — Moi, dit-il, je n'ai rien à faire avec lui... et puis je ne suis pas si malade... — Ecoutez, mon garçon, lui dis-je, je ne veux pas vous cacher ma pensée, je crois que vous êtes *nettoyé!*... Voilà! Moi, je suis militaire ; eh bien! je serais à votre place, je demanderais le Père... nous sommes des chrétiens, il ne faut pas mourir comme des chiens. — Je ne refuse pas non plus, répondit le patient; vous pouvez faire venir l'aumônier. »

« Je me rendis avec joie chez M. le curé (un Père du Saint-Esprit), je sentais que j'avais fait une bonne action, et j'étais content pour ce pauvre diable, qui allait faire une bonne mort! »

« M. le curé vint aussitôt avec les saintes huiles. L'évadé fut heureux de le voir et avant de commencer sa confession il dit : « C'est bien ma faute si je suis blessé; je n'en veux pas au militaire, qui est un brave garçon... il a fait son devoir... il ne fallait pas m'évader, ou bien il fallait me rendre lorsqu'il a crié : Rends-toi! C'est ma faute! »

« Il se confessa, reçut les derniers sacrements avec foi et peu de temps après expira entre les bras du soldat!

« Vraiment de ces trois hommes si différents de position on se demande lequel est le plus digne d'admiration ! »

C'est dans ces circonstances que vint au Maroni le P. Garnier, rappelé de la Montagne-d'Argent. Sa fermeté de caractère le désignait au choix des Supérieurs pour réprimer les désordres naissants de la colonie : le jeu et l'ivrognerie !

Il se mit courageusement à l'œuvre ; bientôt il eut la réputation d'un censeur sévère, et les transportés, qui aiment à créer aux aumôniers des antécédents tenus secrets, affirmaient qu'il avait été *procureur impérial.*

Le fait est qu'il n'eût pas craint d'appliquer un châtiment même rigoureux. Il partageait là-dessus les idées de l'amiral Baudin. Un jour que le digne marin demandait à un condamné qui s'abstenait de tout exercice religieux de quelle religion il était : « Moi, Monsieur, répondit insolemment l'individu, je suis de la religion du diable ! — Eh bien, répliqua le gouverneur, de la part de ton maître, je te gratifie de vingt-cinq coups de corde ! » La punition était sévère, mais juste !

Le P. Garnier, lui aussi, eût voulu, dans certains cas, la corde au lieu des retranchements et des blockhaus devenus inefficaces pour réprimer les délits qui allaient se multipliant chaque jour et devaient en quelques années amener la ruine de la colonie.

LIVRE IV

Consolations et Tristesses

CHAPITRE PREMIER

LES PÉNITENCIERS DU CENTRE ET DU SUD

L'HISTOIRE des fondations sur le Maroni nous a fait perdre de vue les établissements du Centre et du Sud. Il nous faut donc revenir sur nos pas et nous transporter successivement à Cayenne, aux Iles du Salut, et sur les rives de l'Oyapock, où végètent, en attendant leur complet abandon, les colonies de Saint-Georges et de la Montagne-d'Argent.

§ Ier

CAYENNE — LA RÉSIDENCE — LES PONTONS

Vers le mois d'Avril, 1864, M. de Montravel, dont la santé était fort ébranlée, se décida à demander son rappel en France. Avant la fin de l'année, l'on reçut la nouvelle de sa mort inopinée. Il laissait en Guyane de profonds regrets : chrétien convaincu, il avait donné toujours l'exemple de la fidélité au devoir ; il voulait voir dominer dans la colonie l'esprit religieux. Pour faire tomber le respect humain, il aimait à paraître aux offices de l'église, entouré de son brillant état-major. Il appuyait de toute son autorité le ministère des aumôniers auprès des transportés, et dans toutes les mesures à prendre, il s'inspirait volontiers de leurs conseils.

Il eut pour successeur, en janvier 1865, le général Hennique.

A mesure que s'étendait le champ de la transportation, les ouvriers, destinés à le cultiver, arrivaient plus nombreux de France. Aux Pères Demangin et Château, débarqués en Guyane le 1er mars 1860 vinrent se joindre successivement les Pères : Houdouin (5 octobre, 1860), Rocher (29 janvier, 1862), Viart, de Montfort (4 avril, 1862), Falleur (2 avril, 1863) avec un nombre presque égal de Frères coadjuteurs, dont nous sommes heureux de consigner ici les noms : c'étaient les Frères Bailly, Salmon, Pineau (5 octobre, 1860), Roulleaux (5 février, 1861), Sacleux, Janeau (25 juillet, 1861), Collet (4 avril, 1862), Mellière (31 janvier, 1864).

Le 23 Décembre de cette même année 1864 vit arriver

les Pères Verdière et Bégin. Leur compagnon le P. Magnier était mort dans la traversée, en vue des îles Canaries, le jour même de la fête de saint François-Xavier, le 3 décembre 1864.

Les nouveaux-venus embrassèrent avec joie l'existence laborieuse d'aumôniers, qui tenait à la fois de la vie du prêtre et du soldat. Sous la direction de leur Supérieur, ils se dirigeaient partout où le devoir les appelait, changeant de résidence au premier signe, toujours prêts à obéir, toujours prêts à se dévouer.

Quant au Supérieur, sans être chargé d'aucun pénitencier en particulier, il restait l'âme de tous. De Cayenne où il résidait, il se transportait partout où sa présence pouvait être utile. C'était un voyage continuel pour visiter les différents points de la mission, pour aider et encourager les Pères, et opérer les changements réclamés par les circonstances.

Avec le Supérieur, se trouvait encore à Cayenne le P. Procureur de la mission aidé d'un frère, spécialement chargé d'expédier aux divers établissements les objets nécessaires au culte ou à l'entretien des aumôniers.

De plus il y avait un ou deux Pères chargés du service religieux dans la *geôle* ou sur les *pontons*.

On appelait ainsi deux vieux navires, la *Proserpine* et le *Gardien*, établis en rade, et sur lesquels on avait réuni tous les transportés, employés dans les différents chantiers de la ville. C'était une sorte de pénitencier flottant, ayant son administration à part, avec commandant, surveillants, soldats et matelots ; ces derniers chargés de conduire chaque matin les ouvriers à leur travail et de les en ramener le soir. Comme il n'y avait pas sur ces pontons assez de place pour y célébrer l'office religieux, on transforma en chapelle le pont d'un troisième bateau appelé le *Cacique*.

Tous les dimanches, l'aumônier montait à bord, chantait la messe au milieu des transportés, puis s'entre-

tenait avec eux, les consolait et leur distribuait des livres de lecture. Il renouvelait ces visites une ou deux fois la semaine.

Celui des Pères qui se dévoua le plus à cette œuvre, fut le P. Demangin; mais cela ne suffisait point à son zèle ardent, et il s'appliqua sans relâche au ministère de la confession et de la prédication, à la cathédrale et dans les chapelles des communautés religieuses.

Outre les pontons, les aumôniers avaient encore à s'occuper des ouvriers qui exploitaient le Grand Bois. Plus de cent hommes étaient réunis dans le chantier de l'Orapu, un des affluents de la Comté: un Père les visitait de temps en temps, et vers les fêtes de Pâques il passait quelques jours au milieu d'eux pour leur permettre de remplir leur devoir.

Un autre chantier avait été établi sur la plage du Kourou, dans le voisinage des Iles du Salut. On y avait rassemblé plusieurs centaines d'hommes, en cours de punition: ils furent parqués d'abord sur le ponton le *Castor*, mais un jour, comme le raconte joyeusement le P. Girre,[1] « le vieux navire eut la fantaisie de se plonger dans la mer jusque par-dessus la tête, de boire un bon coup et de s'ensevelir en grande partie sous la vase; force fut à tout le monde de l'abandonner à ses mauvais instincts »; on le remplaça par le pénitencier de terre, qui prit le nom des *Roches*, dont il est entouré.

Dans les savanes environnantes, on établit des *hattiers* ou *bouviers* pour la garde et l'élevage des troupeaux. Ce fut le chantier de *Passoura*. Puis, dans la forêt, en remontant le fleuve de plusieurs lieues, s'échelonnèrent les uns au-dessus des autres plusieurs chantiers, dont le principal et le plus éloigné fut le chantier des *Trois Carbets*; il contenait plus de cent hommes. Enfin sur

[1] Lettre du mois d'avril 1865.

la rive droite du fleuve se fixa une petite colonie de concessionnaires occupés de la culture du sol.

Hélas ! tous ces malheureux se trouvaient sans prêtres, sans offices religieux, abandonnés à eux-mêmes, vivant sans morale et sans Dieu ! Heureux ceux que la maladie abattait et conduisait à l'hôpital de l'Ile Royale ; ils y retrouvaient sinon la santé, du moins une fin chrétienne et consolée !

Emu de l'abandon dans lequel vivaient ces centaines d'hommes, le Supérieur de Cayenne leur envoyait de temps en temps un Père pour les consoler ; le plus souvent il se chargeait lui-même de ce ministère !

Ces fatigues jointes à l'insalubrité du climat épuisaient rapidement les forces des aumôniers ; quelques-uns d'entre eux, à leur grand regret, furent contraints par le conseil sanitaire de quitter la colonie et de rentrer en France, comme les Pères Leroy, Fornier et Ringot.

Après un repos de six mois, le P. Leroy avait obtenu de retourner à son poste, mais malgré son héroïque patience, il dut quitter une seconde fois la Guyane, pour ne plus y revenir.

Le P. Ringot, rentré en France, ne fit plus que languir dans la résidence d'Angers, où il mourut au bout d'un an à peine.

Quant au P. Beigner, après avoir été délivré de sa charge de Supérieur, confiée au P. Girre, il avait repris la vie de simple aumônier dans le pénitencier de l'Ile Royale ; mais sentant ses forces trahir son courage, il demanda au R. P. Provincial de le rappeler en France, « s'offrant à remplir le poste le plus humble, pendant les quelques années qu'il avait encore à passer sur cette terre ! » Il quitta Cayenne au mois d'octobre, avec le F. Gross, et il fut attaché au collège de Boulogne, où il termina pieusement sa laborieuse carrière le 28 novembre 1880.

Le P. Beigner était l'homme fort par excellence, aussi

vigoureusement trempé au moral qu'au physique. Pendant les ravages de la fièvre jaune, il se trouva continuellement sur la brèche; et quand tous tombaient autour de lui, il recueillit d'une main ferme la succession de trois supérieurs, enlevés l'un après l'autre par le fléau!

On le voyait sans cesse voler d'un pénitencier à l'autre, pénétrant au foyer même de la contagion, sans en être jamais atteint. Il eut la douloureuse mission d'assister à leurs derniers moments le Pères frappés par l'épidémie à Cayenne et à l'Ilet-la-Mère. Jamais il n'eut un moment de défaillance ou de crainte. Aussi avait-il mérité l'estime et la confiance du Gouverneur, l'amiral Baudin, et, grâce à son influence, la religion obtint dans la transportation pendant quelques années, la place prépondérante qui lui revenait de droit.

« Grâce à Dieu, écrivait le P. Girre,[1] son successeur, nous ne travaillons plus en vain. Sans doute, tous nos transportés ne sont pas des modèles de vertu et d'humilité, mais il y en a beaucoup qui s'efforcent de mener une vie chrétienne. Beaucoup se consolent dans leur malheur par la pensée que Dieu voit leur repentir et que leurs souffrances bien endurées attireront les bénédictions du ciel sur leurs familles, qu'ils ont plongées dans le deuil et la désolation. Ils n'ont pas généralement l'espoir de retourner en France; mourir ignorés dans un coin de la Guyane, voilà la seule ambition de plusieurs! n'est-ce pas un bonheur pour le missionnaire de se dépenser pour une si belle œuvre. »[2]

---

[1] Lettre du mois de décembre 1865.

[2] Cf. Notice sur Hallez, de Strasbourg, dans les *Etudes*.

§ II

LES ILES DU SALUT — L'ILE ROYALE

En 1865, le pénitencier de l'Ile Royale était confié aux soins du P. Nicou. Il habitait, à côté de l'église, un modeste presbytère, enclos d'un jardinet, au bas d'une série de terrasses, où les légumes d'Europe étaient cultivés avec les fruits du pays. Du haut de la galerie, il pouvait contempler au pied de la montagne à pic les vaisseaux se balançant dans la rade et autour d'eux mille embarcations allant et venant dans toutes les directions. Sans être insensible aux charmes de ce spectacle, l'ardent apôtre s'en arrachait volontiers pour se prodiguer tout entier à ses transportés. Nul n'a déployé un zèle plus actif et plus efficace. Il avait le talent d'attirer à lui les condamnés, qui ne pouvaient s'empêcher d'admirer la foi de cet homme de Dieu. Souvent il passait de longues heures à genoux au pied du tabernacle, pour demander à Notre Seigneur la conversion de ses enfants prodigues, et parfois même il passait en prières toute la nuit, prenant un court repos sur les marches de l'autel, comme jadis l'apôtre du Japon. Aussi ses lettres étaient-elles de véritables bulletins de victoire : [1]

« Sur le rocher où m'a jeté la Providence, écrivait-il, je dirige une paroisse de mille condamnés. Aux yeux de l'administration, ce sont en général les plus mauvais, les plus méchants des transportés ; c'est ici qu'on envoie les bandes noires, les incorrigibles, les indomptés. Pour

[1] Lettre du mois de juin 1865.

moi, qui suis un peu comme le hibou de la fable, je les trouve mignons, gentils, surtout quand ils veulent être sages et m'écouter.

« Un grand nombre d'entre eux sont plus près du ciel ici qu'ils n'étaient en France. Sur mille hommes, j'en ai vu six cent trente s'approcher de la table sainte à Pâques. Le mois de Marie ne m'a pas donné un spectacle moins consolant. Chaque soir, quatre cents hommes se pressaient au pied de la statue de Marie pour entendre ses louanges et chanter des cantiques en son honneur ; et ces hommes venaient de plein gré, après une journée de travail et de sueurs... »

En 1864, sur huit cents hommes que l'on regarde comme le rebut, non seulement de la société, mais du bagne lui-même, l'apôtre zélé en voyait six cents s'approcher des sacrements et se réconcilier avec Dieu ! Et dans ce nombre, que de rétardataires de dix, vingt, trente ans !...

« Un jour, écrit-il,[1] un homme d'un aspect assez imposant vint me trouver et me dit : « Mon Père, je suis un vieux pécheur ; il y a cinquante ans que je ne me suis plus confessé ; si vous croyez que l'on puisse encore faire quelque chose de moi, faites. — Comment ! m'écriai-je, si l'on peut faire quelque chose de vous ? mais j'espère bien faire de vous un *saint !* — Un saint, reprit-il, mais je n'ai jamais fait que du mal ! Comment voulez-vous que je devienne un saint ? » — Notre conversation se termina par une confession, et quelques jours après notre homme faisait sa seconde communion, à l'âge de soixante-cinq ans ! C'était le plus vieux de mon pénitencier. »

« Voilà, conclut-il, les péripéties par lesquelles nous passons chaque jour : toujours sur la brèche, nous frappons à droite et à gauche ; nous bataillons contre le

[1] Lettre du 10 juillet 1865.

diable, contre l'indifférence, le respect humain, les vices de toutes sortes ; nous éprouvons quelquefois des échecs, mais finalement nous avons presque toujours la victoire, parce que Dieu combat pour nous. Depuis l'année dernière, j'ai baptisé vingt adultes protestants ou arabes ; j'ai eu plus de cent cinquante retours qui dataient de dix, vingt, trente ou quarante ans ; j'ai confessé au moins mille hommes, sans compter les confessions répétées plusieurs fois. Si la peine est grande, la consolation est plus grande encore, et je goûte un véritable bonheur quand j'expédie pour le ciel des âmes si bien disposées ! »

Le P. Nicou garda son poste jusqu'en juillet 1867, époque où le gouvernement cessa d'expédier en Guyane les condamnés européens pour les diriger sur la Nouvelle-Calédonie. Le dernier convoi eut lieu en mars.

Peu de temps après avoir quitté l'Ile Royale, le Père Nicou, épuisé, alla chercher en France un repos nécessaire et bien mérité. Attaché à la résidence d'Angers, son pays natal, il reprit un peu de santé et put rendre encore d'utiles services jusqu'à sa mort, qui le surprit à Poitiers, le 11 octobre 1872.

§ III

L'ILET-LA-MÈRE

Cette charmante petite île avait eu pour aumôniers d'abord le P. Chateau, aidé du P. Rocher ; puis le P. de Montfort.

Le P. Chateau, suppléant par l'énergie de sa volonté à la faiblesse de sa santé, mit le plus grand zèle à décorer sa petite église. Heureux s'il n'avait été souvent gêné dans son ministère par l'humeur tracassière d'un commandant à jamais célèbre pour avoir découvert une mine d'or, qui n'était qu'un filon de mica !

§ IV

LA MONTAGNE-D'ARGENT

Nous retrouvons à la Montagne-d'Argent le P. Nicou qui avait remplacé le P. Demangin. Dans ce nouveau poste il se montra tel que nous l'avons admiré au Maroni et à l'Ile Royale. Rien ne coûtait à son zèle quand il s'agissait de sauver des âmes. Laissons-le raconter lui-même un de ses plus beaux triomphes :[1]

« Au commencement de 1862, un homme qui avait subi une vingtaine de condamnations pour vols, ivrognerie, etc. et autres peccadilles de ce genre, tomba malade et fut porté à l'hôpital. Comme sa maladie ne lui laissait que peu d'espoir, je l'engageai à remplir au plus tôt le devoir pascal. Il me regarda fixément et me dit d'un ton à m'ôter l'envie de continuer : « J'ai bien le temps ! » et il me tourna le dos. Je dus me retirer avec un peu de rougeur sur le front et beaucoup de peine dans le cœur.

« Huit jours après, m'apercevant que le malade n'avait plus que quelques jours à vivre, je revins à la charge et lui proposai de faire son devoir. Il entra dans une violente colère : « Je suis protestant, répondit-il, vous n'avez donc rien à faire avec moi... allez-vous-en ! »

« Or, je savais fort bien qu'il n'était pas protestant. Que faire en pareille circonstance ? je me retirai et j'allai porter mon chagrin aux pieds de la sainte Vierge à l'église. Le lendemain, après avoir invoqué avec ardeur la divine victime au saint sacrifice de la messe, après

[1] Lettre du mois de janvier 1866.

avoir prié Marie de ne pas se laisser vaincre par le démon, je montai une troisième fois à l'assaut. J'entre dans la salle et je vais droit au malade.

« A peine avais-je ouvert la bouche qu'il commença à s'agiter, à se livrer à de véritables convulsions, en jetant des cris, en me disant de me retirer, qu'il était protestant et n'avait que faire de confession et du reste... Je me retirai plus confus que jamais...

« Cependant, convaincu que le respect humain était le principal obstacle au retour de cet orgueilleux, je résolus de faire une dernière tentative pendant les ténèbres de la soirée, au moment où les malades dormiraient. A neuf heures du soir je me rendis à l'hôpital et j'abordai doucement le malade. Les scènes précédentes se renouvelèrent avec un redoublement de fureur. Dans ce moment je me sentis ému et je lui dis avec force : « Vous refusez les secours de l'Eglise : eh bien ! sachez-le : dans vingt-quatre heures vous serez dans l'enfer, vous y brûlerez pendant une éternité ! entendez-vous bien !... Et ce sera votre faute ; quant à moi, j'ai rempli mon devoir envers vous ; désormais je ne reviendrai plus que vous ne me fassiez appeler. Je me retire donc, mais je vous le repète : dans vingt-quatre heures vous serez dans l'enfer pour une éternité !... » Après cet horrible adieu, je me retirai, en recommandant à la sœur de veiller sur cet homme, de le visiter d'heure en heure, d'essayer enfin ce que je n'avais pu faire et de me prévenir au moindre signe de changement... Il était près de dix heures du soir.

Le lendemain je dis la messe pour le moribond. « Il ne passera pas la journée, me dit la sœur, et il reste dans les mêmes sentiments. »

« La prière était la seule arme qui me restât en main ; je me prosternai donc aux pieds des patrons du pénitencier ; j'invoquai Jésus, Marie, Joseph, mais avec la tentation d'adresser des reproches au ciel et de donner un démenti au *Souvenez-vous*. Rentré dans ma chambre,

j'attendais d'instant en instant l'arrivée d'un messager de l'hôpital : vaine attente ! Enfin, vers midi, le messager tant désiré se présente et m'annonce que le malade me demande. Je vole à l'hôpital ; cet homme était devenu un agneau ; il commença sans délai sa confession, qu'il fit avec une connaissance parfaite et des dispositions non douteuses. Il ne pouvait recevoir le saint viatique à cause de ses vomissements ; mais, vers le soir, il reçut les sacrements des mourants avec la piété la plus édifiante. Deux heures après, il n'était plus de ce monde. »

Tous les moribonds n'étaient pas aussi difficiles à convertir, témoin le jeune Parisien, dont le P. Nicou raconte ainsi les derniers moments : [1]

« Grâce aux démarches d'un oncle haut placé, un jeune repris de justice avait obtenu sa grâce et n'attendait plus qu'une occasion pour rentrer en France. Voilà qu'on le désigne pour aller travailler à Kourou, dans le Grand Bois. Le jeune homme demeure stupéfait : on n'envoie dans ce chantier que les hommes en punition, tant le séjour en est malsain ; en outre, il y avait à craindre qu'un navire français n'arrivât dans l'intervalle et ne repartît sans lui !

« Il crut donc devoir faire des représentations ; mais on ne lui répondit que par des injures et des menaces de prison et il fut obligé de s'exécuter. Après un mois de travail qui était au-dessus de ses forces, on le ramena à mon hôpital de l'Ile Royale presque mourant. Je m'empressai d'aller le voir ; il m'accueillit avec un aimable sourire, me raconta son histoire avec la plus grande simplicité et n'eut pas un mot de plainte contre le chef qui avait ainsi occasionné sa mort !

« C'est Dieu qui l'a voulu, disait-il, je ne veux que ce que Dieu veut ! » Il expira après cinq semaines de souffrances endurées avec une patience héroïque. En échange

[1] Lettre du 10 avril 1866.

de la patrie terrestre, Dieu dans sa miséricorde, lui avait ouvert les portes de la patrie céleste ! »

Au P. Nicou succéda le P. Gonnet (1er janvier 1863). C'était la bonté personnifiée. Il avait pour ses repris de justice des tendresses quasi maternelles, leur prodiguant toutes sortes de douceurs, que le *pied de biche* acceptait en disant : « Merci, bon Père, à une autre fois ! »

En quittant la Montagne-d'Argent, le P. Gonnet remit le soin du pénitencier au P. Bégin, récemment arrivé de France. Malgré le zèle qu'il déploya, le nouvel aumônier ne parvint à grouper autour du festin pascal que le cinquième de son troupeau : cent hommes sur cinq cents. Mais sachant combien la nature du repris de justice est rebelle à toute conversion, il bénissait Dieu de ce résultat, quelque modeste qu'il fût !

Vers le mois de mars arrive l'ordre d'évacuer au plus tôt le pénitencier. Cette nouvelle répandit la joie parmi les transportés; après de longues semaines anxieuses, ils virent enfin apparaître à l'horizon le navire qui devait les emporter au Maroni.

Après leur départ, le P. Bégin reprit lui-même le chemin de Cayenne. Avec lui finit le ministère des aumôniers à la Montagne : il avait duré douze ans et demi.[1]

Deux tombes restaient pour rappeler le dévoûment des Pères: c'étaient celles du P. Morez et du F. Dambrine.

Saluons en passant cet humble auxiliaire des aumôniers, et avec lui tous les Frères Coadjuteurs qui se sont dévoués à cette rude mission. S'ils ne s'occupaient point directement des transportés, ils travaillaient du

[1] On remplaça les repris de justice par les lépreux de Mana. Pendant trois mois, le P. Berriaud resta encore au milieu de ces infortunés, pour leur prodiguer ses consolations.

moins indirectement à leur conversion par leurs prières et leurs œuvres de pénitence. Ils étaient pour tous un vivant modèle de la vie chrétienne : aussi les condamnés ne leur ménageaient-ils pas leurs éloges et leur sympathie. Plusieurs d'entre eux furent victimes de leur charité ; leurs tombes comme celles du F. Dambrine se dressent au milieu de celles des transportés. Les autres sont revenus en France, mais avec une santé ruinée, et le regret de ne pas avoir, eux aussi, consommé leur sacrifice sur les plages de la Guyane !

CHAPITRE II

LE MARONI ET SES ANNEXES

§ Ier

ÉTAT DE LA MISSION

Le 24 mars 1865, le nouveau Gouverneur, M. Hennique, fit une première visite au Maroni. Il était accompagné du P. Girre, Supérieur des aumôniers.

A cette époque, la population de la colonie était de 3384 âmes, ainsi réparties :

Saint-Laurent	1174,	dont 446 concessionnaires.
Saint-Pierre	239,	dont 150 concessionnaires.
Sainte-Marguerite	102,	groupe d'exploitation forestière.
Saint-Maurice	189	tous concessionnaires.
Les Hattes	487	repris de justice.
Saint-Louis, Saint-Anne.	282	exploitation forestière.
Saint-Jean	429	libérés.
Hôpital	121	
Total	3023	
Personnel libre	361	
Total général	3384	

Les aumôniers chargés de ces différents groupes étaient : à Saint-Laurent, le P. Garnier, aidé du P. Faleur ; à Saint-Louis, le P. Viard, avec le P. Jardinier, chargé de Saint-Jean ; à Saint-Pierre, le P. Houdouin, qui desservait encore les Hattes, à la Pointe française.

M. le Gouverneur témoigna à tous ces Pères une bienveillance marquée et leur dit qu'en toutes circonstances ils pourraient compter sur lui. Il déclara ouvertement qu'à ses yeux la religion seule était capable de moraliser les transportés et que par conséquent il en favoriserait partout l'exercice et la pratique. Lui-même donnait l'exemple et tous les dimanches il assistait officiellement à la messe avec toute sa maison.

Cela n'était pas du goût des libres-penseurs de Cayenne, francs-maçons et autres ; un journal clandestin se fit l'écho de leur mécontentement ; mais on n'osa trop braver la juste sévérité du Gouverneur et le journal disparut sans bruit.

Dans une courte visite aux différents établissements, le général Hennique n'eut pas de peine à reconnaître que le pénitencier de *Saint-Louis* était funeste à la colonie et de l'assentiment du conseil, il en décréta la suppression à bref délai.

Aux *Hattes* il se montra très satisfait des travaux d'assainissement et de dessèchement, opérés sous la direction de M. Passavie ; il déclara que ce pénitencier allait recevoir tous les repris de justice, évacués de la Montagne-d'Argent ; il fallut donc en toute hâte élever les cases qui les devaient abriter et mener rapidement la construction du presbytère et de l'église pour qu'un aumônier pût résider au milieu des six cents hommes qui vinrent s'établir à la Pointe au mois de septembre de cette année.

Plus tard, quatre cents libérés de Montjoly renforcèrent le pénitencier de *Saint-Jean*, sous la conduite de M. Levraud, nommé commandant.

A *Saint-Maurice* vivaient deux cents concessionnaires répartis en dix groupes.

A *Saint-Pierre*, la plus belle église du Maroni s'élevait grâce au dévouement du brave charpentier Defer. En vain l'aumônier, le voyant épuisé par le travail, l'invite à prendre quelque repos à l'hôpital : « Si je quitte le chantier, répond-il, l'église restera inachevée ; je ne puis abandonner ma tâche. » Et il reste au travail... Quand l'édifice est debout, le bon serviteur va se jeter sur un lit à l'hôpital Saint-Laurent, où il ne tarda pas à avoir le salaire de son travail dans une vie meilleure. Le Père de Montfort inaugura le nouveau sanctuaire.

L'église de Saint-Laurent tombait en ruines; d'ailleurs elle devenait trop petite pour les douze cents âmes de la colonie ; il fallut en bâtir une autre ; mais les travaux n'avançèrent que lentement, et ce ne fut que le 2 février 1868 qu'on put en prendre possession.

Le général Hennique ne demandait pas mieux que de favoriser l'œuvre du Maroni, dont il savait apprécier la haute portée ; mais autour de lui l'esprit sectaire des adeptes de la franc-maçonnerie voyait de mauvais œil l'influence des aumôniers et cherchait par tous les moyens à entraver l'action religieuse.

L'homme choisi pour cette besogne malfaisante fut M. Godebert, capitaine d'infanterie de marine, nommé directeur des pénitenciers à la place de M. Chaudière.

En face des Iles du Salut s'élevait le pénitencier de Kourou. C'est là qu'on résolut de tenter une œuvre laïque, en dehors de toute influence religieuse. Sur un plateau de terre d'alluvion, au bord de la rivière de Kourou, on établit un certain nombre de concessionnaires des deux sexes, vivant en toute liberté, sans culte ni religion. Le sol était fertile, d'un défrichement peu coûteux, et promettait d'abondantes récoltes. M. Godebert confia la direction de ce pénitencier à son intime

ami, l'un des francs-maçons les plus influents de Cayenne. Ainsi espérait-on miner l'œuvre chrétienne de M. Mélinon et le forcer à donner sa démission.

Quand le général Hennique eut percé à jour ces indignes manœuvres, il eut bientôt fait de révoquer le commandant de Kourou, et la petite société agricole sans morale et sans Dieu rentra dans le néant !

§ II

LA VIE DE L'AUMÔNIER DES CHANTIERS SUR LE HAUT-MARONI

Le P. Bégin, chargé du poste de Saint-Jean, a décrit en détail dans son journal la vie mouvementée et quelque peu aventureuse des aumôniers du Grand-Bois. Nous ne ferons qu'abréger son récit.

Voici d'abord le presbytère de *Saint-Louis*, le *Vatican*, comme l'appellent les transportés émerveillés de son élégance. Construit en bois, il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage sur un soubassement en maçonnerie fort solide ; tout l'édifice du haut en bas est revêtu d'une galerie à jour, d'où l'on aperçoit, d'un côté, le jardin, avec ses fleurs d'Europe mêlées aux plantes de la Guyane ; de l'autre, une verte prairie qui s'étend jusqu'au fleuve et dans laquelle paissent des bœufs et des vaches... N'étaient les serpents venimeux, qui se glissent un peu partout, ce presbytère serait vraiment un séjour délicieux !...

Cependant l'aumônier n'en jouit guère. Le dimanche, de grand matin, il monte en canot pour visiter ses ouailles dispersées dans la forêt, le long du fleuve. Il est escorté de deux soldats, car les huit rameurs sont des transportés, sur lesquels on ne compte qu'à demi.

Arrivé au carbet qui sert d'église, il réunit les travailleurs et célèbre la sainte messe, à laquelle ils assistent volontiers. Après l'office, ils accourent chez le Père pour lui raconter leurs misères et surtout l'ennui qui les dévore ! Ce sont des libérés soumis au doublage, et

comme ils ont l'espoir de rentrer en France, ils ne peuvent se résoudre à fonder un établissement stable et à prendre une concession. Ils soupirent après la patrie, bien qu'ils sachent qu'ils y seront reniés par leur propre famille !

Pour ces infortunés, minés par le mal du pays, l'apparition de l'aumônier était une joie inexprimable ! Ils étaient si contents de déverser dans son cœur de prêtre leurs espérances et leurs regrets amers ! Aussi l'entouraient-ils d'un véritable respect et ils se fussent reprochés de tromper sa confiance.

Un jour, l'un d'entre eux dit à ses camarades en plaisantant : « La prochaine fois que nous monterons à Saint-Jean avec le Père, nous le mettrons sur la côte et nous filerons avec son canot ! — Non, répondirent-ils à l'unanimité, nous n'avons que les Pères pour nous protéger et nous encourager ; loin de leur faire de la peine, nous les défendrons, si l'on veut les attaquer ! » Et pourtant ils ne se gênaient guère pour jouer ce tour aux surveillants et même à des officiers.

Un jour que le major, escorté de deux soldats, se rendait à Saint-Jean, dans un canot à six rameurs, ceux-ci dirigent l'embarcation sur un îlot au milieu du fleuve et, profitant du premier moment de trouble, ils se jettent sur les deux soldats, les désarment, puis, six contre trois, ils prient poliment le médecin et les militaires de vouloir bien descendre sur l'îlot, parce qu'ils ont besoin de sa barque pour aller faire une promenade de fantaisie du côté de la rive hollandaise !

« Vous pourrez trouver le temps long et avoir faim, ajoute le patron ; tenez, prenez ce pain, » et il leur jette un de leurs pain de ration.

Là-dessus l'équipage se met à ramer avec ardeur et bientôt disparaît aux yeux des captifs, confus de leur aventure. Le pauvre officier en perdit la tête et, dans un acte de folie, se brûla la cervelle !

Dans leurs courses sur le fleuve, les aumôniers n'étaient pas seulement exposés à être débarqués par les rameurs et abandonnés sur un îlot désert, plus d'une fois ils risquaient de se noyer en traversant les rapides. Nous avons déjà eu le naufrage du P. Beigner : le Père Berriaud eut le sien et ne dut son salut qu'à la présence d'esprit avec laquelle il se soutint sur l'eau en faisant la planche jusqu'à ce qu'on put venir à son secours.

Sur la rive, d'autres dangers attendaient les intrépides missionnaires : ils restaient embourbés dans les fondrières ou bien ils s'égaraient dans les profondeurs de la forêt vierge. C'est ce qui arriva au P. Jardinier : il suivait, monté sur sa mule, un chemin coupé de véritables barricades d'arbres abattus ; il ne pouvait avec sa monture franchir ces obstacles ; il la confia donc à un guide et se lança à pied dans le sentier, enjambant avec peine les troncs amoncelés. A un détour du chemin, il se trompa de direction et bientôt il est complètement égaré ! Il marche, marche toujours sous une pluie battante qui le mouille jusqu'aux os et n'ayant d'autre provision en poche qu'une orange et un morceau de pain ! Au bout de plusieurs heures, il arriva sur le bord d'une crique. Tandis qu'il se consulte en invoquant son ange gardien, il entend un bruit de rames ! C'était un gendarme qui passait en canot. Il accueillit le Père avec joie dans son embarcation et le ramena à Sainte-Anne, où il n'arriva qu'à la nuit tombante, harassé de fatigue et de faim et grelottant de fièvre !

§ III

LA CRIQUE SPARWINE

(Octobre-Novembre 1866)

L'ADMINISTRATION avait décidé l'exploitation en grand de la forêt du Maroni pour le service de la marine ou des chemins de fer. On tira de Saint-Louis tout le personnel libre et transporté pour l'établir en amont du fleuve, au-dessus de Saint-Jean, sur les bords de la crique Sparwine, distante de Saint-Laurent de près de huit lieues, et assez rapprochée du Saut Armina. Près de trois cents travailleurs furent mis à cette besogne, distribués en trois chantiers, dont Sparwine formait le centre. Là résidait l'administration; et plus tard quand on donna à cette population quasi nomade un aumônier, c'est à Sparwine qu'il établit sa demeure. C'était le P. Jardinier. Comme il n'y avait encore ni presbytère, ni église, il dut partager le carbet et la table des officiers: il vécut ainsi *à la gamelle*, comme il disait joyeusement, pendant trois mois, après lesquels il trouva un abri dans la sacristie, partagée en deux; il était tout heureux de vivre sous le même toit que son divin maître.

Alors commença pour lui une existence plus rude que celle des missionnaires dans les pays les plus abandonnés. Nulle difficulté, nulle privation ne pouvaient ralentir son zèle: chaque jour, qu'il pleuve ou qu'un soleil de feu darde ses rayons, il est en course pour visiter ses chers bûcherons, les consoler, les égayer même

d'une parole joyeuse et de son bon sourire, ou leur apporter même quelque douceur.

Par une sorte de privilège, il se trouve à l'origine de presque tous les établissements du Maroni. Il se plaît au milieu des privations, et il lui suffit de quelques fleurs qu'il cultive avec amour dans son petit jardin pour sentir son cœur s'épanouir à la pensée qu'elles serviront à orner l'autel de son Dieu !

Que de souffrances, dont la vue navrait son cœur ! Ses hommes manquaient même de vêtements : « ils n'avaient plus que de guenilles qui cachaient mal leur nudité ! Une centaine d'entre eux n'ayant pas de hamac, couchaient sur des lianes entrelacées et couverts de feuilles. »

Comment aborder ces hommes à qui sont refusées les ressources de première nécessité ? Comment leur demander des sacrifices, au profit de la vertu ?... Et cependant le zèle compatissant du P. Jardinier opère, dans ces âmes, aigries par la souffrance, de merveilleux changements.

Chaque jour il remporte quelque victoire : « Aujourd'hui, dimanche, quinze confessions, dix communions. » Un autre jour : « Deux confessions, une mort édifiante », etc.

On ne peut sans émotion parcourir les pages de son journal qui reflètent toutes les joies, toutes les douleurs de son cœur d'Apôtre !

Les fatigues excessives et les privations amenèrent fatalement les maladies, surtout parmi les hommes récemment débarqués de France, et qui n'avaient pas encore eu le temps de s'habituer au climat dévorant de la Guyane.

Presque tous, dès les premiers mois, furent atteints des fièvres, que propageaient les exhalaisons empestées d'un sol nouvellement exposé aux rayons d'un soleil

tropical. A chacun de ses voyages, la baleinière, chargée du service entre Sparwine et Saint-Laurent, amenait à l'hôpital de Saint-Louis un convoi de vingt-cinq à trente malades.

La plupart de ces malades n'entraient à l'hôpital que pour y mourir; heureusement ils y trouvaient les Sœurs de Saint-Paul qui les soignaient avec un dévoûment admirable et les disposaient à la mort.

§ IV

FRUITS SPIRITUELS

Les fruits spirituels répondaient-ils au dévoûment des Pères ? A entendre le P. Garnier, il semble que les résultats n'aient pas été ceux qu'on aurait eu le droit d'espérer avec le zèle que déployaient les missionnaires. « Nous avons eu, écrit-il, un plus grand nombre d'hommes que par le passé qui n'ont pas rempli leur devoir de chrétien. Ceux qui ont été fidèles sont au nombre de cinq cents, plus quelques retardataires, sur douze cents hommes, non compris les femmes. »

Parmi les causes de ce maigre résultat, le P. Garnier signale surtout le trop grand nombre d'individus venus à Saint-Laurent, non pour être concessionnaires, mais pour vivre plus à l'aise sous une discipline plus paternelle, avec la perspective de trouver des occasions plus nombreuses de s'évader.

« Ces hommes ont horreur de l'aumônier et s'éloignent de lui : le seul remède à ce mal c'est de renvoyer de la colonie les mauvaises têtes et de n'admettre que les hommes offrant quelques garanties sérieuses d'amélioration. »

Ceux-là, il faut les chercher surtout parmi ceux qui, sans être vicieux, ont eu le malheur, dans un jour d'égarement, de commettre un crime qui a suffi pour les conduire au bagne.

Ces hommes qui ont gardé un fonds d'honneur,

éprouvent une repulsion profonde, et comme instinctive, pour la société des forçats. Volontiers ils accepteraient la captivité perpétuelle pour être séparés d'une telle compagnie.

Aussi ont-ils accueilli avec des transports de joie le système des concessions qui leur permettait de se réhabiliter par un travail honorable, et d'espérer même une vie d'émancipation.

Après cette catégorie qui formait à peu près le quart de la transportation, venait la classe des hommes au caractère faible, ou d'une nature mal équilibrée. Soit par défaut d'éducation chrétienne, soit mauvaise habitude, ils ne savent pas se préserver des séductions du vice : seule une discipline sévère peut les défendre contre leurs mauvais instincts. Ils formaient la moitié environ de la colonie.

Un dernier quart comprenait les natures perverses, rebelles à toute moralisation, et qu'il eût fallu à tout prix enlever des colonies pour en assurer le succès.

Malheureusement telle n'était pas la direction imprimée à l'œuvre par l'administration. Malgré les recommandations du Gouverneur, le directeur M. ne craignit pas d'entraver l'action des aumôniers. Nous nous abstenons de reproduire les accusations portées contre lui par les aumôniers attristés ; mais nous ne saurions trop déplorer son hostilité manifeste contre toute influence religieuse. Il en voulait surtout à M. Mélinon, et par tous les moyens cherchait à lui extorquer sa démission. A ses yeux il n'y avait rien au-dessus du régime militaire : la discipline du soldat devait suffire à moraliser ces natures perverties !

Que faire en présence de ce mauvais vouloir ? Les aumôniers sans se décourager priaient et continuaient à se dévouer !

Une consolation leur restait : celle de se réunir tous

les quinze jours au presbytère de Saint-Laurent; là, mettant en commun leurs expériences, ils conféraient entre eux sur les intérêts de la mission, s'encourageaient mutuellement à faire face aux difficultés et se préparaient à de nouveaux travaux par une douce fête de famille : après de joyeuses agapes, on lisait tout haut les lettres venues de France, on parcourait avidement les relations des missionnaires qui travaillaient au salut des âmes dans les différentes parties du monde, on devisait des destinées de la patrie, on s'attristait de ses revers, on se réjouissait de ses triomphes, (il y en avait encore quelques-uns dans ce temps-là !); puis, le cœur réchauffé au contact de la charité fraternelle, on retournait avec un nouveau courage au labeur ordinaire des pénitenciers !

Visiter les malades à l'hôpital, consoler les malheureux mis aux fers dans les cachots, écouter les plaintes de tous, leur distribuer de bons livres avec de bons conseils, dresser le tableau des grâces, célébrer l'office, le dimanche et les jours de fêtes, prêcher, catéchiser, confesser les malades, les disposer à une mort chrétienne : telles étaient les occupations qui remplissaient la journée de l'aumônier. Quand à ces efforts du prêtre venaient s'ajouter les encouragements et les exemples des chefs, l'on voyait les cœurs aigris des transportés s'amollir sous la douce rosée de la grâce et leurs âmes purifiées se retourner sincèrement vers le Dieu de leur première communion !

Le 26 septembre 1866, le P. de Montfort remplaça le P. Girre dans les fonctions de Supérieur.

Le 14 octobre de la même année, le P. Garnier remit entre les mains du P. Bégin le soin de Saint-Laurent; quelques mois après il s'embarquait pour la France, d'où il repartit bientôt pour la mission de Chine. Dieu lui réservait dans le Céleste-Empire le lourd fardeau de l'épiscopat. Sacré évêque de Titopolis le 17 avril 1879,

il gouverne depuis cette époque le vicariat apostolique de Nankin (Kiang-nan).

Les autres aumôniers étaient à cette époque (1867) :

Le P. Houdouin, à Saint-Pierre ;
Le P. Demangin, aux Hattes ;
Le P. Verdière, à Saint-Louis ;
Le P. Gonnet, à Saint-Maurice ;
Le P. Gally, à Saint-Jean.

§ V

CONCESSIONNAIRES RURAUX ET URBAINS — SAINT-MAURICE — LE P. GONNET — SAINT-LAURENT — LES FEMMES — LES ÉCOLES.

Les concessionnaires, selon qu'ils s'appliquaient à la culture ou qu'ils exerçaient un métier, se divisaient en concessionnaires ruraux ou urbains. Les premiers habitaient le *village* de Saint-Maurice, les seconds étaient groupés dans la *cité* de Saint-Laurent.

Saint-Maurice, où s'établissaient les ménages nouvellement formés, compta bientôt dix-huit concessions de vingt hommes chacune, occupant une étendue de plus de huit cents hectares cultivés. Cette colonie avait pour aumônier le P. Gonnet, qui avait su en peu de temps gagner l'estime et l'affection de tous ses paroissiens. Il ne négligeait rien pour les amener dans la pauvre église; grâce à d'actives démarches, il avait obtenu que le dimanche on supprimât l'appel pour ceux qui assisteraient à l'office; il s'était porté garant de leurs bonnes dispositions et voulait leur laisser le mérite de venir librement à l'église. Cependant il eut le chagrin de constater bientôt de nombreuses abstentions; loin de se décourager, il se mit à parcourir les cases l'une après l'autre, et par ses remontrances paternelles il fit tant que les colons, honteux de leur manque de parole, se montrèrent dorénavant plus assidus aux offices religieux.

Pour soutenir la fidélité des parents, le zélé mission-

naire prit pour auxiliaires les petits enfants. Chaque dimanche il se les faisait présenter après la messe pour les bénir. Il avait toujours en réserve quelques gâteaux à leur distribuer; dès lors, alléchés par l'espoir de cette friandise, les enfants tourmentaient si bien leurs parents pour les conduire à l'église que, de guerre lasse, ils se décidaient à se rendre aux offices. C'était tout ce que voulait le bon aumônier.

Les concessionnaires urbains s'étaient concentrés à Saint-Laurent. M. Mélinon, comptant un peu trop sur leur bonne volonté, s'était flatté de pouvoir supprimer peu à peu tout ce qui rappelait le bagne; mais il s'aperçut bientôt que pour dompter ces natures rebelles il fallait une répression plus énergique et que la crainte seule de l'échafaud pouvait arrêter ces malheureux dans la voie du crime! On rétablit donc à Saint-Laurent la guillotine! Dès le mois de février 1867 eut lieu la première exécution : c'était celle d'un condamné corse qui avait tué une femme par jalousie.

Ce meurtre nous donne l'occasion de dire un mot des femmes transportées. Sorties pour la plupart des maisons de débauches, elles devenaient pour la colonie un élément de désordres graves, dont gémissaient les aumôniers. Dans le début on avait choisi de préférence des femmes robustes de la campagne habituées à une vie laborieuse; mais plus tard on envoya des prisons centrales les filles de joie, qu'il était presque impossible de tirer de la fange du vice. Les Sœurs, malgré des prodiges de dévouement, ne parvenaient pas à faire prendre à ces tristes créatures l'habitude du travail; elles croupissaient dans leur paresse invétérée et quand elles étaient rendues à une demi-liberté par le mariage avec un concessionnaire, leur naturel corrompu prenait le dessus et elles s'abandonnaient sans frein à la séduction. Malheureusement le danger venait du côté de ceux-mêmes qui auraient dû donner l'exemple de la dignité

des mœurs ! On comprend quelle fut bientôt la corruption contre laquelle les aumôniers eurent à lutter !

Il n'y avait d'autre espoir que dans l'éducation chrétienne de l'enfance. Les petits garçons étaient confiés aux Frères Lamenaisiens de Ploërmel ; les petites filles aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Pour soustraire les enfants aux exemples souvent scandaleux de leurs parents, on les recevait à l'école comme pensionnaires ; ils ne passaient dans leurs familles qu'un mois de vacance et ne quittaient l'école qu'à l'âge de quatorze ans, quand ils étaient à même d'apprendre un métier ou d'aider leurs parents dans la culture des champs.

Par-dessus tout on tâchait de leur inculquer profondément, avec les principes de la religion, les sentiments chrétiens : Frères et Sœurs se dépensaient pour cette œuvre avec un zèle admirable ; nous nous plaisons à leur rendre ici cet hommage bien mérité. Leurs soins ne furent pas stériles : les enfants, garçons et filles, se montrèrent dociles et pieux : mais leur santé resta chétive : presque tous moururent dans un âge encore tendre, comme si Dieu eut voulu transplanter au ciel ces fleurs écloses sur une terre d'exil et de souffrances !

Penché sur la tombe d'un de ces innocents, son père disait : « Toi, du moins, tu n'es point coupable ; prie Dieu pour tes parents criminels ; tu leur obtiendras pardon et miséricorde ! »

LIVRE V

Les Dernières Années

DE LA MISSION

CHAPITRE PREMIER

LE MARONI

§ Ier

SUPPRESSION DES PÉNITENCIERS SECONDAIRES

Depuis sa fondation jusqu'en l'année 1867, la colonie du Maroni ne s'était guère ressentie du climat meurtrier de la Guyane. Mais l'été de 1867 devint fatal aux concessionnaires : ils s'étaient livrés à la culture de la canne à sucre avec une activité fiévreuse, sans prendre aucune des précautions si sagement établies contre les ardeurs du soleil. L'impatience de mettre leur terrain en rapport les tenait sous un ciel de feu, même pendant les heures consacrées au repos. Ce travail excessif, joint aux exhalaisons empestées de terres fraîchement remuées, amena des fièvres pernicieuses qui devinrent une véritable épidémie. On ne rencontrait plus sur les chemins que des figures hâves et décharnées ; l'hôpital compta bientôt deux cent cin-

quante malades, et les défrichements durent cesser, faute de bras valides.

Sur ces entrefaites, l'amiral baron Miquel vint inspecter la colonie ; effrayé d'un tel état de choses, il en instruisit l'autorité supérieure à Paris, et l'on décida qu'à l'avenir on supprimerait tout envoi de transportés. Par le fait, le convoi du mois de mars 1866, qui avait amené quatre cent quatre-vingt-quinze hommes, fut le dernier : dorénavant il ne devait plus rester en Guyane que cinq mille condamnés. Le gouvernement avait choisi comme lieu de déportation la Nouvelle-Calédonie, qui offrait le double avantage d'un climat plus salubre et d'un éloignement assez considérable de la mère-patrie pour couper court aux évasions si fréquentes en Guyane.

La conséquence nécessaire de cette mesure fut la suppression des établissements secondaires ou annexes du Maroni. On commença par celui de *Sparwine*, où les malades étaient plus nombreux.

C'était, comme l'on sait, le chantier établi dans le Grand-Bois pour l'exploitation des bois de marine. Le gouvernement confia à un jeune ingénieur, M. Fliche, la mission d'étudier sur place les avantages de cette exploitation. Il eut bien vite reconnu que les dépenses d'hommes et d'argent n'étaient pas couvertes par la valeur des bois coupés et, sur son rapport, on renonça à cette entreprise si mal conçue, qui avait coûté la vie à tant de transportés.

Nous ne devons pas passer sous silence le concours empressé que prêta aux œuvres de l'aumônerie ce jeune officier, plein de talent et de distinction, dont les Pères ont tous gardé le meilleur et le plus affectueux souvenir.

Après la suppression de Sparwine vint celle des *Hattes*, le 16 septembre 1868. Dans cet établissement, appelé aussi Notre-Dame de la Pointe française, plus

de six cents repris de justice, transformés en bouviers, gardaient de nombreux troupeaux qui paissaient dans les savanes et faisaient retentir ces solitudes de leurs mugissements. Le soir, ils les réunissaient pour la nuit dans de vastes étables, installées sous bois, à côté d'immenses magasins d'approvisionnement.

Quand vint l'ordre d'évacuer l'établissement, on distribua le bétail entre les concessionnaires de Saint-Laurent, à la seule condition qu'ils donneraient à l'administration le premier produit de chaque bête : ce fut une bonne aubaine pour eux.

De leur côté, les repris de justice, toujours avides de mouvement, se félicitaient de rentrer en France ; ils y revinrent comme ils en étaient partis, légers, insouciants, paresseux, destinés à retomber bientôt entre les mains de la police, qui les renverra en Guyane.

Quant à l'église qui avait été ouverte en 1867, elle fut changée en usine ; elle avait vu passer en quatre ans trois aumôniers : le P. Houdouin, d'avril 1865 à septembre 1866 ; le P. Demangin, jusqu'en novembre 1867, et enfin le P. Falleur, qui resta jusqu'à la suppression.

Les annexes de *Saint-Jean* et de *Saint-Louis* partagèrent le même sort et furent supprimées l'une après l'autre. Saint-Louis avait été le théâtre où s'exerça le zèle des PP. Viart et Verdière. Ce dernier s'occupait avec un dévouement infatigable des malades de l'hôpital : souffrant lui-même, il savait compatir aux souffrances des autres et possédait l'art de consoler les moribonds à leurs derniers moments.

§ II

LE RETRAIT DES VIVRES

La suppression de pénitenciers secondaires n'arrivait pas encore à équilibrer le budget de la colonie: après de longues hésitations, on se décida au *retrait des vivres* fourni par l'Etat aux concessionnaires: leur travail, dans la pensée du gouvernement, devait suffire à leur entretien. Or la culture ne fournissait que peu de ressources, et les ménages nouvellement formés avaient à peine de quoi vivre. La misère et les privations engendrèrent des maladies; faute de bras valides les concessions restèrent en friche, et la misère devint universelle.

Les maux physiques se compliquèrent bientôt de misères morales: les femmes, séduites par l'appât de l'argent, tombèrent en proie aux passions brutales de quelques surveillants et même des officiers.

Au milieu de ce débordement des mœurs, l'aumônier restait impuissant: il avait beau multiplier ses aumônes, il ne pouvait répondre à toutes les demandes des malheureux qui assiégeaient sa porte.

Ne sachant plus que devenir, les concessionnaires prirent le parti de fuir la colonie: des bandes entières et même des femmes s'exposèrent aux terribles dangers d'une évasion. Quelques-uns réussirent à gagner la terre hollandaise; le plus grand nombre périt misérablement dans les jongles de la forêt; d'autres, repris par les gardiens lancés à leur poursuite, furent soumis au supplice de la bastonnade, moyen inefficace, qui porta au comble l'exaspération des transportés! Mieux eût valu leur faire un sort plus supportable, et les arracher à l'étreinte de la misère!

§ III

CHANGEMENT DE GOUVERNEUR

Dans le courant du mois d'avril 1870, la colonie perdit son Gouverneur, le général Hennique, emporté en quelques heures par une attaque d'apoplexie séreuse. Un an plus tôt, sa femme l'avait précédé dans la tombe.

Cette mort provoqua des regrets sincères et universels. Le général Hennique avait eu des rapports assez intimes avec le P. Jardinier, et ses sentiments religieux n'étaient un mystère pour personne; mais sa fin rapide ne permit pas au Préfet apostolique, appelé en toute hâte près de son lit d'agonie, de lui donner tous les secours usités en pareille circonstance.

Le général devait partir pour la France au mois de mai en congé de convalescence; le colonel Dommert, désigné pour faire l'intérim en son absence, mourut encore avant lui, et ce fut M. Noyn, ordonnateur, qui fut chargé de ces fonctions provisoires. Moins d'un mois après, le 30 avril, le colonel Loubère, déjà connu en Guyane, était nommé d'abord Gouverneur intérimaire, puis en mai 1871 Gouverneur en titre de la colonie.

Dans sa première visite au Maroni, M. Loubère établit, sous le titre de conférence, un conseil d'administration, dont faisaient partie les chefs de service, y compris l'aumônier. Il leur fit connaître les instructions données par le ministre: tout en recommandant une

stricte économie, il désirait qu'on donnât plus d'extension à la culture, et dans ce dessein il établit des primes qu'il se réservait de distribuer lui-même dans une exposition solennelle de culture et d'industrie.

Il revint en effet vers la fin de 1870, accompagné de sa femme et de ses deux jeunes enfants. La République du 4 septembre venait d'être proclamée à Paris. Le Gouverneur l'annonça officiellement aux transportés; mais il leur rappela en même temps que sous le nouveau régime, comme sous l'ancien, ils auraient à respecter l'autorité et à garder une discipline rigoureuse.

Quelques jours après eut lieu l'exposition annoncée. Les concessionnaires ruraux amenèrent leurs bêtes les plus grasses, vaches, bœufs, porcs, poules; les ouvriers étalèrent les produits de leur industrie, entre autres de magnifiques pelleteries de tigres et de fourmiliers.

A l'ouverture de la cérémonie, le Gouverneur entouré d'un grand nombre d'officiers, prononça une allocution pour encourager les hommes de bonne volonté, et rappela aux esprits brouillons « qu'ils auraient affaire, à un chef résolu de se faire obéir ! » Puis l'on procéda à la distribution des prix : douze-cents francs furent partagés entre les lauréats dans cette fête de famille, qui releva le courage des colons et leur fit espérer un avenir meilleur.

§ IV

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

Toujours préoccupé du bien-être de ses paroissiens de Saint-Maurice, le P. Gonnet établit parmi eux une société de secours mutuels. Cette œuvre qui avait pour but de parer aux éventualités de la maladie ou de tout autre accident quelconque devait surtout puiser sa force dans l'élément religieux.

Les associés se réunissaient tous les premiers dimanches du mois pour recueillir les cotisations, discuter les intérêts de l'œuvre, entendre les conseils du Père qui seul était chargé de la direction. Lorsque l'un des membres était forcé d'entrer à l'hôpital, les autres devaient veiller à l'entretien de sa concession; au sortir de l'hospice, il recevait une somme d'argent pour l'aider dans sa convalescence. Venait-il à succomber, tous les associés assistaient à ses funérailles, ainsi qu'au service funèbre célébré huit jours après pour le repos de son âme.

Le Gouverneur donna toute son approbation à cette œuvre du P. Gonnet et lui fit remettre, sur sa cassette privée, une somme assez ronde. L'année désastreuse de 1871, pendant laquelle les concessionnaires firent des pertes énormes, fit apprécier le bienfait et les ressources de cette association. Quand le P. Neaullau, successeur du P. Gonnet en 1872, céda aux Pères du Saint-Esprit la direction de l'œuvre, elle comptait quarante-quatre

membres sur cent deux concessionnaires et disposait d'une somme de dix-huit cents francs.

Ce succès fit naître l'idée d'établir une association semblable pour les femmes ; elle fut organisée à l'instar de celle des hommes et produisit de son côté d'heureux résultats, en prémunissant ses membres contre la séduction de l'or et des plaisirs.

§ V

L'ANNÉE TERRIBLE

(1870-1871)

Cette triste année, si désastreuse pour la mère-patrie, ne fut pas moins dure pour le Maroni. La petite vérole fit de grands ravages dans la colonie; on ne comptait pas moins de deux cent cinquante malades. Le P. Bégin, aumônier de Saint-Laurent, tomba épuisé, en proie à un mal horrible au pied gauche : il avait sans doute été piqué par un insecte venimeux. Il vit accourir à son secours son voisin de Saint-Pierre, le P. de Beaumont, et après lui le P. Bobet, aumônier de Saint-Maurice.

C'est au milieu de ces conjonctures que parvint en Guyane la nouvelle des désastres de la France dans la guerre franco-prussienne. Les aumôniers, comme on le lit dans leurs lettres, avaient le cœur broyé. Leur consternation grandissait en raison même de leur éloignement de la mère-patrie. « Nous ne vivions plus en Guyane. Notre cœur et notre esprit étaient en France! Que ces jours ont été longs et douloureux! » Ainsi parlaient ceux qu'on ose accuser de manquer de patriotisme!

Aux angoisses que causaient aux aumôniers les malheurs de la patrie, venaient se joindre d'autres peines non moins douloureuses. La mort avait décimé la colonie; le nombre des transportés catholiques s'était réduit à cent quarante et les vides étaient remplis par deux cents Arabes ou noirs de nos colonies.

Tout était à l'abandon : dans toute une année, il n'y eut que dix-huit mariages et vingt-cinq baptêmes, tandis que le chiffre des morts s'élève à cent quarante.

§ VI

MORT DU P. GAUDRÉ

C'EST vers ce temps, dans les derniers jours de novembre, que le P. Gaudré fut envoyé au Maroni. Usé par dix-huit ans de travaux et de maladies, ce vétéran de la mission avait été invité à rentrer en France; mais il aima mieux mourir parmi ses « chers transportés » et prendre sa place dans le cimetière qu'on appelait « la concession du P. Gaudré ».

Il languit encore pendant quelques mois, essayant de faire encore un peu de ministère; mais bientôt il fut cloué sur son lit par la maladie. Sur sa couche même, il s'occupait encore à reviser ses instructions, écrites sur de petites feuilles détachées : on le voyait incessamment parcourir ces papiers, corrigeant, effaçant ou ajoutant, selon l'inspiration du moment. On eût dit qu'il se préparait à prêcher une grande mission.

Le bon vieillard eût désiré retourner aux Iles du Salut, son pénitencier de prédilection; mais le Supérieur, craignant avec raison qu'il ne pût supporter la traversée, l'envoya de préférence à Saint-Pierre; là, il trouvait une installation agréable et un air plus frais dans le presbytère du P. de Beaumont, dont les joyeux propos savaient merveilleusement égayer le malade. Il y passa encore une semaine dans un calme profond, ne cessant de relire ses sermons... Le dimanche 23 avril, le P. de Beaumont, averti par le Frère que la mort approchait, disposa le saint vieillard à faire le sacrifice de sa vie; il

l'offrit généreusement pour l'Église, pour la France, pour la Compagnie de Jésus, qu'il avait si bien servie, et surtout pour le salut de ses chers enfants, les transportés, objet de son zèle et de son dévouement depuis près de vingt ans qu'il vivait au milieu d'eux. C'est dans ces sentiments qu'il expira doucement, le sourire sur les lèvres.

On ramena le corps à Saint-Laurent pour exposer ses précieux restes à la vénération des visiteurs, qui vinrent en foule contempler une dernière fois les traits de leur Père. C'était l'aumônier légendaire de la transportation, le seul survivant de la phalange héroïque qui lutta jadis contre le fléau de la fièvre jaune. « C'est le dernier des aumôniers ; après lui, n'en cherchez plus ! » disait un transporté tout en larmes, et il baisait avec respect l'une après l'autre les mains du défunt... Toute la colonie, même les hommes du camp assistèrent à ses funérailles ; les concessionnaires briguèrent l'honneur de porter le cercueil ; le commandant avec tous les officiers se fit un devoir de suivre le cortège de l'humble religieux. Il fut enterré au pied de la croix, qui domine le cimetière.

« Ne fallait-il pas (c'est le P. Bégin qui parle) un Père à la tête de ce troupeau de brebis égarées, dont la grande majorité, j'en ai la confiance, sera placée à la droite du Bon Pasteur ? Ce Père, Dieu le choisit lui-même et son choix se porta sur l'un des premiers aumôniers de Cayenne, qui vint prendre son repos au milieu des enfants qu'il avait connus dès l'origine de l'œuvre ! »

§ VII

FIN DE LA MISSION

Cependant le P. Général de la Compagnie de Jésus, informé de l'état actuel de la mission et craignant que la présence des Pères dans ces contrées n'eût plus d'utilité sérieuse, résolut, sur un rapport que lui avait adressé le Provincial de France, de mettre fin à l'œuvre de l'aumônerie. Les huit dernières années avaient vu disparaître les uns après les autres les établissements de l'Oyapock, de la Montagne-d'Argent, de Sainte-Marie, de Saint-Augustin. Kourou, qui avait vu naguère encore de belles plantations, redevenait triste. Le Maroni, autrefois florissant, ne comptait plus que deux églises. Aux Iles du Salut, où il y avait eu jusqu'à dix sept cents catholiques, on en comptait deux cent cinquante à peine. La Compagnie devait fournir de six à huit prêtres et huit frères pour deux mille catholiques au plus, répartis en six pénitenciers. Le Général des Jésuites crut que les Pères pourraient être employés plus utilement ailleurs. Aussi le 31 janvier 1873, il envoyait au Supérieur des aumôniers l'ordre de quitter la Guyane avec tous ses compagnons, quand il croirait le moment opportun.

On entama des négociations avec les Pères du S. Cœur de Marie ; après plus d'une année de pourparlers, on finit par s'entendre, et les Jésuites remirent entre les mains des Pères du Saint-Esprit les œuvres et les établissements qu'ils avaient fondés en Guyane ; puis ils se disposèrent à rentrer en France ; mais tous ne devaient pas revoir la patrie. Dieu voulut encore une victime : ce fut le P. Demangin, l'ami et le compagnon du Père Gaudré.

§ VIII

MORT DU P. DEMANGIN

Le P. Demangin était un des aumôniers les plus aimés et les plus méritants de la mission. Caractère noble et décidé, intelligence ferme et pratique, cœur généreux et délicat, il joignait à une volonté vigoureuse pour l'attaque, la constance et l'énergie pour la lutte. Poli, calme, sympathique, depuis douze ans qu'il était en Guyane, il avait eu le temps de connaître à fond les transportés et leur portait le plus vif intérêt.

Il avait exercé son zèle aux îles du Salut, à la Montagne-d'Argent et sur les pontons de Cayenne pendant près de cinq ans. En même temps, il conservait dans la capitale de la colonie la direction spirituelle des personnes les plus distinguées de la société.

Quand il vint remplacer à Saint-Laurent le P. Bégin, forcé de s'éloigner à la suite d'un conflit avec l'autorité militaire au sujet de l'enterrement d'un soldat suicidé, le P. Demangin se concilia bientôt l'estime et l'affection de tous : sa haute taille, sa démarche assurée, son regard profond et clair, sa voix grave et calme, son front large entouré d'une couronne de cheveux blancs lui donnaient un air de majesté sévère que tempérait l'expression bienveillante de son sourire. Le bruit courait parmi les transportés qu'il avait été « capitaine de dragons » avant de porter la soutane.

Sous sa forte impulsion, il y eut comme un nouvel élan vers le bien : aux fêtes de la Toussaint et de Noël,

de nombreuses communions attestèrent le réveil de la foi et de la piété dans la colonie ; et le jour de Pâques l'aumônier eut la consolation de compter quatre cent quarante communiants sur un effectif de neuf cent dix catholiques.

Pour arriver à ces résultats, le bon missionnaire devait se livrer à des travaux excessifs qui ne pouvaient épuiser son zèle. Il trouvait encore le temps de prêter son concours au curé de Mana, vieillard de soixante-douze ans, blanchi dans le ministère des colonies.

Un jour, en l'absence de ce digne prêtre, il fut appelé auprès de la Supérieure des Sœurs de Mana, dangereusement malade : n'écoutant que sa charité, le P. Demangin monte en canot et arrive à temps pour recevoir le dernier soupir de la bonne religieuse. Le retour à Saint-Laurent se fit par une chaleur accablante et le Père débarqua avec une forte fièvre. Sans tenir compte de son malaise, il reprit ses travaux ordinaires et donna même la retraite aux Sœurs de l'hôpital. Ce surcroît de besogne épuisa le peu de forces qui lui restaient.

Cependant, il continuait de se traîner auprès des malades, et le dimanche, 29 octobre, il eut le courage de célébrer la messe de cinq heures à l'hôpital et de chanter la grand'messe à l'église. Au sortir de l'office il dut se coucher : on appela le médecin qui, par une étrange conduite, se fit attendre de longues heures et n'arriva que lorsque le mal fut devenu sans remède. On se hâta de donner au moribond les derniers sacrements. M. Mélinon accouru à la première nouvelle du danger, mêlait ses larmes à celles des Frères et des Sœurs qui environnaient la couche funèbre : ce fut au milieu des sanglots de tous les assistants que le malade s'endormit dans le Seigneur, assisté par le P. Bobet.

Cette mort inattendue causa dans toute la colonie une désolation profonde ; partout l'on entendait des expressions de regret et de douleur. « Hélas ! disaient les trans-

portés, notre père, notre ami n'est plus !... » Il y eut autour de son lit de mort des scènes déchirantes ; les hommes du camp étaient accourus les premiers ; puis les religieuses et les enfants. Les nouveau-venus eux-mêmes, qui n'avaient pas encore vu le Père, entraînés par le spectacle de la douleur universelle, pleuraient comme les autres !

Les mêmes scènes de désolation se reproduisirent aux funérailles, auxquelles assista la colonie tout entière. Les soldats et les concessionnaires se disputèrent l'honneur de porter le cercueil : ce furent les transportés qui l'emportèrent. « Voyez-vous, disaient-ils, celui-là c'est notre Père à nous ; c'est à nous qu'il appartient de le porter ! »

L'un d'eux avait composé un discours qu'il se proposait de lire sur la tombe; mais les règlements s'opposaient à une pareille démonstration, et il dut garder le silence. Voici quelques-unes de ces paroles où l'on sent vibrer l'accent de la douleur et de la reconnaissance :

« La vie du P. Demangin devra servir d'exemple à quiconque veut être estimé et aimé... C'était un vrai prêtre selon le cœur de Dieu ! Combien il était digne de ses augustes fonctions, nous le savons tous, nous qui connaissions ses vertus ! Avec quelle facilité il descendait jusqu'à nous ! Disons mieux : il ne vivait que pour nous ! Lorsque dans un entretien familier avec l'un de nous, il devinait un chagrin à consoler, une douleur à calmer, un courage abattu à relever, comme sa voix ferme prenait alors des inflexions douces et pénétrantes ! Comme ses paroles, inspirées par la charité, chassaient l'amertume du cœur, et le laissait pénétré de reconnaissance et de douce résignation !

« Ah ! le souvenir de notre Père restera éternellement gravé dans nos cœurs ! Puissions-nous mériter d'obtenir par son intercession auprès du Dieu de nos destinées, un adoucissement à la rigueur de nos maux et surtout

une mort digne de ses conseils et des exemples de notre Père tant regretté !... »

On creusa la tombe du P. Demangin à côté de celle du P. Gaudré. Tous deux étaient de la même province de Champagne. Liés pendant leur vie d'une amitié étroite et profonde, ils se trouvèrent ainsi réunis dans la mort. Tous deux également avaient été dans la mission de Cayenne puissants en œuvres et en paroles.

Dans le P. Gaudré c'était la bonté de cœur envers les transportés et une patience si grande qu'aucun de ces malheureux n'a pu le mettre en défaut pendant les dix-huit années de son fructueux ministère.

Dans le P. Demangin c'était l'autorité du père unie à un tact exquis et à une rare prudence. Aussi jouissait-il d'une très grande influence : tous le consultaient et recevaient ses avis comme des oracles.

Le P. Gaudré épuisé par le climat, les fatigues et les maladies, s'est éteint doucement comme une lampe sans huile. Son ami est resté debout jusqu'à son dernier jour ; la mort l'a frappé dans la force de l'âge et dans la plénitude de ses talents, comme un soldat sur un champ de bataille.

Avec la mort du P. Demangin devait finir l'œuvre des Jésuites à Cayenne. Ses funérailles furent pour ainsi dire les funérailles de la mission : les transportés le savaient, et c'est ce qui augmentait leur douleur.

Le commandant du Maroni, M. Mélinon écrivait au P. de Montfort à Cayenne : « Si l'affection et le degré de reconnaissance peuvent se mesurer à la nature des regrets et des démonstrations du public, votre cœur doit être satisfait, la mesure a été comble : toute la population de Saint-Laurent et des annexes, réunie en un même sentiment, s'est portée avec recueillement d'abord à la salle où le corps du Père était exposé, et de là au cimetière.

« Partout les larmes attestaient la sincérité de son

affection pour le défunt et aussi pour la sainte Compagnie qui depuis tant d'années lui donnait des aumôniers qui étaient des Pères. »

A Cayenne, le Préfet apostolique, le R. P. Emonet célébra pour le défunt, dans sa cathédrale, un service solennel auquel assista le Gouverneur entouré de sa maison. M. Loubère eut même la délicatesse de se charger des frais de l'humble monument élevé sur la tombe du vaillant aumônier, à côté de celle du P. Gaudré.

Le P. Demangin fut le dernier aumônier de Saint-Laurent. Le P. Bobet ne recueillit sa succession que pour la transmettre bientôt aux P. P. du Saint-Esprit, appelés à remplacer la Compagnie de Jésus dans les pénitenciers de la Guyane.

CHAPITRE II

ÉTABLISSEMENTS DU SUD ET DU CENTRE

§ Ier

KOUROU — LE PÉNITENCIER DES ROCHES

Ce pénitencier, situé au bord de la mer, sur un banc de rochers à fleur d'eau, était distant du village de Kourou d'environ une lieue. Il comprenait une population de plusieurs centaines d'hommes, disséminés par groupes et occupés de la culture du sol sous la direction intelligente de M. Jeanneau. On y voyait une belle plantation de cotonniers, des champs de patates et de manioc ; un vaste potager enfin, fournissant les légumes à toute la transportation. Non loin de là, une savane avait été transformée en pâturage pour le gros bétail : c'était ce qu'on appelait la *Ménagerie* ou les *Hattes de Passoura.*

On devine ce que coûtait à l'aumônier de courses et de fatigues l'administration d'une telle paroisse, composée de nombreuses fractions, jetées çà et là sur une superficie de sept à huit lieues d'étendue. Mais cela ne décourageait pas le P. Gonnet qui en fut chargé le pre-

mier. Monté sur une mule plus ou moins docile, accompagné d'un noir qui lui sert de guide et porte les provisions avec la chapelle, il parcourt sans cesse les bois et les savanes à la recherche de ses brebis errantes. Arrivé au milieu d'un groupe, il dresse un petit autel rustique à l'ombre d'un grand arbre, célèbre les saints mystères, auxquels les transportés assistent avec recueillement; puis il se met à leur disposition pour recevoir leurs confidences, leurs plaintes, mais son zèle était paralysé parfois par ceux mêmes qui devaient veiller à la moralisation des transportés. Il nous répugne de donner ici les détails que nous avons trouvés dans les notes des aumôniers. Disons seulement que le Gouverneur dut intervenir pour faire cesser certains scandales déshonorants pour l'épaulette.

Malgré cela, le P. Gonnet parvint à réunir une centaine d'hommes autour de la table sainte pour la communion pascale. C'était presque la moitié des catholiques qui restaient mêlés aux musulmans et aux païens. Il eut même la consolation de préparer une dizaine de noirs à la première communion.

Son successeur, le P. Gally, eut à peu près les mêmes résultats, mais, plus heureux que son prédécesseur, il put prendre possession de la nouvelle église, consacrée à saint Ignace.

Il fut remplacé par le P. Neaullau, qui pendant trois années encore dépensa son zèle au milieu de ces populations abandonnées. Il quitta les Roches en mai 1872 et en juin le pénitencier fut supprimé.

§ II

LES ILES ROYALE ET SAINT-JOSEPH

Si nous voulions raconter en détail les dernières années de ces deux pénitenciers, nous tomberions dans des redites fatigantes pour le lecteur. Nous ne rappellerons donc plus cette lutte de tous les jours que les aumôniers avaient à soutenir contre le mauvais vouloir de certains administrateurs, surveillants et même commandants. Nous aimons mieux rendre hommage au zèle dévoué du chirurgien en chef, M. Sénelle, que les transportés appelaient leur « père ». Pendant les six mois qu'il passa dans l'Ile Royale, il sut, par son infatigable charité, gagner l'amour et la reconnaissance de tous les condamnés. Ils étaient frappés de voir cet homme si instruit leur donner l'exemple de la pratique religieuse et se trouver toujours le premier à la messe du dimanche. « Ah ! mon Père, disait à l'aumônier l'un des plus influents parmi les transportés, sans M. Sénelle vous n'auriez pas tant de monde aux exercices du mois de Marie. Quand nous voyons cet homme si honorable venir si simplement à l'église le soir et rester au milieu de nous, nous nous sentons encouragés et nous nous laissons entraîner par son bon exemple. »

« Losqu'on parle mal de la religion, ajoutait-il, je n'ai qu'à nommer M. Sénelle. Il pratique la religion, lui; c'est l'homme le plus charitable et le plus dévoué aux malheureux. Cette réflexion ferme la bouche à tous les moqueurs. »

Laissant de côté les duels entre surveillants et leurs

brutalités qui ramenèrent de nouvelles séries d'évasions, nous arrêterons les yeux du lecteur sur le dévouement des Sœurs qui soignaient les malades à l'hôpital.

L'une d'elles, jeune encore, avait usé ses forces au chevet des mourants. C'était la Sœur Florida : après trois mois de souffrances endurées avec une patience angélique, elle expira joyeusement en pressant son crucifix sur ses lèvres. Son dernier mot avait été : « O Jésus, venez me chercher ! »

Les funérailles de cette vierge chrétienne furent un véritable triomphe, auquel assistèrent tous les transportés et tout le personnel libre de l'établissement, le commandant en tête.

Comme le cimetière se trouvait dans l'île Saint-Joseph pour les deux établissements, le cortège religieux dut traverser en canot le bras de mer qui sépare les deux îlots. Une série d'embarcations reçut les différents groupes dont se composait cette funèbre procession. Le canot portant le clergé et la croix était suivi de la chaloupe sur laquelle reposait le cercueil tout orné de blanches draperies et de couronnes de fleurs ; immédiatement derrière venait la barque chargée du groupe des religieuses en deuil ; puis la baleinière du commandant avec son état-major ; une série d'autres canots fermaient le cortège. On eût dit un cortège triomphal conduisant jusqu'aux rivages de l'éternité l'humble religieuse délivrée des maux de ce lieu d'exil : c'était un spectacle digne des regards du ciel autant que des yeux attristés de la foule, massée sur les quais et sur les ponts de l'Ile Royale !

Le clergé de Saint-Joseph reçut le cercueil à son débarquement, puis se joignit au cortège pour se rendre jusqu'au cimetière.

A cette époque, l'aumônier de Saint-Joseph était le P. Arzur. Dénoncé calomnieusement pour une de ses prédications, il dut revenir à Cayenne et fut remplacé

par le P. Géré. Celui-ci, à son tour, pour avoir brûlé un roman prêté à un transporté par un chirurgien, fut renvoyé en France, sur la demande de l'administration.

Son successeur, le P. Falleur se retrouva aux prises avec la fièvre jaune, qui de nouveau exerça ses ravages dans l'île, surtout parmi les soldats de la petite garnison. Une Sœur de l'hôpital fut enlevée en quelques jours et mourut le 7 janvier.

On concentra alors les malades dans l'île de Saint-Joseph, et le P. Neaullau y fut envoyé avec le F. Millière : il y resta pendant trois mois jusqu'en 1873.

Quant au P. Falleur, dernier aumônier de l'Ile-Royale, il céda la place au P. Bobet de la Congrégation du Saint-Esprit.

§ III

L'ILET-LA-MÈRE

Ce petit pénitencier était devenu le lieu de repos des vétérans de la transportation. On y réunissait les vieillards impotents, les invalides de toute espèce, incapables de grosses besognes et occupés de travaux faciles, comme la confection de chapeaux de paille à l'usage des transportés.

Enfin un groupe d'hommes valides étaient chargés des travaux du jardinage et des corvées du port. Toute cette population montait à cinq cents hommes, dont près de cinquante Arabes.

Ces vieillards n'avaient d'autre occupation que la lecture de bons livres, tirés de la bibliothèque de l'aumônier. Ils préféraient à tout les vies de saints. Quelques-uns d'entre eux occupaient leurs loisirs à prier dans les sentiers solitaires de la montagne ou à l'église. A quelque heure qu'on y entrât, on rencontrait des transportés récitant le rosaire ou prosternés en adoration devant le Tabernacle.

« Que faites-vous si longtemps à l'église ? demandait un aumônier à l'un de ces vieillards. — Je prie et je pleure, répondit-il. — Mais pourquoi pleurez-vous ? Avez-vous du chagrin ? — Bien au contraire, mon Père, je pleure de bonheur ! Aussitôt que je commence le chapelet, voilà que les larmes coulent de mes yeux à mon insu et je pleure ainsi avec un sentiment de joie que je ne connaissais pas. Ah ! mon Père, qu'on est heureux de pleurer ainsi devant le bon Dieu ! »

Après le P. de Montfort, cinq aumôniers se succédèrent dans la direction du pénitencier de l'Ilet-la-Mère pendant les sept dernières années de son existence. L'un d'entre eux, le P. Houdouin fut enlevé par une courte maladie le 4 mai 1869 ; il mourut dans les sentiments d'une paix et d'une résignation admirables. Voici la note que nous trouvons consignée à cette occasion dans le mémorial du Supérieur : « Le P. Houdouin vient de nous être enlevé : religieux parfait, très doux, très humble et très obéissant, aimé de tous, il a fait en Guyane un bien immense et solide, surtout à l'Ilet-la-Mère. »

« Mon Père, disait-il au Supérieur qui l'assistait à ses derniers moments, ce n'est pas un grand sacrifice que de mourir ! »

Il n'avait que quarante-trois ans. Sa tombe fut creusée à côté de celle du P. Boulogne, mort également dans cette île le 20 novembre 1856.

D'après ce que nous avons dit, on pourrait croire que les transportés de l'Ilet-la-Mère étaient tous de petits saints. Hélas ! à côté de ceux qui priaient, il y avait ceux qui blasphémaient ; et les crimes les plus affreux, assassinats, suicides, brigandages, venaient de temps à autre jeter la consternation dans le cœur de l'aumônier. Le naturel des anciens forçats se révélait alors dans toute sa laideur.

Jusqu'à cette époque, la fièvre jaune avait épargné l'Ilet-la-Mère, toujours rafraîchi par la brise de la mer ; mais en 1872 le fléau fit son apparition dans ce pénitencier. L'aumônier, le P. Bégin, et son compagnon, le F. Gledel, en furent attaqués les premiers. Bientôt cinq des sept religieuses de l'hôpital furent en proie à la maladie, qui s'attaquait surtout aux nouveaux venus et faisait de nombreuses victimes parmi les soldats.

A cette nouvelle, M. Loubère vint en personne visiter la petite colonie éprouvée : sa présence releva le moral

des malades et plusieurs entrèrent en convalescence. Seul, un jeune militaire fut ravi par la mort : ce fut la dernière victime.

On se hâta de l'ensevelir : comme ses camarades, affaiblis par la maladie, étaient incapables de porter le cercueil, on le plaça sur un char, attelé de quatre bœufs ; il était recouvert d'un drap mortuaire dont les coins étaient tenus par quatre soldats. Les officiers avec le commandant suivaient ce catafalque rustique.

Il avançait lentement et faisait de temps en temps une petite halte sur le sentier abrupte du cimetière. Il n'était que sept heures du matin. Le soleil, déjà levé, dardait ses rayons derrière l'Ilet dont l'ombre se projetait dans la mer. On jouissait de la fraîcheur de la nature ; l'air était calme, nulle brise ne murmurait dans le feuillage... Dans ce silence, les chants funèbres retentissaient au loin, le long du rivage.

Pendant ces jours d'épreuve, l'aumônier écrivit à son Supérieur : « Je remercie Notre Seigneur de nous accorder les honneurs du combat à la fin de notre mission. Nous finissons comme nous avons commencé, sous la bannière de la croix ! »

Il était prêt à sacrifier sa vie ; mais Dieu se contenta de sa bonne volonté, et le 29 novembre 1873 après s'être déchargé de ses fonctions entre les mains du P. Guirion de la Congrégation du Saint-Esprit, il quitta la petite Ile où restaient les deux tombes des PP. Boulogne et Houdouin !

§ IV

CAYENNE — LE PÉNITENCIER A TERRE — LA RÉSIDENCE — DÉPART DÉFINITIF

Nous avons vu les aumôniers, sur l'ordre de leur chef, abandonner successivement leurs postes et se replier les uns après les autres sur le centre de la mission pour se disposer à leur prochaine rentrée en France. Il nous reste à jeter un dernier coup d'œil sur les travaux des Pères à Cayenne, dans la capitale de la colonie.

Le ponton submergé avait été remplacé par un « pénitencier à terre », qui comprenait avec le *Grondeur*, le seul pénitencier flottant qu'on eût conservé, une population d'environ sept à huit cents hommes. C'étaient pour la plupart des libérés qui avaient essayé de se créer une situation à Cayenne, en y exerçant un métier ; mais, restés aux prises avec la misère, ils avaient repris peu à peu leurs habitudes criminelles et étaient retombés entre les mains de l'administration. Ils furent employés à la construction de routes : au dire du P. de Montfort, ce fut le seul résultat positif de la transportation.

Comme le P. Gonnet au Maroni, ainsi le P. Garnier, avant son départ pour la Chine, avait établi à Cayenne, en faveur des libérés, une association de secours mutuels, mise sous le patronage de Saint-François-Xavier. L'œuvre avait été inaugurée le 28 juin 1868, dans la chapelle des Pères. Les personnes les plus honorables de la ville, le maire, les différents commandants, etc., tinrent à encourager par leur présence cette entreprise religieuse et

charitable. Dans la pensée du Père, elle devait surtout établir entre les libérés un lien moral, une sorte de fraternité à laquelle l'élément religieux viendrait joindre son action et qui les arracherait à cette espèce d'isolement dans lequel ils vivaient depuis leur libération.

Cette association survécut au départ des aumôniers : quand elle fut remise à la direction des Pères du Saint-Esprit, elle comprenait quarante associés et possédait une réserve de douze mille francs.

Avec le service du pénitencier, les Pères trouvaient encore le temps de vaquer au ministère de la chapelle qu'avaient bâtie les deux derniers Supérieurs, les Pères Girre et de Montfort. Cette chapelle, assez élégante, était fréquentée par toutes les classes de la population. Les familles des administrateurs, des officiers ainsi que le peuple et les pauvres s'y rendaient volontiers. C'est là qu'est restée en vénération la mémoire des PP. Dabbadie, Gaudré, Demangin, etc.

Un Père, chargé par le Préfet apostolique de la direction des enfants de l'école primaire, avait réussi à les retirer du vagabondage et avait établi parmi eux des congrégations florissantes. Il avait su les intéresser et les captiver au point que ces deux cent cinquante enfants tenaient à leurs réunions religieuses autant qu'à une partie de plaisir. Quand le Père partit pour la France en 1872, ces pauvres enfants ne purent retenir leurs larmes, et ils pleuraient encore un an après quand son nom était prononcé au milieu d'eux.

En quittant la Guyane, le P. de Montfort légua la chapelle avec tout son ameublement au R. P. Emonet, Préfet apostolique. Il y dit une dernière messe le jour même de son départ et distribua la sainte communion à plus de cent personnes accourues pour donner aux Pères un dernier témoignage de sympathie et de reconnaissance.

C'était le 11 février de l'année 1873 : quand il s'embarqua avec le F. Pineau, un groupe de notables de la ville et tous les officiers l'accompagnèrent jusqu'à bord ; plusieurs avaient peine à s'arracher à ses bras.

Du navire qui allait l'emporter, le P. de Montfort adressa un dernier adieu à cette terre de Guyane, au nom de tous les aumôniers !

Il laissait derrière lui dix-sept religieux de la Compagnie dont les cendres reposaient au milieu des transportés ; chaque établissement avait ses tombes :

Deux à la Montagne-d'Argent : le P. Joseph Morez et le F. Dambrine ;

Un à Saint-Georges de l'Oyapock : le P. Louis Bigot ;

Trois à Sainte-Marie de la Comté : les PP. Raulin, Alet et le F. Mouton ;

Deux à l'Ile Royale : le P. Florent Ringot et le F. Barbieux ;

Deux à l'Ilet-la-Mère : le P. Boulogne et le P. Houdouin ;

Deux à Saint-Laurent : les PP. Gaudré et Demangin ;

Cinq à Cayenne : les PP. Herviant, Dabbadie, Stumpf, Postel et le F. Lichtlé.[1]

Après le départ du P. de Monfort, le P. Neaullau resta seul au Maroni avec le F. Cléach.

Là les adieux furent peut-être plus touchants encore. Le directeur, M. Mélinon, était inconsolable. Tous les transportés faisaient éclater leurs regrets. Des hommes aux fers qui passaient pour remplir une corvée, rencontrèrent le Père en partance et lui dirent : « C'est parce

[1] A ces victimes il faut joindre le P. Magnier, mort en mer pendant qu'il se rendait en Guyane.

que nous sommes incorrigibles que vous nous quittez; Dieu nous punit et Il ne pouvait nous infliger une plus grande punition ! »

Les Frères des écoles chrétiennes et les religieuses étaient profondément attristés de se voir désormais privés du secours des Pères.

Une circonstance augmenta pour le P. Neaullau la douleur de la séparation. Au moment où il quittait le Maroni, la fièvre jaune venait de se déclarer et menaçait d'emporter une partie de la population. Ceux qui devaient le remplacer débarquaient juste à temps pour le rencontrer, conduisant au cimetière quatre cercueils à la fois. Il aurait voulu rester encore pour consoler les malheureux transportés et encourager les jeunes Pères qui arrivaient dans ces douloureuses circonstances. Mais il avait ordre de partir. Après diverses courses de charité, il revint à Cayenne, où il devait s'embarquer pour l'Europe. Sur les instances du Préfet apostolique, il resta jusqu'à la fin du carême, et le 18 avril 1874, au milieu des témoignages de sympathie et de reconnaissance de tous les habitants, il quitta Cayenne et fit voile vers la France.

Ainsi finit la Mission de la Compagnie auprès des transportés; elle avait duré vingt-deux ans : commencée en mai 1852, elle se terminait en février 1874.

Quelques semaines après, vers la fin de mai, le Procureur des Missions de la Compagnie de Jésus, à Paris, recevait cette lettre du Ministre de la marine et des colonies :

« C'est avec un profond regret que l'administration de la marine se voit privée désormais du concours des Pères de la Compagnie de Jésus.

« Elle a apprécié tout ce que leur zèle persévérant et leur pieux dévouement ont fait pour le succès de la transportation; elle sait la part qui leur revient dans les

résultats obtenus et je suis heureux d'être auprès de vous l'interprête de sa gratitude.

« Vous pouvez être assuré, mon Révérend Père, qu'elle conservera toujours un souvenir reconnaissant des services que les Pères ont rendus au pays pendant la durée de leur mission à la Guyane.

« *Le vice-amiral, ministre de la marine et des colonies,*

« DE MONTAIGNAC. »

CONCLUSION

Notre travail est terminé. Nous avons voulu raconter simplement l'histoire de la transportation en Guyane au point de vue moral et religieux.

Puissions-nous avoir convaincu le lecteur qui aura parcouru ces pages, que dans la Mission de Cayenne, les Jésuites se sont montrés les serviteurs dévoués de la France, des hommes d'abnégation et de sacrifice, les amis des malheureux, toujours prêts à courir, au péril de leur vie et au mépris du danger, partout où il y a du bien à faire et des infortunes à consoler.

H ✣ M ✣ D ✣ G

APPENDICE

APPENDICE

LISTE DES PÈRES ET DES FRÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

QUI ONT FAIT PARTIE DE LA

NOUVELLE MISSION DE CAYENNE

PROVINCE	NOMS	NAISSANCE	ARRIVÉE	DÉPART	MORT
Fr.	P. Jean-Baptiste Hus	26 janv. 1803	22 mai 1852	18 juil. 1855	Paris, 27 avril 1881.
Ch.	P. Louis Ringot	4 nov. 1800	22 » 1852	7 » 1859	Angers, 2 septembre 1861.
»	P. **Joseph Morez**	18 févr. 1811	22 » 1852		Montagne-d'Argent, 3 octobre 1853.
»	F. Joseph Futsch	22 » 1808	22 » 1852	1er oct. 1868	Gemert, 6 septembre 1885.
»	F. Antoine Schmoderer	22 déc. 1823	22 » 1852	25 avril 1859	St-Acheul, 19 mars 1870.
»	P. **Pierre Boulogne**	2 nov. 1801	30 juin 1852		Ilet-la-Mère, 20 septembre 1856
Fr.	P. **Étienne Herviant**	1er févr. 1813	30 » 1852		Cayenne, 12 juin 1853.
»	P. Jean-Baptiste Liaigre	6 juin 1816	30 » 1852	11 mai 1853	
»	F. Pierre Mercier	21 » 1823	30 » 1852	févr. 1853	Angers, 26 octobre 1864.
»	P. Jean-Baptiste Rollinat	5 mai 1814	29 sept. 1853	25 juin 1855	Ton-Ka-Dou (Chine), 4 sept. 1866.
»	F. Pierre Provost	26 août 1820	29 » 1853	16 déc. 1857	
»	P. **Louis Bigot**	22 sept. 1806	29 nov. 1853		St-Georges de l'Oyapock, 28 avr. 1854.

PRO-VINCE	NOMS	NAISSANCE	ARRIVÉE	DÉPART	MORT
Ch.	P. **Charles Gaudré**	31 mars 1808	29 nov. 1853		St-Pierre du Maroni, 23 avril 1871.
Fr.	P. François Leroy	19 » 1819	29 » 1853		Versailles, 1887.
Ch.	F. Édouard Bazin	31 mai 1817	29 » 1853	22 mai 1854	St-Acheul, 22 février 1887.
»	F. Louis Pingrenon	4 mars 1828	29 » 1853	26 juin 1857	
Fr.	P. **Antoine Dabbadie**	19 janv. 1809	29 janv. 1854		Cayenne, 11 mai 1856.
Ch.	P. **Xavier Raulin**	27 févr. 1819	29 » 1854		Ste-Marie, 28 juillet 1855.
»	F. **Ignace Lichtlé**	5 août 1822	29 » 1854		Cayenne, 16 septembre 1855.
Fr.	F. Pierre Aillery	5 févr. 1829	29 » 1854	26 juin 1857	Angers, 30 novembre 1882.
Ch.	P. Benjamin Beigner	1er sept. 1807	18 oct. 1854	1er oct. 1860	Boulogne, 28 novembre 1880.
»	P. Joseph Berriaud	14 oct. 1823	18 » 1854	1er » 1868	
Fr.	F. Juste Ribalet	2 mai 1826	18 » 1854	6 juil. 1856	Sorti de la Compagnie en 1859.
Ch.	F. Joseph Gross	8 juil. 1827	18 » 1854	16 » 1860	
Fr.	P. **Joseph Alet**	17 » 1841	16 févr. 1855		Ste-Marie, 23 septembre 1855.
Ch.	F. Joseph Nœgert	4 mai 1819	16 » 1855	21 nov. 1859	St-Acheul, 17 décembre 1872.
Fr.	F. **Joseph Mouton**	6 févr. 1822	16 » 1855		Ste-Marie, 14 septembre 1855.
»	F. **Antoine Barbieux**	23 déc. 1813	16 » 1855		Ile-Royale, 22 juillet 1855.
Ch.	P. **Pierre Stumpf**	17 avril 1806	4 janv. 1856		Cayenne, 20 avril 1856.
»	P. Xavier Bertrand	6 mai 1803	4 » 1856	23 mars 1860	Douai, 2 décembre 1884.
Fr.	P. François Thébault	7 » 1826	4 » 1856	3 déc. 1857	Poitiers, 19 février 1891.
Ch.	F. Paul Bonat	28 juil. 1827	4 » 1856	23 mars 1860	Angers, 14 novembre 1884.

PROVINCE	NOMS	NAISSANCE	ARRIVÉE	DÉPART	MORT
Fr.	P. Paul Bonamy	19 nov. 1818	22 nov. 1856	23 févr. 1858	Blois, 26 décembre 1870.
Ch.	P. Emile Jardinier	25 janv. 1822	22 » 1856	1er déc. 1868	Liesse, 24 mars 1870.
Fr.	P. Valentin Garnier	6 mai 1825	22 » 1856	1er sept. 1868	
»	F. Narcisse Carité	1er juin 1825	22 » 1856	7 août 1859	Versailles, 9 mai 1887.
»	F. Georges Gaspar	13 févr. 1818	22 » 1856	1er oct. 1860	
Ch.	P. **Florent Ringot**	7 oct. 1801	6 févr. 1858		Ile-Royale, 17 décembre 1858.
Fr.	P. Léon Fornier	11 » 1810	6 » 1858	7 juil. 1859	La Bastide-d'Anjou, 18 mai 1872.
Ch.	F. Jean-Baptiste Aman	27 mai 1827	6 » 1858	17 févr. 1860	Saint-Acheul, 12 janvier 1876.
Fr.	F. Jacques Glédel	28 févr. 1823	6 » 1856	1er déc. 1873	Laval, 1887.
»	P. François Leroy	19 mars 1819	28 juil. 1858 (2me fois)	25 mai 1860	Versailles, 1887.
Ch.	P. Nicolas Gonnet	18 nov. 1828	14 oct. 1858	1er août 1872	
»	F. **Arsène Dambrine**	16 août 1820	11 déc. 1858		Montagne-d'Argent, 10 avril 1860.
Fr.	P. **Laurent Postel**	25 mars 1806	11 » 1858		Cayenne, 22 décembre 1858.
»	P. Constant Girre	6 juil. 1815	23 juin 1859	2 mars 1868	Angers, 11 avril 1889.
»	P. Jean-Baptiste Mirebeau	29 oct. 1814	23 » 1859	25 janv. 1864	
»	P. Nicolas Nicou	7 mars 1820	15 nov. 1859	1er sept. 1867	Poitiers, 11 octobre 1872.
Ch.	F. Blaise Rossburger	21 juil. 1825	15 » 1859	1er août 1864	Angers, 15 décembre 1864.
»	P. **Jules Demangin**	19 mars 1825	1er mars 1860		Saint-Laurent, 20 octobre 1873.
Fr.	P. Adolphe Château	1er avril 1824	1er » 1860	1er août 1864	

PROVINCE	NOMS	NAISSANCE	ARRIVÉE	DÉPART	MORT
Ch.	F. Augustin Bailly	22 avril 1827	1er mars 1860	1er sept. 1868	Nankin, 7 mars 1869.
Fr.	F. Auguste Salmon	28 juin 1830	1er » 1860	1er mars 1867	
»	F. René Pineau	15 août 1829	23 juin 1860	11 févr. 1874	
»	P. **Adolphe Houdouin**	7 juil. 1826	5 oct. 1860		Ilet-la-Mère, 4 mai 1869.
Ch.	F. Henri Monvoisin	7 août 1817	5 » 1860	5 juin 1861	Gemert (Hollande), 26 septembre 1889.
Fr.	F. Pascal Roulleaux	6 févr. 1826	5 févr. 1861	1er sept. 1867	Poitiers, 9 mars 1875.
Ch.	F. Joseph Sacleux	1er avril 1834	25 juil. 1861	4 déc. 1863	Sorti en 1864?
Fr.	F. Pierre Jeanneau	28 mai 1830	25 » 1861	1er févr. 1874	
Ch.	P. Aimé Rocher	14 févr. 1822	25 janv. 1862	2 août 1863	Sorti en 1863?
Fr.	F. Toussaint Collet	24 déc. 1833	25 » 1862	1er » 1872	
Ch.	P. Irénée Viart	1er févr. 1815	4 avril 1862	3 janv. 1866	Lille, 13 février 1892.
Fr.	P. Gustave de Montfort	10 juin 1811	4 » 1862	11 févr. 1874	Angers, 10 novembre 1885.
»	F. François Tutour	22 oct. 1831	4 » 1862	1er janv. 1874	
»	P. Jean-Baptiste Faleur	3 mars 1817	2 » 1863	1er févr. 1874	Tronchiennes, 4 juillet 1885.
»	F. Jean-Baptiste Mellière	29 déc. 1828	31 janv. 1864	1er » 1874	
»	P. Charles Verdière	17 avril 1817	23 déc. 1864	1er juil. 1868	Paris, 4 septembre 1889.
Ch.	P. Christophe Bégin	21 sept. 1820	23 » 1864	1er déc. 1873	Dijon, 5 août 1892.
»	P. Charles Magnier	14 oct. 1824	mort pendant la traversée		En mer, 3 décembre 1864.
?	F. François Feune	25 juil. 1833	23 dec. 1864	1er oct. 1868	Cantorbéry, 13 janvier 1890.
Fr.	F. Jean Strœsser	4 août 1837	23 » 1864	8 mai 1867	Chine, 1872.

PRO-VINCE	NOMS	NAISSANCE	ARRIVÉE	DÉPART	MORT
Fr.	P. Victor Gally	5 mars 1819	30 oct. 1865	10 juin 1873	
»	P. Charles Chambon	22 sept. 1832	1er nov. 1866	1er sept. 1867	
»	F. Michel Kramer	7 mai 1828	1er » 1866	1er » 1872	
»	P. Michel Géré	14 août 1832	27 juil. 1867	1er juil. 1871	Zi-ka-wei, 21 août 1885.
»	P. Désiré Arzur	12 déc. 1829	27 » 1867	10 juin 1873	
»	F. Jean Rivoallan	10 janv. 1825	27 » 1867	1er juil. 1871	Angers, 30 juillet 1878.
»	F. Louis Auger	17 déc. 1828	27 » 1867	1er nov. 1869	Sorti en 1891.
»	F. Louis Rousseau	3 janv. 1824	1er juin 1868	1er déc. 1873	Poitiers, 25 janvier 1890.
»	F. François Cléach	20 avril 1844	1er » 1868	28 mai 1874	Paris, 2 avril 1884.
»	P. Olivier de Beaumont	24 juin 1833	30 août 1868	1er août 1872	Laval, 18 février 1893.
»	P. Louis Neaullau	27 mai 1827	30 avril 1869	28 mai 1874	
»	P. Théodore Bobet	4 déc. 1836	30 sept. 1869	7 janv. 1874	Schang-Haï, 3 septembre 1887.
»	F. Pierre Morge	12 mars 1846	25 mai 1870	1er sept. 1872	
»	F. François Le Barre	10 » 1837	29 juin 1872	1er » 1872	Sorti en 1880.

TOTAL. . . . . 84 — 45 Pères — 39 Frères
Morts en Guyane . . . 18 — 14 » — 4 »

ORDRE ALPHABÉTHIQUE

NOMS	LIEU DE NAISSANCE	RÉSIDENCE EN 1893
F. Aillery, Pierre	Maumusson (Loire-Inférieure).	† Angers, 1882.
P. Alet, Jean	Villefranche (Aveyron).	† Sainte-Marie (Guyane), 1855.
F. Aman, Jean-Baptiste	Saint-Amarin (Haut-Rhin).	† Saint-Acheul, 1876.
P. Arzur, Désiré	Morlaix (Finistère).	Quimper.
F. Auger, Louis	Louresse (Maine-et-Loire).	Sorti le 9 octobre 1891, Paris.
F. Bailly, Augustin	Robecq (Pas-de-Calais).	† Nankin, 1869.
F. Barbieux, Antoine	Vodecq (Hainaut).	† Ile-Royale (Guyane), 1855.
F. Bazin, Édouard	Ency-lès-Nancy (Meurthe).	† Saint-Acheul, 1887.
P. De Beaumont, Olivier	Mortagne (Orne).	† Laval, 1893.
P. Bégin, Christophe	Tincry (Meurthe).	† Dijon, 1892.
P. Beigner, Benjamin	Crouttes (Aisne).	† Boulogne, 1880.
P. Berriaud, Joseph	Semur (Côte-d'Or).	Paris (Moulineaux).
P. Bertrand, Xavier	Fréland (Haut-Rhin).	† Douai, 1884.
P. Bigot, Louis	Elbeuf (Seine-Inférieure).	† St.-Georges (Guyane), 1854.
P. Bobet, Théodore	Iffendic (Ille-et-Vilaine).	† Schang-Hai, 1887.
P. Bonamy, Paul	Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).	† Blois, 1870.
F. Bonat, Paul	Châtillon-sur-Seine.	† Angers (1884 prêtre).
P. Boulogne, Pierre	Bouchoir (Somme).	† Ilet-la-Mère (Guyane), 1856.

NOMS	LIEU DE NAISSANCE	RÉSIDENCE 1893
F. Carité, Narcisse	Thiescourt (Oise).	† Versailles, 1887.
P. Chambon, Charles	Biozat (Allier).	† Cantorbery.
P. Château, Adolphe	Saint-Christophe (Vendée).	Angers.
F. Cléach, François	Henvic (Finistère).	† Paris, 1884.
F. Collet, Toussaint	Goudelin (Côtes-du-Nord).	Bourges.
P. Dabbadie, Antoine	Vincennes (Seine).	† Cayenne, 1856.
F. Dambrine, Arsène	Vignacourt (Somme).	† Montagne-d'Argent, 1860.
P. Demangin, Jules	Villiers-en-Liesse (Haute-Marne).	† Saint-Laurent, 1873.
P. Faleur, Jean-Baptiste	Jumert (Hainaut).	† Tronchiennes, 1885.
F. Feune, François Xavier	Sainte-Ursane (Berne).	† Cantorbéry, 1890.
P. Fornier, Léon	La Bastide-d'Anjou (Aude).	† La Bastide-d'Anjou, 1872.
F. Futsch, Joseph	Spechbach-le-Bas (Haut-Rhin).	† Gemert, 1885.
P. Gally, Victor	Cuhon (Vienne).	Nantes.
P. Garnier, Valentin	St-Germain-en-Coglès (Ille-et-Vil.)	Nankin.
F. Gaspar, Georges	Ravensburg (Wurtemberg).	Cantorbéry.
P. Gaudré, Charles	Metz (Moselle).	† Saint-Pierre (Guyane), 1871.
P. Géré, Michel	Cigné (Mayenne).	† Chine, 1885.
P. Girre, Constant	Granville (Manche).	† Angers, 1889.
F. Glédel, Jacques	Lusanger (Loire-Inférieure).	† Laval, 1887.
P. Gonnet, Nicolas	Joinville (Meuse).	Dijon.

NOMS	LIEU DE NAISSANCE	RÉSIDENCE EN 1893
F. Gross, Joseph	Berrwiler (Haut-Rhin).	Dijon.
P. Herviant, Etienne	Charlestown (Amérique).	† Cayenne, 1853.
P. Houdouin, Adolphe	Ballots (Mayenne).	† Ilet-la-Mère, 1869.
P. Hus, Jean-Baptiste	Les Loges (Manche).	† Paris, 1881.
F. Janneau, Pierre	Basse-Goulaine (Loire-Inférieure).	Paris (Vaugirard).
P. Jardinier, Emile	Liesse (Aisne).	† Liesse, 1870.
F. Kramer, Michel	Leibstatt (Argovie).	Vannes.
F. Le Barre, François	Neulliac (Morbihan).	Sorti le 16 juin 1880, Quimper.
P. Leroy, François	Yvignac (Côtes-du-Nord).	† Versailles, 1887.
P. Liaigre, Jean-Baptiste	Menomblet (Vendée).	Paris.
F. Lichtlé, Ignace	Gueberschwhir (Haut-Rhin).	† Cayenne, 1855.
P. Magnier, Charles	Tembleux-la-Fosse (Somme).	† En mer, 1864.
F. Mellière, Jean-Baptiste	Champfremont (Mayenne).	Chine.
F. Mercier, Pierre	La Tremblaye (Maine-et-Loire).	† Angers, 1864.
P. Mirebeau, Jean-Baptiste	Châteaumeillant (Cher).	Paris (Clamart).
P. De Montfort, Gustave	Paris (Seine).	† Angers, 1885.
F. Monvoisin, Henri	Rumegies (Nord).	† Gemert (Hollande), 1889.
P. Morez, Joseph	Poissons (Haute-Marne).	† Montagne-d'Argent, 1853.
F. Morge, Pierre	Gelles (Puy-de-Dôme).	Nouvelle-Orléans.
F. Mouton, Julien	Paris (Seine).	Sainte-Marie (Guyane), 1855.

NOMS	LIEU DE NAISSANCE	RÉSIDENCE EN 1893
P. Neaulleau, Louis	Laye (Loire).	Paris.
P. Nicou, Nicolas	Ancenis (Loire-Inférieure).	Poitiers, 1872.
F. Nœgert, Joseph	Sigolsheim (Haut-Rhin).	† Saint-Acheul, 1872.
F. Pineau, René	Soulaire (Maine-et-Loire).	Paris.
F. Pingrenon, Louis	Lugy (Pas-de-Calais).	Lille.
P. Postel, Laurent	Dinan (Côtes-du-Nord).	† Cayenne, 1858.
F. Provost, Pierre	Heric (Loire-Inférieure).	Rouen.
P. Raulin, Xavier	Érize-la-Grande (Meuse).	† Sainte-Marie (Guyane), 1855.
F. Ribalet, Juste	Chemillé (Maine-et-Loire).	Sorti en 1859.
P. Ringot, Florent	Ledinghem (Pas-de-Calais).	† Ile-Royale (Guyane), 1858.
P. Ringot, Louis	Ledinghem (Pas-de-Calais(.	† Angers, 1861.
F. Rivoallan, Jean	Pléhérel (Côtes-du-Nord).	Angers, 1878.
P. Rocher, Aimé	?	Sorti en 1863.
P. Rollinat, Jean-Baptiste	Châteauroux (Indre).	Chine, 1866.
F. Rossburger, Blaise	Walheim (Haut-Rhin).	† Angers, 1864.
F. Roulleaux, Pascal	Lonlay-l'Abbaye (Orne).	† Poitiers, 1875.
F. Rousseau, Louis	Mérouville (Eure-et-Loire).	† Poitiers, 1890.
F. Sacleux, Joseph	Rebreuve (Pas-de-Calais).	Sorti en 1864.
F. Salmon, Auguste	Sucé (Loire-Inférieure).	Paris.
F. Schmoderer, Antoine	Sigolsheim (Haut-Rhin).	† Saint-Acheul, 1870.

NOMS	LIEU DE NAISSANCE	RÉSIDENCE EN 1893
F. Strœsser, Jean	Rechang (Luxembourg).	† Schang-Haï, 1890.
P. Stumpf, Pierre	Rouffach (Haut-Rhin).	† Cayenne, 1856.
P. Thébault, François	Irodouer (Ille-et-Villaine).	† Poitiers, 1891.
F. Tutour, François	Plumergat (Morbihan).	Quimper.
P. Verdière, Charles	Paris (Seine).	† Paris, 1889.
P. Viart, Irénée	Vitry-la-Ville (Marne).	† Lille, 1892.

CONVOIS DE TRANSPORTÉS

Années	Vaisseaux	Transp.	PP.	FF.	Gouverneurs	Supérieurs
1852	L'Allier . . .	301			Sarda-Garriga.	
	La Forte . .	404	3	2		P. Hus.
	L'Érigone. .	401	3	1		
	Le Duguesclin	519			A. Fourichon.	
	La Fortune.	309				
1853	L'Égérie . .	303				
	L'Allier . . .	298				
	La Fortune.	327	1	1		
1854	L'Armide . .	23	3	2	Bonard.	
	L'Armide . .	300	2	2		
	L'Armide . .	306	2	2		
	Le Rapide .	20				
1855	Le Gardien .	306	1	3		
	L'Érigone. .	298				P. Dabbadie, p. i.
	La Fortune.	248				
	L'Armide . .	299				
1856	L'Érigone .	300	3	1	Col. Massé, p. i.	P. Stumpf.
	La Fortune.	248			A. Baudin.	
	L'Égérie . .	249				P. Dabbadie, p. i.
	L'Armide . .	298				P. Beigner, p. i.
	L'Africaine .	303				P. Beigner, Supr
	L'Égérie . .	247				
	L'Africaine .	300	3	2		
1857	L'Adour . .	500				
	La Seine . .	7				
	L'Adour . .	498	2	2		
1858	L'Adour . .	13				
	La Loire . .	10				
	La Seine . .	435	1			
	L'Adour . .	500	1	1		
1859	La Loire . .	36				
	A reporter. 31	8606	25	19		

Années	Vaisseaux	Transp.	PP.	FF.	Gouverneurs	Supérieurs
	Report . . 31	8606	25	19		
	La Seine . .	449			de Montravel.	
	L'Amazone .	525	2			
	La Cérès . .	200	1	1		
1860	L'Amazone .	291	2	2		P. Girre.
	L'Amazone .	499	1	1		
1861	L'Amazone .	373				
	La Cérès . .	500		2		
	L'Amazone .	500				
1862	La Cérès . .	495	1	1		
1863	L'Amazone .	498	2	2		
	L'Amazone .	497	1			
	L'Africaine .	30				
1864	L'Amazone .	495		1		
	Le Cormo-ran	35				
	L'Amazone .	500				
	L'Achéron .	67	2	2		
	La Cérès . .	498				
1865	L'Amazone .	498			Hennique.	
	La Cérès . .	492	1			
1866	La Cérès . .	496				
	Casabianca .	32				P. de Montfort.
	La Cérès . .	489	1	1		
1867	Le Titan . .	39				
	L'Amazone .	498	2	2		
	Total. . . 55	17602	41	34		

Dans les quatre premiers tableaux les noms en caractères gras sont ceux des Pères et Frères morts en Guyane.

Des 45 Pères et 39 Frères qui firent partie de la mission, 53 appartiennent à la Province de France et 31 à la Province de Champagne.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Préface V

Introduction IX

LIVRE PREMIER

LES DÉBUTS DE LA MISSION

Chap. Ier — Création de la transportation 3

Chap. II. — Les aumôniers. — Départ. — Traversée 9

Chap. III. — Premières installations. — Le P. Hus à Cayenne. — Le P. Ringot à l'Ile Royale. 17

Chap. IV. — Les nouveaux aumôniers. — Traversée 25

Chap. V. — Le Pénitencier. — Son organisation 29

Chap. VI. — Le P. Liaigre à Saint-Joseph. — Le P. Herviant à l'Ilet-la-Mère. — La Commission du règlement. — Procédés odieux de Sarda-Garriga. — Départ du P. Hus pour la France 38

Chap. VII. — La Montagne-d'Argent. — Le P. Morez. — Débuts malheureux. — Mortalité. — Retour du P. Hus avec le nouveau Gouverneur, l'Amiral Fourichon. — Départ de Sarda-Garriga 47

Chap. VIII. — Les premières victimes. — Mort du P. Herviant à Cayenne, et du P. Morez à la Montagne-d'Argent. . . . 51

Chap. IX. — Fondation de Saint-Georges sur l'Oyapock . . . 56

Chap. X. — Les Indiens de l'Oyapock 63

Chap. XI. — Départ de l'Amiral Fourichon. — Le nouveau Gouverneur, M. Bonard. — Fondation de la Comté. — Le P. Raulin 67

Pages

Chap. XII. — Le P. Rollinat à la Montagne-d'Argent. — Sa disgrâce. — Départ du P. Hus. — Le P. Dabbadie, Supérieur par intérim 74

LIVRE II

LA FIÈVRE JAUNE

Chap. Ier — L'épidémie. — Le fléau et ses ravages 83
Chap. II. — L'épidémie. — Suite. 95
Chap. III. — Administration réparatrice de M. Masset et de l'Amiral Baudin 103
Chap. IV. Travaux des aumôniers dans les Iles. — L'Ile Royale. — Saint-Joseph. — L'Ilet-la-Mère 108
Chap. V. — La Comté. — Sainte-Marie — Saint-Augustin . 117
Chap. VI. — Saint-Georges et Malouet sur l'Oyapock 126
Chap. VII. — La Montagne-d'Argent 129

LIVRE III

LE MARONI

Chap. Ier — Fondation de la colonie agricole de Saint-Laurent. 139
Chap. II. — Inauguration des concessions 144
Chap. III. — L'action religieuse de l'aumônier 149
Chap. IV. — Obstacles et difficultés 155
Chap. V. — Le P. Gaudré et son ministère 159
Chap. VI. — Fondation de Saint-Louis 167
Chap. VII. — L'épidémie à Saint-Laurent. — Conversion du pénitencier. 170
Chap. VIII. — Jours meilleurs. — Organisation de la colonie pénitentiaire 175
Chap. IX. — Saint-Laurent et ses annexes 179
Chap. X. — Travaux des aumôniers sur le Maroni 189

LIVRE IV

CONSOLATIONS ET TRISTESSES

Chap. Ier. — Les Pénitenciers du Centre et du Sud 201
§ Ier — Cayenne. — La résidence. — Les pontons. . . . 202
§ II. — Les Iles du Satut. — L'Ile Royale 207
§ III. — L'Ilet-la-Mère 210

Pages
§ IV. — La Montagne-d'Argent 211
Chap. II. — Le Maroni et ses annexes 216
§ Ier — Etat de la Mission 216
§ II. — La vie de l'aumônier des Chantiers sur le Haut-Maroni 220
§ III. — La crique Sparwine 223
§ IV. — Fruits spirituels 226
§ V. — Concessionnaires ruraux et urbains. — Saint-Maurice. — Le P. Gonnet. — Saint-Laurent. — Les femmes. — Les écoles 230

LIVRE V

LES DERNIÈRES ANNÉES

Chap. Ier — Le Maroni 235
§ Ier — Suppression des pénitenciers secondaires 235
§ II. — Le retrait des vivres 238
§ III. — Changement de Gouverneur. 239
§ IV. — Société de secours mutuels 241
§ V. — L'année terrible (1870-1871) 243
§ VI. — Mort du P. Gaudré. 244
§ VII. Fin de la Mission. 246
§ VIII. — Mort du P. Demangin 247
Chap. II. — Les Établissements du Sud et du Centre 252
§ Ier — Kourou. — Le pénitencier des Roches 252
§ II. — Les Iles Royale et Saint-Joseph. 254
§ III. — L'Ilet-la-Mère 257
§ IV. — Cayenne. — Le pénitencier à terre. — La résidence. — Départ définitif 260
Conclusion 265
Appendice 269

FIN

STRASBOURG — IMPRIMERIE F.-X. LE ROUX ET Cie — 8588

GUYANE FRANÇAISE
avec
LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES
Les positions soulignées sont celles où il y a des établissements ou des Colonies pénitentiaires.
F. X. Le Roux & Cie Libraires Editeurs, Strasbourg
OCÉAN ATLANTIQUE
Echelle 1: 860000.
Les ILES DU SALUT
I. du Diable
I. Royale
I. St Joseph
Echelle de 500 Mètres
GUYANE HOLLANDAISE
CAYENNE
Iles du Salut
St Laurent
St Louis
St Pierre
St Maurice
Ste Anne
St Jean
Sparwine
St Georges
Kourou
Vastes Forêts vierges où errent les Indiens Émérillons
Terrains Montueux
Terres Basses et Marécageuses
Savanes noyées
Baie de l'Oyapock
TERRITOIRE CONTESTÉ
Lith. A. Michel, Strasbourg.

4768

Mary D. Reiss Library
Loyola Seminary
Shrub Oak, New York

BX4888.M8
Mury, Paul, S. J.

Les Jesuites à Cayenne